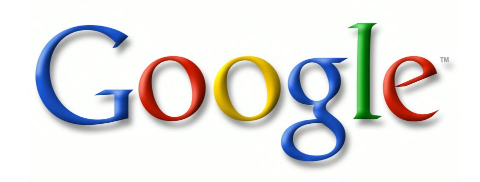
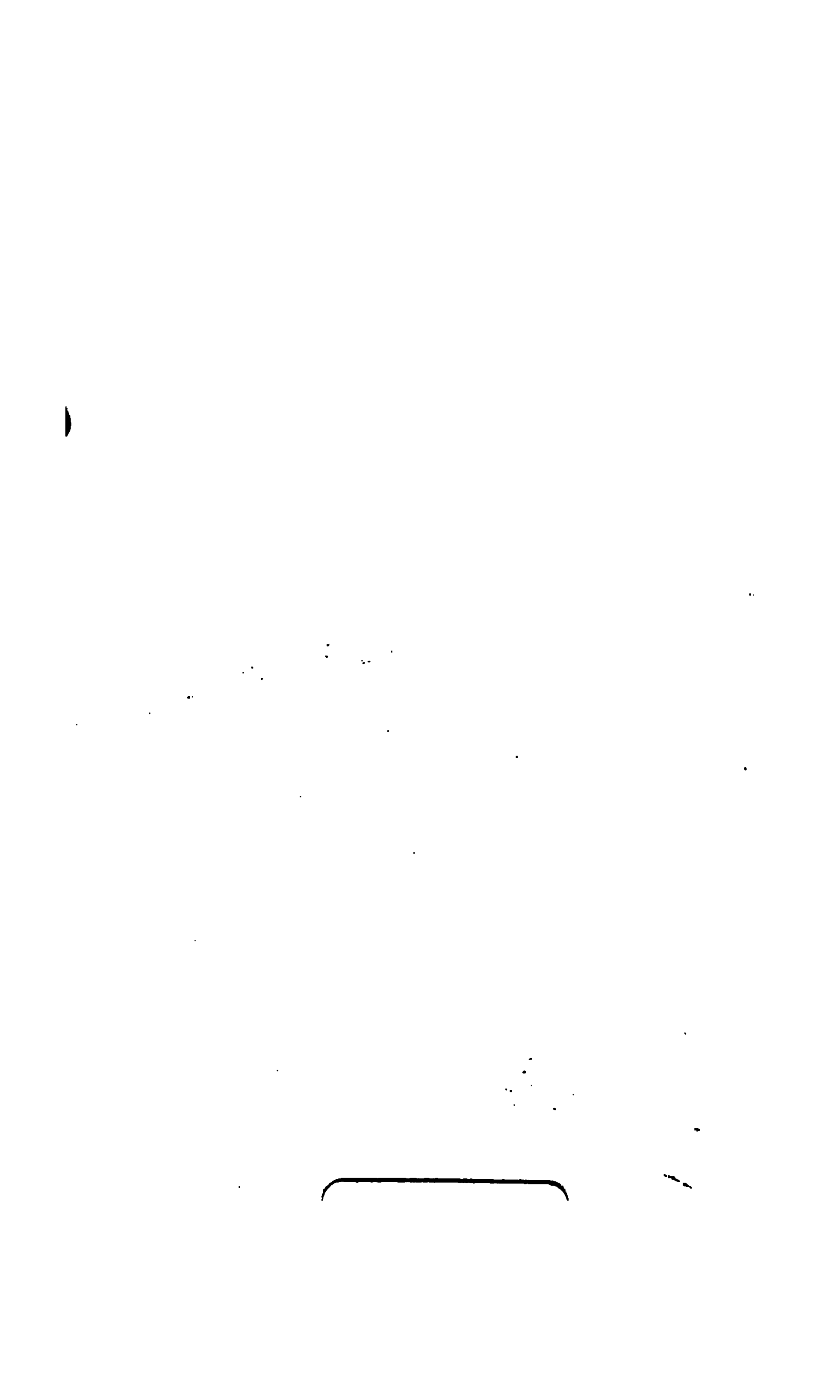








LA

MAÇONNERIE.

TOME DEUXIÈME

PARIS. — IMPRIMERIE DE FAIN ET THUNOT,
IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ ROYALE DE FRANCE,
Rue Racine, 28, près de l'Odéon.

LA

MAÇONNERIE,

CONSIDÉRÉE COMME LE RÉSULTAT

DES

RELIGIONS

ÉGYPTIENNE,

JUIVE ET CHRÉTIENNE;

PAR LE F.·. M.·. R.·. DE S.·.

« Il existe au fond de nos cœurs un désir
» insatiable de connaître la vérité. »
CIC., DE OFF.

TOME DEUXIÈME.



PARIS.

A LA LIBRAIRIE DE J.-P. AILLAUD,
11, QUAI VOLTAIRE.

1842.

LA MAÇONNERIE,

CONSIDÉRÉE COMME LE RÉSULTAT

DES RELIGIONS

ÉGYPTIENNE, JUIVE ET CHRÉTIENNE.

CHAPITRE XXIII.

Comment les Croisés, par la connaissance des changemens qui eurent lieu dans les Ecritures chrétiennes, s'éloignèrent de la dévotion à la cour de Rome. — Peine de mort contre ceux qui professaient la religion païenne. — Cause que les Croisés s'attachèrent aux doctrines des Manichéens. — Analogie de la religion païenne et de la chrétienne; analogie du Christ, avec les Divinités anciennes, de celle de Prométhée d'Athènes, de la Croix égyptienne, du dieu Adonis des Phéniciens; analogies avec la légende de Jésus-Christ et de Chrishna. — Différens textes qui nient le crucifiement du Christ, que le Christ a paru sous différentes formes. — Hommage rendu aux anciens philosophes. — Autres analogies chrétiennes d'Apollonius de Thiane, qui suit la doctrine de Pythagore, et cherche qu'on n'abandonne pas le culte païen. — Quelques analogies de la religion ancienne des peuples hyperboréens. — Morale du Coran. — Doctrines chrétiennes des Abyssiens. — Bienfaits des Croisades.

L'OUVRAGE que nous présentons à nos Frères n'est pas une histoire générale de la Maçonnerie; nous le

répétons, nous n'avons envisagé que la partie théosophique de cette institution, et même nous nous sommes bornés à remplir l'obligation que porte le titre que nous avons adopté.

Dans la suite, nous exposerons nos conjectures sur l'époque de sa manifestation en Europe, et nous essayerons de faire connaître l'état dans lequel elle se trouve aujourd'hui sur notre globe. Nous présenterons toujours la Maçonnerie dans sa nature, dans sa simplicité, fuyant autant que possible cette origine vaniteuse que se donne la plus grande partie des religions qui existent; et abandonnant les éloges ampoulés de ces illustrations mensongères, nous chercherons à nous rapprocher de la vérité, déclarant en même temps qu'il est impossible de l'atteindre entièrement avec les documens émis au jour.

Notre travail est redevable aux auteurs laborieux qui ont traité cette matière avant nous; nous n'avons pas manqué d'indiquer les emprunts que nous leur avons faits de temps à autre ; nous avons mis à contribution une infinité d'ouvrages maçonniques et profanes. Nous rendons témoignage public de reconnaissance et d'estime à plusieurs Frères qui ont bien voulu, par leurs conseils, devenir nos auxiliaires, entr'autres les Frères de Vargni, Raoul, Trumper, de Potter, Van der Elst Constant, savans ou littérateurs zélés.

Le premier volume se termine avec la destruction des Ch.·. Templiers. Le plus grand crime des Croisés était

d'avoir cherché et atteint la vérité, et même de l'avoir trop répandue peut-être; mais malheureusement ils étaient pénétrés de la sentence de saint Grégoire-le-Grand, qui avait dit dans son Homélie 7, n.° 5, ch. 1, pag. 1225 : « Si du récit d'un fait véritable, il résulte » du scandale, il vaut mieux laisser naître le scandale » que de renoncer à la vérité. »

Nous avons vu les Templiers accusés de grands excès contre la croyance du Christ; nous allons en dire la raison. Toutes les légendes orientales, en fait de religion, se rapportaient, comme il a été dit, au culte du Soleil, qui fut suivi et pratiqué même par les Juifs (1). Malgré ce qu'en dirent les orthodoxes, ces légendes se trouvaient répandues et existantes en Asie et en Afrique lors des Croisades; par cette raison, elles ont pu être transportées par les Croisés même en Europe; les invasions, les voyages, les émigrations en des régions lointaines, ont mis ces Chevaliers à même de faire des rapprochemens et de comparer toutes les sectes chrétiennes, qui étaient très-nombreuses, et qui toutes ont encore aujourd'hui des doctrines en opposition avec celles de la cour de

(1) Dans les Fastes du dévot Josias, on lit (Rois, ch. XXIII, § 2) : « Il ôta aussi de l'entrée de la maison de l'Eternel les *chevaux* » *que les Rois de Juda* avaient consacrés au *Soleil*, vers le logis » de Nethanmelec, eunuque, situé à Parvarin, et brûla au feu » les *chariots* du Soleil. » Il paraît que la religion des Rois de Juda et de l'Etat était celle des Phéniciens, d'Adonai, Adonis, ou du Soleil.

Rome. Cet état de choses une fois connu en Europe, donna lieu à une quantité de persécutions qu'on a pu remarquer en lisant l'histoire de l'Eglise, qui est une mer sans bornes et sans rivages.

Les Croisés, outre qu'ils ont pû et dû être instruits dans toutes les variantes sur le Christianisme par leur séjour en Orient, étaient à même d'entendre ces sectaires, qui soutenaient que les écrits évangéliques n'étaient pas les mêmes que ceux de l'Eglise primitive (1), ni des Eglises orientales ; et on finit par détruire en eux toute dévotion aux Papes, qui se disaient représenter le Christ. Outre ces notions, les Croisés apprenaient encore les miracles des morts, les apparitions miraculeuses arrivées à plusieurs héros ou Divinités de l'Orient, qui se confondaient et se mêlaient avec les prodiges attribués au Christ; ce qui achevait de rendre plus que problématique son existence à leurs yeux.

Les sectaires disaient aux Croisés, que les historiens de l'empire d'Orient avaient dévoilé de quelle manière les écrits des premiers Chrétiens avaient été changés, et comment différentes sectes ne se sont servies que d'un

(1) Les Croisés pouvaient facilement être instruits de toutes ces controverses, étymologies, mythologies ; car nous avons encore de nos jours des auteurs anciens et modernes qui les rappellent. C'est dans cette vue que nous rapporterons les opinions même des auteurs postérieurs aux Croisés, pour prouver que ceux-ci ont pu être admis antérieurement à toutes ces différentes doctrines qui se trouvent publiées derechef huit siècles après leurs entreprises.

seul Evangile (1), rejetant tous les autres comme apocryphes; ils leur rappelaient une infinité de persécutions, et tous ces édits des Evêques, Conciles, Empereurs d'Orient, qui ordonnaient la correction des Ecritures chrétiennes, qui furent alors accommodées à leur bon plaisir. Nous avons indiqué que Constantin (2) en avait donné l'exemple. Théodore continua les réformes, et en 506, Anastase, Empereur, prescrivit positivement à Messala, Consul à Constantinople, de faire censurer et corriger les Evangiles, ayant décidé qu'ils étaient écrits par des écrivains illettrés, ce qui est rapporté aussi par Victor Tununensis, Evêque africain, cité par Lardener, vol. 3, pag. 67 (3). Dans le quatrième siècle on faisait

(1) Quelle confusion ne devait-il pas exister dans le Christianisme après toutes ces doctrines évangéliques; car elles diffèrent même dans les seuls quatre Evangiles qui nous restent. L'un ordonne que, pour se sauver, il faut une *Foi* aveugle, tandis qu'un autre n'admet que les œuvres de *Charité*. La doctrine de quelques anciens Chrétiens n'admettait pour se sauver que l'*Espérance*.

(2) Les historiens disent que Constantin, réformateur des écrits des premiers Chrétiens, avant de protéger les Evêques du Christ, avait fait périr son beau-frère, un de ses neveux de 13 à 14 ans, sa femme, son propre fils, et enfin qu'il avait exterminé tous les membres de sa famille qui lui portaient ombrage; il devint dévot à la religion du Christ, d'autant plus que, n'ayant pu trouver aucune propitiation pour tous ses crimes dans la religion païenne, les prêtres du Christ la lui promirent dans la leur. Voilà, nous le répétons, comment cette religion a pu devenir la religion de l'Etat.

(3) Ce qui se trouve confirmé par Lanfranc, Archevêque de Cantorbéry, dans l'histoire des altérations générales des Ecritures-

un acte de religion et de piété chrétienne, de tromper et de mentir (Mosheim's, *Hist. ec.*, Londres, vol. 1, pag. 382), et Gibbon, vol. 2, pag. 490, dit que tous ces moyens étaient employés pour donner du crédit à la religion de l'Etat, et qu'on se faisaït une gloire de supprimer ce qu'on croyait tendre à décrier le Christianisme. Le susdit Mosheim, dans l'*Histoire du 4.e siècle*, vol. 1, art. 2, pag. 406 à la note, dit que les Empereurs, les Rois, les Princes, les Gouverneurs avaient alors tout pouvoir pour modifier les textes des Ecritures selon leur bon plaisir. C'est ainsi que les Empereurs s'attachèrent à cette religion chrétienne, dont ils pouvaient réformer l'esprit à leur fantaisie, ce qui n'arrivait pas dans la religion païenne, malgré sa décadence; la sévérité peut-être déplacée des Grands-Prêtres païens, et leur peu de condescendance fit que l'an 451 elle fut proscrite par Valentinien et Marcian, qui attachèrent même la peine de mort à son exercice (1). Tels sont les résultats des édits de Théodore.

Saintes, lorsqu'elles furent adaptées à la croyance des orthodoxes. La même chose est rapportée par Beausobre, *Histoire des Manichéens*, vol. 1.er, pag. 313.

(1) Les lois de paix et d'amour envers le prochain, base des Evangiles, étaient même mises en oubli, et on se servait de faux textes pour appuyer les persécutions religieuses; on citait celui de saint Luc, ch. XIX, 27 : « Au reste, amenez ici » ces ennemis qui n'ont pas voulu que je régnasse, et tuez-les » devant moi. » Remarquons que Jésus, par l'interrogatoire subi devant Pilate, était accusé de vouloir se faire déclarer Roi et régner sur les Juifs. Le § 27 susdit ne peut avoir d'autre

Il a été démontré que, dans l'Orient, il y avait autant de religions chrétiennes qu'il y avait de familles; toutes ces sectes se servaient des Evangiles et de livres religieux propres à elles seules, en assurant que leurs ancêtres les avaient reçus dès les premiers âges du Christianisme; toutes croyaient qu'ils étaient écrits par les Apôtres et Evangélistes (1). Toutes ces sectes, par les livres dont elles se servaient, furent en opposition avec le Christianisme dominant à la cour; ce fut par ces raisons que Théodore rendit un décret (2) qui ordonnait qu'on

interprétation que celle qui était la conséquence de cet interrogatoire, et dans le sens que ce Gouverneur devait être instruit des intentions de Jésus. Si on voulait à l'aide de ce verset égorger ceux qui n'admettent pas la religion de Rome, la loi de grâce serait plus cruelle que celle du Coran. Ledit chapitre ne regardait que le pouvoir temporel de Jésus, ce qui est prouvé par le ch. XXII, § 36 dudit saint Luc : « Mais maintenant que celui qui a une » besace la prenne, et de même celui qui a un sac; et que celui » qui n'a point d'épée vende sa robe et achète une épée. » Or, les antécédens ne contiennent que les violences du sacerdoce des Juifs et des magistrats. Un critique a dit que ce paragraphe indiquait que Jésus voulait opposer la force à l'autorité existante en Judée.

(1) « Passim occurunt patrum voces de hæreticis conquerentium » quod fraudum artifices, in somnis suis autoritatem conciliarent, » libros quibus ea in vulgus proseminabant celeberrima, cujusque » ecclesiæ, doctoris imo, et Apostorum nominibus usi essent. » Joannes Dalleæus, liv. I, ch. 3—3.

(2) « C'est pourquoi nous décrétons que toutes les Ecritures, *de porphyre ou autres*, qui ont écrit contre la religion chrétienne, dans quelque possession qu'elles se trouvent, soient mises au

détruisît tous les ouvrages des savans qui avaient écrit contre le Christianisme, que lui-même professait, et contre la croyance de la Trinité qu'il admettait (1). Malgré toutes ces ordonnances, les Chrétiens sectaires tenaient à leurs anciens livres, ce qui causa une infinité de massacres (2). Les dissidens ne voyaient dans le culte favorisé qu'un ensemble de vieilleries que l'on habillait selon le temps et les goûts des Empereurs; car les Ecritures-Saintes et les Évangiles étaient devenus méconnaissables.

Outre les cinquante-deux Evangiles apocryphes cités dans les œuvres des anciens Saints-Pères, si l'on fait un peu attention aux Evangiles orthodoxes qui nous restent, aux Actes des Apôtres et à la Révélation de S.t Jean,

feu. Nous ne voulons souffrir qu'aucunes de ces choses puissent arriver aux oreilles des hommes, car elles sont capables de provoquer la colère de Dieu, et d'offenser l'esprit des gens pieux. »

(1) Ce décret de Théodore relativement à la Trinité, invite les Chrétiens à admettre cette doctrine, et leur dit que, ne le faisant pas, ils doivent s'attendre à la condamnation de la divine justice dans l'autre monde, et dans celui-ci aux peines sévères que son autorité, guidée par la *sagesse divine*, pourrait juger à propos de leur infliger.

(2) « Ipsum nomen sane novorum Evangeliorum dici haud potest quantam per universum orientem excitaturum fuisset tragœdias, quam graves tumultus nec fortasse sine imperatoris cæde sopiendos. Neque extat quod sciam ex omni scriptorum turba præter unum Victorem, qui verba ejus transcripsit, Isidorum Hispaniensem, qui Radiurgas (Ραδιθρχιας) hujus aliquam facit mentionem. » Mill. Prolog., pag. 1015.

on remarque que le Nouveau-Testament parle pour le moins de 24 à 27 autres Evangiles, qui doivent avoir été tous canoniques dans les premiers temps de l'Eglise. Nous indiquons seulement ceux qui ont une dénomination différente de celle reçue, en les présentant dans l'ordre où ils se trouvent dans le Nouveau-Testament :

Matth.	XXIV.	14.	L'Evangile *du Royaume.*	1
Luc.	XX.	1.	L'Evangile *de Jésus* même.	2
Act.	VIII.	25.	L'Evangile *de S.t Pierre* prêché aux Samaritains.	3
id.	XX.	24.	L'Evangile *de S.t Paul de la grâce de Dieu.*	4
II. Cor.	IV.	4.	L'Evangile *de la Gloire du Christ.*	5
Gal.	I.	6.	L'Evangile *des Galates* qui n'était pas celui du Christ.	6
Id.	II.	2.	L'Evangile que *S.t Paul prêchait en confiance.*	7
Id.	II.	7.	L'Evangile *du Prépuce* qui était délégué entièrement à S.t Paul.	8
Id.	II.	7.	L'Evangile *de la Circoncision* qui était réservé tout-à-fait à S.t Pierre.	9
Id.	III.	8.	L'Evangile *de la Foi d'Abraham.*	10
Eph.	I.	13.	L'Evangile *du Salut.*	11
Id.	VI.	15.	L'Evangile *de la Paix.*	12
Col.	I.	6.	L'Evangile *de la Vérité.*	13
Id.	I.	23.	L'Evangile *de Paul qui est prêché à toute créature.*	14
I. Tim.	I.	11.	L'Evangile *de la Gloire de Dieu.*	15
I. S.t-Pierre.	IV.	6.	L'Evangile *prêché aux morts.*	16
Red.	XIV.	6.	L'Evangile *Eternel.*	17

Si nous examinons l'Epître aux Galates, nous trouvons que S.t Paul dit au chap. II, § 7 : « Mais au contraire, » quand ils virent que la prédication de *l'Evangile du*

» *Prépuce* m'était commise comme celle de la Circon-» cision l'était à Pierre. » Après ce texte il paraît que S.t Pierre judaïsait entièrement, car il circoncisait, et S.t Paul prêchait sur l'excellence de cette cérémonie.

Les critiques disent que le Nouveau-Testament se contredit à chaque page. S.t Paul ne devait que prêcher l'Evangile du Prépuce, lorsqu'il n'admettait pas la circoncision. Et comment n'a-t-il pas voulu faire baptiser les Corinthiens? Paul ne devait pas circoncire; et aux *Actes des Apôtres* XVI, § 1, il circoncit Thimothée. Pour le baptême, il le regardait comme indifférent; car il dit, *loco citato*, qu'il ignore si, après Crispus, il en a baptisé d'autres. Si on lit le reste du chap. II aux Galates, on remarque que des brouilleries existaient entre Pierre et Paul pour conflit de juridiction, § 11 : « Mais quand » Pierre fut venu à Antioche, je lui résistai en face, » parce qu'il méritait d'être repris. » Il traite Pierre d'infidèle et de dissimulé. Paul, au § 14, le finit de la sorte : « Mais quand je vis qu'ils ne marchaient pas de » droit pied, selon la vérité de l'Evangile, je dis à *Pierre* » devant tous : si toi, qui es *Juif*, vis comme les Gentils » et non pas comme les Juifs, pourquoi contrains-tu les » Gentils à judaïser? »

Les critiques observent que, puisque dans l'origine du Christianisme, la discorde existait entre Pierre et Paul, il n'est pas étonnant que cet esprit subsiste encore.

Ils observent ici une autre contradiction : Pierre de-

vait être tout-à-fait Juif; selon Paul, il devait circoncire comme les Grands-Prêtres des Juifs; mais il cherche des adhérens, il veut captiver les Gentils; malgré ces faits, nous avons vu Pierre, au lieu de circoncire, baptiser dans un seul jour 3000 Juifs étrangers, qu'il a plongés à lui seul trois fois dans les eaux du Jourdain, et qui après allèrent prier Dieu dans le temple des Juifs à Jérusalem. Ces faits induisent les critiques à dire que ces gens baptisés par Pierre, après les antécédens, n'étaient que des Juifs réformés par l'ancien baptême. Les hommes les plus éclairés ne voient dans S.t Pierre vénéré à à Rome qu'un prêtre juif qui voulut mettre en vigueur les usages des anciens Hébreux. Tous ces critiques s'accordent à dire que lorsqu'ils rapprochent tous ces contes, ils sont convaincus que Pierre et Paul (1) suivaient entièrement la loi de Moïse et non celle qu'on nous donne comme étant celle du Christ, et qui, par toutes les ré-

(1) On prétend que le nom de Paul lui fut donné pour avoir converti au nouveau judaïsme le proconsul Sergius *Paulus;* son nom était Rabbi *Saül.* Ses écrits ne respirent que la loi juive; c'est pour ainsi dire le véritable code de Moïse, développé par une réforme. Rabbi alla plus en avant que les Evangélistes; sa morale est plus élevée, plus libérale. Lui aussi, comme Pierre, veut avoir du succès; il abolit la circoncision pour le triomphe de sa réforme qui devait civiliser le monde. Remarquons que la nation juive ne voulut pas de cette religion, qu'elle donnait à l'univers. Saint Paul porta de l'Orient sa doctrine à Rome; on prétend qu'il convertit à la nouvelle réforme Poppée, concubine de Néron, cause de sa disgrâce et de sa mort, arrivée par ordre de cet Empereur.

formes arrivées par le caprice et par le temps, n'est plus reconnaissable avec l'ancienne; d'après eux, cette infaillibilité de l'Eglise de Rome n'a été établie que pour empêcher les clairvoyans d'examiner de près les altérations pieuses et les fraudes dévotes, inventées dans les intérêts des Papes, des Evêques, des Conciles et des Empereurs.

Un critique moderne a écrit avec profondeur : « Si » forte accidisset ut Johannis Evangelium per octo de» cim secula priora prorsus ignotum jacuisset, et » nostris demum temporibus in Oriente repertum et » in medium productum esset, omnes haud dubie uno » ore confiterentur Jesum à Johanne descriptum longe » alium esse ac illum Mathei, Marci, Lucæ, neque » utramque descriptionem simul veram esse posse. » *Modeste subjecit Carolus Theoph. Bretschneider, pag. 1, Lipsiæ,* 1820.

Un second écrivain moderne, Evanson, a su joindre ensemble toutes les démonstrations irrésistibles du modernisme, et a fait ressortir le peu d'accord de la généralité des quatre Evangélistes; son écrit est à l'usage des Unitairiens; il dit aussi, page 168, que le verset 12 du ch. XIX de saint Mathieu, qui explique les différens procédés des castrations religieuses, démontre que l'écrivain évangélique connaissait déjà les doctrines et les pratiques des Encratites, secte qui ne se montra en Orient que dans le second siècle; par conséquent,

cette introduction était la preuve que cet Evangile ne pouvait pas être d'un Evangéliste qu'on a dit disciple du Christ, ni écrit à l'époque qu'on a toujours établie depuis qu'il est en usage.

Ce même auteur observe que, dans ce même Evangile, les versets 18 du ch. XVII, et le 17 du ch. XVIII, parlent d'une autorité ecclésiastique ***infaillible***, à laquelle on n'a jamais rêvé dans les deux premiers siècles de l'apparition du Christianisme, où chaque Evêque et Eglise se régissait par soi-même et par ses doctrines particulières. Une quantité d'autres critiques avaient fait avant lui ces observations; le même auteur dit que le 1.er verset du ch. II de Luc contient une méprise de 15 ans relativement à la naissance de Jésus. Le décret du recensement des Juifs eut lieu sous le gouvernement de Cirenius, envoyé en Judée par Tibère, tout juste 15 ans après la mort d'Auguste. Or, il n'y a aucune trace de recensement en Judée pendant la vie d'Auguste. On fait dire à saint Luc, que le Christ est né sous le règne d'Auguste; ce fait prouve à cet auteur une inexactitude complète dans cet écrit évangélique; il lui paraît, ainsi qu'à d'autres, que cet extrait de naissance ne pourrait servir au Christ auprès d'aucun de nos tribunaux civils d'Europe.

Ce même auteur remarque encore que les mots ***légion***, ***tablier***, ***mouchoir***, ***centurion***, sont écrits dans les textes grecs avec des mots latins et mis avec des

lettres de l'alphabet grec, et qu'un tel usage n'a été introduit que du temps d'Hérodien (l'historien), au 3.e siècle; ce qui lui prouve de plus en plus que les Evangiles ne furent point écrits aux époques qu'on donne, mais trois cents ans après. (*Evanson, pag.* 20.) Il est à remarquer que cet auteur croit à la révélation divine.

On présente un exemple récent d'altération des Ecritures-Saintes, arrivé au 16.me siècle. Lorsque cet Alexis Menesis, Archevêque de Goa, duquel on a parlé, qui avait obtenu des Chrétiens Syriens leurs Evangiles ou leur Nouveau-Testament, en ordonna la traduction, avec menace aux traducteurs qu'elle fût mise en accord avec la Vulgate, ses ordres furent exécutés religieusement et la fraude dévote consommée; néanmoins les traducteurs n'ont pu changer la formule de la clôture de ces Evangiles, qui était: « Ce livre sacré fut fini le mercredi » 18 du premier mois de l'an 78 du Christ, de la main » d'Achœus, *compagnon* de Mar Maris, un des disciples » de Maradocus. Nous supplions de prier pour nous. » Amen. » *Marsh's Michaelis, vol.* 2, *pag.* 28-31.

Erasme, qui écrivait au commencement du 16.e siècle, assure qu'il n'a jamais existé de texte grec original du livre de la Révélation attribué à saint Jean, et qu'on n'a connu que le texte latin.

Les Croisés ont pu connaître toutes ces variantes par leur séjour en Orient parmi les différentes sectes; il paraît que ces causes les ont déterminés à s'attacher

aux doctrines des Gnosticiens et Manichéens, plutôt qu'à celles des prêtres de Rome, parce qu'il leur semblait que les Ecritures orientales étaient le moins altérées.

Les écrivains de Rome disent que Manès entreprit de corriger le Nouveau-Testament, sur le frivole prétexte que les Evangiles n'étaient point des Apôtres ni des hommes apostoliques dont ils portaient le nom, ou s'ils en étaient, qu'ils avaient été falsifiés par des Chrétiens qui étaient encore à demi Juifs. Ces mêmes écrivains ont prétendu que Rome seule conservait les véritables Saints-Evangiles. Cette opinion fut controuvée dans le dernier siècle par Beausobre, *Histoire des Manichéens*, à Amsterdam, 1734, pag. 11 de la Préface : « L'impar-
» tialité aussi essentielle à un historien m'a obligé de
» justifier les Manichéens de l'accusation que les Catho-
» liques leur ont intentée d'avoir corrompu les livres du
» Nouveau-Testament par des additions ou des retran-
» chemens sacriléges. Je l'ai examinée et trouvée sans
» fondement. Mais je n'ai pas pu m'empêcher de remar-
» quer à cette occasion qu'il y eut des Catholiques assez
» téméraires pour ôter quelques endroits des Evangiles. »

Ce même auteur dit à la page 343 : « Si les héréti-
» ques ôtent un mot du texte sacré, ou s'ils en ajoutent
» un, ce sont des sacriléges violateurs de la sainteté
» des Ecritures ; mais, si les Catholiques le font, cela
» s'appelle retoucher les premiers exemplaires, les
» réformer pour les rendre plus intelligibles. »

Toutes ces versions sur les réformes des Ecritures ont dû refroidir la dévotion des Croisés pour le clergé et les Evêques de Rome; mais ce qui dut le plus les en avoir détachés, ce furent toutes ces mythologies relatives au Christ, qu'ils trouvèrent encore être suivies par les peuples chez lesquels ils demeurèrent; rapprochement que les critiques anciens et modernes avaient déjà fait. Il ne serait pas étonnant que ce plâtrage maladroit, une fois connu des hommes simples, n'ait pu les persuader que tous les événemens évangéliques n'étaient qu'un *fac-simile* des Dieux et Divinités romains, grecs, tyriens, égyptiens, et plus particulièrement indiens.

Voici comme s'explique Justin, martyr, sur les mythologies des Romains et des Chrétiens, dans cette apologie tant vantée par le Christianisme, et qu'on a prétendu qu'il présenta à l'Empereur Adrien, à son fils Verissimus, et à Lukius le philosophe; néanmoins les critiques soutiennent que cette pièce dévoile l'origine païenne de la religion du Christ. Observons que Justin est un des premiers Pères de l'Eglise, s'il n'en est pas le premier; car, en se conformant à la chronologie chrétienne, cette apologie aurait été écrite 50 ans seulement après l'époque à laquelle l'on fait remonter l'origine de la révélation (1) :

« En disant que toutes choses ont été faites par Dieu

(1) Just. mart., pag. 76, ch. XL.

dans ce bel ordre, que semble-t-on dire de plus que Platon? quand nous enseignons un embrâsement général, qu'enseignons-nous de plus que les stoïciens? En nous opposant au culte des travaux des mains des hommes, nous disons comme Ménander le comédien. Et en déclarant notre maître Jésus-Christ comme le *logos*, comme le premier né de Dieu, né d'une vierge sans coït avec l'homme, crucifié, mort et ressussité ensuite, et monté au Ciel, nous ne dirons rien de plus, que ce que vous dites des fils de Jupiter. Car on n'a pas besoin de vous dire quelle quantité de fils l'écrivain le plus en vogue parmi vous, donne à Jupiter. Par imitation du *logos*, vous avez Mercure l'interprète de *Zeus* ou de Jupiter adoré parmi vous; vous avezEsculape le physicien, frappé par la foudre, et ensuite montant au ciel; vous avez Bacchus, déchiré en pièces, et Hercule brûlé pour se débarrasser de ses souffrances. Il y a *Castor* et *Pollux*, fils de *Jupiter* et de *Léda*, et *Persée*, fils de *Jupiter* et de *Danaé* la vierge, sans compter beaucoup d'autres.

» Je voudrais bien savoir pourquoi vous déifiez toujours les Empereurs morts? et je voudrais savoir aussi si quelqu'un pourrait prouver qu'il a vu *César* monter au ciel avec la flamme du bûcher?....

» Quant au fils de Dieu appelé Jésus, quand nous ne lui accorderions pas plus que d'être un homme, cependant le titre d'être le fils de Dieu est bien justifié par sa sagesse, considérant que vous adorez *Mercure* sous le titre de verbe et de messager de Dieu.

» Quant au crucifiement de notre Jésus, je dis que des souffrances étaient communes à tous les fils de Jupiter, susmentionnés, en observant seulement qu'ils souffraient une mort différente ; quant à ce qu'il soit né d'une vierge, vous avez votre *Persée* qui peut balancer ce fait, et quant à la garnison des estropiés et des paralytiques et des contrefaits de naissance, il n'y a rien qui soit bien supérieur à ce que faisait *Esculape*. »

S.[t] Justin, martyr, aurait pu multiplier ces rapprochemens; il pouvait continuer à regarder les Empereurs comme des fils de Dieu, comme des Grands-Prêtres; car quelle différence y a-t-il avec notre Christ? Nous avons vu dans les Evangiles que le fils de la vierge mère, Divinité incarnée, s'appelait aussi Roi : « *Jesus Nazareus Rex Judeorum* »; qu'il s'appelait fils de Dieu, et Grand-Sacrificateur; nous voyons que les Empereurs aussi se donnaient les mêmes titres à ces époques. Nous ne rapporterons qu'une seule preuve de ce fait que les Français ont pu remarquer dans leurs descentes en Italie. A l'entrée du château de Susa, il existe un arc de triomphe élevé en l'honneur de Jules-César, où on lit : « *Imperatori Cæsari Augusto Divi Filio, Pontifici maximo Tribunicia protestate, decima quinta, etc.* » La politique de César avait beaucoup d'analogie avec celle du Christ. César, comme Roi et Empereur, voulait réunir en lui la force des armées ; en sa qualité de fils de Dieu et de Grand-Prêtre, il réclamait des peuples une vénération religieuse, et comme tribun, il voulait donner

à entendre qu'il était prêt à se sacrifier pour le salut du peuple contre l'aristocratie. En un mot, il cherchait à réunir sur sa personne toutes les affections des Romains (1).

Quoique Justin, martyr, soit un homme respectable pour les Chrétiens, son attestation sur les apothéoses, qu'il nous présente arrivées à de simples hommes, comme à César, croyance qui était admise par les Romains, doit obtenir la plus haute considération de tous ses lecteurs. Nous observons que ce qu'il en dit est confirmé par d'anciennes pierres gravées et par des bas-reliefs.

Ennius Quirinus Visconti, *tom.* v, *pag.* 49 (*Pl.* VII), donne un bas-relief appartenant à Monseigneur le cardinal Casali, savant qui illustra l'Italie, dans lequel on remarque Sémélé, qui, après avoir tiré de la région des morts son fils Bacchus, est assise avec lui dans son char tiré par deux centaures, s'entretient avec lui et le conduit au ciel avec le cortége dionysiaque qui l'accompagne presque toujours.

Les Croisés, occupant en Orient les pays les plus civilisés à ces époques, ont pu être instruits que l'Apôtre Paul avait inutilement cherché à introduire la croyance du crucifiement de Jésus-Christ à Athènes; ils pouvaient même avoir des raisons suffisamment probables de la mauvaise issue de la prédication de Paul. Ils auront pu savoir que les Athéniens avaient vu jouer sur la scène de

(1) On abandonne aux lecteurs les rapprochemens relatifs.

leurs théâtres, cinq cents ans avant l'époque qu'on donnait au Christ, la tragédie d'Eschyle, le Prométhée lié, et que les Athéniens avaient trouvé dans cette tragédie des conformités avec le Dieu incarné que l'on disait crucifié à Jérusalem, et qu'il était facile d'établir que les deux divinités dérivaient du type universel du culte du Soleil, ayant entr'elles une quantité de rapprochemens; car Prométhée avait fait le premier homme d'argile. Le Christ, quoique la seconde personne, étant le même que le Père Eternel, avait créé ou concouru à la création des premiers péres des hommes qui furent aussi faits d'argile.

Tous les deux sont des Dieux incarnés; tous les deux expirent sur une montagne; tous les deux s'exposent à la colère d'un autre Dieu pour sauver le genre humain; tous les deux ont le côté droit percé, l'un par un vautour, l'autre par une lance; tous les deux sont attachés, l'un sur un rocher, l'autre sur une croix; tous les deux expirent par le même tourment; et dans les angoises du crucifiement, près d'expirer, on met dans la bouche des deux Divinités les mêmes expressions, comme on peut s'en convaincre, en confrontant les Evangiles avec la tragédie d'Eschyle (1).

Mais ce qui rapproche le plus ces Divinités, ce qui fait un contraste frappant entre ces deux légendes,

(1) Il existe une excellente traduction de cette tragédie par l'Anglais Potter.

c'est que Prométhée a un ami qui s'appelle Océan, et si on cherche Océan dans les anciens dictionnaires mythologiques les plus estimés, on trouvera qu'un des noms qu'on donnait au dieu Océan était *Piereus*. Or, dans la tragédie d'Eschyle, on lit qu'Océan ou Piereus abandonna son ami lorsque la colère de Dieu en avait fait une victime des péchés de la race humaine; saint Pierre en fit autant.

La ressemblance des actions et du nom de Pierre et Piereus est frappante, sur-tout si on y ajoute que Pierre ne vivait que des produits de l'Océan ou de la mer.

Tous ces faits parvenus à la connaissance des Croisés, qui n'étaient pas de profonds théologiens, auront pu les persuader que ces Dieux avaient eu la même origine, et qu'ils n'étaient que des figures poétiques et religieuses du Soleil, d'une création toute imaginaire.

Les critiques soutiennent que dans les temps barbares, où l'ignorance a pu étouffer la science et la philosophie, les prôneurs des nouvelles religions et leurs prêtres ont trouvé nécessaire à leur intérêt de feindre et de calquer des personnages réels sur les fabuleux; ce fut alors qu'à cette fable ils en substituèrent une seconde, comme si elle était une réalité, pour appuyer leur système.

De nos jours, deux lettrés anglais furent aux prises sur la question du Prométhée et du Christ. Le révérend docteur Beard, de Manchester, chercha à prouver que les comparaisons énoncées étaient mal appliquées.

L'autre, le révérend Robert Taylor, a prouvé l'exactitude de la ressemblance de la tragédie d'Eschyle avec celle de Jérusalem; mais il a démontré que la seconde était représentée avec moins de poésie. Nous avons tiré bien des notices de l'ouvrage de ce dernier lettré.

Les Croisés ont pu sur les lieux faire des rapprochemens entre les croix qui servent à différentes religions, comme les critiques du jour le font. Nous avons dit que les hiéroglyphes étaient des symboles parlans de la religion égyptienne, qu'au temps de Platon on disait exister depuis dix mille ans.

Nous avons vu au tom. 1, pag. 357, que les Egyptiens portaient en procession cette croix, ce Phalus (1), symbole de la fécondité; ailleurs, nous avons vu qu'elle était l'emblème de l'immortalité, et un signe de passion pour arriver à l'immortalité.

(1) En Phénicie, Lydie, Syrie et à Chypre même, on se livrait à des superstitions austères et à des licences effrénées. Des lieux de prostitution étaient élevés à côté des asyles d'une continence forcée; car les prêtres subissaient une entière mutilation. Les preuves de ce sacrifice (que les prêtres du jour qui se condamnent à la continence devaient pratiquer pour s'attirer la vénération des infidèles), étaient portées en procession, pendues à une mesure fécondante dans un temple, en se condamnant par ce moyen à un célibat perpétuel, tandis que dans un autre on se livrait au culte de la volupté et à une sainte et dévote prostitution.

Le signe général de la reproduction des êtres était porté en triomphe, et ce signe de la rédemption humaine fut fêté à Thèbes, dans le Japon, dans les forêts des Druides, à Rome, chez les Indous comme chez les Mexicains, où les deux organes de la génération se voyaient même unis.

Les critiques disent qu'après de telles idées, les anciens pouvaient bien attacher à ce signe celle d'être l'emblème de la passion d'un Sauveur, ou de tout autre héros; car ce ne sont là que des hypothèses établies par des croyances diverses, exploitées toujours par les prêtres des différentes religions, pour leur profit.

Cette croix était plantée çà et là en Egypte; vue à une certaine distance, elle paraissait porter un homme.

Les Egyptiens décrivaient poétiquement le démon de la famine par un être nu, défait, et qu'on supposait même cloué sur cette croix lorsqu'elle avait un seul croisillon, qui indiquait que le Nil ne s'était point élargi avec ses eaux bienfaisantes. Si on voulait représenter le Nil dans l'état de stérilité (comme on peut le remarquer dans Montfaucon et autres antiquaires), il portait sur sa tête une couronne d'épines, marque, non de royauté, mais de stérilité; et même quelquefois on lui plaçait à la main un roseau pour indiquer qu'il n'avait pas couvert et inondé les plaines, mais qu'il s'était fixé avec ses eaux entre ses bords marécageux couverts de roseaux.

Le peuple, toujours ignorant, et les innovateurs des systèmes religieux qui trouvent des Dieux partout, firent de cet emblème de stérilité une Divinité, en la donnant même pour le Roi des mendians et des vagabonds (1).

(1) Pour de plus amples recherches, voyez Meagher on the Popish Mass. Comme il est dit dans le procès, les Templiers professaient les doctrines des Gnosticiens, et comme nous avons

Cet embléme devint, par la suite des temps, l'objet de l'adoration des païens égyptiens, et représenta les doctrines de cette foi. Quoique cet embléme eût existé pendant des siècles sans nombre, ce ne fut que vers l'époque de l'ère chrétienne, selon ces critiques, qu'il prit une physionomie juive; et Minutius Félix, un des plus anciens Pères, raille les païens sur l'adoration de ce symbole : « Vous êtes des païens, vous adorez des » Dieux de bois. Votre croix est de bois, et de plus une » croix sur laquelle il y a un criminel; vous êtes dans » un faux chemin; Dieu ne prendra jamais la place d'un » criminel. » (1)

Il paraît qu'à ces époques les Chrétiens (au moins ceux parmi lesquels se trouvait ce Saint-Père) n'avaient pas la croix pour emblème de rédemption, et que ce signe n'était reconnu que par les païens.

Les Croisés pouvaient trouver le même rapprochement entre une Divinité phénicienne et le Christ; ce qui aurait pu de plus en plus les éloigner de la croyance des orthodoxes.

Sur des autels chrétiens en Angleterre, en Irlande et

vu, page 286 au premier volume, que les Gnosticiens disaient que celui qui adorait le crucifié était l'être le plus bas dans l'échelle des êtres, il est bien naturel que les Templiers aient pu avoir été accusés de fouler aux pieds la croix du Sauveur des Chrétiens. Ce moyen sauva la vie, comme on le verra, à 60,000 Chrétiens à Surinapatam.

(1) Voyez, pag. 134., Reeve's Translation.

en Ecosse, on conserve encore de nos jours la réminiscence d'Adonis, ou, selon les Juifs, d'Adonay; on y voit quelquefois les mots *A. Don*: *Gnaw*: *ye*, que les Ecossais lisent : *y don't know ye*, qui, rendant l'explication des mots écossais, veut dire : *Je ne vous connais point* (1).

La vraie explication littérale du mot hébreu est *notre Seigneur*.

Sébastien Munster imprima à Bâle, en 1530, les préceptes de la loi mosaïque dans le texte chaldéen, avec une traduction latine en regard; ils montent en tout à 613, dont 365 sont des ordonnances, et 248 sont des défenses.

Les écrivains hébreux et bibliques se sont toujours servis de nombres cabalistiques relatifs aux planètes, aux douze mois de l'année et au soleil, objet constant du culte et de la religion universelle, et les Hébreux se trouvent par ce fait en analogie avec ce que nous avons rapporté des autres religions anciennes.

Une seconde observation très-curieuse tombe sous le sens : c'est que le nombre des membres qui composent le corps humain est de deux cent quarante-huit.

On a prouvé qu'Adonis a été une Divinité des Juifs bien ancienne. Le mot Adonay figure dans les psaumes

(1) Un rite que nous croyons israélite a appliqué les initiales INRI, à une apostasie de Jésus : *Je Ne Reconnais Jésus*; autrement pour sûr un autre rite quelconque entendrait rappeler ce Jésus qui avait acheté la grande sacrificature d'Antiochus et qui a précédé le Christ.

de David comme le Dieu éternel. Ezéchiel, bien postérieur à David, au *ch.* VII, *v.* 10, se plaint que les Israélites eussent couvert les intérieurs du parois et des murs du Temple par des hiéroglyphes et des figures d'animaux, qui certes devaient avoir la représentation du type universel, le culte du Soleil, et qui ne devaient être autre chose que les constellations égyptiennes ou babyloniennes, toujours relatives aux travaux et au cours du Soleil.

Au verset 14 du même chapitre, Ezéchiel se trouve scandalisé que les dames juives y pleurassent à la porte de la maison de Dieu (sur laquelle nous avons vu plus haut que les chevaux du Soleil étaient placés) la mort de Thammus ou Adonis; au verset 16, Ezéchiel remarque avec indignation que les prêtres juifs, qui restaient entre le porche et l'autel, tournaient leur dos contre l'autel, et que leur visage était tourné vers l'Orient, et qu'ils y adoraient le Soleil. Après ces textes, il est évident que les Juifs ont adoré le Soleil.

Adonis, ou cet idole pour le Soleil, était adoré à Byblos, en Phénicie; il avait les mêmes cérémonies et les mêmes articles de foi des premiers Chrétiens : une incarnation mystique, une mort précieuse, une glorieuse résurrection, une ascension divine. Les Phéniciens l'avaient établi pour leur Divinité bien avant la naissance de Jésus. Les critiques prétendent que les Juifs, dans la légende du Christ, ne firent que renouveler leur ancien Adonis; et que Marthe, Marie et Madelaine, pleurant au tombeau du Christ (Soleil), ne firent que

renouveler la dévotion des femmes juives du chap. VIII, § 14 d'Ezéchiel. Ces rapprochemens font trembler une infinité de savans qui ne se sont jamais occupés de lire la Bible ni de la comparer, et qui ont toujours cru sur la foi du maître.

La connaissance des livres orientaux ébranle beaucoup d'erreurs; jadis leurs notions se retrouvaient concentrées chez les savans; bien des faits étaient ignorés. L'amiral Andrada, il y a seulement trois siècles, a déplu aux Européens en leur disant qu'un peuple, à l'autre extrémité du continent, avait des sciences, des arts, l'imprimerie, la poudre, la boussole, une agriculture perfectionnée, une morale, une histoire antique, une législation remarquable et une religion qui participait de la chrétienne.

Des savans pensent que plusieurs religions ont reçu de la Perse et des Indes l'idée d'un médiateur entre le Ciel et les mortels, ainsi que les pratiques du baptême, de la confession, le dogme de la formation du monde en six temps, de la création d'Adam et d'Eve, de la révolte des génies célestes, de la chute de Lucifer, du Paradis terrestre, du péché originel, du déluge, de la résurrection des corps, de l'immortalité de l'ame, du jugement après la mort, des peines et des récompenses.

Dans le Thibet et dans la Chine, encore de nos jours, la religion est celle des anciens Brahmes, altérée par les sectateurs de Vischnou. Ces Orientaux croient

que le chef suprême des Lamas est présent partout et sait tout, qu'il est immaculé, est infaillible, immortel; car il est remplacé à sa mort par un enfant, afin que le vieux et le jeune ne fassent qu'un. Leur culte est une incarnation mitigée, mais perpétuelle.

Les missionnaires assurent que les Gylons ont des jeûnes, des reliques, des chapelets, la confession, l'eau bénite, l'extrême-onction, le sacrifice du pain et du vin, et des prières pour les morts.

Les Lamas sont les supérieurs des monastères des Gylons, et sont comme les abbés et les évêques chrétiens.

Fo ou *Bouddha*, Dieu qui se fit homme, fut engendré par une vierge; il passe de planète en planète, autour de millions de soleils, qu'il doit tous visiter. Que de rapprochemens avec les légendes chrétiennes!

Les Indous eurent le Dieu qui produit toutes choses, et qui les conserve, et le Dieu qui les détruit pour les renouveler.

On enseignait aussi dans les pays qu'arrose le Gange, qu'après une éternité silencieuse, le monde a été tiré du chaos; que du premier homme et de la première femme, dans le Paradis, il est sorti une race prompte à dégénérer; qu'elle fut affligée par la surabondance des eaux; que, dès le principe, il y eut des anges fidèles et des anges rebelles; que les ames humaines sont exposées à plusieurs transmigrations, et que, malgré la confession et le baptême, elles sont destinées en partie à séjourner dans la région infernale, en attendant le jour de la délivrance.

Le baptême, la confession et la communion ont fait partie des mystères de Mythras, de l'Egypte, de la Phrygie et de la Grèce.

Les Juifs se confessent encore une fois l'année, et aux approches de la mort.

Dans le Mexique, cet usage était établi avant sa découverte ; ce qui fit dire à Garcilyso de la Vega, que le démon avait introduit cette coutume comme singe envieux et malin.

Hastings regarde le *Bhagavat-ghita*, qui renferme la doctrine des Indous, comme la source des principes qu'a adoptés le Christianisme.

M. de Sénancourt, en parlant du *Vidah*, dont le commentaire est le *Shaster*, y trouve une conformité frappante avec les principes adoptés par le Christianisme. La morale en est la même. Le Shaster contient le pouvoir immense de la Parole sacrée (*Om*, ou *Aom*, ou *Hom*) (1); celui qui la prononce est assuré que ses mauvaises actions ne lui seront pas imputées.

Dans le susdit Bhagavat-ghita, la Divinité incarnée se nomme Chrishna ; ce mot Sanscrit se rapproche de celui de Christ. Ces deux termes paraissent avoir la

(1) Les prêtres exorcisant de nos jours, disent au patient qui a le démon au corps : Dites de cœur *Jésus*. La cabale a fait le tour du monde, de la Chine à la Judée, de Jérusalem à Rome. C'est toujours la parole sacrée qui guide nos cabalistes et opère des miracles.

même origine; il faut bien considérer leurs rapports pour se préserver de l'erreur.

Une question s'éleva dernièrement de savoir comment le mot *Chrishna* était écrit; car, pour ne pas trouver une analogie avec celui du Christ, des Anglais l'ont écrit *Krishna,* et les Français, même le savant de Sénancourt, l'écrivent *Chreeshna;* néanmoins, d'après les *Recherches asiatiques,* on doit l'écrire comme ci-dessus, et non autrement.

Avant tout, on trouve quelque rapport entre Chrishna et le réformateur des Juifs. Chrishna, incarnation du Dieu suprême, selon les Indous, apparaît sous une forme terrible à son disciple *Arjoon,* qui a quelque analogie avec Aaron. Chrishna lui dit : « Tu as vu » ma merveilleuse forme, si difficile à contempler. Je » ne puis être vu dans la vérité que par celui qui re- » nonce à tout intérêt et qui vit sans haine parmi les » hommes. » Moïse demande à voir la gloire d'Adonay : « Tu ne sauras contempler ma face; nul homme ne peut » la voir. » Néanmoins Adonay, pour lui complaire, fait placer Moïse sur une pierre contre l'ouverture d'un rocher, et lui annonce qu'il le garantira de sa main droite; ensuite il dit qu'il ôtera sa main droite, et que Moïse verra sa gloire derrière, mais non sa face. (*Exode, ch.* XXXIII, § 18 à 23.)

Ce qui a pu renverser toute idée religieuse chez les Croisés et les Templiers, ce fut sans doute l'his-

toire fabuleuse des Indes et de Chrishna qui devait être très-répandue en Orient, d'autant plus que les *Recherches asiatiques*, *vol.* 1, *pag.* 259, disent que le nom et la légende de cette Divinité non-seulement sont antérieurs au Christ, mais qu'ils ont précédé de beaucoup l'ère qu'on donne à Homère, et que cette Divinité s'approche de celle des Chrétiens (1).

Williams Jones, dans les mêmes *Recherches asiatiques*, pag. 259 à 273, dit qu'il y a une histoire entière dans le Sanscrit qui remonte à une antiquité très-reculée, d'un Dieu incarné d'une vierge, qui échappa miraculeusement à la rage du tyran; et à la pag. 260, le même auteur dit que Chrishna était supérieur à tous les prophètes, qu'il était même la personne de *Vishnou* sous la forme humaine. Par ces analogies et par bien d'autres, Jones conclut, pag. 271 : « Nous croyons qu'il a existé » un rapport entre les idolâtres Egyptiens, Indiens et » Grecs bien avant la naissance de Moïse. »

Chrishna était né d'une vierge de la ligne royale *Devaci*. Les Chrétiens disent que le Christ était de la race du roi

(1) Que cette religion indienne paraît approcher de la religion du Christ. Jones, pag. 272, premier volume, dit que des Indiens originaires lui avaient assuré que des missionnaires dans leur zèle avaient cru nécessaire, pour la conversion des Indiens, de les exciter à la religion qu'ils prêchaient, en leur faisant sentir qu'ils étaient d'avance des Chrétiens, car Brahma, Vishnou et Mahesa n'étaient autre chose que la Trinité chrétienne; cette assertion est rapportée par plusieurs écrivains.

d'Israël David. La naissance de Chrishna avait jeté dans la consternation Cansa, tyran de son pays; car on avait prédit que la naissance d'un fils de cette famille Devaci devait causer de son vivant la destruction de sa propre famille.

Cansa ordonne le massacre de tous les mâles nouveaux nés. Remarquons que les prédictions sur le tyran ont lieu; Chrishna triomphe de Cansa. Le massacre des innocens juifs ne tirait à aucune conséquence ; le Christ n'a pas de règne dans ce monde; les orthodoxes ne lui donnent qu'une couronne d'épine, et pour sceptre un humble roseau.

A la page 273 du même ouvrage, il est dit, qu'à sept ans, Chrihna remuait avec son petit doigt des montagnes. Les Evangélistes ont renchéri sur cette idée et le pouvoir qu'ils donnent à leur Divinité; ils ont prétendu que ceux qui croiraient à leurs paroles, feraient ce que le Dieu Chrishna faisait. St. Mathieu, ch. XXI, § 21, en parlant à ceux qui auraient de la foi, et qui ne douteraient point, dit : « Que si (ses croyans) disaient à une » telle montagne : quitte ta place et te jette dans la mer, » cela se ferait. »

Chrishna s'était réfugié lors de la persécution du tyran chez un berger; il fut élevé avec des bergers et passa son temps à jouer de la flûte et à danser avec des laitières; néanmoins sa vie fut réellement chaste, quoiqu'elle présentât l'apparence d'un penchant pour le sexe. *Loco citato*, ch. 9.

Le Christ avait pour dévotes et amies, Marie, Marthe, et Marie-Madelaine; cette dernière, selon les Evangiles, était une grande pécheresse. Les relations que Jésus avait avec ces femmes étaient innocentes; cependant les critiques n'approuvent pas tout-à-fait ce qui en est dit au ch. VIII, § 3 : « Jeanne, femme de Chuza, intendant » de la maison d'Hérode, Susanne et plusieurs autres » l'assistaient (Jésus) de leurs biens. » Ces frondeurs sont peu religieux; ils prétendent que des missionnaires pourraient expliquer et appliquer ce texte très-canonique, pour induire des femmes à imiter l'exemple des dévotes juives, et leur donner l'argent de leurs maris en les assistant du bien d'autrui. Les maris, les enfans obtiendraient un décret qui convaincrait leur mère de mal gérer leurs biens, et les maris leur ôteraient toute espèce d'agenda; les procureurs du roi, qui sont obligés de suivre strictement leurs instructions, récrimineraient contre les révérends pères pour abus de confiance et peut-être même pour séduction.

Ces mêmes critiques font merveille, et ne peuvent concevoir comment celui qui multipliait avec des paroles, des pains et des poissons, pour rassasier des milliers d'hommes, ne pouvait subvenir à ses propres besoins, au point d'être obligé de recourir à Susanne, à Madelaine, à Marthe, à Marie, à Jeanne, ce qui ne pouvait pas être agréable à leurs maris; car on sait que les Juifs aiment plus l'argent que leurs femmes, si l'on

en juge d'après l'histoire d'Abraham que nous avons donnée.

Chrishna était Dieu en chair, Chrishna avait consommé sa vie travaillant à faire des miracles, Chrishna prêchait les mystères, Chrishna lava les pieds des Bramines, Chrishna descendit aux enfers, Chrishna ressuscita, Chrishna monta au ciel après sa mort, Chrishna laissa ses doctrines à ses disciples, pour être prêchées par eux et non écrites (1). Les disciples de Chrishna font aussi des miracles; Chrishna fut l'objet des prophéties anciennes.

Il est fâcheux pour de vrais croyans comme l'étaient les Croisés, que les livres évangéliques présentassent tant d'analogies frappantes avec les mythologies grecques, romaines, phéniciennes, égyptiennes, indiennes, ce qui endurcit de nos jours les incrédules de plus en plus dans leur doute sur l'existence de l'homme Dieu.

Indépendamment de ces notions poétiques des auteurs anciens et modernes, les Templiers et Croisés étaient dans le cas d'en recevoir encore bien d'autres, comme celle de Jésus, frère du Grand-Prêtre Onias, et de Mé-

(1) La loi de Jésus-Christ était traditionnelle comme celle des Maçons. On trouve cette condition consignée dans S.t Paul II, Epît., § 2, adressée à Thimothée. «Et les choses que tu as entendues » de moi devant plusieurs témoins, conte-les à des personnes » fidèles, qui soient capables de les enseigner aussi à d'autres. » Comme on le voit, il n'est pas question de doctrine écrite.

nélas. Jésus, partisan des doctrines grecques que le commerce avait introduites parmi des Juifs ambitieux de la souveraine sacrificature, négocie avec Antiochus-Epiphanes, pour obtenir cette place, au préjudice de son frère qui la possédait, et cinq cent talens (1) le mettent en possession. Onias est déposé, et par ordre du Roi exilé à Antioche.

Jésus propose ensuite à ce Roi cent cinquante talens, pour obtenir l'autorisation d'établir dans Jérusalem un gymnase à l'instar des académies grecques; les enfans des principales familles de la nation y sont envoyés, et peu à peu il engage par ses doctrines nombre de Juifs à embrasser la religion des Grecs. Le Temple de Jéhovah est négligé, et les prêtres eux-mêmes courant aux exercices gymnastiques, abandonnent le service de l'autel; néanmoins celui-ci n'est pas l'humble Jésus de Marie, dont les fastes des Juifs ne font aucune mention.

(1) La souveraine sacrificature était vendue à ces époques au plus offrant. L'un était chassé par un autre; Ménélas, frère de Jésus, offrit trois cents talens plus que Jésus. Ménélas abjure la loi de Moïse, et à la tête d'une armée, enlève le pontificat à Jésus, qui est obligé de se retirer chez les Ammonites. C'est ce Ménélas qui conduisit ensuite Antiochus triomphant dans le Temple où il sacrifia sur l'autel des holocaustes, un porc, et arrosa toutes les parties du Temple avec le bouillon, fait avec la viande de cet animal. Après ces époques de désordre, les nouvelles doctrines grecques et la philosophie de Platon s'établirent peu à peu, et donnèrent naissance à une infinité de sectes chrétiennes.

Les Croisés étaient dans le cas d'avoir encore d'autres connaissances ; par exemple, il existait en Asie, comme il en existe à présent, des Chrétiens qui pensent que si le Christ a existé, il n'a pas été crucifié, et que, si ce crucifiement a eu lieu, ce ne fut qu'un fantôme (1), et non le Christ crucifié, en s'appuyant sur le verset 23 de la première Epître de S.t Paul aux Corinthiens, qui démontre que tous les Chrétiens, même de son temps, ne convenaient pas du crucifiement du Christ ; et que, si Paul prêchait Jésus-Christ crucifié, il y en avait d'autres qui prêchaient dans le sens contraire. Voici le texte de saint Paul qui constate cette diversité de doctrines, 1.re *Ep. aux Corint.*, *ch.* 1, *v.* 23 : « Mais pour nous, » nous prêchons le Christ crucifié, qui est un scandale » pour les Juifs, et une folie pour les Grecs. »

(1) Les critiques prétendent que les écrivains évangéliques, avec tous ces miracles, donnent occasion de faire des observations toujours en opposition à ce qu'on enseigne aujourd'hui sur le Christ. C'est un *Simon* le Cirénéen qui se soumet volontairement au fardeau de la croix pour soulager Jésus dans le travail de monter le Galgotha. — D'autre part on lit qu'une secte chrétienne prétendait qu'un *Simon* fut mis en croix au lieu du Christ ; car en admettant que le Christ était Dieu incarné, il ne pouvait pas mourir. C'est un *Simon* le magicien qui, d'après le Nouveau Testament, dispute devant le peuple romain avec Pierre et Paul. Il est malheureux pour le magicien qu'il n'ait pas trouvé un auteur profane connu qui ait divulgé ses prodiges et servi d'appui aux fables que la foule crédule aurait accueillies avec avidité. Tous ces Simons, magiciens, font douter qu'il en ait existé réellement un seul, ce qui tendrait à faire croire que toutes ces histoires évangéliques sont douteuses ou qu'elles dérivent des mythologies indiennes.

Nous avons vu que les Grecs avaient dans leur mythologie la fable de Prométhée. Les plus éclairés d'entr'eux savaient que sa légende n'était autre chose qu'une fable relative au Soleil; aussi se moquaient-ils des prêches de Paul.

Mais pour les Juifs, ils regardaient le crucifiement du Christ comme un scandale; car Basilides avait pu attirer dans ses doctrines une quantité incroyable d'entr'eux ; remarquons qu'on disait que ce savant était un des disciples de Pierre, et que, par conséquent, il avait vécu aux époques qu'on donne au Christ. Basilides enseignait que le Christ n'avait pas été crucifié, qu'il avait opéré une métamorphose, et que Simon le Cirénéen fut crucifié en sa place; et que par-là le Christ s'était moqué des *Juifs* et de leur méprise. Cette doctrine de Basilides est rapportée par Pearson, sur le symbole du Credo, *vol.* II, *pag.* 249 (1). A l'appui de cette scandaleuse métamorphose, on enseignait publiquement que le Christ avait le pouvoir de se transformer, qu'il était apparu sous différentes formes aux Apôtres, et que ses croyans ne le connaissaient que lorsqu'il le voulait. Saint Luc, *ch.* IX, § 18 : « Que disent les troupes que je suis? » § 19. Ils lui répondirent : les uns disent que tu es

(1) On disait que les Apôtres attestaient qu'il n'était qu'un fantôme, ce qui fit dire à Coterius, *Patres apostol.* II, *pag.* 24 : *Apostolis adhuc in seculo superstitibus apud Judeam Christi Sanguine recente et* phantasma *corpus domini asserebatur.*

» Jean-Baptiste, les autres Élie, et les autres quelqu'un » des anciens prophètes. » § 20. « Et Pierre en répon- » dant lui dit : tu es le Christ de Dieu. » Le même saint Luc dit aussi, XXIV, § 31 : « Alors leurs yeux furent ou- » verts, en sorte qu'ils le reconnurent; mais il disparut » devant eux. » Saint Marc se prête à ces transformations, *ch.* IX, § 2 : « Et six jours après, Jésus prit avec » soi Pierre, Jacques et Jean, et les mena à l'écart sur » une haute montagne, et il fut *transfiguré* devant eux. »

Un des livres évangéliques, regardé aujourd'hui comme apocryphe et qui jadis était canonique, les *Actes des Apôtres, ou Journées de Voyage des Apôtres Pierre, Jean, Andreas, Thomas et Paul,* dit que le Christ ne s'est jamais montré réellement; qu'il s'était fait voir simplement à ses disciples sous différentes formes humaines; que quelquefois il avait paru sous la forme d'un vieillard, quelquefois sous la forme d'un jeune homme, quelquefois gros, quelquefois menu, quelquefois haut de taille, quelquefois environné de lumière, et quelquefois couvert entièrement par un nuage. Les Helkesaites, qui firent partie des Ebionistes, se servaient d'un Evangile où l'on indiquait le Christ comme ayant un pouvoir immense, qu'il était d'une structure extraordinaire, c'est-à-dire qu'il avait 24 schenia legue égyptienne, 66 mille de hauteur, 24 mille de circonférence, et une épaisseur en proportion. Jones, *vol.* 1, *pag.* 222.

Les Helkesaites existaient en Asie au 12.e siècle, au temps des Croisades; il y en a encore des restes de nos jours. Ces sectes de Chrétiens ont donc regardé le Christ comme un être imaginaire, fabuleux, tout-à-fait indien dans ses proportions gigantesques.

Si nous portons nos regards au second siècle du Christianisme, nous trouvons les opinions des savans partagées sur leurs hommages à ses législateurs religieux et à ses philosophes. La doctrine de Platon avait gagné les Chrétiens d'Asie et de l'Egypte dès le commencement du Christianisme; mais en Italie, à cette époque, les doctrines par excellence suivies par les Chrétiens, étaient celles de Pythagore, qui y avait fixé sa demeure, après avoir été instruit dans la divination et les autres sciences chez les Egyptiens; ses doctrines se trouvèrent mêlées et confondues avec celles du Christ. On sait que la maison de Pythagore, après sa mort, fut changée en Temple, ainsi que le lieu de son école qui avait été consacré aux muses.

Pythagore avait passé, comme Moïse, pour un homme inspiré; il y eut une tradition de ses miracles. On a dit qu'outre la divination et les oracles, il possédait la magie. Son dogme était la métempsycose, ou la transmigration des ames humaines; il cultiva les sciences et particulièrement la géométrie, l'arithmétique, la musique, l'astronomie, la médecine; il s'essaya (comme après lui un autre divin législateur) en politique; il

s'éleva même par ce moyen à une grande puissance; mais cette ambition éveilla la jalousie des puissans; il eut beaucoup à souffrir par les persécutions de ses adversaires; il en périt victime. Si au second siècle, on a rapproché toutes ces légendes de celles de Jésus, on ne sera plus surpris si alors, comme aux temps postérieurs, les zélés de la religion de Pythagore en firent après sa mort un demi-dieu, d'autant plus qu'il avait montré pendant sa vie un genre de vertus jusqu'alors inconnu, et qui, selon ses apologistes, tenait du merveilleux.

L'estime pour les Pythagoriciens augmentait de jour en jour, et la mémoire du philosophe Samien devint plus que jamais honorée. Les Carpocratiens en vinrent même jusqu'à associer l'image de Pythagore à celle du Christ (1).

Postérieurement, ses doctrines se répandirent en Grèce, et Samos, lieu de sa naissance, a frappé une médaille sous l'empire de Trajan Dece, qui régna de 249 à 251 de notre ère, laquelle est citée par Mionet, et qu'on retrouve en différens cabinets; elle présente l'image de ce philosophe, et dans son exergue *Pithagoras Samiensis*. Pythagore est assis; il y a devant lui une colonne qui soutient un globe; dans la main droite, il porte une baguette avec laquelle il désigne quelque chose au-dessus; de sa gauche, il tient un sceptre en s'appuyant sur son siége. Il paraît que l'introduction de ce globe et de ces sphères

(1) Saint Augustin, *de Hœres ad Q. V. D.*, n.° 7.

était l'emblème de la science astronomique et de celle de l'harmonie universelle qu'il suivait. Il y a d'autres médailles ; j'en ai remarqué une seconde dans Mionet, qui le représente en Apollon couronné de sept rayons. Le système planétaire a été le plus grand des triomphes des philosophes anciens.

La généralité des Saints-Pères eut non-seulement de l'admiration, mais une dévotion particulière envers cet homme illustre. Il y eut de temps à autre des apôtres de ses doctrines ; mais celui dont les auteurs profanes font le plus de cas est Apollonius de Thiane, auquel on avait attribué des miracles, comme nous l'avons dit. Il naquit au commencement du Christianisme. Non-seulement il suivait les doctrines de Pythagore, mais il voulut prendre ce philosophe pour modèle, et chercha de toute manière à renouveler ses merveilles et ses miracles.

Quoi qu'il en soit, il est certain que différens auteurs contemporains écrivirent son histoire, honneur que bien d'autres législateurs religieux n'ont pas obtenu.

On prétend qu'Apollonius s'était fait initier en Egypte, et qu'ensuite il parcourut différentes provinces de l'empire romain, et même d'autres pays, cherchant à remettre en faveur les mystères païens, qu'on commençait à abandonner. Il alla deux fois à Rome; néanmoins il fit son plus grand séjour en Asie, et plus particulièrement à Smyrne et à Ephèse; à l'âge de 90 ans, il déroba à ses disciples ses derniers momens, comme il était arrivé

de Moïse, de Romulus et de Xamoxis, afin qu'on crût son trépas changé en apothéose. La croyance de ses vertus devint presque générale, lorsqu'il disparut et par la suite des temps.

L'impératrice Julie, veuve de Septime Sévère, chargea Philostrate d'écrire la vie de cet homme prodigieux. Cet historien s'est servi des écrits de Damis, disciple bien-aimé d'Apollonius, et donna une légende tout-à-fait miraculeuse.

Les partisans de ce philosophe, à la tête desquels se trouvait Hiéroclès, osèrent, deux siècles après sa mort, le comparer et l'opposer au Divin Maître libérateur des Chrétiens ; Eusèbe de Césarée écrivit contre Hiéroclès ; néanmoins ce Saint-Père, qui avait un respect religieux pour la mémoire de Pythagore et pour les doctrines d'Apollonius, se borna à dénigrer les écrivains de la vie de ce dernier, disant que ceux-ci avaient inventé ce qu'il y avait de miracles ; le ménagement qu'Eusèbe se croit obligé de garder dans une telle circonstance prouve la vénération que tout le monde avait pour ce philosophe et pour ses doctrines; néanmoins, quoiqu'Eusèbe se prononçât pour ainsi dire contre les miracles attribués à Apollonius, il y avait des Saints-Pères, comme Sidoine Apollinaire, ép. I, III, 3, et Cassiodore, *in Chronico*, qui firent de lui et de ses miracles les plus grands éloges.

Une médaille portant l'inscription *Apollonius Teanus*,

représente son buste couronné de lauriers; sur l'exergue il est représenté en vainqueur aux jeux du cirque; il monte un quadrige, la palme à la main gauche et dans l'autre un fouet, comme Phébus; l'inscription est *Eliane Nika : ô Elian, puisses-tu vaincre !* ce qui encore ici est l'emblème du Soleil. Le portrait d'Apollonius était fort en vogue chez les païens de ces époques; on le plaçait dans les Temples avec ceux des autres Divinités. Alexandre Sévère l'avait placé dans son Laraire avec celui d'Alexandre-le-Grand et du Sauveur Jésus-Christ. *Lamprid., Alex. Sev. pag.* 930.

Quand on accorderait que les Croisés ont pu obtenir quelque connaissance de toutes ces controverses religieuses et de ces mythologies païennes, on ne pourrait plus être surpris que, dans leurs initiations, ils renonçassent au Christ, et que les Templiers eussent pu adopter une pratique hautement condamnée par les orthodoxes. Nous avons été conduits à fournir toutes ces explications pour donner une raison de la probabilité de l'accusation dont les Templiers étaient l'objet, savoir, de renier Jésus.

Dans plusieurs ouvrages maçonniques, et plus particulièrement dans l'*Hermès* et dans *la Maçonnerie*, poème, il est indiqué qu'il existe quantité de rapprochemens entre la religion chrétienne et les mythologies. Nous avons cru aider nos Frères qui n'ont pas le loisir d'examiner tant d'écrits, en cherchant à emprunter à la critique quelque faible lumière pour dissiper les

épaisses ténèbres qui couvrent toutes les origines religieuses. Nous nous sommes gardé d'admettre aucune opinion, croyant avec Loke qu'il doit être libre à tout être pensant, Chinois ou Canadien, de faire des comparaisons en fait d'idées abstraites tout comme en fait de religion. Suivons les uniformités des religions anciennes.

L'*Edda irlandais* fournit un grand nombre de renseignemens sur les croyances des peuples hyperboréens; il donne le souvenir d'une race de géans plus ancienne que la race des hommes; un déluge auquel une seule famille aurait survécu, le monde formé par une Divinité qui vivra toujours, qui est gouverné par des esprits et des intelligences dépendant d'une loi immuable. On s'attendait à des événemens sinistres, le monde devait être renversé, le Soleil dévoré, Odin devait succomber. Le Puissant devait rendre justice et proclamer l'ordre irrévocable. Une demeure devait se former pour les justes; les réprouvés devaient passer au séjour infernal, nager avec des serpens dans un fleuve formé de leur venin; les héros ont un jardin où il y a le palais d'Odin (1); pour les lâches, il y a un gouffre qui les attend. A la fin du monde, le palais s'écroulera, mais le Dieu puissant n'abandonnera pas les *élus*.

Le séjour des Croisés chez les Musulmans devait les avoir amplement instruits du Coran; les Ismaélites,

(1) Odin, Dieu subalterne, s'était incarné sous le nom de Frigh.

quoique tolérans, ont de tout temps été zélés à faire connaître leur loi aux infidèles.

Le Prophète de la Mecque n'a prétendu opérer qu'une réforme, ce que Jésus, dit-il, avait tenté avant lui. Le Coran cite le Peutateuque et l'Evangile, qui y sont considérés comme inspirés et non abolis. On n'y condamne que l'idolâtrie. Voici les expressions du Coran : « Après » les Prophètes, nous avons envoyé Jésus pour confir- » mer le Pentateuque; nous lui avons donné l'Evangile » qui est le flambeau de la foi et qui met le sceau aux » anciennes écritures. Les Chrétiens seront jugés d'après » l'Evangile. Les fidèles, les Juifs, les Sabéens qui croi- » ront en Dieu et qui auront pratiqué la vertu, seront » exempts de tourmens; il en sera de même d'un petit » nombre de Chrétiens; mais ceux qui disent que le » fils de Marie est Dieu sont des impies. Ceux qui sou- » tiennent la Trinité sont des blasphémateurs; il n'y a » qu'un Dieu. »

Après la croyance en un Dieu, les points principaux de la loi des Musulmans sont de pratiquer la justice, de faire l'aumône, de prier Dieu seul, la soumission à la Providence, le désintéressement, la douceur dans les contestations, l'humanité envers les débiteurs, la droiture, la charité, le pardon des injures. Remarquons que le Coran dit que si un Prince viole la loi, il cesse d'être légitime (1).

(1) Ce qui est rapporté aussi par Anquetil.

Dans bien des chapitres, le Coran est sombre et même peu conforme à la raison; il a les mêmes défauts qu'on remarque dans une quantité de livres qui servent aux religions, dont un texte est en opposition avec un autre :

« N'usez point de violence pour leur faire embrasser l'Ismaélisme, mais lisez-leur le Coran. » Mais autre part, il dit aussi : « La récompense de ceux qui com-» battent contre Dieu ou contre son Prophète, sera la » mort, etc. Cessez d'aimer vos parens et vos amis, s'ils » préfèrent l'incrédulité à la foi. »

Voici le résumé de la morale du Coran :

« Adorez le Seigneur qui vous accorde la terre pour » lit et le ciel pour toit. Ne donnez pas d'égal au Très-» Haut qui a établi les jours et les nuits. Sa science » embrasse tous les êtres. Exaltez son nom. Vous ser-» virez Dieu en secourant vos proches, en aidant les » orphelins, les pauvres, les voyageurs et les captifs. » Gardez vos promesses. Supportez patiemment les ad-» versités. Ceux qui croient et font le bien habiteront » les jardins où coulent des fleuves; là ils trouveront des » femmes purifiées. Ce séjour sera leur demeure éternelle.

» La vérité vient de Dieu. Ne dissipez point vos riches-» ses inutilement; ne les offrez pas pour avoir l'héritage » de vos frères. L'humanité dans les paroles et les actions » est préférable à l'aumône qui suit l'injustice. Celui » qui fait l'aumône par ostentation, est semblable au » rocher couvert de poussière, une pluie survient et

» ne lui laisse que sa dureté ! Les plaisirs actuels sont » passagers, la vie présente n'est qu'un jeu frivole; la » vie future est le vrai bien pour ceux qui craignent » Dieu. Craignez celui qui sonde le fond des cœurs. Que » l'indulgence soit votre partage. — Recommandez la » justice, fuyez l'ignorance. O fidèles! ne défendez pas » l'usage des plaisirs que Dieu vous a permis. Oh ! » croyans ! Sachez que la plupart des prêtres dévorent » inutilement les biens d'autrui et qu'ils écartent les » hommes de la voie du salut.

» Malheur au médisant et au calomniateur. Evitez la » fraude. » (*Traduction de Savary.*)

Mahomet passa plus de la moitié de sa vie, près de 32 ans, dans la méditation de sa réforme religieuse; il ne voulait pas hasarder ses projets.

Mahomet était issu d'une des plus illustres tribus arabes; la nature lui avait accordé tous les talens : valeur, sagesse, éloquence, et même grâce. Un des plus célèbres écrivains du jour a dit (1) : « Chez les nations » les plus éclairées, Mahomet eût été un grand homme; » chez un peuple ignorant, fanatique, il fut législateur, » pontife et chef de toutes les tribus arabes. »

Le Coran (2), malgré ses répétitions et ses contradictions, étincelle de verve. Mahomet était un grand

(1) *Précis hist. sur les Maures*, Florian, pag. 19.

(2) Nous avons suivi l'usage dans la manière d'écrire ce mot : on devrait écrire Koran.

poète, talent très-estimé chez les Arabes : de son temps, les tribus s'assemblaient à la Mecque, pour donner tous les ans leur jugement sur les poèmes que les auteurs arabes affichaient aux murs de la kaaba; les vainqueurs étaient couronnés avec grande solennité (1).

Le triomphe de Mahomet dut être complet, lorsque, ayant exposé le second chapitre du Coran, son concurrent *Labid-ebn-Rabia*, le plus fameux poète de ce temps, déchira l'ouvrage qu'il avait mis en concurrence.

Nous avons dit souvent que les anges babyloniens figurent dans bien de religions, et nous en parlerons encore lors des nouveaux Templiers et lors des Chrétiens de St.-Jean, originaires de l'Arabie, dans la religion desquels l'ange Gabriël joue un grand rôle. Cet ange était prôné comme l'envoyé de Dieu; c'est par cette raison que Mahomet ne parle jamais dans son Coran; mais, pour se tenir aux habitudes de ses frères arabes, c'est toujours l'ange Gabriël qui lui apporte la parole de Dieu. Le Prophète écoute et répète. C'est par ce ressort qu'il a pu donner le mouvement à son code des lois sacrées et civiles. La moitié de ce livre est en vers; l'autre moitié est en prose poétique.

Nous avons entretenu très-long-temps nos lecteurs des deux grands législateurs qui précédèrent Mahomet,

(1) Il paraît que toute énergie scientifique n'était pas éteinte en Arabie. Ce triomphe était un puissant aiguillon pour le génie.

de leurs livres, et des miracles qu'on leur attribue. Nous les prions d'avoir quelqu'indulgence, si nous disons quelques mots sur ce troisième grand législateur, qui est né dans le même pays que les deux autres, et qui est de la même nation.

Mahomet mourut par le poison. Une jeune Juive, nommée Zaïnob (dont le frère avait été tué par Ali dans une mêlée), empoisonna un agneau rôti qu'elle devait servir à Mahomet.

A peine le saint Prophète en avait-il goûté, qu'il le rejeta, en s'écriant que l'agneau était empoisonné. Malgré cette promptitude, malgré le remède qu'il fit, ce poison était si violent qu'il en souffrit le reste de sa vie, et en mourut quatre ans après, à l'âge de 63 ans.

Les illustrateurs de sa vie nous donnent ses dernières paroles lorsque, sentant approcher sa fin, la veille de sa mort, il se fit conduire au Temple, où le peuple s'était assemblé; il monta presque mourant à la tribune, fit sa prière, et dit : « Musulmans, je vais mourir; personne » ne doit plus me craindre. Si j'ai frappé quelqu'un, » voilà mon dos, qu'il me frappe; si j'ai ravi son bien, » voilà ma bourse, qu'il se paye (1); si je l'ai humilié, » qu'il m'humilie. Je me livre à votre justice. »

Le peuple entier éclatait en sanglots. Mahomet naquit

(1) Un seul homme se présenta pour lui demander trois drachmes. Quel exemple pour les conquérans du jour!

l'an 569 de l'ère chrétienne, et il mourut en 632. L'hégire date de l'an 621.

Ibn-Elbaka étant pénétré et persuadé que l'ismaélisme est le culte le plus pur, attendu qu'il rejette formellement toute image et toute pluralité des Dieux, s'écriait, à l'imitation des anciens initiés :

« De mille millions de végétaux se forme un animal, » de mille millions d'animaux un homme, de mille millions d'hommes un Musulman, et de mille millions » de Musulmans un adepte. »

Il paraît que ces religionnaires avaient aussi une science mystique et mystérieuse.

L'invasion des Croisés dans l'Egypte doit les avoir mis en communication avec les Chrétiens qui peuplent ce pays. Au sud de l'Egypte sont les Abyssiniens, fidèles de l'église orientale grecque, qui reconnaissent le patriarche d'Alexandrie, suivent la doctrine d'Athanase, et le symbole qu'on lui attribue; leur religion se fonde non sur la Bible latine, mais sur un ouvrage d'Enoch qu'on dit antidiluvien (1), sur le livre biblique de Job, et sur

(1) L'Epître catholique de Juda, § 14, annonce un livre d'Enoch. M. de Sénancourt, duquel nous tirons ces notions, dit que ce livre existe en Abyssinie, *Trad. mor. et relig.*, *pag.* 39. Les Manichéens mettaient beaucoup d'importance aux livres qu'ils citent comme laissés par Abraham et Enoch. A présent on ne les connaît plus; peut-être existent-ils encore dans les manuscrits de quelque bibliothèque. Si l'on fait attention à la Bible, on y cite des livres

l'Evangile de Jean. Par les doctrines de ces écrits, ils ont retenu quantité de pratiques juives unies à de chrétiennes; ce sont des Chrétiens qu'on peut regarder comme s'étant le moins écartés de la loi judaïque. Le lien du mariage a peu de force dans le Sennar comme dans l'antiquité; encore de nos jours, on se quitte, on se reprend avec la plus grande liberté. S'ils ont des enfans, on les partage; tous sont également légitimes. Ils prétendent avoir des princes descendans de Cham, fils de Noé, et de la race de David. Ils attendent un Messie conquérant; ils pratiquent la circoncision, qu'ils ne regardent point comme cérémonie religieuse, mais comme un simple usage et une amélioration morale. Les Abyssiniens ont des prêtres mariés (1), et, comme les premiers Saints-Pères de la chrétienté, ils ont des moines et beaucoup d'ecclésiastiques, des églises pour les deux

qui n'existent plus, Rois II, chap. 1, lit. c., édition de Louvain. « Alors David fit cette complainte sur Saül et Jonathas son fils, et commanda qu'ils enseignassent les enfans de Juda à tirer de l'arc, ainsi qu'il est écrit au *livre des justes.* » Ce livre aussi a disparu.

(1) M. de Sénancourt, *Trad. mor. et relig.*, *pag.* 95, dit, après M. de Potter, dans ses considérations sur l'histoire des premiers Conciles, « que la polygamie a été défendue aux prêtres ayant » que le mariage leur fût interdit. » Le capitulaire sur le mariage des prêtres, qui date de 769, dit : « *Si sacerdotes plures uxores* » *habuerint sacerdotio priventor.* » Quoique chrétiens, les premiers Rois et les premiers Evêques des Francs eurent, comme on a vu, plusieurs femmes à la fois.

sexes, et ils conservent le jeûne et ont plusieurs carêmes (1).

Jusqu'au 18.e siècle, la superstition religieuse avait enveloppé de son voile sacré les guerres des Croisades. La critique n'aurait osé ni le percer, ni présenter la vérité. On n'aurait pas dit que la domination universelle à laquelle les vœux des Papes se sont toujours adressés, avait donné l'élan à toutes ces émigrations et à toutes ces entreprises.

Dès l'onzième siècle, l'arme de l'excommunication commençait à s'émousser entre les mains des Grands-Prêtres de la chrétienté. L'Europe entière avait éprouvé l'influence malfaisante du Saint-Siége; elle cherchait à s'y soustraire. La cour de Rome, dans une telle circonstance, s'empressa de saisir le premier moyen qui se présentait pour perpétuer son pouvoir. L'Asie devint le tombeau des Européens. C'est au moyen de ces guerres, enfantées par le fanatisme, que les Papes purent lever des impôts et des soldats chez tous les Princes chrétiens. Leurs légats, comme s'ils eussent été des lieutenans, exécutèrent partout leurs ordres. Malgré ces apparents avantages, la puissance spirituelle diminuait par les

(1) On annonce dans cet instant (fin de septembre 1828) un ouvrage qui sera publié à Bruxelles sur les causes qui occasionnèrent la séparation des Chrétiens Abyssiniens de l'Église, avec un développement de toutes les intrigues de la cour de Rome dans ces contrées.

efforts même qu'elle faisait pour s'emparer de la puissance temporelle. Nonobstant cela, si les Papes perdaient de leur crédit, le clergé partout s'enrichissait ; les monastères et les abbayes couvrirent l'Europe. Les seigneurs, de retour de Palestine, étaient pour ainsi dire forcés de fonder un monastère, d'élever une église, de les doter de terres, en témoignage de sa ferveur religieuse.

Néanmoins, des Croisés revenant de Constantinople, rapportèrent des manuscrits et des chefs-d'œuvre de l'antiquité, et la ruine de cette illustre ville répandit ses trésors dans l'Europe. Toutes les industries puisèrent des leçons en Orient. Des manufactures de soie existaient en Syrie ; on acclimata le mûrier en Italie, en France ; les damas furent tissus à Vicence ; on en forma des fabriques à Florence, à Lyon et à Nîmes. La fabrication des verres fut surpassée par les imitateurs à Venise. Gênes, Pise et Venise étaient seules maîtresses du commerce du Levant. Les Croisades y firent participer Bruges, les Pays-Bas, Brême, Lubeck, la Norwége, l'Angleterre et l'Espagne. Les marchands de ces villes s'établirent en Orient dans les villes occupées par les Croisés. Les Sarrasins chassèrent les Croisés ; mais ils laissent subsister les comptoirs étrangers.

Les Croisés acquièrent dans leurs voyages quelques procédés salutaires, et plusieurs remèdes inconnus arrivent d'Orient. Le goût des études philosophiques s'in-

troduit en Italie, en France, en Hollande, en Angleterre, en Espagne et en Allemagne. C'est aux Croisés que l'on doit les conquêtes que l'esprit des libertés publiques fit sur la féodalité. Les disputes scholastiques arrivèrent de la Grèce et de Constantinople, lorsque les Princes grecs en furent expulsés; ce qui a introduit l'étude du droit romain, qui, à son tour, fit naître d'utiles et sages améliorations, en arrêtant les abus.

Nous finirons avec une sentence de Condorcet sur les Croisades :

« Ces guerres, entreprises par la superstition, ser-
» virent à la détruire. »

Tels furent les résultats des Croisades en Europe.

CHAPITRE XXIV.

Les Mahométans, maîtres de la Judée, permettent des établissemens religieux aux Chrétiens. — Origine des Chev.·. Hospitaliers et autres. — Les Chev.·. Templiers répandent de fausses alarmes, et donnent l'élan aux Croisades. — Causes de l'agrandissement des Templiers et Chevaliers de S.t-Jean. — Les Chevaliers de S.t-Jean maîtres de l'île de Rhodes. — Ils deviennent maîtres de Malte. — Doctrines des Croisés. — Ordres chevaleresques. — Origine des Sociétés secrètes théosophiques. — Du Saint-Sépulcre. — Analogie de ses emblèmes avec ceux des Egyptiens et des Maçons. — Universalité de la Maçonnerie. — Des grades purement Templiers. — Des Encampemens Baldouins. — Des Encampemens Templiers et de Malte. — Offices dans ces Chevaleries. — Emblêmes et signes préparatoires des Candidats Templiers. — Explication de leurs doctrines. — Elles sont puisées toujours dans les doctrines chrétiennes de Rome. — Catéchisme, doctrines des Chevaliers de la Croix-Rouge de Constantin et de Rome. — De la tolérance des opinions religieuses dans tous les rites maçonniques. — Disette des documens historiques de la fraternité. — Documens autographes. — Antiquité des Maçons, de pratique et science. — La Confrérie parut avec le Christianisme. — Grands-Maîtres des Maçons dans l'Ordre Ecclésiastique et dans celui des Princes. — Preuve des relations entre les Ecclésiastiques anciens et les Maçons. — Analogie des offices des Maçons avec des Ordres religieux. — Monumens anciens qui prouvent l'existence de la fraternité. — La fraternité protégée au x.me siècle en Angleterre et en même temps en Allemagne. — Introduction de l'Architecture sarrasine. — Persécution du Clergé envers la fraternité. — Séparation des Maçons de pratique avec ceux de science. — Des Maçons francs et acceptés. — Les Maçons précurseurs des réformes religieuses.

On a pu voir, par ce qui précède, que les incrimi-

nations du clergé contre les Croisés et contre les Templiers, quand même elles seraient vraies, ne regardaient que des idées purement abstraites reçues dans un pays et condamnées dans un autre; et certes, dans celui où les Croisés avaient séjourné; mais, d'un autre côté, ces mêmes Chevaliers avaient bien des reproches à se faire, en foulant aux pieds non le Christ, mais ces lois universelles communes à tous les peuples de la terre, fondées sur *l'équité* et *la justice*.

Les Mahométans étaient, depuis un assez long laps de temps, possesseurs de la Judée, de ce pays misérable et rocailleux, qui ne présente que de faibles indices d'une végétation, partout ailleurs si florissante dans de pareils climats; contrée qui porte le cachet de la malédiction de la nature par sa stérilité, et qui, malgré tous ces désavantages, est appelée la Terre-Sainte.

Selon la légende chrétienne, Jésus avait fini sa carrière mortelle dans cette terre promise : pendant les trois premiers siècles du Christianisme, aucune ferveur ne s'était manifestée dans ses croyans pour visiter son tombeau; peut-être le négligeaient-ils par les analogies qu'il présentait et dont nous avons parlé au chapitre précédent. Ce fut la légende de sainte Hélène qui lui donna quelque célébrité.

Pendant que les Sarrasins étaient maîtres de Jérusalem, après l'introduction des reliques orientales, l'envie prit aux Chrétiens, à l'imitation de leurs princes

dévots, de visiter la tombe du Christ. Les difficultés, les grands frais, augmentaient leurs désirs, qui étaient entretenus pieusement par le clergé.

Les Mahométans permirent aux Chrétiens (1) de satisfaire leur dévotion par des pélerinages, et même d'y établir quelques hôtelleries, qui s'appelèrent hospices, et dont, par la suite des temps, les entrepreneurs s'appelèrent ***Frères Hospitaliers***.

Nous les avons vus s'ériger en Ordre ecclésiastique et chevaleresque par des bulles papales.

Les occupations des Hospitaliers étaient d'assister les pélerins, afin qu'ils pussent trouver de quoi se loger, se nourrir et être soignés en cas de maladie.

Mais une concurrence vaniteuse s'éleva, quoi qu'il ne s'agît que d'une œuvre de pure charité : un second Ordre vint s'établir dans Jérusalem, qui obtint des bulles papales : ce fut l'Ordre de S.t-Jean (2); car il fallait le nom d'un saint qui eût du crédit dans le pays. Cet Ordre s'était établi près du lieu où jadis existait le Temple des Juifs : c'est de là que lui vint le nom d'Ordre du Temple, qui passa aux Maçons qui prétendent dériver de cet Ordre; de là aussi cette introduction d'une infinité de grades relatifs aux légendes juives et chrétien-

(1) Les Mahométans étaient indulgens envers les idolâtres, car ils regardent comme tels les Chrétiens.

(2) Nous avons parlé souvent des Chrétiens de S.t-Jean qui étaient très-répandus dans ces contrées.

nes qui défigurent l'histoire, et qui alimentent une intolérance religieuse condamnée par les lois de la vraie Maçonnerie.

L'établissement de l'Ordre du Temple a pu faire croire en Europe que les pélerins, en partant de la côte de mer, lieu de leur débarquement, passant les déserts pour arriver à Jérusalem, étaient souvent maltraités, volés, égorgés par les Arabes; cette assertion gratuite, car on n'a pas eu de preuves de ces violences, valut à l'Ordre du Temple d'être chargé par les Papes d'escorter et de donner l'hospitalité aux pélerins visitant le Saint-Sépulcre.

Les Templiers devinrent tous les jours plus puissans: les Hospitaliers se trouvèrent, sans s'en apercevoir, pour ainsi dire fondus dans les Templiers. La religion, qui a toujours servi de prétexte à l'avidité, fit que ces Chevaliers, pensant qu'il y aurait un plus grand concours de pélerins qui augmenterait leur richesse et leur puissance, si la Judée ou la Terre-Sainte n'étaient plus sous la domination des Sarrasins, débitèrent de plus en plus que les Chrétiens étaient exposés dans leur voyage à mille périls; ils finirent par animer Pierre l'Ermite à faire toutes les démarches possibles, et l'accréditèrent auprès du Pape pour soulever toute l'Europe chrétienne contre les Sarrasins, sans que réellement on eût établi la réalité des griefs, comme dans une affaire d'une si haute importance, on aurait dû faire.

Remarquons qu'à ces époques les églises s'élevaient à côté des humbles mosquées ; car la généralité des Musulmans vivait dans la meilleure intelligence avec les Chrétiens en Asie comme en Europe.

De graves désordres existaient chez les Chrétiens d'Occident et plus parmi leur clergé et leurs princes : nous avons indiqué quelques-uns de ceux du clergé français, mais l'anarchie la plus révoltante dominait la chrètienté d'Espagne.

L'histoire nous dévoile que du 11.e au 13.e siècle, pendant la ferveur des Croisades, les trônes de Léon, de Navarre et d'Arragon, presque toujours occupés par des parens et quelquefois par des frères, étaient assez souvent teints du sang d'un nouvel usurpateur. Malgré ces désastres, les Sarrasins vivaient, depuis des siècles, en harmonie avec ces Chrétiens. La religion n'empêchait aucunement les Chrétiens de s'unir aux Maures, pour écraser d'autres Chrétiens ou d'autres Musulmans; ainsi à la bataille que se livrèrent ces derniers à Alba-kara, trois Evêques combattirent pour eux, et se trouvèrent au nombre des morts; ce furent Arnoulphe, évêque de Vic; Accio, évêque de Barcelone, et Othon, évêque de Gironne (1). Le comte d'Urgel, dans cette action, trouva une fin glorieuse.

La politique de ce temps allait au-dessus de toute

(1) Marianna, *Histoire d'Espagne*, *liv.* VIII, *ch.* 10.

retenue religieuse ; elle formait des mariages et des alliances de familles royales, qu'elle n'oserait plus contracter de nos jours, pas même l'Angleterre, qui peut s'oublier lorsqu'il s'agit de son intérêt ; mais qui n'accorderait pas assurément une princesse de sa famille régnante à son fidèle allié *Mahmout II*, empereur des Musulmans à Constantinople. On a vu, entr'autres mariages politiques, Alphonse V, roi de Léon, donner sa sœur Thérèse en mariage au Musulman Abdala, roi de Tolède, sans consulter ni la curie épiscopale de Léon, ni l'infaillibilité du Pape de Rome qui armait les Croisés ; Alphonse avait entrepris ce mariage dans la vue d'avoir un puissant allié contre le Roi très-catholique de Castille. Temps funestes ! où les peuples de toute l'Europe payaient de leurs biens et de leur sang les forfaits de leur clergé et de leurs souverains !

Nous avons vu, dans le cours de notre travail, la Croix s'élever contre le Croissant : la majeure partie des critiques ne donnent que deux causes à tant de massacres ; l'une, l'ingratitude des Chevaliers chrétiens établis dans la Judée, qui avaient reconnu aussi mal la tolérance et l'hospitalité des Sarrasins ; l'autre, l'ambition et l'avidité du clergé, qui fit couler des flots de sang depuis dix-sept siècles, et qui se renouvelle de nos jours en Espagne et en Portugal (1).

(1) L'Angleterre était jadis le palladium des libertés de l'Europe ; aujourd'hui ce pays perd dans l'opinion publique : on l'accuse

Pendant le cours des Croisades, les Turcs et les Sarrasins chassèrent, à différentes reprises, lès Chev.·.Templiers et de S.t-Jean, qui, malgré leurs pertes, augmentèrent extraordinairement, et se répandirent de plus en plus dans toute l'Europe. Devenus très-puissans, les Templiers de S.t-Jean firent des guerres pour leur propre compte, comme celle du Vieux de la Montagne, et même ils s'emparèrent de l'île de Rhodes, qu'ils défendirent pendant deux cents ans contre les Turcs, et où ils acquirent une grande renommée. Ces exploits les firent nommer Chev.·. de Rhodes. Mais enfin chassés par les Sarrasins de cette île et de tout l'Orient, ils purent obtenir de l'Empereur d'Allemagne l'île de Malte, qu'ils conservèrent jusqu'au temps de Napoléon.

Ces Chevaliers restèrent bien du temps oubliés; ils ne parurent sur l'horizon qu'après que différens Ordres chevaleresques, qui avaient eu une institution contemporaine à la leur, n'existaient plus.

Les Croisés, dans leur séjour en Asie et pendant les guerres qu'ils firent aux Sarrasins, avaient été en con-

d'avoir entretenu les discordes de la Péninsule, du Portugal et de l'Espagne; on veut que l'or anglais soit employé pour renverser les libertés du Portugal, et pour protéger l'usurpateur don Miguel. L'opinion bien connue de lord Beresford en faveur des rebelles, et l'amitié qui le lie au ministre Wellington (*), donnent du poids à cette opinion-là.

(*) Le noble duc est un de nos Frères; il figure pour une des colonnes de l'Ordre du Temple.

tact continuel avec les sectes chrétiennes qui existaient dans ces contrées : les différens Ordres chevaleresques et religieux se créèrent des légendes sur l'origine de la religion du Christ, qu'ils voulurent transmettre à la postérité. Dans ce but, ils établirent pour eux-mêmes des sociétés secrètes dans leur Ordre, et conservèrent différentes allégories et emblêmes des Gnosticiens et Cabalistes, entr'autres, celle de la recherche du Verbe, de la Parole, qui figure dans le 3.me grade Maçon.·.., et dans les Ordres chevaleresques qu'on y a attachés.

Les Croisés ne pouvaient pas se rendre raison comment la religion chrétienne de Rome, qui prenait sa source et son essence dans les livres israélites, était aussi intolérante à proscrire ces sectaires pour être restés fidèles à la loi de Moïse (1), qui a bien des rapports avec celle de la nature ; car il faut séparer la *loi* de toutes les superstitions introduites, et des atrocités religieuses qu'on lit dans la Bible, ordonnées au nom de Jéhovah.

Les Croisés avaient rapporté en Europe, de la Syrie, de l'Arabie, de la Perse, de l'Egypte, l'esprit de tolérance religieuse, avec les saines doctrines de la loi

(1) Moïse vécut 200 ans avant Zoroastre : c'est ce dernier qui orna sa religion d'une vie ultérieure, de l'immortalité de l'ame, du paradis, de l'enfer, de la révolte de l'Ange auteur des maux du genre humain, et de la Trinité. Les Juifs, lors de leurs contestations sur la priorité et la pureté du culte, ont reproché aux Chrétiens d'avoir emprunté tous ces dogmes aux Perses.

naturelle, qui est « cette morale sublime et simple que » la Divinité a inspirée à tous les hommes; qui est aussi » universelle que la nature; dont les maximes, que » la raison humaine comprend facilement, se trouvent » dans tous les cœurs où les préjugés n'ont point rem- » placé l'innocence. »

Les Croisés étaient convaincus que les préceptes de la loi naturelle sont d'*aimer la vérité, de la chercher* avec empressement, d'écouter les conseils judicieux de la raison qu'elle-même nous a donnés, d'éclairer notre jugement, d'être bons, justes, indulgens, et essentiellement tolérans les uns envers les autres, de pratiquer scrupuleusement toutes les vertus sociales, de nous mettre en garde contre l'imposture, l'erreur, de nous défier de la hideuse hypocrisie qui se couvre de tous les masques, de redouter le fanatisme et les jongleurs mystiques. Telle était la doctrine que les Croisés avaient puisée en Orient. Unis entr'eux par les liens que leurs communs périls et malheurs avaient resserrés, ils établirent parmi eux des sociétés secrètes (1), dont ils avaient trouvé les modèles

(1) Les Croisés connaissant tout le risque auquel ils s'exposaient en communiquant aux profanes des notions exactes en fait de religion, établirent ces sociétés afin de communiquer les vérités par degré, avec les précautions que demandait le temps ténébreux des persécutions. Ils voulaient prouver peu à peu à leurs adeptes que la croyance superstitieuse d'une quantité de dogmes dérivait de la corruption d'une doctrine universelle et raisonnable, en s'efforçant de ramener leurs frères à des pratiques d'un ignoble fanatisme, à l'adoration paisible de G.·. A.·. D.·. L.·. U.·.

dans les anciennes, avec des mystères pour cacher leurs doctrines, et des signes pour se reconnaître.

La visite que les Croisés avaient faite aux lieux qu'on disait saints, donna le canevas à de nouvelles initiations et mystères; et si ces Chevaliers avaient adopté une quantité d'emblèmes gnosticiens et cabalistes, ils en prirent aussi une partie du Saint-Sépulcre, les trouvant en analogie avec ceux au-dessous et des Egyptiens; ce qu'ils firent peut-être en réminiscence de la doctrine du Christ, qu'ils avaient trouvée dans ce pays très-tolérante et libérale en fait d'idées religieuses.

Un grand nombre de ces emblèmes et cérémonies se conservent strictement dans tous les rites maçonniques, quoiqu'une partie se trouve défigurée par de nouveaux systèmes des Ch.·. de St.-Jean de Jérusalem, de Palestine, de Rhodes, de Malte, des Ch.·. Templiers de Jérusalem, et des Ch.·. Hospitaliers, dont nous donnerons quelques notions pour éclaircir leur doctrine contraire au dogme maçonnique et à nos sages institutions, qui ne respirent que la tolérance.

Ceux qui ont visité le Saint-Sépulcre savent qu'il faut se baisser et passer par un trou lorsqu'on entre dans ce petit cabinet, où l'on conserve le soi-disant sarcophage du Christ, qui est de la forme d'un carré oblong, en pierre, et dans lequel on voit reposer un simulacre avec tête humaine et barbe, couronné d'un diadème à cinq pointes, ayant le corps formé d'un bloc de *pierre brute,*

pareil en tout au Père éternel qu'on a vu dans les Abraxas par nous donnés des Gnosticiens, et entièrement semblable au Baffomet des Templiers, ayant corps, jambes et bras emmaillotés.

Une faible lumière éclaire cette tombe sacrée, qui est tout-à-fait conforme à la Chambre de Réflexion maçonnique, où, pour entrer, il faut que le néophyte s'agenouille, et où, en ôtant son bandeau, il découvre, à l'aide de la susdite lumière, une bière où il y a un squelette.

Le petit sanctuaire de Jérusalem (1) a un autel vis-à-vis la porte d'entrée qui regarde l'Orient; le dossier de l'autel, très-grossièrement sculpté, figure la montagne de Golghota ou le Calvaire, sur lequel sont plantées *trois* croix; les crânes (2) qu'on remarque dans ce Calvaire, ainsi que les clous, sont au nombre de trois; on y voit sur la gauche le coq élevé sur une colonne; on y trouve deux échelles, avec *cinq* échelons chaque, et un puits (3) dans des ruines se trouve sculpté, où,

(1) Ce sanctuaire est une petite chapelle bâtie dans le goût sarrasin, ayant 50 pieds au plus de large sur 60 de long.

(2) Ce calvaire est très-grossièrement sculpté : il indique une décadence d'art étonnante ; il paraît fait depuis que les Turcs y dominent.

(3) Les puits étaient des emblèmes communs à toutes les initiations. Dans tous les temples égyptiens où on initiait, il y avait le puits où descendait le néophyte ; les puits dans les pays arides et chez les Arabes, avaient quelque chose de sacré en eux-mê-

pour y arriver il y a cinq marches et une fenêtre du côté opposé à son entrée. Là on voit aussi la huppe ou la ceinture sacrée brisée en deux morceaux; enfin tout ce qu'on y remarque a rapport aux objets et aux emblèmes des Maçons usités encore de nos jours, dont la plus grande partie se trouve même dans les ventes des

mes; ils sont encore aujourd'hui en Egypte, du côté de la mer Rouge, jusqu'à l'ancienne Bérénice, le rendez-vous des habitans qui vivent dans ces déserts. On peut remarquer ceci dans la Bible et dans les Evangiles. C'est à un puits que Jésus, par le don de la divination, arrache des aveux à la belle Samaritaine, qui eut *sept* maris, nombre mystérieux. Cette allégorie prouve encore que, dans l'antiquité, les femmes n'étaient pas enclines à conter leurs frivolités, et que les puits en Judée et en Samarie étaient le rendez-vous de celles qui cherchaient la bonne aventure.

Si nous considérons ces puits tels qu'ils existent aujourd'hui, l'on voit que, lors du passage des caravanes au désert, pendant que les hommes et les animaux se rafraîchissent près de ces puits, il arrive des environs d'innocentes Arabes qui, rassurées sur l'intention des étrangers, s'apprivoisent en leur tenant compagnie : ils se quittent avec la certitude de ne plus se revoir de la vie; mais à un prochain puits, le voyageur peut espérer de rencontrer d'autres bergères dont la présence interrompt la monotonie de ce fatiguant voyage. C'est à ces puits, de nos jours, que les jeunes bergères et bergers se rencontrent : c'est là que se provoquent les mariages. La dot est un chameau. Lorsqu'une femme demande le divorce, le mari a le droit de lui arracher ses vêtemens, et de lui raser la tête; personne n'ose alors l'épouser avant que les cheveux ne lui soient revenus.

Dans la Syrie, l'Egypte et la Palestine, encore de nos jours, il existe plusieurs usages qui se trouvent décrits dans les Evangiles, et que l'on pratiquait à l'époque où ils furent écrits.

Bons-Cousins. Il est inutile de répéter que tous ces emblèmes de mort et de destruction tiennent aussi-bien au développement du dogme du Christ, comme les critiques les réfèrent à ceux d'Adonhiram, Mythras et autres Divinités solaires. Ils n'en exceptent pas même les croix, qu'ils nous indiquèrent avoir servi de signe à l'immortalité comme à la passion.

Nous avons parlé plus haut des trois crânes qu'on trouve au Calvaire du Saint-Sépulcre; il y a lieu de croire qu'ils existaient avant la destruction des Templiers; car ce sont les mêmes emblèmes de destruction que nous avons vus dans l'Abraxas (*N.*os 2 *et* 17, *Pl.* II), et qui se réfèrent aux effets des élémens, doctrines égyptiennes, dont on a si souvent parlé; ce qui démontre combien se trompent les Frères qui croient qu'ils se rapportent aux assassins des Templiers.

Il est inutile d'observer en preuve de cet exposé, que parmi tous ces symboles de destruction, on trouve le *Coq*, emblème du Soleil et de la vie. Il s'annonce avant la passion, dans le prétoire; il se trouve au Calvaire; et si les anciens Chrétiens pleuraient allégoriquement la mort de cet astre dans le Christ, le coq leur rappelait la vie et la résurrection, comme la croix l'immortalité.

Nous trouvons un autre rapport frappant des anciens mystères des Chrétiens dans la *coupe* qu'on présente au néophyte lors de son initiation; l'Ange avait aussi présenté le calice d'amertume au divin M.·. Jésus, *Soleil* de grâce.

Nous ajoutons à tous ces rapprochemens une observation de l'auteur du *Voile levé*, qui, à la page 202, dit que Calvaire et Rodom sont synonymes, et que cette montagne donna le nom aux Ch.·.R.·.†.·. d'Herodom ou du Calvaire.

Derrière l'autel du Calvaire, il s'en trouve un second supérieurement placé dans une espèce de chorus élevé d'environ neuf pieds, auquel on monte par un escalier en pierre de *douze* marches : il tient lieu du *Sancta Sanctorum* des Hébreux. Ce second autel n'est remarquable que par son Tabernacle orné de quatre colonnes qui soutiennent le monde, ou le Planisphère céleste, qui est environné par un Serpent, emblème qui figure continuellement comme signe astronomique dans toutes les légendes théosophiques des Egyptiens, des Indous, des Juifs et des Chrétiens ; par cette raison, il a dû être un emblème de plus usité chez les Maçons (1).

Cet emblème, placé dans l'endroit le plus éminemment religieux, domine, par son élévation, tous les autres emblèmes du Saint-Sépulcre. Dans la Bible, le Sanconiatum, le King, le Vedah et dans le Séphar ; le Serpent figure dans leurs premiers chapitres : cet emblème peut rappeler à nos Frères la religion des premiers âges de cette terre renouvelée.

(1) Voyez planche VI : l'emblème du Serpent sert à différentes allégories et doctrines.

Cet emblème peut rappeler le temps de la vie patriarchale, et lorsque les chefs de famille étaient prêtres et sacrificateurs, ce gouvernement devait nécessairement captiver toutes les tribus qu'il civilisait : l'obéissance à ces prêtres sacrificateurs n'humiliait pas ; car les hommes croyaient que c'était la voix du G.·.A.·.D.·.L.·.U.·. qui commandait l'union après tant de désastres (1) ; il y avait alors de la dignité, de la grandeur dans les conseils donnés au nom du ciel par des pères de famille.

Ces conseils étaient basés sur les lois éternelles de création, de destruction, de restauration, qu'on devait supposer par leur bonté avoir été données par le G.·.A.·. des Mondes ; ils donnèrent aux premiers peuples la religion des sens de la nature ; mais cette unité, cette conformité d'idées cessa lorsque le globe commença à avoir une plus grande civilisation ; les traditions s'altérèrent ; on enfanta une infinité de religions qui devinrent douteuses chez leurs ministres. Une théocratie s'éleva alors contre une autre, le G.·.A.·.D.·.L.·.U.·., le Dieu de grâce et de paix, cet esprit créateur fut établi comme un Dieu de vengeance ; les prêtres détruisirent,

(1) Les géologues allemands, français, anglais, etc., trouvent qu'une quantité d'espèces d'animaux et de poissons qu'on trouve pétrifiés ont disparu du globe, et qu'une infinité de celles existantes ne se trouvent pas pétrifiées ; cela leur prouve une succession nécessaire par les lois éternelles de destruction, et un renouvellement d'autres êtres et espèces.

par des substitutions, le doux prestige de la première croyance, et ces hommes qui ne croyaient pas ce qu'ils enseignaient ont imposé un joug aux crédules et à ceux qui doutaient.

Après avoir démontré les analogies que représentent les emblèmes du Saint-Sépulcre avec ceux de notre fraternité, il ne peut exister aucun doute qu'une partie des emblèmes et cérémonies parvinrent à celle-ci par les Croisés ; mais on ne croirait presque pas que ces Chevaliers introduits et créés par le clergé pour favoriser ses empiétemens sur le pouvoir des rois et des grands seigneurs, aient affranchi l'Europe des idées invétérées de sa puissance ainsi que de celle des papes. Les Croisés apportèrent en Europe des doctrines qui préparèrent les esprits à vaincre, sans le savoir, toutes les erreurs, et par l'institution de leurs sociétés secrètes, firent naître une corporation de moralistes, non la plus nombreuse, mais la plus générale, et même la seule générale : de même que les mystères des anciens, la Maçon.·., par l'uniformité de ses plus anciens grades, est le seul lien formel qui réunit les hommes de toutes les croyances.

Mais cette universalité et cette union sont toujours combattues de nos jours et depuis un siècle, par les novateurs des rites qui, par un abus d'accumulation des Ordres chevaleresques qu'ils ont entés sur la Maçon.·. universelle, et pour servir à de petites passions, ont

mélangé les nouvelles doctrines aux idées superstitieuses du pays où ils vécurent; par ces moyens, ils ont contrefait la vraie Maçon.·. en l'adaptant chez les Allemands, les Français, les Anglais et les Italiens, à la théosophie particulière de ces nations, ou selon une réforme religieuse qu'ils (1) voulaient proposer ou soutenir.

Ces novateurs ont oublié que la Maçonnerie est universelle, que son dogme du G.·.A.·.D.·.L.·.U.·. est le même pour tous les Maçons de la terre, et que tous les emblèmes du métier se rapportent au système philosophique et solaire.

Malgré ces vérités incontestables, on a rétabli chez différentes nations une infinité d'Ordres chevaleresques dans la Maçonnerie, dont la plus grande partie a les enseignes de différentes corporations des anciens Croisés, qui diffèrent dans les noms et dans les doctrines, et desquels nous parlerons à différentes reprises.

Ces Ordres nouveaux varient dans la nomenclature de leurs officiers, dans les cérémonies et dans les doctrines souvent en opposition les unes des autres, quoique leurs travaux aient presque toujours rapport au Saint-Sépulcre et au rétablissement des Encampemens des rois Baldouins. Les officiers se nomment généralement Grand-

(1) Il paraît que tel fut le motif qui porta Christophe Wren à fonder sa Chevalerie Templière, qui se trouve en opposition avec la tolérance universelle et avec la religion que les Maçons professent.

Maître, Grand-Député, Grand-Prieur, Premier et Grand-Capitaine, Grand-Orateur, Grand-Prélat, Grand-Chancelier, Grand-Chapelain, Grand-Archiviste, Grand-Porte-Etendard, Grand-Percepteur, Grand-Hérald, Grand-Maître des Ecuries, Grand-Aumônier, Grand-Conciliateur, Grand-Amiral, Grand-Ecuyer, etc. Ces charges varient selon qu'il s'agit d'un Encampement Templier, ou d'un Encampement de Malte, d'Hospitaliers, de Chev.·. de S.t-Jean, de Rhodes, etc.

Les grades purement *philosophiques* des Rose-Croix, des Ch.·. du Soleil, des Kadosch, conservent dans leurs discours les doctrines des Egyptiens, et dans leurs officiers les noms de ceux des grades symboliques.

Les cahiers des Ordres chevaleresques Templiers sont très-rares; néanmoins nous en possédons plusieurs, soit d'Italie, d'Angleterre ou de France, quoique dans la généralité des Orients, on accorde ces grades par communication; car les frais qu'entraînent ces représentations sont très-coûteux.

En Angleterre et en France on a établi des Encampemens Maltais, Templiers et Baldouins; dans ces derniers, les FF.·. Anglais créent des Chevaliers Croisés de toute espèce, de S.t-Jean, de Palestine, de Rhodes, de Jérusalem, de Constantinople; mais dans les Encampemens de Malte, on ne s'occupe que de cette seule Chevalerie.

Dans ces Encampemens, on a des signes, des em-

blèmes, des paroles et des attouchemens particuliers. Les signes sont la scie (1), la lumière, le menton avec barbe; ils ont rapport avec la mort et passion de Jésus, avec sa résurrection et son ascension. Les paroles de ces différens Encampemens sont *sum qui sum*, Iaboulum, Emanuel, Ehihu, Gethsmanie, Chaphar, Soleum, Caiphas, Melita, et le grand mot *Eli, Eli, Lama sabathani*, que nous avons vu être syriaque, ainsi que Adonai.

Les attouchemens rappellent toujours le double triangle.

Le candidat doit être habillé en pélerin, avec sandales, avec manteau, besace, bourdon et ceinture ou corde autour du corps; il porte sur lui une gourde qui contient l'eau, du pain, et quelquefois il tient de la droite une croix.

Dans quelques Encampemens, lorsqu'on leur donne la croix, ils laissent tomber la besace.

L'ouverture d'un Encampement de G.·.E.·. de S.·. And.·., ou d'un archi-camp R.·.Ecoss.·. du rite primitif, se fait de la manière suivante :

D. G.·.M.·. — Dignes Chevaliers, êtes-vous d'accord d'ouvrir ce Grand-Encampement ?

R. Les p.rs G.·.Cap.·. — Oui.

D. G.·.M.·. — Assistez-moi à ouvrir les travaux de ce Grand-E.·.

D. G.·.M.·. — A l'ordre.

(1) Pour ces emblèmes, voyez *Pl.* VI.

Le Grand - Maître explique les causes qui appellent tous les Chevaliers sous les armes, aux devoirs de veiller à la sûreté de l'Encampement; il y introduit alors les légendes évangéliques, comme la visite de Marie-Magdelaine, et de l'autre Marie au sépulcre, de l'apparition de l'Ange qui fut à leur rencontre. Il y parle de la pierre renversée qui couvrait le sépulcre, de la passion, de la mort, de la résurrection du Christ pour le salut du genre humain, et on y fait différentes prières usitées par les Chrétiens de Rome, toujours au nom du *Christ notre Prophète*, du *Christ notre Prêtre*, et du *Christ notre Roi*.

Tous ces Catéchismes sont très-étendus : ils sont entièrement le développement de la doctrine chrétienne de Rome; nous craindrions de fatiguer nos Frères en leur en disant davantage. Il est à espérer que les Grand.·. et Sub.·. Chap.·. de l'Int.·. du Temp.·.; et les Con.·. de Souv.·. G.·. Insp.·. Gen.·. de l'Ecos.·. An.·. et Acc.·. refondront et régénèreront de telles institutions, et les mettront en relation avec la tolérance maçonnique et la philosophie du jour.

Lorsque nous serons à l'article des Templiers modernes français, nous donnerons leur doctrine; en attendant, voici des extraits du Catéchisme des Ch.·. Templiers anglais, pour l'édification de ceux qui ont obtenu le grade par communication, et qui ne furent pas sanctifiés pour avoir fait partie d'un Encampement Baldouin de Chrs.·. Templiers.

CATÉCHISME.

D. Où avez-vous été préparé pour être reçu Ch.·. Templier ?

R. Dans un appartement tout près du Grand-Encampement des Chrétiens.

D. Comment étiez-vous habillé?

R. Comme un pélerin, le manteau sur l'épaule, des sandales aux pieds, le corps serré par une ceinture, ayant pendante de mes épaules une gourde avec de l'eau, et une besace avec du pain, tenant un bourdon à la main; avec cet accoutrement, je me suis présenté à la barrière du Grand-Encampement chrétien, et à mon apparition, on en donna avis par le son d'une trompette (1) qui était au-dehors.

D. Que vous est-il arrivé lors de votre arrivée à la porte ?

R. On sonna l'alarme, qui fut répandue dans l'intérieur; une voix se fit entendre, qui demanda « où je voulais aller. » A quoi j'ai répondu « que j'avais accompli mon travail du pélerinage, et que, me trouvant près de l'Encampement des Ch.·. Templiers, j'y étais venu avec l'*espérance* d'y être admis. *D*. Où avez-vous mis à la voile? *R*. D'où je viens. *D*. Votre réponse? *R*. Des déserts de la Judée, que j'ai traversés exposé à *beaucoup de dangers*. — Je fus reçu par ces preux Che-

(1) Planche VI.

valiers, qui me promirent protection, et me conduisirent sain et sauf à la cité sainte.

D. Êtes-vous arrivé ici de votre libre arbitre? *R.* Oui. *D.* Avez-vous reçu le *baptême chrétien? R.* Je l'ai. *D.* Croyez-vous *en Dieu le Père*, en *Dieu le Fils* et en *Dieu le Saint-Esprit? R.* Je le crois. *D.* Croyez-vous que Dieu le Fils *soit mort* pour nous sauver? *R.* Je le crois. *D.* Voulez-vous *protéger la foi chrétienne, même aux dépens de votre vie?* (1) *R.* Je le veux. *D.* Je vais en donner un favorable rapport au Grand-Commandeur de ces Chevaliers, etc.

Suivent les cérémonies, qui sont à-peu-près comme dans la réception des Ch.·. Templiers. Après les promesses de *défendre la foi par l'épée, de garder et défendre la tombe ou le Saint-Sépulcre* de notre Seigneur le Sauveur Jésus-Christ contre tous les *Juifs, Turcs, Infidèles, Heathens* et autres incrédules de l'Evangile, on finit par l'explication des décors de l'Encampement, qui sont :

1.° Les trois *Triangles équilatéraux*, représentant la Trinité dans l'unité; au centre est placé l'*OEil* du Tout-Puissant, qui voit tout.

2.° La figure de St. Jean de Jérusalem, qui présente la *coupe de la foi et de toute la vérité.*

(1) On voit que ces degrés chevaleresques, par leurs instructions, s'éloignent tout-à-fait des préceptes maçonniques de tolérance et d'amour pour notre prochain.

3.° Le *Coq* qui fut le souvenir de saint Pierre.

4.° L'*Agneau* qui est le Christ.

5.° Les *Croix* du Calvaire.

6.° Les *cinq Lumières* emblématiques du Nouveau-Testament, qui sont la naissance, la vie, la mort, la résurrection et l'ascension de notre saint Sauveur.

7.° L'*Epée* et le *Sceptre* du Christ.

8.° L'*Etoile* qui apparut à la naissance de Jésus.

9.° L'*Echelle* (1) qui a cinq marches.

10.° La *Scie*.

11.° Le *Tombeau* et la *Bible*.

12.° La *Coupe* (2).

D. A quoi servent tous ces emblèmes?

R. Pour expliquer les sept agonies de notre Sauveur, qui sont : la première, au jardin de Gethsemane, lorsque Jésus a dit : « Mon père, s'il est possible, fais que » cette coupe passe loin de moi » ; la seconde, quand il fut saisi par le traître et l'assassin ; la troisième, quand, par ordre de Pilate, il fut frappé de verges ; la quatrième, quand on lui plaça la couronne d'épine sur la tête (3) ;

(1) Nous avons trouvé cette échelle, avec les mêmes marches, dans la chapelle du Saint-Sépulcre, ainsi que beaucoup d'autres emblèmes.

(2) La plus grande partie de ces emblèmes se trouvent à la *Pl.* VI, que nous avons empruntée d'un ouvrage anglais qui traite de *la Maçon.·. Ecoss.·. Temp.·.*

(3) Nous trouverons ailleurs que ce fut un roi de France qui acheta une des couronnes de Jésus, du roi Baudouin ; ce dernier donne le nom aux Encampemens des Templiers modernes.

la cinquième, quand on l'exposa aux moqueries et aux dérisions des Juifs, en lui donnant un manteau de pourpre ou d'écarlate, et un roseau en main pour sceptre; la sixième, quand il fut cloué sur la croix; la septième, quand on lui perça le flanc.

Comme la singularité de ce Catéchisme mérite les observations de nos Frères savans et instruits, nous continuerons à donner celui du degré de Ch.·.Templier Ecos.·. de la Croix-Rouge, ou de Rome et de Constantin.

Le Grand-Maître s'appelle *Constantin*, le député Grand-Maître *Eusèbe;* les officiers sont un général Ancien, et un Jeune, un Grand-Porte Etendard, un Portier (*Janitor*) ou Tuileur. Les formes varient pour ouvrir et fermer les travaux de ce même grade; cela dépend du bon plaisir des membres qui président; néanmoins voici comment l'on procède ordinairement à son ouverture :

Const. Seigneurs Chevaliers et compagnons, assistez-moi à ouvrir le Conclave des Seigneurs les Chevaliers compagnons de la Croix-Rouge de Rome et de Constantin.

Tous les Chevaliers debout tirent leurs épées et se placent sur deux rangs.

Const. Seigneur Chevalier Eusebius, quel est le premier devoir des compagnons de cet Ordre?

Euseb. De voir si le Conclave est composé de membres qui en ont le droit, si le Couvreur est à sa place duement armé, et puis si le Conclave est couvert.

Const. Seigneur Chevalier jeune général, regardez

s'il est à son devoir, et faites votre rapport dans les formes usitées.

Après ce rapport, le Conclave est déclaré ouvert au nom du noble et royal fondateur Constantin, en frappant seize coups, et avec tous les honneurs de la chevalerie.

D. Par quelle raison ouvre-t-on et ferme-t-on le Conclave avec seize coups?

R. Pour faire allusion aux seize étoiles qui environnent les seize lettres qui composent la parole sacrée *In hoc signo vinces*, et pour faire allusion à la forme de la croix de Constantin qui lui apparut dans le ciel (1).

D. Comment prépare-t-on le candidat dans ce degré?

R. Dans le costume d'un soldat romain, ayant la croix de Constantin dans la main droite, et le Nouveau-Testament dans la gauche.

D. Par quelle raison?

R. En commémoration de cet ancien miracle de la conversion de Constantin, de sa victoire sur ses ennemis, et de sa ferveur dévote pour la chrétienté, et parce qu'il a été le premier Empereur romain qui ait embrassé la foi chrétienne, et qu'il a cherché à la propager par la force des armes.

(1) Si dans un corps comme les Maçons il peut y avoir de semblables doctrines, on ne doit plus être surpris que les apostoliques aient cherché à faire croire à une nouvelle apparition d'une croix dans le ciel. Voyez tous les journaux de France de 1826.

D. Pourquoi entrons-nous au Conclave par deux coups?

R. En commémoration de cette croix célèbre et de la vision que Constantin vit dans le ciel.

D. Expliquez-moi, etc.

Ici suit la légende de l'apparition de la croix, de la faveur de Constantin pour les Chrétiens, de son éloignement de l'idolâtrie, de ses bienfaits, de ses sages institutions, telles que les universités et les églises, et des encouragemens qu'il donna aux sciences. On rappelle sa tombe de marbre gris à Constantinople, que les Turcs conservent avec soin, ayant en grande vénération la mémoire de cet illustre Empereur; ensuite on fait l'explication des douze voyages ou des douze tours qu'on doit faire autour de l'Encampement, ainsi que des douze corbeilles de terre qui sont la commémoration des douze Apôtres, comme aussi des douze colonnes allégoriques qui supportent l'Eglise de Rome, ce qu'on dit être indiqué dans les *Actes des Apôtres*. On explique aussi que ces douze voyages servent à rappeler les douze grands points ajoutés à la croix du Christ, par le zélé, grand et noble fondateur, et par sa mère sainte Hélène (1).

D. Quels sont les douze points?

R. 1.° L'humilité du Christ sur cette Croix; 2.° sainte Hélène voyageant de Rome à Jérusalem; 3.° la recherche dévote et diligente de sainte Hélène pour trouver le lieu

(1) Ces grades Templiers donnèrent lieu, même à des Maçons, de se persuader que la Maçon.·. était une invention des Jésuites.

sacré dans le Golghota; 4.° la découverte de trois Croix et l'ambiguité sur celle du Christ; 5.° saint Macaire, évêque de Jérusalem, dirige S.te Hélène pour trouver la vraie Croix entre celles des deux larrons; 6.° l'acte public de sainte Hélène et de Constantin sur la découverte de la Croix du Christ; 7.° les deux fêtes établies par l'Eglise chrétienne relatives à l'invention et à l'exaltation de la Croix; 8.° la Croix emportée par un Empereur païen; 9.° le rétablissement de la Croix du Christ; 10.° l'Empereur Héraclius qui recouvre pour les Chrétiens la Croix du Christ, et la porte en procession, vêtu de ses habits royaux; 11.° Héraclius dépouillé de ses ornemens royaux, qui porte la Croix dévotement en procession, et la dépose au mont Calvaire; 12.° le royaume du Fils de Dieu au jour du dernier jugement.

D. Quelle est la grande parole de cet Ordre?

R. *In hoc signo vinces*. (Voyez la planche VI.)

D. Les paroles de passe?

R. Constantin et Matthias.

Le transparent dans cet Ordre est placé à l'Orient; on y figure une Croix composée de seize étoiles, et au centre les seize lettres de la grande parole. Le bijou a une Croix avec les initiales de la parole sacrée I.·.H.·.S.·.V.·.

La clôture de ce grand conseil se fait par l'invocation de treize saints, c'est-à-dire, des douze apôtres et de saint Paul; elle est tout-à-fait dans le style catholique de Rome, avec des prières.

Comme nous ne regardons pas que ces degrés qui se rattachent à des institutions particuliéres, et à des sectes, soient de l'essence de la vraie Maçonnerie, qui est universelle, et qui admet dans son giron le baptisé comme le circoncis, et ceux qui ne le sont pas, ainsi par cette raison, nous avons présenté ces détails pour faire voir combien on s'éloigne souvent, sans s'en apercevoir, de la vérité et de la raison par des réformes qui ne sont souvent que vaniteuses (1). Nous prions de se rappeler que c'est de Constantin que datent les excès des prêtres de Rome, ce que nous avons démontré ailleurs.

Nous avons parcouru plusieurs de ces Encampemens; on nous a communiqué quantité de grades chevaleresques; nous avons eu une quantité de ces Catéchismes; mais c'est toujours à regret que nous sommes obligés

(1) Nous croyons que le but des Ordres chevaleresques Templiers ne peut plus exister : il est incompatible avec les lumières du siècle. Le goût des Croisades est passé de mode : la presse répand tous les jours des torrens de lumières ; quel Chevalier Maçon voudrait s'exposer à se faire empaler pour aller visiter le Tombeau du Christ, d'Osiris, d'Adonis, de Mythras ?

Remarquons que le Christianisme n'inspire plus à ses fidèles le courage de se faire rôtir, ou mettre en croix, ou à la broche, comme les anciens croyans ; car il arriva qu'en 1784, Tipoo-Saïb fit arrêter et conduire à Sirangapatam 60 mille Chrétiens. On assure que pas un seul ne refusa d'abjurer ; mais les apostoliques, pour le triomphe de leur religion, ont aussitôt montré à Rome deux Juifs qui avaient reçu le baptême, et pour la conversion desquels on a fait chanter un *Te Deum* dans toutes les églises qui dépendent de Rome.

de dire qu'à l'exception des Ordres qu'on a expliqués par la science des Egyptiens, c'est-à-dire les quatre Ordres suprêmes du rite primordial de France, les Chevaliers Rose-Croix, du Soleil et Kadosch, rites philosophiques, nous n'avons remarqué dans presque toutes les autres Chevaleries qu'un renouvellement des doctrines erronées attachées à un système entièrement gothique.

On est forcé de reconnaître que parmi les abus qui se sont formés dans les religions, beaucoup disparurent et disparaissent, et qu'on voit au contraire tous les jours s'accroître ceux de la Maçon.·.; néanmoins ils devraient s'éteindre plus tôt, car aucun Frère (nous le croyons au moins) ne prétendrait qu'ils fussent de droit divin : nous sommes obligés d'emprunter presque toujours nos comparaisons aux religions; c'est qu'en effet rien ne ressemble tant à la religion que la Maçonnerie, pour le fond, pour les formes, pour le langage, pour la discipline, pour les avantages, comme pour les abus et les préjugés. Malgré la tolérance en fait des croyances maçon.·. adoptées par la généralité des grandes Loges, il y a des dévots sincèrement superstitieux qui gémissent en présence d'un Frère d'un autre rite. On les dirait presqu'aussi intolérans que nos apostoliques, qui se signent à la vue d'un réformé. Le prêche, la synagogue, l'église ou la pagode ne détruisent pas le Temple du G.·.A.·. de l'Univers. Quels qu'en soient les rites, tous ces lieux saints sont les asiles des différentes croyances :

soyons tous Frères, louons la vérité, prêchons-la, et que chacun l'honore en paix et en liberté, en suivant ses Dieux pénates.

Nous croyons la question assez éclaircie sur l'origine de nos mystères, doctrines et emblèmes, d'après ce qu'on en a exposé, et d'après ce qui a été dit par M. Lenoir et autres savans, qui démontrèrent que cette origine se rattache aux mystères égyptiens, qui des Juifs passèrent aux Chrétiens primitifs ; que ceux-ci, partagés en plusieurs sectes, ont pu les introduire en Europe comme on l'a expliqué ; mais que des fidèles restés sur les lieux, en Palestine et en Egypte, après les désastres annoncés, communiquèrent, par la suite des temps, les mêmes doctrines aux Croisés qui se répandirent de plus en plus en Europe par le moyen des sociétés secrètes.

Mais une seconde question reste à résoudre, celle de savoir si les Maçons de pratique et les Francs-Maçons eurent la même et identique confraternité, et à quelle époque il y eut une ligne de démarcation : l'histoire maçonnique de différens pays, et plus particulièrement celle d'Angleterre, nous montre que les deux sociétés eurent le même berceau. Nous voudrions que ce point très-obscur de notre histoire fût éclairci : il y a manqué des documens autographes. Voici comment s'explique Laurent Dermotte, membre de la Grande-Loge des anciens Maçons de Londres, dans une lettre par lui adressée à la confraternité des Maç∴, vers le milieu du 18.me

siècle : « Il est certain que nous n'avons aucune histoire » authentique de la Maçon.·. dans ce royaume, non » plus que dans tout autre pays de l'Europe, malgré » ce que l'on peut prétendre à cet égard. Je crois que » si cette histoire n'a pas été écrite, la cause en doit » être attribuée au *fanatisme* et à la *superstition* des » anciens temps, où les Frères Maçons étaient soup- » çonnés d'avoir le pouvoir d'invoquer le Diable, et » d'exciter par son moyen des ouragans, cause pour » laquelle ils étaient excommuniés par le clergé, comme » faisant usage de *la Magie-Noire.* »

L'étude des sciences physiques et expérimentales était appelée de la sorte par ces prêtres alors tout-puissans. (1) La confraternité des Maçons se présente sur l'horizon aussitôt après que le Christianisme a pu se faire connaître, et bien avant qu'il devînt la religion de l'empire des Romains. On a des traces de l'antiquité de cette société dans des monumens très-anciens. M. Anse de Villoison prétend que la Maçonnerie existait même avant le Christianisme ; ce savant se fonde sur une inscription qu'on

(1) Roger Bacon, moine qui possédait les langues orientales, (car l'hébreu, l'arabe et le grec lui étaient très-familiers), possédait aussi l'astronomie, exerçait la physique et la chimie. L'envie, la superstition et l'ignorance firent cause commune contre ce grand philosophe qui fut accusé de magie ; pour parer à cette accusation, il fut obligé d'envoyer à Rome ses instrumens et ses machines. C'est l'intolérance de Rome et sa persécution pour les sciences qui donnèrent lieu à toutes les sociétés secrètes des sciences occultes.

lit dans *les Ruines d'Herculanum*, communiquée au célèbre Winkelmann, et gravée dans l'ouvrage : *Nova acta eruditorum, anno* 1762, *Lipsiæ* 1763 ; il a reconnu que les caractères de cette inscription ressemblaient à ceux que les Francs-Maçons emploient dans leur correspondance.

Il est notoire que les Romains, dans leurs légions, avaient établi des compagnies d'ouvriers de construction, qui, pendant la guerre, facilitaient les marches, les opérations des armées : durant la paix, elles ne dédaignaient pas de quitter leurs armes victorieuses pour construire des monumens qui, par leur solidité et par leur magnificence, ont servi à perpétuer la gloire des Romains partout où ils portèrent leurs aigles victorieuses.

On sait que des légions entières, à la naissance du Christianisme, avaient adopté ce culte avant Constantin, et nous avons indiqué ailleurs que Constance-le-Pâle était monté sur le trône avec l'appui des Chrétiens ; on est porté à croire qu'aprés les institutions de ces légions, il en est sorti, dans ces époques, des sociétés de Maçons fermées, qui eurent des hommes très-respectables et très-puissans pour chefs de leur Ordre.

Lorsque le clergé commençait à devenir puissant, il protégea les sociétés de Maçons et d'ouvriers de construction. Cette société fut protégée aussi par des Rois et par des Empereurs : elle servait à faire revivre dans la postérité leur renommée. Il est bien naturel qu'une

telle confraternité ait été autorisée, par des privi-léges, à exercer son métier, où la construction d'un édifice lui était confiée, afin que les corps de métiers locaux ne pussent pas lui opposer d'obstacles. Il est notoire que les évêques élevaient alors partout des Temples magnifiques au Dieu unique, éternel, incompréhensible; mais en même temps que la dévotion élevait des monumens lors de la décadence de l'empire romain, les sciences et les arts disparaissaient et suivaient le mouvement de cette fatale révolution. Dans de telles circonstances, la société des Maçons, pour conserver ses sciences et ses études, dut être, pour ainsi dire, forcée d'enfermer dans son sein une société d'Architectes qui, en se donnant des lois justes ayant pour base une égalité parfaite, pussent, avec le temps, produire le grand œuvre de *Sagesse*, *Force* et *Beauté*.

Cette société, conservatrice des sciences et des études des Maçons, devint nécessaire aux grandes vues des premiers Pères de la chrétienté : elle fut, pour ainsi dire, caressée et considérée comme le seul ressort secret qui poussait leur agrandissement; ce qui fit que l'architecture et les sciences y relatives devinrent religieuses et sacrées.

Après le second siècle du Christianisme, ce furent des évêques, des abbés et des hommes appartenant au clergé qui présidèrent aux corporations maçonniques, et qui bâtirent les plus grandes cathédrales et édifices

publics en Allemagne, en Bohême, dans les Pays-Bas, en Angleterre et en France, ce qui ne fut pas tout-à-fait de la même manière en Italie, où l'architecture était dirigée même par des profanes; car des débris de l'empire romain, il était sorti, dans cette région, des gouvernemens assez libéraux, comme à Venise, à Pise et à Gênes. Les sciences et arts n'étaient pas pour lors un domaine exclusif exploité par le seul clergé, comme il l'était dans toutes les autres contrées de l'Europe; les Italiens seuls, après le 4.me siècle, dans ces temps barbares, bâtissaient de grandes et superbes maisons de plaisance, et des palais aux grands et riches de leur contrée.

Les recherches sur l'Histoire de l'Architecture civile ont fait voir que les premiers propagateurs et pères du Christianisme, que nous avons vus suivre les sciences et les doctrines égyptiennes, furent aussi les architectes de leurs églises; tels qu'en Allemagne, S.t Benoît, S.t Boniface, Wilefried, S.t Wilebald, S.t Bourkard, S.t Séverin, S.t Corbinien, Otto de Freysing, S.t Galle; en Italie, S.t Ambroise, Donat, Eustorze, Pacifique, Pammache, Simmache, Etienne; en Angleterre, Agilbert, S.t Augustin, Boniface, Birin, qui tous datent du 4.me au 5.me siècle. En Allemagne, en Bohême, en Suisse et dans les Pays-Bas, on compte cent quatre architectes: la plus grande partie sont des évêques qui furent les architectes de leurs églises, et tous vécurent du 5.me

au 14.e siècle. La France compte Aglicole, Avite, Martin, Nicaise; et à partir de l'époque où l'on admet S.t Denis, jusqu'à l'évêque Odon de Sully, qui vécut au commencement du 13.me siècle, on compte trente-quatre architectes, tous prêtres.

L'Angleterre, depuis le commencement du 7.me jusqu'au 14.e siècle, eut soixante-trois architectes, tous pris parmi les hommes les plus distingués du clergé; plusieurs ont même donné des plans de châteaux royaux, à défaut d'architectes laïques.

Le Pays-Bas est rempli d'édifices superbes et antiques qui ont la même origine : nous ne compterons que la réédification de Notre-Dame des Dunes, où, pour preuve de l'union des anciens Maçons avec le clergé, quatre cents ouvriers, tous profès, convers, frères laïcs, serviteurs religieux et agens du monastère, furent les seuls qui y mirent la main pendant 60 ans que dura l'entreprise, qui eut lieu au commencement du 13.me siècle. Une partie d'entr'eux s'appliquait au dessin, à la peinture, à la sculpure, à la maçonnerie, à la charpente, à la menuiserie et autres arts dépendans de la Maçonnerie. Beaucoup d'ecclésiastiques belges se sont distingués, même hors de leur patrie, comme Suger, abbé de S.t Denis; Etienne de Tournay, abbé de S.te Geneviève; et le Frère François Roman, de Gand, appelé à Paris par Louis XIV pour construire le Pont-Royal. *Vie des Architectes*; Paris, 1695, 1 vol. in-4.o — Tout ceci prouve jusqu'à

l'évidence combien les propagateurs du Christianisme et les Maçons étaient unis ensemble. Des monumens admirables furent exécutés dans toute l'Europe, dans des siècles dépourvus de lumières ; c'est à ces sociétés et à leurs chefs que l'on doit ce phénomène d'architecture et la conservation des sciences et doctrines apportées de l'Egypte.

Tous ces prêtres faisaient sentir aux différens peuples combien il était du devoir des hommes religieux d'honorer le culte du G.·.A.·.D.·.L.·.U.·. par l'élévation de temples augustes. Observons qu'à ces époques les Chrétiens étaient très-charitables; ils conservaient encore des idées de leurs premières sociétés fraternelles et de la communauté des biens; ils accordaient sans peine des dons généreux à leurs évêques, comme les premiers Chrétiens le faisaient à l'égard des apôtres. Ces offrandes, qui n'étaient pas commandées, mirent à même ces architectes-prêtres de donner un libre cours à leurs idées dans l'invention de leurs plans; ils n'étaient pas gênés dans le développement par une certaine économie, la générosité des Chrétiens y suppléait. Par ces moyens, le clergé qui exerçait les fonctions d'architecte, uni aux Maçons de pratique, a pu léguer les productions de son génie et de ses vastes connaissances aux siècles futurs. La vue de ces grandes entreprises conserva, par la suite des temps, et dans le moyen âge, ces sociétés mystérieuses d'ouvriers adeptes au clergé, qui se

nommèrent *Francs-Maçons* et Maçons. Le docteur Krause, de Dresde, fit connaître par trois documens très-anciens, l'antiquité de la fraternité des Francs-Maçons ; il les publia accompagnés de notes très-intéressantes sur son organisation, sur ses branches et sur ses constitutions : ces documens sont très-remarquables. On y voit que les Maîtres-Maçons ouvriers s'appelaient *Magistri lapicides* ou *Magistri fabricæ*, et les Architectes *Rectores fabricæ* ; on y voit que les membres se connaissaient entr'eux par certains signes et étaient liés par un amour fraternel ; on y trouve également la preuve que l'endroit où le Maître rassemblait ses confrères, soit pour la réception d'un novice, soit pour la consultation des affaires de la société, soit pour l'explication d'un plan qui devait être exécuté, se nommait *Loge*. On y voit qu'au Grand-Maître d'une Loge capitale étaient affiliées plusieurs Loges.

Le document le plus ancien que l'on ait des Francs-Maçons est le rituel de Yorck, qui est suivi de seize articles réglémentaires de la société : il est daté de 926, et eut lieu à l'occasion et après que les Danois avaient détruit les églises et les couvens en Angleterre, qui à ces époques étaient le foyer des sciences, et en particulier de l'architecture. Ce règlement eut lieu sous le règne d'Adelstan, qui fit venir plusieurs architectes de France : il les établit *surveillans* aux travaux. Ces maçons-architectes avaient apporté avec eux le détail des

emplois et règlemens des Maçons, qu'ils avaient conservé depuis le temps des Romains (1).

Le prince Edwin, frère d'Adelstan, qui s'était appliqué à l'étude de la géométrie, de l'astronomie et de l'architecture, pour réparer les désastres occasionnés par les Danois, convoqua, du consentement de son frère, les Maîtres Maçons anglais et étrangers, et par le moyen des titres authentiques et des pièces justificatives, tant en grec, latin, français qu'en autres langues, fit la constitution dite de Yorck, qui devait conduire les Maçons dans leurs travaux et devoirs extérieurs. Ces constitutions, tirées des susdits documens, ne pouvaient être que les constitutions des anciens Maçons romains.

Nous avons observé que des Maçons français étaient arrivés en Angleterre avec des règlemens conservés après les Romains, et Edwin avait de plus fait arriver d'Italie même des hommes instruits, des architectes et des maçons, pour rétablir les sciences perdues, pour restaurer les édifices dégradés, et pour construire de nouveaux Temples.

Ces sociétés avaient des signes et des emblèmes connus par elles seulement : ils étaient les mêmes que ceux qui existaient chez les premiers Chrétiens, les Esséniens, les Gnosticiens et autres, qui sont les mêmes que ceux qui se conservent encore dans la Maçonnerie

(1) Acta Latomorum, *tom.* II, *p.* 2.

du jour. Cela est prouvé par des documens très-anciens, comme on l'a rapporté; et il y en a qui se trouvent aussi sur des monumens publics. On voit encore aujourd'hui une inscription maçonnique et mystérieuse sculptée sur les deux chapitaux des deux colonnes placées à côté de la porte de la Chambre des Morts à Wurtzbourg; sur l'un des chapitaux, il y a *Joachin*, et sur l'autre *Booz*.

En Allemagne, l'ancienne fraternité des Maçons (1) prospérait, et à Strasbourg elle était présidée, en 1013, par l'évêque Wernher, époque où on posa la pierre fondamentale de sa cathédrale. Cette confraternité de Strasbourg donna ses statuts aux confraternités maçonniques d'Allemagne. Ervin de Steinbach, Maître de la Loge de Strasbourg, fit confirmer par l'Empereur les priviléges de sa confraternité, en 1277

C'est sous Philippe-Auguste qu'on apporta du Levant le goût de l'architecture sarrasine, qu'on appela ensuite improprement gothique : elle eut beaucoup de succès, en ce que l'architecture grecque et romaine avait reçu beaucoup d'atteintes : généralement elle était devenue lourde, sans les belles formes et ornemens qui la caractérisent. On doit la détérioration de cette science aux

(1) Les Maçons de cette ville se font remarquer entre tous les Orients d'Europe par la pureté de leurs doctrines et par celle des cérémonies qui donnèrent l'élan à toutes les Loges qui ont voulu rapporter leurs mystères à leur première source et simplicité.

ténèbres qui couvraient l'Europe, depuis que les Romains cessèrent de la dominer.

En 1563, le chef de l'Empire (1) confirma de nouveau les règlemens de la confraternité des Maçons allemands, et un arrêté de Ferdinand I.er fixe au nombre de quatre les Loges capitales de Francs-Maçons de *la langue allemande ;* une à Strasbourg, une à Vienne, une à Zurich et une à Cologne, ce qui avait été décidé par la diète tenue dans cette dernière ville en 1459.

On a pu remarquer jusqu'ici qu'une grande partie des Maîtres de Loges des temps anciens, étaient des membres du clergé ou des personnes d'un haut rang, quelquefois des savans et des architectes.

Après cette esquisse de l'introduction de la Franc-Maçonnerie ancienne, on cessera de s'étonner que l'ancien clergé y fût incorporé et fît partie de cette société, comme s'il était le fruit de cet arbre; car cette société a compté une infinité de ses Grands-Maîtres dans cette caste privilégiée, soit en Allemagne, en Italie, en France, en Angleterre, soit ailleurs; on ne s'étonnera plus que des hommes hardis (vu l'odieuse persécution du jour du clergé de Rome, vu ses bulles papales, vu la quantité des écrits incendiaires de ses affidés (2) contre les Francs-Maçons), aient

(1) Ann.·. Maçon.·. des Pays-Bas, *tom.* VI, *pag.* 47.

(2) La plume pestiférée du *Voile levé* (contre les Maçons, mais qui dévoile l'animosité du clergé romain contre tout autre reli-

osé publier que ce même clergé persécuteur et intolérant, était autrefois une branche de la Maçonnerie aujourd'hui séparée et même rejetée par son esprit antichrétien, ayant perdu l'essence de ses premières institutions, et altéré l'esprit des anciennes doctrines saintes, dont ce même clergé ne conserve plus que le dehors, par des cérémonies qu'il ne connaît plus, qui sont les mêmes que celles qui furent jadis pratiquées par les premiers Chrétiens, et par les Maçons anciens et nouveaux. On ne sera plus surpris, que notre confraternité se plaigne de la manière avec laquelle elle se trouve aujourd'hui traitée par le clergé, lorsque l'on considère qu'il doit son plus grand lustre et sa plus grande renommée aux beaux Temples qu'il possède, et qui furent élevés par les soins des Maçons et de leurs Grands-Maîtres.

Les persécutions du clergé contre ceux qui professaient les sciences, datent de sa corruption : il craignait que les hommes instruits et sans préjugés ne fussent à même

gionnaire), ose dire que c'est la Maçonnerie qui causa la révolution de France, les troubles de la Russie et les malheurs de toute l'Europe. Voici comme s'explique ce prêtre romain, en parlant de son Eglise de Rome : « Jamais elle n'eut (l'Eglise de » Rome) tant d'ennemis à combattre à la fois : il semble que » l'enfer soit déchaîné pour opérer sa ruine. Jamais elle n'aura » paru plus grande, plus divine, que *lorsqu'elle sera couverte* » *des dépouilles qu'elle aura enlevées à ses ennemis.* »

Dans le corps de cet ouvrage, et à la page 57, elle prêche formellement une nouvelle S.t Barthélemy contre *les Maçons* et contre *tous les Protestans*, de quelque communion qu'ils soient.

de découvrir et de publier ses abus (1). Dans de telles circonstances, la fraternité des Maçons dut mettre une grande réserve à l'enseignement des sciences inséparables de ses travaux, et la base de ses anciennes occupations.

Les sciences égyptiennes parvenues par les Gnosticiens et Cabalistes, apportées par les Croisés, ne furent plus professées dans leurs assemblées. On n'en conservait que le nom; elles étaient communiquées secrètement à un très-petit nombre d'*Elus*.

La réminiscence ou la nomenclature des sciences se trouve encore de nos jours dans les préceptes et les devoirs du Compagnonage, et l'on commémore dans des Ordres supérieurs les sciences de la chimie et de la minéralogie, qui servaient à perfectionner les architectes. Le moyen du secret par la communication orale a servi seul, pour ainsi dire, à conserver le dogme et les sciences traditionnelles, dont le but était toujours de perfectionner et d'améliorer l'espèce humaine; c'est dans cette vue que de tous côtés s'élèvent aujourd'hui des rites philosophiques (2) qui, dans leurs Temples,

(1) Malgré toutes les preuves historiques que nous avons, ces prêtres cherchent à surprendre les gouvernemens pour s'emparer de l'éducation de la jeunesse. Ce serait le cas où de prévoyans bergers enfermeraient eux-mêmes des loups féroces insatiables de sang dans leurs bergeries.

(2) Un rite philophique vient de substituer dans ses officiers, aux noms vaniteux d'un pouvoir civil et sacerdotal, ceux des hautes doctrines qu'on y professe.

développent les thèses les plus savantes, les plus religieuses et les plus utiles à l'humanité.

Les Maçons de pratique formèrent, dès la plus haute antiquité, une société fraternelle avec ceux de science : ils eurent le même berceau; leur séparation se fit par la force du temps, par celle de la civilisation qui prit peu à peu une plus grande consistance et un plus grand perfectionnement. Néanmoins il est à remarquer qu'avant cette séparation, la société des Maçons de pratique, librement constituée, fut toujours présidée par des hommes illustres : elle a servi d'acheminement à la carrière civile.

Une infinité de savans et quelques hommes de haute naissance, cherchèrent à s'y faire admettre; il est notoire qu'en Allemagne et en France, il y a plusieurs siècles, ceux qui avaient droit de bourgeoisie, quels que fussent leur rang ou leurs qualités, devaient se faire reconnaître membres d'une tribu, ou, comme nous l'appellerons, d'une corporation d'arts et métiers.

Après ce qu'on vient d'exposer, la corporation des Maçons étant la plus illustre, elle devait être par conséquent la plus recherchée : il était facile à des hommes de qualité et de lettres de s'y faire admettre; et comme ces individus n'étaient pas de la profession, ils furent distingués des autres par le titre qu'on leur donna, de libres ou *francs;* ce titre et celui d'*acceptés,* qui équivalait à celui d'incorporés à telle ou telle autre société,

fut adopté pour les individus introduits dans ces corporations d'arts et métiers sans les professer, ce qui occasiona le nom de Maçons francs et acceptés.

Cette société de Maçons qui, dans l'origine, était immiscée au clergé par ses études et ses sciences, pour leur conservation et celle de ses dogmes, lors de sa corruption, se sépara de lui, ce qui causa toutes les persécutions qui se succédèrent.

Ce fut du 14ᵉ. au 15ᵉ. siècle que des membres de cette fraternité voulurent opposer une digue au torrent dévastateur de l'abus du pouvoir de Rome; dans ces circonstances, ils projetèrent une réforme de la société, qui ne devait plus être composée que de savans : cette société nouvelle, formée des anciens élémens, se sépara des Maçons de pratique; cette fraternité eut pour but de s'opposer au délire religieux et aux abus du pouvoir absolu; les premiers réformateurs furent, en Allemagne, Rosen-Crux, et ensuite Valentin Andréa; et en Angleterre, Asmole, Bacon et autres. Sous ces bannières se placèrent tous ceux qui en fait de croyance ne s'accommodaient pas des doctrines de Rome; c'est par une telle union que s'est formée la fraternité, avec les débris des anciens Templiers et des Croisés de toute langue. Depuis lors, ce corps s'est toujours attaché à la recherche de la connaissance du beau, du vrai et du juste.

Quoique ce que nous rapportons ne soit pas neuf

pour la Maçonnerie, nous croyons utile de rappeler ces détails à ceux qui font partie de cette société; c'est une des choses les plus intéressantes pour tout Frère qui recherche la vérité : une instruction quelconque lui donne une plus grande confiance en ses anciennes institutions; car des connaissances presque positives lui inspireront toujours le désir de veiller à sa conservation et à son plus grand lustre.

CHAPITRE XXV.

De la Maçonnerie en Angleterre.

L'Écosse et l'Angleterre possèdent les mémoires les plus anciens sur la Maçon.·. — Cette institution protégée par les Templiers. — Notions sur son antiquité. — De quelle manière on prétend que les Templiers furent introduits dans la Maçon.·. — On a dit que Bruce institua cette Maçon.·. qui fut présidée par les Rois Écossais ses successeurs.

La Macon.·. protégée en Angleterre par les Rois. — Daubusson élu Grand-Maître des Maçons, quoiqu'il fût G. M. de l'Ordre de Malte. — Causes qui engagèrent les seigneurs à se faire admettre dans l'Ordre des Maçons. — Les R.·. R.·. †.·. †.·. introduits en Angleterre. — Ashmole rectifie les rituaires. — Du grand Bacon. — De deux sociétés savantes qui furent l'origine des associations Maçon.·. — La Maçon.·. réformée par Wren. — Il admet certaines institutions templières. — Abus des ordres chevaleresques en Angleterre. — Dissentions entre la G.·. Loge d'Yorck, et celle de Londres. — Les archives de cette dernière sont détruites. — Anderson donne un code Maçon.·. à la suite de ce désastre.

Troubles et dissentions entre les Maçons d'Écosse. — Le calme renaît parmi eux. — Leur exemple à suivre. — Désordres et abus dans la Maçon.·. en Angleterre. — Réglemens qui les réforment. — Suite des dissentions entre les G. G.·. Loges d'Angleterre. — Réformateurs de la Maçon.·. — De Ramsay et de son système. — Il établit le Royal Arche. — De Swedembourg et de son système. — De celui de Cagliostro. — Autres

rites, et innovateurs. Le Carbonarisme et le Misraïsme ne sont pas reçus en Angleterre.

Catéchisme du Royal Arche tel qu'il est suivi en Angleterre. — Du Tau, emblême du Royal Arche.

Les dissentions entre les G. G.·. Loges anglaises sont apaisées par le bon esprit de leur Grand-Maître.

Article du traité d'union établi entre les deux G.·. G.·. Loges des Francs Maçons d'Angleterre. — Mode usité pour la réconciliation de G.·. G.·. Loges, et des différens rites.

Nous avons vu que la Maçon.·. fut protégée dans le temps, par des Princes et par le Clergé; qu'elle fut composée d'hommes puissans et de savans; et que, depuis l'établissement du Christianisme jusqu'au quatorzième siècle, l'Europe fut couverte de ténèbres, régie par l'arbitraire, et que le peu de lumières qu'elle conservait se trouvèrent renfermées dans les sociétés secrètes originaires des Croisés, et dans le Clergé corrompu qui, pour maintenir sa domination, cherchait à arrêter de toute manière le progrès des sciences (1) et de la civilisation,

(1) Lisez les S. S. Pères et vous vous convaincrez que les théologiens animés du désir de dominer, ont toujours détourné les esprits des hommes des objets importans, pour les entretenir de dogmes inintelligibles et de contes superstitieux. Les plus grandes lumières de l'Église s'élevèrent toujours avec force contre les sciences mondaines. St.-Jerôme, dans son commentaire sur l'épître de St.-Paul, montre le plus grand mépris pour la géométrie, l'arithmétique, la musique. St.-Augustin dit, que les bons Chrétiens doivent mépriser l'astronomie

persécutant tous les savans qui ne se pliaient pas à ses vues; le Grand Architecte des Mondes voulut punir son orgueil, il permit qu'on découvrît l'imprimerie : palladium et secours de l'humanité, elle rendit les sciences communes; car les despotes et les hypocrites pour conserver leur domination avaient proscrit les études, les sciences, et les expériences, comme si elles eussent été dangereuses non seulement à l'instruction d'une jeunesse dévote, mais encore au gouvernement ainsi qu'à la religion.

Les hommes supérieurs à leur siècle qui se livraient à ces recherches étaient mis à une sorte d'index, regardés comme suspects (1), ce qui occasiona encore davantage la propagation des sociétés secrètes qui s'adonnaient aux sciences, et aux expériences, comme on le verra par la suite.

et la géométrie parce que ces sciences ne contribuent pas au salut, mais servent à jeter l'homme dans l'erreur. St.-Ambroise dit, que ces deux dernières sciences n'apprennent qu'à s'égarer. St.-Grégoire Pape, nous l'avons dit, a détruit peut-être plus d'ouvrages que le Calife Omar. Les prêtres de Rome imbus des idées de ces Pères suivent leurs traces, et partout où ils ont le pouvoir, ils éteignent toutes les sciences. Voyez la situation du Portugal et de l'Espagne. Ils savent que leur empire dans ces états serait bientôt détruit, si les laïques venaient à s'éclairer.

(1) C'est l'observation de M. Dermott que nous présentons de nouveau.

L'Écosse et l'Angleterre sont les deux contrées qui nous fournissent le plus de mémoires et de traditions sur l'ancienneté de la fraternité des Maçons. L'Angleterre a même laissé des traces qui conduisent à découvrir de quelle manière cette fraternité a pu se composer d'élémens aussi disparates, et en si grande opposition, c'est-à-dire de Maçons de pratique et d'hommes illustres et de savans; et nous voyons de quelle manière les Maçons francs et acceptés se sont séparés d'avec les Maçons de pratique.

Nous emprunterons aux écrivains anglais, les rapports de cette société avec la religion du pays où elle existait; nous ne suivrons point la chronologie qui se trouve dans un infinité d'ouvrages Maçon.·., et ne chercherons pas non plus à illustrer cet ordre par l'exposé de ses bienfaits; nous marcherons aussi directement que possible vers notre but, celui de démontrer que la Maçon.·. est le résultat des trois religions Égyptienne, Juive et Chrétienne.

Les Acta Latomorum T. I, p. 5, disent, et cela est répété par Dulaure, qu'en 1155 (1), la Maçon.·. fut protégée par le G.·. M.·. des Templiers, et que la fraternité, en Angleterre, fut administrée par les Templiers jusqu'à la mort de Richard Cœur-de-Lion; ceci serait un indice

(1) Ce fait arriva sous Henri II qui protégea la Maçon.·.. On obtint sous ce règne un bulle papale en faveur des Maçons.

de l'introduction de ses doctrines et commémorations près différens rites Maçon.·.

Nous avons vu dans le Ier. volume l'Ordre du Temple détruit; néanmoins il est démontré qu'une société quelconque unie par des intérêts, par des opinions politiques, par un système théosophique et mystérieux, en un mot, par des liens aussi forts et aussi multipliés (1), ne cesse pas immédiatement; et qu'un mandement, une défense, une abolition ne suffirent jamais pour déraciner toute espèce de commerce entre des hommes qui se sont créés les mêmes penchans, les mêmes opinions, et qui se croient persécutés injustement.

L'idée de voir cesser la persécution, celle de voir un jour le rétablissement de leur société, ces idées fussent-elles chimériques, firent que les membres cherchèrent à entretenir leurs relations. L'espoir d'une existence future ranima un corps divisé, mutilé et presque détruit; telles furent peut-être les raisons qui ont fait que la destruction des Templiers n'a été qu'apparente, et qu'ils sont parvenus à se conserver secrètement (2), comme on a

(1) Les apostoliques usent de ces argumens afin de prouver l'existence perpétuelle des illuminés d'Allemagne.

(2) Un exemple de nos jours prouve cette assertion. L'ordre des Jésuites uni par le secret, chercha à dominer l'univers au moyen des sciences; malgré les défenses les plus rigoureuses qu'on a faites à ses membres de se réunir, cet ordre supprimé depuis 60 ans, banni de l'Europe à cause de ses intri-

voulu le faire croire, il y a cent ans, en Angleterre, et en France, au commencement de ce siècle.

Lawrie prétend que la Maçon.·. telle qu'elle existe aujourd'hui commença en Écosse l'année 1150, et qu'elle s'est établie à Kilwinning, où s'est fixé le rite Écossais, ou du moins, où l'on a cru que ce rite a pris son origine; mais cette assertion est bien loin d'être prouvée.

Des auteurs Anglais pensent que les confréries des Maçons étant très-nombreuses et très-puissantes au 14e. siècle, les Chevaliers Templiers se réfugièrent, après leur désastre, chez elles, et se couvrirent de leur voile, pour pouvoir pratiquer leurs mystères et enseigner leurs doctrines.

Ces auteurs le croient d'autant plus, que la légende d'Hiram, et celle du Temple à rebâtir peuvent être prises à la lettre par les profanes pour des légendes analogues à celle des Maçons de pratique. Quoi qu'on en dise, c'est d'après les principes des Templiers, que s'est formé le régime du rite primitif de la Grande-Loge d'Écosse; peu

gues politiques, s'est perpétué, multiplié, introduit de nouveau invisiblement; son esprit de corps lui a fourni les moyens de parvenir à un point d'union si puissant, que la tranquillité de plusieurs nations s'en trouve compromise. Il pourrait se faire que les Templiers dans une situation semblable n'eussent pas cessé d'exister secrètement, et se fussent cachés dans la Maçon.·.

importe l'époque. Ces mêmes auteurs rapportent pour appuyer leur système, que Bruce, Roi d'Écosse, fut le fondateur de cet ordre Maçon.·. en 1314, et que le 24e. jour de ladite année, il institua l'Ordre de St.-André du Chardon (1), en mémoire des fidèles Ecossais qui s'étaient immortalisés à la bataille de Bannockborn, où ce monarque avec trente mille Écossais avait battu cent mille Anglais.

Bruce en instituant cet ordre y aurait, selon les mêmes légendaires écossais, uni l'ordre d'Herodom, conservant, pour lui et ses héritiers (2), le titre de Grand-Maître de la respectable Loge d'Herodom, qui fut présidée par différens Rois d'Écosse, et qui transféra son siège à Édimbourg. Il paraîtrait, d'après cette légende, que cet ordre aurait pris son origine justement à l'époque de la destruction des Templiers, et se trouverait en harmonie avec les légendes Suédoises; il est à remarquer que de cette fusion, réelle ou non, naquirent des grades cheva-

(1) Dans différentes régions, les Chapitres, qui ont des dimissoires du rite primitif Écossais, ont adopté dans leurs sceaux et médailles des chardons.

(2) Quelques auteurs prétendent qu'Herodom provient du latin Hæredum, et que ces ordres sont le souvenir de cette substitution. L'origine de la Maçonnerie est presque aussi ténébreuse que celle du Christianisme; car cette montagne qu'on trouve à chaque pas dans l'Écossisme, n'existe ni en Écosse, ni en Angleterre.

resques dans lesquels on professe aujourd'hui des doctrines qui ne sont aucunement celles des anciens Croisés, c'est-à-dire, celles des élémens ou de la génération, destruction, réintégration, ou résurrection Égyptiennes remplacées par des légendes théosophiques ayant pour but les doctrines de Rome.

Ces ordres ou grades, non-seulement furent accordés par la Grande-Loge d'Écosse, mais ils furent aussi délivrés, et le sont encore par des commandeurs de l'intérieur du Temple, qui les répandirent en Europe, et les apportèrent en Amérique, vers le milieu du dernier siècle : telle est l'origine de la Maçon.·. Écos.·. Templière.

En Angleterre, après le règne d'Henri II, des Évêques ou des Grands Seigneurs furent les Grands-Maîtres des Maçons. — Henri VI, (1) en 1442, après avoir été instruit des Mystères, des Objets, des Études de la confraternité, se fit initier, et s'appliqua à l'étude de *l'Art* Royal. Son exemple fut suivi par tous les Seigneurs de la Cour. Son conseil approuva les Chartes anciennes et les privilèges des Maçons. Daubusson en 1485, fut élu Grand-Maître des Maçons, quoiqu'il fût G.·. M.·. des Ch.·. de St.-Jean de Malte. Dans cette circonstance les Ch.·. de Malte rivalisèrent de zèle pour l'Ordre des Maçons avec les anciens Ch.·. Templiers. Quoique nous n'en

(1) Acta Latomorum, vol. I. page 9.

ayons aucune preuve, il paraît plus que certain que c'est depuis ces époques que la haine des Templiers envers les Maltais s'est apaisée, et que quelques souvenirs de ces circonstances auront peut-être occasioné, à des innovateurs, par la suite des temps, l'introduction de la Chevalerie de Malte, qui est dès-à-présent greffée sur la Maçon.·. d'Angleterre et d'Amérique, plus particulièrement que sur celle de France, d'Allemagne, d'Italie et de Suisse.

Henri VII, en 1502, présida, comme Grand-Maître, une Grande Loge de Maçons qui se réunit dans son Palais. Le Cardinal Wolsey fut créé Grand-Maître en 1509. Des hommes illustres continuèrent à être Grands-Maîtres jusqu'en 1561. Dans cette année, la Reine Élisabeth, après avoir été instruite des objets des réunions Maçon.·., devint la protectrice de l'Ordre. En 1603 Jacques I[er] se déclara protecteur de l'Ordre; et Inigo Jones, savant et architecte célèbre, fut nommé Grand-Maître. A cette occasion, la Macon.·. Anglaise reçut un nouveau lustre. Beaucoup de gentilshommes se firent admettre dans la confraternité, ce qui prouve qu'elle avait quelque attrait scientifique, religieux et politique; car il n'est pas possible d'imaginer ce concours d'hommes illustres pour l'admission, si cette société n'avait eu d'autre but que celui des amusemens frivoles, ou des dévotes prières qu'on pratique de nos jours dans différens Grades et Ordres Chevaleresques. Il paraît,

que ces réunions avaient pour but, de connaître les hommes de mérite des différentes conditions, pour les lier entre eux, afin de songer aux moyens propres à l'avancement des sciences, et à ceux d'arrêter le despotisme papal, et les horreurs des guerres civiles qui désolaient l'Europe entière.

Le goût des sciences occultes et de la Théosophie des R.·. R.·. †.·. †.·. se retrouvait répandu dans quelques ouvrages Allemands, qui avaient fait beaucoup (1) de bruit, et plus particulièrement en Angleterre.

Nicolai, p. 18, après avoir fourni des autorités, dit qu'en 1622, il existait une société à la Haye, qui se faisait appeler des R.·. R.·. †.·. †.·. et qui s'occupait d'Alchimie. Il nous apprend que son fondateur fut Christian Rose, et que ces mêmes R.·. R.·. †.·. †.·. tenaient des assemblées à Amsterdam, Nuremberg, Hambourg, Dantzick, Mantoue, Venise, Erfurt.

En Angleterre, les R.·. R.·. †.·. †.·. parurent, et Robert Fludd écrivit un ouvrage pour la défense des frères Rose-Croix. Fludd était initié et eut un grand nombre de disciples. Il appliquait à la physique les principes des Gnostiques; il amena par la suite de son système la grande révolution qui s'opéra en Angleterre dans les sciences.

(1) Ces livres étaient les Noces chimiques de Rosen-Crux, et la Réformation Universelle du monde entier, par Valentin Andrea, que nous verrons en Allemagne.

Élias Ashmole, célèbre antiquaire, se fit initier Maçon en 1646. A cette même époque, comme plusieurs savans Anglais connaissaient la nécessité des expériences physiques, ils choisirent une circonstance favorable pour former une société qui devait avoir en vue la propagation des sciences. Ce fut à la suite de la fête des Astrologues (personnages d'une grande importance dans ces temps), que ces savans établirent une société de Rose-Croix, d'après les institutions de ceux de la Haye et de Rosen-Crux, pour la propagation des sciences : ils convinrent entre eux d'écrire un peu plus clairement que les Rose-Croix Allemands; néanmoins les membres de cette société ne voulaient communiquer qu'aux seuls Frères leurs découvertes, dans la crainte d'être persécutés.

Les membres de cette nouvelle société faisaient tous partie de la fraternité des Maçons de Londres, dont les noms les plus célèbres étaient Élie Ashmole, Guillaume Lully, Wharton, Smitz, Oughtred, Preston, Warren, Thomas Wharton médecin, George Wharton et les Révérends Jean Pearson, et Jean Hewit.

Ashmole rectifia les formules de la réception des Rose-Croix, qui furent calquées presque entièrement sur celles des anciens Mystères Égyptiens et Grecs, et qui se sont conservées dans les réceptions des Maçons : les innovations introduites par la suite furent une des causes de la séparation des Maçons Anglais, et du schisme qui dura jusqu'en 1813, ère profane.

Ashmole dans ses mémoires, décrit les formalités d'une initiation Maçon.·. qui eut lieu le 2 mars 1682, ce qui prouve de plus en plus, et à l'évidence, combien se sont trompés certains auteurs qui veulent que l'institution soit toute moderne.

Le grand Bacon avait écrit sa nouvelle Atlantide, dont le but apparent était la construction de la maison de Salomon, qui devait être cachée aux profanes. Les savans, qui composaient la société établie par Ashmole, en adoptant cette allégorie de la maison de Salomon, conservèrent les signes, les emblêmes, et les autres allégories des Maçons. Ceux-ci établirent sept grades pour arriver à l'Échiquier, en mémoire des sept jours de la Création, ce qui peut avoir donné lieu à leurs sept ordres, pour parvenir à la Gnose, à la manifestation de leurs secrets par les études proposées pour la connaissance du G.·. A.·. D.·. L.·. U.·., de ses Œuvres, de soi-même, et des devoirs envers les autres.

Cette société fut obligée de garder mystérieusement ses découvertes. Le monde en général, d'après les doctrines de Rome, regardait la science expérimentale comme en opposition avec la religion et le gouvernement.

Quoique cette société fût incorporée aux Maçons de pratique, et aux Maçons francs, et acceptés, ses travaux se pratiquaient en comité, ils avaient pour objets les mystères anciens, une Théosophie philosophique, et la construction allégorique de la maison de Salomon.

A ces époques, le désir de s'instruire marchait de pair avec celui de s'affranchir de la domination du Clergé de Rome, que l'on avait reconnu pour avoir été jusqu'alors la cause de désastres inouis : ce désir fit naître une seconde société qui voulut aussi s'occuper des sciences qu'on nommait alors occultes; cette nouvelle société voulut être en opposition avec les R.·. R.·. †.·. †.·., prétendant que la découverte des expériences, et l'enseignement des sciences devaient être rendus publics.

Un de ses membres, le grand Bacon, écrivit ensuite de manière à ce que tout le monde pût le comprendre; quoique ses écrits soient dans un style mystique, néanmoins ils sont bien plus clairs que ceux de Rosen-Crux et de Valentin Andrea. Il associa à son projet Jean Wallis, Jean Wilkins, Goddard, Foster, Glisson, et d'autres savans, qui se proposèrent de suivre les idées de Bacon, exposées dans l'Atlantide, touchant les recherches expérimentales et l'étude de la nature dans ses secrets, en suivant une philosophie appuyée sur la raison. Dans l'Atlantide, ouvrage qui a produit de si utiles résultats, il y avait des allusions aux Croisés et aux *Élus Chrétiens* des premiers âges, ainsi qu'aux Rose-Croix, ce qu'on a remarqué dans bien d'autres écrits antérieurs à ces époques. Dans cette île chimérique celui qui accorde la permission aux voyageurs d'y séjourner, porte un turban blanc avec une croix rouge au-dessus; nous ne rapportons que cette allusion, mais il y en a bien d'autres.

Ces deux sociétés, aussi formées à Londres, eurent pour ainsi-dire le même berceau; toutes deux travaillaient aux sciences expérimentales, l'une dans le but de communiquer les résultats uniquement à ses adeptes, et l'autre de les rendre utiles au genre humain par leur publication. Cesdeux sociétés, composées d'hommes illustres et savans, travaillèrent dans le même sens, mais avec deux principes opposés, l'un exotérique, l'autre ésotérique. Les membres de la dernière méthode secrète, hommes illustres, entraînés dans la révolution anglaise, s'attachèrent au parti du Roi qui succomba; la défense de leur cause leur fit éprouver de grandes pertes dans leurs fortunes, et ils devinrent suspects au parti qui triompha : ils usèrent alors de la plus grande circonspection dans leurs rassemblemens. C'est alors que la société instituée par Ashmole jugea nécessaire de resserrer de plus en plus son *comité :* il paraît qu'alors elle a pu adopter des allégories relatives aux Écossais, qui avaient donné des preuves de fidélité au Roi et à la patrie, en établissant des grades qui rappelaient leur souvenir. Il est néanmoins constant que le but de cette société fut toujours la construction de la maison de Salomon; allégorie favorite des Maçons dont ils faisaient partie.

Le résumé qu'on vient de donner doit suffire pour persuader que la confrérie des Maçons de ces époques a pu se composer et de savans et d'hommes de haute naissance qui étaient initiés R.·. R.·. †.·. †.·.

Dans la continuation de l'ouvrage d'Ernest et Falk, page 53, il est dit que Christophe Wren, qui était, en 1663, surveillant de la confraternité des Maçons à Londres, étant devenu G.·. Maître en 1698, avait tiré d'une société templière, qui se conservait à Londres, l'idée et le fond d'une nouvelle société Maçon.·. dont il fut établi le restaurateur.

Ce même auteur dit que les Maçons Templiers étaient en grand nombre et en grande réputation vers le 12e siècle, et jusqu'au 13e, et que Wren ne fit que modifier leurs institutions.

L'Angleterre avait été dans une violente fermentation par le penchant de Jacques II vers le despotisme et le papisme. Il existait encore des traces de ces fléaux et de ces schismes; Wren, près de cent ans après, désirait non-seulement modérer, mais faire disparaître les haines religieuses et la vanité des rangs. Il chercha par une réforme à établir une concorde fraternelle parmi les hauts personnages qui composaient la société des Francs Maçons acceptés; il voulait, par une uniformité de grades et d'honneurs, réconcilier l'homme avec l'homme, en fixant dans cette même société le point de réunion du genre humain. Il proposait par ses institutions des principes pleins de *tolérance*, de *bienveillance* et de *charité*.

Voilà comment plusieurs auteurs établissent l'histoire de l'introduction ou de l'origine de la Maçon.·.

Templière en Angleterre, qui a bien, si l'on veut, des degrés d'une nomenclature différente de l'Écossaise ou de l'Irlandaise, mais qui est la même dans les doctrines.

Nous croyons que ces faits doivent avoir introduit les premiers changemens que la Maçon.·. a éprouvés, ce qui explique comment il a pu s'introduire des commémorations templières de Rhodes et de Malte, que les innovateurs ont entées sur la Macon.·. en y reproduisant ces Ordres. Néanmoins il sera très-difficile d'expliquer de quelle manière, sans un but réel, il a pu s'introduire tant de Rites et d'Ordres Égyptiens, Mysraïmitiques, Chevaleresques, Templiers de vingt espèces, Écossais, Irlandais, Anglais, Français, Allemands, Juifs, Grecs, Chimistes, Alchimiques, Cabalistiques, et tous peu philosophiques, qui sont accordés par communication, pour une ou deux briques (1), sans qu'il se trouve une instruction réelle dans les cahiers. Un tel est fait chevalier, avec deux mots à huis clos, et cela, pour avoir tel ou tel cordon, et une stalle à l'Orient.

Nous ne pourrons non plus donner la raison de toutes ces petites tracasseries chevaleresques templières, qui n'ont plus aucun but raisonnable.

Aux époques de Wren, différentes confraternités Maçon.·. existaient en Angleterre : elles suivaient diffé-

(1) *Brique*, terme de convention qui signifie une monnaie, un louis, un schelling, etc.

rens Rites. La plus illustre était celle d'Yorck qui prétendait avoir été instituée en 926, par le Prince Edwing; celle-ci donna des constitutions aux Loges d'Angleterre, et à celle de Londres; (1) elle prit le titre distinctif de Grande-Loge des Maçons d'Yorck; remarquons néanmoins, que son Rite se composait d'une partie des Grades Écossais de Kilwinning et d'Herodom.

La Grande-Loge de Londres s'est ensuite vantée de son ancienneté sur les autres Loges Anglaises, Écossaises et Irlandaises; mais ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elle a tiré son existence de celle d'Yorck, et qu'on ne peut éclaircir si ses titres sont vrais ou faux; car ses Archives ont été brûlées.

On a même dit que la Grande-Loge de Londres les avait fait brûler. Ce fait arriva en 1720, lors de la G.·. Maîtrise de George Payne; on a cru que ce malheur avait eu lieu par suite de l'influence de Sir Desaguilliers, qui était un des Apôtres les plus zélés du Rite moderne, et de la réforme Templière dont on a parlé plus haut.

On a été très-affligé de cet accident qui a détruit une infinité de documens sur la Maçonnerie : mais ce qu'on a regretté le plus, c'est un ouvrage du Frère Nicolas Stone qui contenait des détails très-étendus sur l'origine, les devoirs et les secrets de la confraternité.

(1) Dans toutes les constitutions et capitulaires que la Resp.·. Mère Loge d'Yorck délivra, elle rappelle toujours cette origine.

Payne, dont nous venons de parler, chercha à réunir encore plusieurs anciens réglemens, et plusieurs chartes de la confraternité qui avaient échappé aux flammes; il les remit au Rev[d]. Jean Anderson, Ministre Anglais, Maçon zélé et savant distingué, qui en forma un corps de Lois et de doctrines à l'usage des Loges du Rite adopté par la Grande-Loge d'Angleterre.

Observons que les hommes savans continuaient à faire partie, comme par le passé, de la confraternité. En 1723, Sir Martin Falkes, président de la Société Royale des sciences fut député Grand-Maître (1), et Jean Senex, mathématicien célèbre, était un des Grands Surveillans.

Par le développement des idées libérales et fraternelles des sociétés secrètes, l'Angleterre fut l'asile des hommes de mérite persécutés par le fanatisme ou par le despotisme; elle fut la patrie des hommes libéraux (2)

(1) Nous le verrons apporter la Maçon.·. en Italie, et à Rome même.

(2) Encore de nos jours, Londres compte un nombre considérable de réfugiés Espagnols, Portugais, Italiens et Grecs; ils reçoivent des secours des institutions de charité, et au moyen de listes de souscriptions volontaires; mais si nous parlons du Gouvernement, on dirait presque qu'il les souffre pour avoir des gens dévoués, qui doivent être prêts à seconder ses desseins, et qu'il rejette à plaisir sur le sol qui les a vu naître, non pour défendre les libertés publiques, mais dans la vue de ses intérêts particuliers.

On ne peut constester à l'Angleterre, la gloire d'avoir été

de tous les pays, et plus particulièrement dans le dernier siècle.

Toutes les Loges de l'Empire Britannique reçurent leurs institutions, ou de la Grande-Loge d'Yorck, ou des Grandes-Loges d'Écosse de Kilwinning et d'Herodom, ou d'Irlande.

La Maçon∴ fut troublée et persécutée dans ce pays; et des schismes naquirent entre ses Rites. Au commencement du 18e. siècle la Grande-Loge de Kilwinning et d'Herodom fut obligée par des circonstances de sus-

la première à répandre ses lumières et ses bienfaits dans toute l'Europe; d'elle sortirent la plus grande partie des institutions philantropiques, qu'on trouve établies sur tout le Globe. C'est à regret qu'on voit aujourd'hui cet empire s'éloigner de plus en plus de ses anciens principes.

Qui dirait que la noble franchise qui brillait aux tribunes de ses chambres, a été remplacée par une finesse machiavélique. La soif de la domination, une prédilection pour les institutions d'une aristocratie détestée par toute l'Europe éclairée, une superstition religieuse sur laquelle le Gouvernement fonde une partie de son pouvoir, sont les causes par lesquelles son or et ses intrigues ont fait disparaître les libertés de l'Espagne, forgé des chaînes à l'Italie, et paralysé le courage des Grecs.

Le Gouvernement Anglais craint l'esprit qui anime l'Europe; son but est d'étouffer partout les constitutions libérales, dans la crainte que, si de tels principes parvenaient à gagner l'Angleterre, il arrivât ce qui doit arriver par la force du temps et des lumières, c'est-à-dire, la disparution des pouvoirs Aristocratique et Théocratique, dont elle se compose.

pendre ses travaux jusqu'en 1738. Sur ces entrefaites le Frère Roslin de Ste.-Claire établit une nouvelle Loge à Édimbourg, pendant que la première tenait son atelier fermé.

Cette nouvelle Loge fut appelée Grande-Loge de St.-Jean; déjà plusieurs membres de la famille de Roslin avaient rempli la place de Grands-Maîtres de *l'Ordre de St.-Jean*, qui avait été institué en faveur de cette famille, par Jacques II, roi d'Écosse, en 1437; ce roi avait voulu récompenser Guillaume de Ste.-Claire, de son attachement particulier à sa personne, en lui donnant ainsi qu'à ses successeurs l'*héritage* de la Grande-Maîtrise en chef, et en le nommant Gouverneur des Frères Maçons pour les grades symboliques.

Cette Grande-Loge de St.-Jean ne pouvait donner des constitutions que pour ces trois Grades, mais dans la suite on ne sait comment elle se permit d'en donner pour les hauts grades écossais, pour lesquels cette Grande-Loge n'avait pas été constituée.

Les Rites en France, pour cette même cause, se querellent depuis près d'un siècle : mais les esprits étant plus calmes, on est descendu au fond de la question.

En Écosse et en Angleterre, à l'époque où la Grande-Loge d'Herodom à Édimbourg reprit ses travaux; elle s'opposa à de pareils actes arbitraires, et en arrêta le cours. La Grande-Loge de St.-Jean rentra dans ses devoirs, en se bornant à délivrer les constitutions

des degrés symboliques, pour lesquels seuls elle avait des pouvoirs, et en laissant à celles d'Herodom et de Kilwinning, la profession et l'institution des hauts grades; elle décida même que les Frères qui auraient obtenu chez elle les trois grades symboliques, pourraient passer ensuite dans celles d'Herodom et Kilwinning, pour l'admission aux grades supérieurs écossais templiers, et philosophiques. Il paraît que la Grande-Loge de St.-Jean ne tenait pas à ces chevaleries modernes, et qu'elle aimait mieux maintenir la paix, que de déchirer ses Frères par des libelles; cet exemple de modération aurait pu être suivi par les autres Grandes-Loges de l'étranger, lorsqu'il survint de pareilles querelles.

C'est après ce tems, et dès l'époque de la Grande-Maîtrise de Wren, qu'on a une histoire fidèle de la Maçon.·. en Angleterre.

Pendant l'année 1703, dans laquelle arriva la mort de Wren, on commença à se relâcher davantage pour l'admission des frères; cette année, une grande quantité de citoyens de toute condition furent admis à l'initiation. On crut que la Maçon.·. acquerrait de l'éclat, mais il arriva le contraire : cette marche la conduisait à sa décadence, et, par ce mauvais expédient, le nombre des Maçons diminua considérablement; car cette fraternité sans choix dans ses membres, non-seulement négligea les séances ordinaires, mais encore les fêtes annuelles

étaient presque oubliées (1) ; cet état dura jusqu'au mois de février 1717. Alors les quatre Loges qui existaient, et qui avaient reçu leurs constitutions de la Grande-Loge d'Yorck se constituèrent en chef d'Ordre pour relever la Maçon.·. Anglaise, en se donnant le nom de Grande-Loge d'Angleterre, avec la réserve modeste *pro tempore*.

Le 24 juin de cette même année, cette nouvelle Grande-Loge passa à l'élection d'Antoine Sayer, pour son G.·. M.·.

Sous sa Maîtrise, on chercha à arrêter les désordres qui s'étaient glissés dans la confraternité : des statuts furent présentés et adoptés comme lois générales. C'est après ces faits, que la Maçon.·. fut fixée sur le plan actuel.

A ces époques, les Grands-Maîtres étaient à vie ; ils avaient une puissance illimitée ; ils faisaient valoir leur autorité dans les assemblées ; et de leur propre gré ils donnaient des constitutions à qui bon leur semblait.

Plusieurs FF.·. s'opposèrent à de tels abus ; la confusion et le désordre se trouvaient dans les séances ; les mystères furent profanés ; et il en résulta une différence notable dans les Rites. Outre les vénérables Maîtres en Chaire, il y avait aussi un certain nombre de Frères qui avaient le pouvoir de faire des Maçons, de les assembler,

(1) C'est un avis salutaire à tous les Ven.·. Maîtres en Chaire, au Sur.·., et FF.·., qui sont trop faciles à accorder l'admission à tous les profanes indifféremment.

ancien et accepté. Les Grandes-Loges d'Écosse et d'Irlande, dans la crainte que de pareils attentats à leur juridiction ne se renouvelassent dans leurs Orients, refusèrent alors toute correspondance avec la Grande-Loge du Rite moderne ou d'Angleterre, en s'unissant aux Maçons anciens d'Yorck.

Ces deux Grandes-Loges continuaient à se livrer des combats pour la suprématie, et l'antique Dogme Maç.·., ses institutions et ses mystères furent près d'être anéantis dans les dernières années du dernier siècle, par ces discussions sur l'indépendance et la suprématie, qu'après ces exemples toutes les Loges voulaient excercer les unes sur les autres. A ces désordres ajoutons que des frères avaient, comme on l'a dit, la vague prétention de constituer des Loges, et, de plus, de conférer eux seuls les Grades Chevaleresques Templiers; sans parler des innovateurs des Rites, qui avaient porté l'amour de la nouveauté à un tel excès qu'on ne pouvait plus se reconnaître en Maçon.·.; et en unissant toutes ces malheureuses circonstances, on verra le tableau affligeant, mais vrai, de notre religion en Angleterre, dans les époques indiquées plus haut.

Un des réformateurs les plus accrédités fut le Chevalier Ramsay, Écossais; il créa, en 1728, un nouveau Rite; aux trois Grades Symboliques, il en ajouta quatre autres, basés sur de nouvelles institutions et doctrines: 1°. L'Écossais, 2°. Le Novice, 3°. Le Ch.·. du Temple,

enfin le 4e. et le dernier des sept était le Royal Arche, sous l'emblême duquel l'Église est toujours symbolisée : chacun de ces ordres avait différens points. Ramsay admettait dans ses doctrines que son institution était venue d'Orient par Godefroy de Bouillon, au temps des Croisades; il écrivit plusieurs ouvrages; on lui attribue même celui des « Principes Philosophiques sur la Religion Naturelle, et sur la Révélation » (1).

En 1768, Ramsay transporta de ce royaume en France son Rite et ses doctrines Écos.·. Templ.·. (2), qui passèrent ensuite ailleurs.

Le Suédois Swedemborg a introduit en Angleterre un nouveau système Maçon.·. et une réforme religieuse. En 1767, Bénédict Chastanier, après avoir reçu les instructions de Swedemborg, établit une société secrète purement Théosophique Chrétienne, qui bientôt professa ses doctrines publiquement.

Cagliostro, Italien, joua un grand rôle en Angleterre,

(1) La passion pour la mysticité règne encore de nos jours en Angleterre; les dévots ont des révélations, des prophéties et des visions. Malheur à quelqu'écrivain que ce fût qui oserait attaquer ces puérilités ! Le gouvernement très-dévot lui donnerait un logement dans la prison d'Oakham Gaol, comme il arriva au Revd. Taylor.

(2) Nous n'avons pu savoir si le Royal Arche, à cette époque, fut suivi et pratiqué en France comme on le verra en Angleterre ; car Ramsay y avait trouvé faveur avec son Rite.

avec son Rite Égyptien : il surprit la bonne foi de plusieurs Frères, qui ayant reconnu plus tard qu'il ne tendait qu'à les duper, retournèrent à leurs anciennes bannières.

Un *Rite* dont on dit le chef établi en Angleterre, et sur lequel nous n'avons pu obtenir aucun renseignement, est celui *des Grands Juges inconnus*. On dit que l'initiation se fait tête à tête avec un seul de ces Grands Juges, que le décor est un anneau plat d'or que les membres portent à l'index de la main droite, sur la face inférieure duquel sont gravés les noms de l'initiateur, de l'initié, et la date de l'initiation.

Selon *des Ganze aller gen. verb.* p. 179, le Grand Chapitre du Royal Arche aurait été institué à Londres, l'an 1777. Néanmoins il était professé auparavant par les réformes de Ramsay, et par la Grande-Loge des anciens Maçons, ou d'Yorck. Cette Grande-Loge, dans cette année, avait pour Grand-Maître le Duc d'Athol, qui, l'année suivante, passa Grand-Maître de la Grande-Loge d'Écosse. En 1791, il fut élu de nouveau Grand-Maître par la Grande-Loge des anciens Maçons, ou d'Yorck. Cette Loge reçut des félicitations sur un tel choix de la Grande-Loge d'Écosse, qui était le sénat des Rites Écossais. Ceci prouve l'harmonie qui existait entre les différens Rites d'Yorck, d'Herodom, et de Kilwinning. Ce fut peut-être par cet exemple d'union entre deux Grandes Loges qui se trouvaient à une si grande distance, que fut

amené le concordat qui termina tous les débats de priorité entre les Rites d'Yorck et celui des réformés de Londres, concordat (1) qui fait le plus grand honneur aux personnages qui en furent les auteurs, et que nous donnerons après avoir tracé l'esquisse du Royal Arche.

L'Angleterre n'a point adopté la réforme du Carbonarisme, quoiqu'on eût répandu, avant la dernière révolution de Naples, que l'Abbé Minichini de Nola, avait initié Carbonaro un illustre Duc à Londres.

On a aussi fait croire que le nouveau Rite Misraïm avait trouvé de zélés protecteurs et partisans dans le royaume, qu'on avait imprimé cinq volumes à l'illustration de ce Rite; nous avons fait des recherches, elles ont été toutes inutiles; tout ce que nous avons pu savoir de positif sur ce Rite en Angleterre, c'est que le 14e. jour du 12e. mois de l'an de la V.·. L.·. 5816, le Suprême Grand Président Joly, le Sup.·. G.·. Garde des Sceaux et Timbre, Gaborria, et le Sup.·. G.·. Chancelier, Ragon, pour le Rite Misraïm, à *la vallée* du Monde, sur un point fixe de l'étoile Polaire correspondant aux 48 D.·. 40 M.·. 50 Sec.·. Latitude Nord (2), envoyèrent un Diplôme du 90e. et dernier degré, à S. A. R. le Duc de Sussex, qui lui fut présenté par une députation

(1) Dans ce concordat, il est fait une mention très-honorable de l'ancien G.·. M.·. le Duc d'Athol.

(2) C'est-à-dire à Paris.

de trois S.·. S.·. G.·. G.·. M.·. M.·. Abs.·. les Frères Bonelli Ange, Nég[t]., Tassinari Ant., Colonel au service de S. M. Sarde, et Amanti Émile.

Les Grandes Absides de Paris avaient demandé, par une planche (1) dirigée audit Prince Grand-Maître des Maçons, et Grand Commandeur de l'Ordre des Templiers d'être autorisés par le canal des trois Frères députés, à l'établissement d'une Supr.·. et Souv.·. Puissance du Rite Mystique et Cabalistique de Misraïm à Londres, sous la protection de S. A. R.

Le Président du Misraïm à Paris, dans sa missive avait inséré pour faciliter l'adhésion de S. A. R. le Duc de Sussex à la demande, la phrase suivante :

« En agréant à Londres la Maçon.·. de Misraïm au » G.·. O.·. d'Angleterre, comme *elle va l'être à Paris* » *au G.·. O.·. de France.* »

Il paraît, que S. A. R. a voulu savoir, avant d'accéder à la demande, comment le Rite serait agréé à Paris car cette mission est restée sans aucun résultat, et sans réponse écrite.

Il est probable que le Noble Duc aura été instruit que le Grand Orient de France s'était refusé à reconnaître ce Rite ancien (2).

(1) *Planche*, terme de convention en Maçon.·.; ici c'est une lettre.

(2) Dans le tableau de l'année 5825 des H.·., composant la

On a remarqué que la susdite planche portait une manière de dater tout-à-fait Mystique et Cabalistique Égyptienne, qui n'était ni Maçon.·. ni Templière.

« 8. Tybi 3e. jour du 11e. mois de l'an, de la V.·.
» L.·. 5816, 28e. de Stameriotts, jour des couches
» d'Isis — 14e. jour du 1er. mois de l'an, de la V.·.
» L.·. 5816 ».

Voici quelques lignes sur le degré *Royal Arche,* tel qu'il est pratiqué en Angleterre, et en Amérique.

Cet ordre est le plus considéré dans la Maçon.·. Anglaise; on le regarde comme représentant la suprématie ou la royauté des Hébreux. L'assemblée ou chapitre représente le Grand Sanhedrin; les Frères dans leur tenue, forment un demi cercle. Les trois premiers officiers s'appellent, le 1er, le Prince Zorobabel; le 2e, le Prophète Haggai; le 3e, le Grand Prêtre Jeshua (1). Leurs siéges sont au centre de l'Arc; vis-à-vis sont placés les trois officiers, appelés *Habitans Temporaires.* Le 1er. a le titre de *Principal,* le 2e. d'*Ancien,*

Resp.·. Loge des Méditateurs de la Nature, O.·. de Lausanne, constituée au Rite Misraïm; on y voit quarante membres honoraires, entre lesquels on y remarque S. A. R. Le Duc de Sussex; nous ignorons si Sa Grâce accepta la faveur de la Loge Misraïmite de Lausanne, car l'inscription de ce nom respectable pourrait être une ruse de guerre.

(1) Synonyme de Jesus, et de Josué. La tenue de cette Loge se trouve à la planche VI.

et le 3e. de *Jeune*. Il y a aussi deux couvreurs qui s'appellent, l'un *l'Ancien Scribe* Esdras (1), l'autre le le *Nouveau Scribe* Neehemiah. Lorsqu'il manque un officier, on le prend parmi les plus anciens des membres du Chapitre.

Le Temple est orné de l'Arche, et de la table des pains de proposition.

(1) On ne peut assez mettre en évidence ce qui regarde cet Esdras, dont on a parlé dans le premier Volume: Esdras est le compilateur, le restaurateur des écritures Juives : il en réunit autant qu'il put. Il les choisit, et parvint à en former un ensemble suivi autant que possible. Il traduisit, ou il écrivit ces livres saints en caractères chaldaïques, qui ne pouvaient être ceux de Moïse, auquel Esdras attribua les cinq premiers livres de sa compilation. La seule écriture que le peuple Juif put lire après sa captivité, était la Chaldaïque, il avait par nécessité abandonné l'ancien caractère hébreu qui fut conservé par les Samaritains.

Esdras divisa sa bible en trois parties: la 1re contient la Loi, la 2e, les Prophètes, la 3e, les Agiographes, ou les écrits sacrés.

Esdras divisa les livres qu'il attribue à Moïse en 54 sections. — Il paraît que ces œuvres n'étaient précédemment dans aucun ordre, et que Esdras les lia, et y ajouta les éclaircissemens qui lui auront paru nécessaires, ce qu'on peut évidemment déduire du Chap. XXXIV, § 5, et suiv. du Deutéronome où il est dit : « Ainsi Moïse, serviteur de l'Éternel, mourut là, au pays de Moab, selon le commandement de l'Éternel », 6 : « et il l'ensevelit ». C'est l'Éternel par cette phrase qui enterre Moïse.

Dans le transparent, au milieu d'une gloire, il y a les initiales des noms de Salomon Roi d'Israël, d'Hiram Roi de Tyr, et d'Hiram Abiff.

Il y a de rigueur une orgue, ou de la musique, dans la chambre contiguë, ou dans un orchestre pratiqué plus haut, en forme de galerie.

Les officiers doivent avoir des habits propres aux offices; Zorobabel a une couronne, et les deux autres une tiare. Ils entrent processionnellement dans le Chapitre, le Scribe en tête, et les grands dignitaires ferment la marche, Planche VI. Les Scribes s'arrêtent à la porte d'entrée, et se placent un de chaque côté, et gardent le Chapitre. — En entrant tous font le signe de détresse, ou autrement celui de respect, qui se fait en abaissant la tête, et en portant la main droite au front. Ces signes sont répétés à l'approche de l'autel et du piédestal d'or; lorsque les tours sont finis, les officiers prennent leurs places, et ouvrent les travaux de la manière suivante :

(*Zorobabel frappe un coup.*) Zor. « Au commencement était la Parole. »

Hag. « Et la parole était avec Dieu. »

Outre qu'Esdras a été bien inconséquent en chargeant d'un tel office le G.·. A.·. D.·. L.·. U.·., les critiques font observer, que jamais ce Chapitre n'a pu avoir été écrit par Moïse; car il décrit sa mort, son enterrement, par qui il fut fait, et le lieu secret où fut placé son tombeau.

Jeshua. « Et la parole était Dieu. » (1)

Zor. « Tout puissant. »

Hag. « Présent à tout. »

Jeshua. « Qui sait tout. »

Zor. frappe un coup; tous les Frères se lèvent et répètent en chœur ce qu'on vient de lire. Voici l'obligation, ou engagement des trois premiers officiers :

« Nous trois, assemblés ici en accord, amour et unité,
» assurons de tenir cachée la parole sacrée du Maçon
» Royal Arche, promettant de ne pas la révéler à qui
» que ce soit sur la terre, à moins que nous ne soyons
» trois, reçus comme à présent, régulièrement et d'ac-
» cord. Ainsi, nous ne donnerons le signe de détresse,
» qu'en trois temps, afin d'être assurés, que celui qui le
» reçoit est de ce même office et rang. »

Zor. « Compagnons aidez-moi à ouvrir ce Chapitre.
» Compagnon Jeune Habitant Temporaire, quel est le
» devoir constant d'un Maçon Royal Arche? »

J. H. T. — « Celui de voir si le Chapitre est parfaitement couvert. »

Zor. « Veuillez vous en acquitter. »

J. H. T. — « Grand chef, le Chapitre est duement couvert. »

Zor. « Jeune Habitant Temporaire, quel est votre devoir dans ce Chapitre? »

(1) Cette ouverture est celle de l'Évangile de St.-Jean.

J. H. T. — « Celui de garder la première vallée, afin qu'aucun n'y puisse entrer, sans qu'il soit en possession des paroles de passe, des signes et des attouchemens par nous admis, et sans en avoir obtenu la permission du Principal Habitant Temporaire. »

Zor. « Compagnon ancien Habitant Temporaire, quel est votre soin dans ce Chapitre? »

A. H. T. — Celui de garder la seconde vallée afin de n'y laisser entrer que ceux qui sont en possession des paroles de passe etc., et qui ont obtenu l'adhésion du Principal Habitant Temporaire. »

Zor. « Compagnon Principal Habitant Temporaire, quel est votre devoir dans ce Chapitre? »

P. H. T. «— Celui de garder la troisième vallée, afin de n'y laisser entrer etc., et qui ont obtenu la permission des Grands Chefs. »

Zor. « Compagnon Esdras, quel est votre devoir dans ce Chapitre? »

E. « D'enregistrer les documens, actes, lois et transactions qui regardent le bien-être de ce Chapitre. »

Zor. « Compagnon Nehemiah, quel est votre charge dans ce Chapitre? »

N. « Celui d'assister Esdras dans ses opérations. (1) »

(1) Nehemiah était un des Échansons du Roi de Perse; cet office était très-considéré car il le mettait à même de parler au Roi dans des temps très-favorables, c'est-à-dire au milieu des

Zor. « Compagnon Jeshua, quel est votre devoir dans ce Chapitre ? »

Jeshua. « Celui d'aider, et d'assister à élever la maison du Seigneur. »

Zor. « Compagnon Haggai, quel est votre fonction dans ce Chapitre ? »

H. « Celle d'aider et d'assister à accomplir la maison du Seigneur. »

Zor. « Faisons notre prière. O Dieu, toi dont l'existence est essentielle, Grand Architecte de l'Univers, Grand Principe, cause de toute existence, toi qui as élevé ces deux colonnes qui supportent le firmament formé d'Arches magnifiques, toi dont le souffle a produit cette immensité d'étoiles, orné la Lune de rayons argentés, et fait le Soleil de toute splendeur.

» Nous nous trouvons assemblés en ton nom, pour confesser ton pouvoir, ta sagesse, ta bonté et implorer ton assistance. Nous te prions, O Dieu de grâce, de bénir nos entreprises dans la vie, et de nous accorder une heureuse fin. Accorde nous, autant que possible, la grâce de ton divin esprit, etc. Accorde-nous cela, O Dieu! ainsi soit-il! »

Zor. « Au commencement était la parole. »

H. « Et la parole était avec Dieu. »

Banquets, des vins, et peut-être des Dames. Ici l'Échanson assiste Esdras dans ses desseins pieux.

Jeshua. « Et cette parole était Dieu. »

Zor. « Compagnons Chefs, quels sont les grands attributs de cette grande parole ? »

H. « De tout savoir. »

Jeshua. « De tout pouvoir. »

Zor. « D'être présent à tout. — Il sait tout; il peut tout; et il est présent à tout. » etc.

Zor. « Très-excellent Haggai, de quel endroit venez vous ? »

H. « De Babylone. »

Zor. « (T. E. Jeshua) où allez-vous à présent ? »

Jeshua. « Vers Jérusalem. »

Zor. « (T. E. Haggai) qu'est-ce que vous allez faire, en allant de Babylone à Jérusalem ? »

H. « Aider à rebâtir un second Temple, et faire nos efforts pour obtenir le verbe mystérieux. »

Zor. « Compagnons, mettons la main à l'œuvre, pour célébrer un si grand projet. »

(Ici on répète l'obligation, dont nous avons parlé. « Nous trois, etc.)

Zor. « Maintenant je déclare que ce Chapitre est duement ouvert *au nom du Grand Jehovah* (1). »

Ici est prononcé un discours, qui est réservé pour la

(1) Cette ouverture est Antimaçonique. Le Dieu des Maçons est celui de tous les peuples de la terre, le G.·. A.·. D.·. L.·. U.·.

fin de la séance; s'il y a quelque réception à faire, il roule sur la légende du degré, et sur les beautés de ses allégories; après le discours, suit le Catéchisme de la demande d'où il vient et de celle de donner le grand signe de Royal Arche, de quelle manière il a pu être admis à cette dignité : il nomme les degrés qu'il a passés d'ap.·., de *Fellow Craft* du vrai compagnon, de Maître Maçon, de Past Master de Parole, de Past Master de Science, enfin de Maçon Royal Arche; le reste du Catéchisme roule sur la Bible, sur Giblum, sur l'adoration du Serpent et de la Croix, sur Noah, Shem, Japhet (1), sur les Pains de proposition, sur Éléazar—Aaron—Moïse—, sur les tables de pierre de la Loi, sur le Vase d'or de la Manne — sur la verge d'Aaron (2) — sur le Sanhédrin; enfin, s'il y a réception, on fait faire au Néophite la recherche de la parole qui est dans un puits, où on le descend au moyen d'une corde qui le tient attaché par le milieu du corps, et où il est descendu trois fois pour

(1) Dans la Pl. VI. il y a une tenue du Chap.·. Royal Arche Anglais.

Zorobabel a la couronne sur la tête, le Sceptre à la main. Le Prophète Haggai, et le Grand Prêtre Jeshua portent la Mitre, signe sacerdotal Juif, Chrétien, Mahométan etc. L'Arche est au centre; et sur une des faces, il y a ces lettres S. K. I. Sem, Kam, Japhet, etc.

(2) Nous trouverons que cette précieuse Antiquaille se conserve de nos jours dans le trésor de St.-Marc à Venise : ce Chapitre Royal Arche aurait pu l'acheter à très-bon compte.

les fouilles sacrées (1). Il ne faut pas oublier que la découverte de la parole, est suivie d'oraisons et de psaumes à n'en plus finir. Tout cela est accompagné de cérémonies Israëlites, et de vieilleries bibliques cousues avec d'autres tirées du N. T. et unies à des formalités Romanesques et Chevaleresques des anciens Chrétiens et Croisés.

Différens emblêmes qui sont attachés à ce grade, se rapportent à ceux des Croisés; entre autres le ☩ voyez le n°. 19, à la planche II. Ce signe est expliqué, par ***Templum Hierosolimæ*** : mais dans le fait, il n'est que l'ancien Nilomètre.

Cette marque, par laquelle les Croisés se désignaient, fut empruntée, avant toute autre, des Égyptiens par les Moines. Elle décorait leurs épaules ou leurs poitrines, ce dont on peut s'assurer par une quantité de monumens où il y a des Moines, qui existaient avant les Croisés (2), et cette marque avait été empruntée par les

(1) En Italie il y a un adage sur les gens crédules : ne tirerait-il pas son origine de cette initiation-ci? « *On lui fait voir la lune dans un puits.* »

(2) Un ordre de Moines existait dernièrement à Venise; ils étaient habillés de bleu, et portaient une croix rouge en forme de T. sur la poitrine. Ils se disaient institués par Clitus, disciple de St.-Pierre; néanmoins, l'admission des Néophites à cet ordre était Égyptienne, et la doctrine celle des Chrétiens Arabes, dits de St.-Jean le Baptiseur; ils se disaient même réformés par Cyriaque, Évêque de Jérusalem.

Moines, aux divinités Payennes et Égyptiennes, comme on peut l'observer dans la table Isiaque.

Le respect pour cet emblême date de très-loin, et nous en avons parlé à différentes reprises.

Des T ou Thau existaient au Caire dans un puits, appelé Michiah, qui communique avec les eaux du Nil (1). Dans l'intérieur de ce puits, il y a trois T, qui indiquent la hauteur des eaux du Nil.

Nous le répétons, cette mesure n'est autre chose que le Phallus traversé par des crocillons.

Les Égyptiens appelaient Cneph, la divinité qui présidait au savoir, à l'intelligence et à la précision; or, comme cette mesure servait à savoir, à avoir l'intelligence, et à préciser la hauteur de l'eau, connaissance si utile à l'agriculture du pays, les Égyptiens donnèrent à cette mesure un nom tiré des fonctions auxquelles elle était destinée, celui de Cneph. Elle fut simple, double, et triple, ce qui fit, d'après l'opinion de quelques critiques qu'on put en composer une Trinité adoptée ensuite par des sectes Chrétiennes, qui habitaient l'Égypte.

Les femmes Payennes portaient au col, comme un

(1) Il est encore d'usage que pendant l'inondation du Nil, un crieur aille trois fois par jour à ce même puits, et proclame avec une grande solennité, la hauteur des eaux du Nil, qui est toujours indiquée par ce Phallus intérieur ou *Thau* à plusieurs crocillons.

talisman, le Phallus (1), signe de génération qui était souvent plus décemment représenté par le Tau des divinités Égyptiennes, auquel les Dames Chrétiennes substituèrent la Croix; ne nous trompons pas, quelquefois le Phallus était représenté comme une Croix Chrétienne: dans la bordure de la table Isiaque, il y a trois petits autels sur lesquels se trouve placée une Croix à la Romaine. On voit également ce signe attaché au col des différentes Momies.

Les Égyptiens gravaient partout ce Symbole de mesure; lorsqu'ils bâtirent Memphis, ils avaient placé partout cette enseigne; et c'est de la mesure du Nil, que la ville reçut son nom (2).

Nous avons donné tous ces détails sur le Royal Arche, parce qu'on a eu tant de faux rapports sur cette matière, que nous avons cru nécessaire de ne plus laisser exister d'équivoques; revenons à notre sujet.

(1) St. Justin Martyr, dans la vue de justifier le Christianisme du scandale de la Croix, observe très-judicieusement que rien ne se fait dans le monde sans la Croix. Il cite la forme du vaisseau, des charrues, des coignées, et remarque que l'homme se distingue des bêtes d'une façon marquée parce que, quand il est debout, il a la faculté d'étendre les bras, et de former avec son corps la figure d'une Croix : il observe qu'il porte au milieu du visage, un nez formant une Croix.

(2) Dans les anciennes cartes de l'Égypte, cette ville porte le nom de *Menophis,* du *Manah* mesure ou règle, et *d'Ophis* Serpent et Rivière.

Une très-grande quantité d'écrits illustrent l'histoire Maçon.·. de l'Empire Britannique après sa restauration. Nous avons cité les plus distingués. Plusieurs volumes ne suffiraient pas à répéter ce qu'on a dit sur les institutions, sur les Rites et sur le but de la confraternité.

Aujourd'hui les Frères Anglais ne courent plus après des innovations. La plus grande partie se tient à ses anciens Rites et cérémonies, tels qu'ils sont.

Nous avons annoncé les désordres qui désolaient la Maçon.·. vers la fin du dernier siècle; en 1813, lorsque S. A. R. Le Duc de Sussex fut investi de la Grande Maîtrise des Maçons par le prince de Galles aujourd'hui Roi, des Frères zélés désirant voir cesser le schisme de la Grande Loge d'Angleterre, avec la Grande Loge des anciens Maçons, obtinrent que les Rites en opposition éliraient des représentans pour terminer toute querelle. Les Frères délégués signèrent un accord par lequel il était convenu qu'il ne devait plus exister qu'une seule Grande Loge nationale pour tous les Rites en Angleterre.

Il est à remarquer que quoique le Rite Moderne fût le plus répandu et le plus suivi lors de la fusion des Rites, le premier article dit que le Rite Ancien serait reconnu et pratiqué dans toute l'Angleterre.

Les Loges des Rites modernes en Europe et ailleurs, qui vivent en discorde avec celles des Rites anciens, devraient suivre le noble exemple donné par la Grande

Loge d'Angleterre, et se prononcer en faveur de la généralité de l'opinion sur la Maçon.·. ancienne.

S. A. R. le Duc de Kent et S. A. R. le Duc de Sussex, en leur qualité de Grands-Maîtres des Maçons et de Grands Commandeurs du Temple, ont eu le plus grand mérite en amenant la réconciliation dont nous allons parler, réconciliation qui rendra pour toujours leur personne et leur souvenir chers aux Maçons Anglais.

ARTICLES *de L'Union entre les deux Grandes Loges des Frères Maçons d'Angleterre* (1).

Au nom de DIEU! ainsi soit-il!

Le très-honorable son Altesse Royale Édouard, Duc de Kent et Strathearn, Comte de Dublin, Chevalier compagnon du très-noble Ordre de la Jarretière, de l'Ordre très-illustre de St.-Patrice, Feld-Maréchal des Forces de Sa Majesté, Gouverneur de Gibraltar, Colonel du Ier. Régiment Royal Écossais à pied, dans sa qualité de Grand-Maître de Maçons Francs et acceptés d'Angleterre, *conformément aux anciennes constitutions*, assisté

(1) Nous donnons le texte Anglais de cette célèbre convention à la fin de l'ouvrage; car il est très-difficile de la traduire littéralement à cause du style de barreau qui y est employé.

du très-honorable Thomas Harper, député Grand-Maître; du très-honorable Jacques Perry, ex-député Grand-Maître, et de l'honorable Jacques Agar, ex-député Grand-Maître de la même fraternité, tous présens, agissant au nom de la Grande Loge des Frères Maçons de l'Angleterre, en conformité des anciennes institutions, après avoir été duement constitués et munis de pouvoirs :

Et, d'un autre côté, le très-honorable son Altesse Royale Prince Auguste Frédéric, Duc de Sussex, Comte d'Inverness, Baron d'Arklow, Chevalier compagnon du très-noble Ordre de la Jarretière, et Grand-Maître de la Société des Maçons Francs et acceptés *sous la constitution d'Angleterre;* le très-honorable Waller Rodowel Wright, Provincial, Grand-Maître des îles Ioniennes; le très-honorable Arthus Tegart, ex-Grand-Surveillant, et très-honorable James Deans, ex-Grand-Surveillant de la dite fraternité, présens, faisant pour eux-mêmes, et au nom de la Grande Loge de la Société des Francs Maçons réunis sous la constitution d'Angleterre, après avoir été duement constitués et munis de pouvoirs, tous d'accord, sont convenus de ce qui suit :

I. Il y aura depuis, et après le jour de la fête prochaine de St.-Jean l'Évangéliste, union entière, parfaite, et perpétuelle entre les deux fraternités inscrites ci-dessus, des Francs Maçons acceptés d'Angleterre; de manière qu'à l'avenir elles formeront et constitueront une

seule fraternité, et que ladite communauté sera représentée dans une seule Grande Loge qui sera constituée et tenue solennellement le jour de la fête prochaine de St.-Jean l'Évangéliste, et après sans discontinuation.

II. Il est déclaré et prononcé que *la pure ancienne Maçon.·. consiste en trois degrés* et *point davantage*, savoir : ceux qui viennent d'entrer comme apprentifs, les Compagnons de l'Art Royal ou *Craft*, et le Maître Maçon comprenant l'ordre suprême du Saint Royal Arche; mais on n'a l'intention d'empêcher par cet article aucune Loge, ni aucun Chapitre de tenir assemblée dans quelque grade que ce soit des Ordres de la Chevalerie, conformément aux constitutions desdits Ordres.

III. Il y aura la plus parfaite unité dans l'obligation (1), ainsi que dans la discipline des travaux des Loges, soit dans la réception, soit dans les promotions, institutions et décors, afin que les Frères suivent un seul système conformément aux règles de la justice, et en rapport avec les Lois et les traditions de l'Art Royal, qui sera maintenu, relevé et pratiqué par tout le monde Maçon.·. en observant la même conformité, depuis le jour et la date de ladite union jusqu'à la fin des temps.

IV. Pour prévenir toute controverse et toute dispute relativement aux obligations, formalités, règles justes et parfaites, et aux traditions anciennes de la franche-Ma-

(1) C'est-à-dire dans le serment.

çon.·. et en même temps pour unir et resserrer dans un seul faisceau indivisible la fraternité des Maçons, il est convenu que les obligations et les formalités qui ont été de tems immémorial établies et usitées par les deux fraternités, seront reconnues justes et parfaites.

La grande Loge d'Angleterre ainsi réunie en un seul corps, sera tenue, ainsi que les loges dépendantes dans toutes les parties du Monde, d'observer les formalités pour recevoir, et communiquer la vraie lumière en établissant une règle et instruction parfaites, particulièrement dans les matières qui ne peuvent être ni gravées, ni burinées, ni écrites. Il est aussi convenu que cette communication et son application sont accordées à la fraternité des grandes loges d'Écosse et d'Irlande, afin qu'elles autorisent, délèguent et nomment deux ou plusieurs de leurs membres *éclairés* (1) pour être présens à la grande assemblée et à la fête de l'union qui aura lieu entre lesdites fraternités, afin que les G.·. G.·. M.·. M.·. respectifs et grands Officiers, Vénérables Maî.·. et ex-Ven.·. Maî.·. Surveillans et Frères de ces grandes loges alors présens, par leurs délégués, s'engagent solennellement à suivre les formalités et obligations du devoir, e

(1) Dans les hauts Grades Écossais et Irlandais, les FF.·. ont le titre de FF.·. *Éclairés*. Voyez le cahier de l'ouverture du Grand Conseil au degré Grand Insp.·. Inq.·. Command.·. Grade de la Sagesse, et celui 31 du Rite Anc.·. et acc.·.

particulièrement dans les matières qui ne peuvent être ni gravées, ni burinées, ni écrites; afin que, par la présence desdits membres des Grandes-Loges d'Écosse et d'Irlande, il soit déclaré et connu qu'ils sont tous liés par la même obligation solennelle, et qu'ils travaillent sous la même loi.

V. Pour établir et assurer à l'avenir une parfaite uniformité dans tous les corps parfaits, et aussi pour préparer cette Grande Assemblée, en plaçant au niveau d'une parfaite égalité, le jour de la réunion, tous les membres de l'une et de l'autre confraternité, il est convenu qu'aussitôt que les présentes auront reçu leurs sanctions des Grandes Loges respectives, les deux Grands-Maîtres nommeront chacun neuf Vén.·. Maît.·. ou ex Vén.·. Maît.·. de leurs fraternités respectives avec pouvoir et autorisation de s'assembler dans un lieu quelconque de Londres qui soit central et convenable; et lorsque chaque députation aura ouvert dans un appartement séparé une Loge juste et parfaite conformément à leurs réglemens particuliers, les Frères s'uniront, se donneront et recevront mutuellement et réciproquement les obligations des deux fraternités, en décidant par le sort celui qui prendra la présidence pour donner et recevoir lesdites obligations; et étant ainsi également illuminés dans les formes, ils auront pouvoir et délégation de tenir une Loge sous l'approbation qui leur aura été déléguée, et cette Loge aura le titre de Loge de Réconciliation, afin de pou-

voir ensuite visiter (1) les différentes Loges constituées par les deux Grandes-Loges pour recevoir l'obligation et pour instruire et perfectionner les différens Vén.·. Maît.·., les ex Vén.·. Maît.·., les Surveillans et les membres de chaque Loge, dans les deux formes. On enverra ensuite aux Grands-Secrétaires des deux Grandes-Loges les noms de ceux qui auront été illuminés; et lesdits Grands-Secrétaires recevront l'autorisation d'enregistrer les noms de tous ces membres dans le registre des deux-Grandes Loges sans paie et sans récompense; il est aussi prévu et ordonné que personne ne sera de la sorte enregistré ni obligé, que lorsque les Vén.·. Maît.·. et Surveillans de sa Loge auront certifié, par un écrit de leurs mains, qu'il a été porté *Franc* sur les livres de sa Loge particulière. Ainsi, le jour de la tenue des deux fraternités, les Grands Officiers, les Vén.·. Maît.·., l'ex-Vén.·. Maît.·. et les Surveillans, qui seuls doivent être présens, et qui tous se seront obligés à rester unis dorénavant, reconnaîtront et déclareront avoir accepté la vraie et universelle obligation *du Maître Maçon.*

VI. Et le jour de la réunion, lorsque le Grand-Maître et les Grands Officiers des deux Grandes-Loges actuelles auront déclaré solennellement en présence de la députation des Grands-Maçons illuminés d'Écosse et d'Irlande,

(1) Nous avons dit que les Loges aux deux Rites d'Angleterre refusaient l'entrée du Temple l'une à l'autre.

qu'ils veulent agir d'après le devoir universellement reconnu du Maître-Maçon, alors les Membres ainsi réunis procéderont à l'élection d'un Grand-Maître pour l'année suivante, et pour prévenir tout délai, le frère élu sera dès le moment élevé *pro tempore* pour former immédiatement la Grande-Loge. Alors ledit Grand-Maître nommera son député Grand-Maître avec un ancien et un jeune Grand-Surveillant, un Grand-Secrétaire, et d'autres Secrétaires, un Grand-Trésorier, un Grand-Chapelain, un Grand-Porteur d'Épée, un Grand-Poursuivant d'Armes, un Grand-Tuileur, qui prêteront l'obligation du devoir, et seront installés; et la Grande-Loge établie sera alors ouverte en grande solennité, et portera le titre distinctif de *Grande-Loge Réunie* des *Anciens Francs-Maçons d'Angleterre*.

Les Grands Officiers qui couvraient les différens offices, conserveront les dignités qu'ils avaient auparavant (excepté ceux qui ne seraient pas réélus), et dans le cas où un ou deux des Grands-Secrétaires, des Poursuivans ou des Tuilleurs ne seraient pas réélus dans leurs offices respectifs, alors leurs annuités leur seront payées durant leur vie sur la caisse des grands fonds.

VII. La Grande-Loge des Anciens Francs-Maçons d'Angleterre réunie pour la juste et parfaite représentation de toute la Fraternité d'Angleterre, sera composée de la manière suivante, à l'exception des Jours de fête, savoir :

D'un Grand-Maître, d'un ex-Grand-Maître, d'un Député Grand-Maître, des Grands-Surveillans, des ex-Grands-Surveillans, de l'ex-Grand-Maître Provincial, du Grand-Chapelain, du Grand-Trésorier, du Grand-Secrétaire-Adjoint ou du Grand-Secrétaire, de l'un ou de l'autre, du Grand-Porteur d'Épée, et de douze Grands-Maîtres Économes qui doivent être délégués par leurs Loges respectives, et pris entre les membres existans dans l'Union.

Il est convenu qu'après cette réunion-ci, une nomination annuelle des douze Grands-Économes susdits sera faite, si cela est nécessaire.

Il est convenu que de tous les Vén.·. Maîtres actuels, de tous les Surveillans des Loges duement illuminées, de tous les ex-Vén.·. Maît.·. des Loges qui ont régulièrement servi et sont passés Maît.·. en Chaire, avant le jour de l'Union, et cela sans discontinuer d'être Membres réguliers et actifs d'une Loge régulière, ainsi que tous les Maîtres qui après le jour de ladite Union passeront régulièrement Maîtres en Chaire de leurs Loges respectives, un seul à la fois sera délégué par sa Loge, et aura droit de prendre place et de voter dans ladite Grande-Loge; de manière qu'après les décès de tous les Vén.·. Maît.·. qui auront obtenu cette distinction au moment de l'Union, la représentation d'une telle Loge aura lieu par son Maître actuel, ses Surveillans et son ex-Vén.·. Maître.

Tous les Grands-Officiers desdites Grandes-Loges

conserveront leur rang et leurs priviléges dans la Grande-Loge réunie, comme Grands Officiers; il en sera de même pour les Grands-Maîtres Provinciaux actuels, Grands-Trésoriers, Grands-Secrétaires, Grands-Chapelains, dans leurs différens grades conformément à l'ancienneté de leurs nominations respectives, et là où l'ancienneté ne serait pas déterminée, elle le sera par le sort. Sous les autres rapports la présidence sera, dans tous les tems à venir, réglée d'après l'ordre indiqué plus haut, avec condition expresse, qu'aucun Grand-Maître Provincial à nommer ensuite, ne sera en droit de siéger dans la Grande-Loge, que lorsqu'en se retirant de sa charge, il sera prouvé qu'il s'est acquitté de ses devoirs pendant cinq ans accomplis.

VIII. Les représentans des différentes Loges siégeront sous leurs bannières respectives par ordre et par rang d'ancienneté. Les deux premières Loges, ou chacune des deux Grandes-Loges, tireront au sort pour la première place; et celle des deux à laquelle le sort aura accordé le N° 1, précèdera l'autre, qui se rangera au N° 2. Les autres Loges suivront alternativement : c'est-à-dire que celle des deux Loges qui dans les deux fraternités ont le N° 2, et que le sort appellerait à la première place, après les deux déjà occupées, sera rangée au N° 3, et l'autre, qui a le titre de seconde, au N° 4; et, ainsi de suite, on tirera alternativement pour toutes les places et tous les numéros respectifs : cet ordre sera pour

toujours celui des Loges dans la Grande-Loge et dans les grandes processions. C'est pourquoi on préparera un tirage et un plan, avant la réunion.

Si une Loge dont les travaux sont suspendus demande son renouvellement, elle prendra rang après toutes les Loges existantes dans l'Union, et on n'aura plus égard au numéro dont elle jouissait auparavant dans les rôles respectifs des fraternités.

IX. La Grande-Loge réunie étant de nouveau constituée, la première chose dont on s'occupera après une prière solennelle, sera de lire et de proclamer l'Acte d'Union préalablement sanctionné et scellé avec les sceaux des deux Grandes-Loges; après quoi ledit acte sera solennellement accepté par les membres présens. On désignera alors un jour pour l'installation du Grand-Maître et des autres Grands Officiers, avec toutes les cérémonies requises à cette occasion. Le Grand-Maître, en tenue de Loge, apposera, de sa propre main, le nouveau Grand-Sceau sur ledit acte; après quoi, ledit acte sera déposé dans les Archives de ladite Grande-Loge d'Angleterre et des Loges qui en dépendent, jusqu'à la fin des tems. Ledit nouveau Grand-Sceau, gravé exprès pour signaler ce fait, sera composé des deux Grands-Sceaux qui sont à présent en usage. Après que les deux Grands-Sceaux qui sont en vigueur aujourd'hui auront servi à l'usage indiqué, ils seront brisés et détruits, et le nouveau sceau sera seul employé dans toutes les Ordon-

nances, Certificats et autres Documens qui surviendront par la suite.

X. Les Décors ou Enseignes des Grands-Officiers seront ajoutés aux Gants blancs et au Tablier, et à autre Bijou respectif, ou emblême de distinction; ils auront une jarretière bleue et or, mais cette dernière est dévolue seulement aux Grands-Officiers présens et passés.

XI. Quatre Grandes-Loges seront tenues tous les ans par les Représentans de l'Art Royal, pour la communication des Quartiers, dans chaque trimestre, les premiers Mercredis de Mars, de Juin, de Septembre et de Décembre. Dans chacune de ces occasions les Vén.·.Maît.·. et Sur.·. de toutes les Loges justes et parfaites remettront entre les mains du Grand-Secrétaire et du Grand-Trésorier une note exacte de tous les Membres contribuables; et les Loges justes et parfaites de Londres et des environs paieront au grand fonds un schelling par trimestre pour chaque Membre, outre la somme d'une demi-guinée pour chaque nouveau Membre reçu, pour l'enregistrement de son nom; et de plus un schelling au Grand-Secrétaire, comme son honoraire. Cette contribution d'un schelling pour chaque Membre sera faite par trimestre, et dans chaque Trimestre dans tous les tems à venir.

XII. Il sera permis au Grand-Maître, et, en son absence, à l'ex-Grand-Maître, et en l'absence des deux au Député Grand-Maître, et, dans son absence, à l'ex-

Député Grand-Maître, et, en leur absence, aux Grands-Surveillans, de convoquer et de tenir la Grande-Loge d'urgence, s'ils jugent que le bien de la fraternité l'exige.

XIII. Lors de la tenue de la Grande-Loge qui aura lieu, comme on l'a dit, le premier Mercredi de Septembre, la Grande-Loge choisira un Grand-Maître pour l'année suivante, qui nommera et désignera son propre Grand-Maître Député, les Surveillans et Secrétaire ; et nommera aussi trois personnes convenables aux charges de Trésorier, de Chapelain et de Porte-Épée. Ainsi le Grand-Maître, le premier Mercredi de décembre, choisira des fonctionnaires pour chacun de ces postes ; et, à la fête prochaine de St. Jean l'Évangéliste, ou à tel autre jour que le Grand-Maître désignera, il sera tenu une Grande-Loge pour l'installation de tous lesdits Grands-Officiers, conformément à l'usage ancien.

XIV. On peut aussi fixer une fête Maçon.·. à l'anniversaire de St. Jean Baptiste ou de St. George, ou de tel autre jour que le Grand-Maître désignera et qui sera consacré à l'amour fraternel, et à un banquet, auquel tous les *Maîtres-Maçons* réguliers pourront assister en se procurant des cartes d'entrée chez les Grands-Maîtres d'Hôtel désignés à cet effet.

XV. Après le jour de Réunion dont nous venons de parler, et lorsqu'on connaîtra avec certitude quelles sont les obligations, formalités, réglements, travaux et instructions *à établir* universellement, des démarches

promptes et efficaces seront faites pour obliger tous les Membres de chaque Loge *dans tous les degrés*, à s'y conformer, ainsi qu'ils ont été agréés, pris et reconnus par les Grand-Maître, ex-Grands-Maîtres et Représentans des Loges *le Jour* de la Réunion. A cet effet, les illustres et experts Maîtres-Maçons désignés ainsi que nous l'avons dit plus haut, visiteront les différentes Loges qui ne sont pas portées sur les tables des mortalités (*with in the bills of mortality*) de Londres et de la banlieue, en se divisant par députation de trois au moins pour une plus prompte expédition, et ils aideront les Vén.·. Maîtres et Surveillans à promulguer et à prescrire l'unité d'obligation, de loi, de travaux, de langage, et d'habit qui vient d'être adopté par une réconciliation parfaite et par un système juste, pur et sans tache, qui sera commun à la Fraternité et à l'Art Royal d'Angleterre.

XVI. Lorsque les Vén.·. Maîtres et Surveillans d'une Loge régulière rapporteront au Grand-Maître que les membres d'une telle Loge ont pris les obligations ci-dessus énoncées, et se sont conformés pour adopter l'uniformité des travaux, etc., alors le Très-Vénérable Grand-Maître ordonnera que le nouveau Grand-Sceau soit apposé à leur charte constitutionnelle, que la Loge soit reconnue régulière, et ait droit à tous les priviléges attribués à l'Art Royal. Il sera fixé par la Grande-Loge un certain tems à s'écouler pour obtenir

cette uniformité; en attendant, tous les actes constitutionnels quelconques d'une Loge régulière, qui auraient lieu entre la date de l'Union et le terme qui sera désigné, seront regardés comme valides, sous la condition que cette Loge se conformera aux réglemens de l'Union. Pendant le tems désigné, on prendra aussi des moyens pour assurer la régularité, et pour établir une uniformité dans les Loges Provinciales, dans les Loges Militaires, et dans les Loges attenantes les Grandes-Loges actuelles dans les régions éloignées; et la Grande-Loge sera autorisée à prendre les mesures les plus efficaces pour l'établissement de cette unité de doctrine, afin qu'elle soit suivie par toute la communauté des Maçons : elle pourra également déclarer les chartes constitutionnelles valides ou nulles, si les mesures proposées restaient négligées, ou éprouvaient quelque résistance.

XVII. Tous les biens qui appartiennent aux deux fraternités de quelque nature qu'ils soient, francs fiefs, emphytéoses, fonds réels ou personnels, ne seront jamais détournés de la destination pour laquelle ils furent créés, et constitueront un seul grand fonds, afin que le but heureux de la bienveillance maçonnique puisse être atteint d'une manière plus étendue. Les fonds susdits continueront à rester sous les différentes administrations où ils sont à présent. La Grande-Loge réunie, ainsi que nous l'avons dit, sera autorisée à ajouter d'autres noms auxdites administrations, et en cas de mort d'un administrateur,

pourra en nommer un autre pour perpétuer ladite caution ; et afin que, dans aucune circonstance, les propriétés de l'Union ne puissent être détournées du but qui leur fut assigné dès l'origine, il est convenu et déclaré que, en quelque temps que ce soit après l'Union, la Grande-Loge sera autorisée à incorporer toutes les propriétés et tous les fonds dans une seule et même compagnie d'administrateurs, qui donneront caution, au nom et en faveur de la fraternité unie.

Il est d'ailleurs convenu que l'Hôtel des Francs-Maçons sera le lieu où la Grande-Loge réunie tiendra ses séances, et que des augmentations y seront faites en rapport avec le plus grand nombre de Frères qui doivent y être réunis. Il est aussi convenu entre les parties que comme plusieurs portraits en pied des Grands-Maîtres passés ornent maintenant le Sâlon, un nouveau portrait y sera ajouté, c'est-à-dire celui du très-Vén.·. sa Grâce le Duc d'Athol, ex-Grand-Maître des Maçons, conformément aux anciennes instructions, et qu'il obtiendra une place éminente.

XVIII. Les fonds qui sont destinés à la bienfaisance Maçon.·. ne peuvent être détournés pour aucun autre emploi. Ils doivent être uniquement et strictement réservés à des œuvres de charité; et les amendes pécuniaires sont destinées à les augmenter.

XIX. La distribution et l'application de ces fonds de charité seront faites tous les mois, et un comité de Loge

de bienfaisance sera tenu à cette fin, le troisième mercredi de chaque mois. Ce comité de Loge se composera de douze Vén.·. Maîtres de Loge (en activité) et de trois Grands-Officiers, dont un agira comme Président, et aura droit de voter. Les douze Maîtres doivent être nommés, pour le choix et la direction, par le Grand-Maître ou par son Député, et non par rôle ou d'après tout autre réglement, mais avec prudence : de telle manière que les membres, qui doivent juger de certains cas qui peuvent s'offrir à eux, ne soient pas accessibles aux sollicitations, ou à aucune tentative faite auprès d'eux, mais qu'ils aient l'esprit exempt de toute prévention, pour décider du mérite de chaque cas avec un sentiment Maçon.·. impartial et juste; à cet effet, il est déclaré qu'aucun Frère étant membre de tel comité et de telle Loge, ne votera en faveur d'une personne avec laquelle il pourrait avoir la moindre relation ou qui serait membre d'une Loge et société Maçoniques auxquelles il appartient lui-même. Néanmoins tel Frère peut demander la permission d'être entendu sur le mérite d'une telle pétition, en se retirant ensuite pendant la discussion et le vote.

XX. Un plan ou prospectus sera préparé par les signataires de la présente, pour régler la fête de l'Union de St. Jean, et établir les formalités qu'on devra observer dans cette occasion.

XXI. Une revue sera faite des pouvoirs et des régle-

mens en vigueur actuellement établis dans les deux fraternités; et un code de lois sera ensuite préparé pour les tenues de la Grande-Loge, celles des Loges dépendantes, et pour l'ensemble de conduite que devra tenir l'Art Royal; un nouveau livre des constitutions sera composé et imprimé sous la surintendance des Grands Officiers, et avec la sanction de la Grande-Loge.

Fait au Palais de Kensington (1), ce 25 novembre, l'an de notre Seigneur 1813, et de la Maçon.·. 5813.

Edward, G. M. L. S.
Thomas Harper, D. G. M. L. S.
Jammes Perry, P. D. G. M. L. S.
James Agar, P. D. G. M. L. S.
Augustus Frederick, G. M. L. S.
Walther Rodwell Wright, P. G. M. Ionian Isles. L. S.
Arthur Tegart, P. G. W. L. S.
James Deans, P. G. W. L. S.

En Grande-Loge, ce 1er. de décembre A. D. 1813, ratifié conforme, ayant apposé le Sceau de la Grande-Loge.

Edward, G. M.
Robert Leslie, G. S.

Grand Sceau.

(1) Ce Palais est la résidence de S. A. R. le duc de Sussex : il est situé à une demi-heure de chemin de Londres.

En Grande-Loge ce 1er. de décembre A. D. 1813, ratifié conforme, ayant apposé le Sceau de la Grande-Loge.

Augustus Frédérick, G. M.
William H. White, G. S.

Grand Sceau.

Les deux Grandes-Loges d'Angleterre procédèrent à la confirmation de l'Union.

Une Grande-Loge spéciale, « *de la confraternité la* » *plus ancienne, la plus honorable des Francs-Maçons* » *acceptés conformément aux anciennes institutions*, » fut ouverte à la taverne de la Couronne et de l'Ancre, dans le Strand, le mercredi 15 décembre 1813; et fut présidée par le T. V. S. A. R. le Duc de Kent, G. M.

On commença par une prière solennelle, et dans la plus grande formalité. L'objet de la séance était la proposition de la susdite convention qui fut adoptée à l'unanimité. Cette réunion était composée de cinquante-huit Loges attachées à ladite confraternité; ceux qui ont signé le procès-verbal de cette convention sont dans l'ordre suivant.

Présens.

Le T. V. S. A. R. le Duc de Kent, G. M.	K.
R. W. Thomas Harper.	D. G. M.
R. W. James Perry.	P. D. G. M.

R. W. James Agar.	P.	D. G. M.
R. W. Archibald Herron.		S. G. W.
R. W. Jeremiah Cranfield.		S. G. W.
R. W. Robert Gill.	P.	S. G. W.
R. W. Thomas Scott.	P.	S. G. W.
R. W. Malcolm Gilles.	P.	S. G. W.
R. W. Thomas Mahon.	P.	S. G. W.
R. W. William Oaks.	P.	S. G. W.
R. W. Robert Leslie.		G. S.
R. W. William Clarkson.		G. T.
R. W. Rév. Edwards Barri.	D.	D. A. C.
W. Edwards Harper.		D. A. S.
W. Rév. Henri Knapp.		D. A. C.
W. Robert Mr. Cann.		G. S. B.

Une semblable réunion eut lieu, le même jour, au local de l'Hôtel des *Francs-Maçons acceptés*, composée de cinquante-huit Loges, de cette Grande-Loge présidée par le Duc de Sussex, G. M., par ses Grands-Officiers et par cinq Grands-Maîtres Provinciaux (1) etc., qui convin-

(1) Nos Frères auront pu remarquer que, dans beaucoup d'ouvrages Maçon∴, il est dit positivement que le Rite moderne d'Angleterre ne professait pas les hauts grades; qu'on se détrompe : les Grands-Maîtres de la Grande-Loge étaient toujours considérés comme s'ils eussent été les Grands-Maîtres des Templiers ; et les Grands-Maîtres Provinciaux que cette Grande-Loge conservait dans son sein révèlent la profession des Rites Écossais, et celle des hauts Grades Templiers.

Pour preuve de ce fait, voici les signataires de la réunion

rent unanimement de la réunion des deux Grandes-Loges en une, comme on l'a dit, ce qui a produit la Grande Assemblée *de l'Union* des deux Grandes-Loges d'Angleterre, désignées plus haut, qui eut lieu le jour de la St.-Jean, 2 décembre 1813.

Ce fut dans cette célèbre séance que S. A. R. le Duc de Sussex fut élu à l'unanimité G. M. des Maçons de l'Empire Britannique.

qui eut lieu, le 15 décembre 1813, à l'Hôtel des Francs-Maçons acceptés à Londres :

Présens.

Le Très Vén S. A. R. Duc de Sussex, G. M.
Le R. W. et Hon. W. Shiley, P. S. G. W. comme D. G. M.
R. W. Simon Mr. Gillivray, S. G. W. comme S. G. W.
Omissis etc., etc.
Le Comte Pomeret, G. M. P. de Northamptonshire.
William Wix, Prov. G. M. d'Essex.
William Henri White, Prov. Gr. M. de Wiltshire.
Andrew D. O'kally, Prov. G. M. de Bedfordshire.
H. J. du Costa, Prov. G. M.
Très Ex. Le Comte La Garde, G. M. de la Ire. Loge du Nord, etc. etc.

Outre ce fait, nous pourrions rapporter différentes chartes de constitutions, délivrées par des G. M. Provinciaux qui tenaient leurs pouvoirs des GG.·. MM.·. de la Grande-Loge du Rite moderne, dans lesquelles les signataires ont tous des grades élevés et chevaleresques.

CHAPITRE XXVI.

Maçonnerie Américaine.

ARGUMENT.

Introduction de la Maçonnerie dans l'Amérique du Nord. — Discussions entre les Rites Ecossais et Anglais. — Suspension des travaux Maçon.·. pendant la guerre de l'indépendance. — Affranchissement de la Maçon.·. Américaine. — Fusion des Rites Écossais, Anglais et autres sous un seul G.·. M.·. par tout où il existait deux Grandes-Loges de différens Rites. — La Grande-Loge de Londres fraternise avec celle de la Caroline du Sud. — Elle lui communique le concordat entre les Maçons Anglais. — Projet de la Loge de Charles-Town pour une alliance universelle entre tous les Rites et les Loges Maçon.·. de l'univers. — Grades connus dans l'Amérique du Nord. — Modes en usage pour les conférer. — La Maçon.·. Américaine s'appuie exclusivement sur l'ancien et le nouveau Testament. — Quelques remarques sur les grades du Royal Arche. — Preuves que la Maçon.·. Américaine est une société purement religieuse. — Tableau des Grandes-Loges et des Loges de l'Amérique du Nord. — Notions sur la Maçon.·. dans l'Amérique méridionale.

La Maçon.·. doit certainement avoir été professée dans l'Amérique du Nord immédiatement après l'établissement des Colonies Anglaises. Mais le premier document écrit que l'on connaisse sur ses travaux dans

cette partie de la terre, est l'acte octroyé par le très Vén.·. G.·. M.·. Anglais *Antoine Montaigue,* qui, sur la demande de plusieurs FF.·. établis à Boston, le délivra au très Vén.·.Frère *Henri Price* comme G.·. M.·. des FF.·. MM.·. dans l'Amérique du Nord; ce brevet porte la date du 30 avril 1733, S.·. P.·., et contient des pleins pouvoirs de nommer un député G.·. M.·., et autres officiers nécessaires pour former une G.·. L.·. Américaine de Maç.·. *Francs et acceptés* aussi souvent qu'il serait jugé convenable.

En conséquence le Grand-Maître *Henri Price* ouvrit en forme régulière une Grande Loge à Boston, dès le 30 juillet suivant; il nomma pour son Député Grand-Maître *André Belker* et pour Grands-Surveillans *Thomas Kennely* et *Jean Quann;* il nomma aussi les Grands Chapelain, Porte-épée, Maréchal, etc.

Cette G.·. L.·. fut appelée *St.-Jean des Maç.·. Modernes;* elle accorda la première des patentes régulières pour l'établissement de plusieurs Loges dans diverses parties de l'Amérique du Nord; dans la suite quelques-unes de ces simples Loges devinrent elles-mêmes des Grandes-Loges, vu les grandes distances et les difficultés de correspondre avec la Mère-Loge primitive de Boston.

Mais on doit surtout la propagation soudaine et étonnante de la Maçon.·. dans toute l'Amérique du Nord, à une seconde patente ou autorisation accordée

à plusieurs GG.·. Maît.·. Provinciaux, par la Grande-Loge d'Ecosse au Rite ***d'Heredom de Kilwinning*** ; ces Grands-Maîtres Provinciaux délégués avaient le pouvoir de créer des Loges sans s'inquiéter du Grand-Maître Américain du Rite des Maç.·. modernes de Boston.

En 1755 plusieurs Maçons du Rite Ecoss.·. résidans à Boston, présentèrent une supplique à la Grande-Loge d'Ecosse pour être autorisés à professer publiquement leur Rite et à le propager régulièrement dans toute l'Amérique. La G.·. L.·. fit droit à cette demande, et le G.·. M.·. Lord ***Aberdour*** leur signa une patente le 30 décembre 1756, (S.·. V.·.) pour établir une Loge Régulière Ecoss.·. à Boston, sous le titre distinctif de ***St. André*** N°. 82.

La G.·. L.·. de St.-Jean dont nous avons parlé ci-dessus voulut vainement s'opposer à cet établissement; elle considéra ses droits et priviléges comme enfreins par l'indépendance qu'affectait la L.·. de St.-André, et refusa toute communication avec elle.

Cette discussion n'avait d'autre source que les divisions alors existantes dans la Mère-Patrie entre les Maçons ***dits anciens*** et ceux ***dits modernes***, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, quoi que puissent dire à cet égard les Maç.·. Américains.

Mais en dépit de tous les efforts et oppositions des Maç.·. Modernes, le Rite Ecoss.·. ***d'Heredom de Kil-***

winning prospéra dans toute l'Amérique et même d'une manière inattendue ; on aimait l'éclat de ses travaux.

Les Ecossais devenus très-nombreux à Boston et dans la province de Massachussets s'adressèrent bientôt à la Grande-Loge d'Herodom de Kilwinning, en Ecosse, pour obtenir la création d'une G.·. L.·. Ecoss.·. en Amérique. Les LL.·. ambulantes attachées aux régimens Anglais se joignirent à eux, et ils ne tardèrent pas à voir leurs vœux comblés.

Le 27 décembre 1769, la fête solsticiale de l'Evangéliste *Jean* fut célébrée avec la plus grande pompe par les Maç.·. Ecoss.·. réunis à Boston ; on y proclama la patente du T.·. Ill.·. F.·. *George De Dalhouse* alors G.·. M.·. de la G.·. L.·. d'Ecosse qui (sous la date du 30 Mai 1769, S.·. P.·.), nommait *Joseph Warren* G.·. M.·. du Rite Ecoss.·. à Boston *et à* 100 *milles à la ronde ;* ce G.·. M.·. fut aussitôt installé avec tout le cérémonial usité ; il nomma sur le champ les autres GG.·. Offi.·. Dignit.·. et, dès ce moment, la G.·. L.·. Ecoss.·. Américaine fut complètement organisée et constituée.

Le savant F.·. *Thory* dans ses Acta Latomorum, Tome Ier, page 70, place ce fait sous l'année 1756 ; c'est une erreur; tous les documens Maçon.·. Anglais et Américains s'accordent pour rapporter constamment cette constitution à l'année 1769. Peut-être aura-t-il confondu avec l'installation de la L.·. St.-André N°. 82,

dont nous avons parlé ci-dessus, et qui eut lieu en effet en 1756. On remarque une seconde erreur, *loco citato*; le F.·. *Thory* fait réélire *Joseph Warren* G.·. M.·. Provincial en 1788, tandis qu'il est constant qu'il mourut en 1775 comme nous allons le voir.

La G.·. L.·. Ecoss.·. de Boston ne tarda pas à accorder des constitutions à une foule de LL.·. qui se formèrent sous son ressort dans le Massachussets, Nouvel Hampshire, Connecticut, Vermont, Nouvel York, etc., etc.

Pour augmenter encore l'éclat et la puissance de l'Ecossisme Américain, le G.·. M.·. Ecossais *Patrice Comte de Dumfries* délivra, sous la date du 3 mars 1772, un second brevet au même *Joseph Warren*, par lequel il le constituait G.·. M.·. des Maç.·. Ecos.·. *pour tout le continent de l'Amérique*; son installation eut lieu, en cette nouvelle qualité à Boston, au sein de la G.·. L.·., au solstice d'hiver 1773.

En 1775 la guerre commença entre la Grande Bretagne et ses colonies révoltées dans l'Amérique du Nord. Boston fut fortifiée, et devint place d'armes. Dès-lors un grand nombre de ses habitans l'abandonnèrent. Les réunions regulières des deux GG.·. LL.·. durent cesser; leur exemple fut forcément suivi par les LL.·. particulières; le fracas des armes s'allie mal avec la douce et paisible Maçon.·.! Les travaux ne reprirent qu'à la paix.

La célèbre bataille de Bunker'shill, l'une de celles qui consolidèrent la liberté du Nouveau-Monde, fut livrée le 27 juin 1775. La Maçon.·. et les Maç.·. Ecoss.·. y firent une perte irréparable! Leur G.·. M.·. *Warren*, après avoir contribué à la victoire, y périt glorieusement en combattant pour la liberté de sa patrie!

Plus tard et après la reconnaissance de l'indépendance Américaine, des Maç.·. inspirés par une sorte de vénération religieuse pour leur Ill.·. G.·. M.·. se rendirent sur le champ de bataille où il avait succombé, et guidés par un F.·. qui avait été témoin de sa mort, qui avait même dirigé les inhumations après l'action, et qui avait fait déposer le corps du G.·. M.·. sur un petit tertre ombragé de quelques arbrisseaux, ils retrouvèrent aisément l'humble tombeau de *Warren*, et reconnurent son cadavre mutilé à une dent d'or qu'il avait à la machoire inférieure. Ces restes précieux (1) furent transportés à la

(1) Si le Grand-Maître Warren avait terminé sa carrière sur un champ de bataille en Angleterre, il n'est pas sûr que les Frères qui furent à la recherche de ses restes les eussent trouvés. Les chirurgiens Anglais, pour suivre leurs études anatomiques, sont obligés d'acheter des cadavres humains. La loi défend de disséquer les cadavres de ceux qui meurent dans les hôpitaux, et même ceux des justiciés. Un cadavre est payé au-delà de dix livres sterlings, ce qui entretient une certaine quantité de voleurs qui rodent pendant la nuit aux environs des cimetières, d'où ils enlèvent les morts qu'on y a

maison de ville de Boston et de là, au milieu d'un cortége immense des FF.·. les plus respectables, à la chapelle de Pierre où une modeste inscription indique l'endroit où repose *Warren!* La reconnaissance

récemment déposés. La prime qu'on pour donne des cadavres frais et des personnes dans la force de l'âge a induit William Burke à assassiner plusieurs personnes pour vendre leurs dépouilles mortelles. Il n'y a que l'Angleterre qui fournisse un exemple d'une pareille corruption et d'une férocité si inouie.

Tous les Journaux anglais, sous la date du 30 décembre 1828, donnent le jugement rendu par la Haute Cour de Justice d'Edimbourg, qui condamne à la peine du talion, c'est-à-dire à la mort Villiam Burke, et son cadavre à être disséqué, comme convaincu *d'assassinat* pour vendre les corps des assassinés, ce qui a été reconnu par le jury, et avoué par le criminel.

Les lois criminelles de l'Angleterre sont celles de Dracon. Le vol domestique de quelques schellings est puni de mort comme l'assassinat. Une prostituée fait le serment qu'un homme de probité qui ne l'a jamais vue, est le père d'un enfant qu'elle met au jour, il faut que cet homme paie une amende à la Paroisse, pour l'entretien de l'enfant, selon sa fortune. Il y a mille autres lois pareilles qui blessent la justice.

La Théocratie et l'Aristocratie, dans la crainte de perdre de leur influence, s'opposent à toute réforme de vices semblables. Nous travaillons à un écrit dans lequel nous mettrons au jour une infinité d'absurdités dans les lois civiles et criminelles qui régissent l'Angleterre; nous ferons connaître ce que c'est que la noblesse et le haut Clergé Anglican; l'abus de donner à un seul noble la rente de plusieurs paroisses. Nous donnerons des tableaux comparatifs de l'état actuel de ses sciences et de ses beaux-arts. C'est dans un esprit de reconnais-

de ses concitoyens a gravé ses exploits, son nom et son dévouement dans les annales de sa patrie! Ce souvenir survivra aux marbres que d'autres ont élévés..! On peut voir dans les *Annales Maçon.·. des Pays-Bas*, tom. 6, page 170, comment, après 50 années révolues, ce même champ de bataille de Bunker'shill fut consacré par la plus belle et la plus imposante cérém.·. Maçon.·.. Lorsqu'après les malheurs et les désastres de la guerre, ces belles contrées furent enfin rendues au calme et à la liberté, les Maç.·. rentrèrent dans leurs foyers, et le 8 mars 1777, la G.·. L.·. Ecoss.·. de Boston se réunit solennellement. L'objet de l'assemblée était de prendre en considération l'état actuel de la Maçon.·. Ecoss.·. Américaine désolée par la perte de son G.·. M.·. et séparée pour toujours de sa Métropole! Après de longues délibérations, il fut résolu de se constituer en G.·. L.·. Ecoss.·. *indépendante*, et le Vén.·. F.·. *Webb* fut élu G.·. M.·., travaux tenans.

De son côté, la G.·. L.·. *de St.-Jean* des Maç.·. moderne reprit ses travaux; elle se trouvait, de même

sance que nous publierons cet ouvrage, car les anglais jadis, comme nous l'avons indiqué, ont cherché à éclairer le monde entier par un esprit de philantropie, que malheureusement l'Angleterre a perdu : les Anglais d'aujourd'hui ne sont plus que des marchands qui jouent à la hausse et à la baisse sur la destinée des autres nations.

que toutes les LL.·. de son obédience, également affranchie, par les événemens politiques, de toute dépendance, de toute tutelle envers la G.·. L.·. de Londres; elle invoqua la maxime fondamentale de la Maçon.·. universelle qui ordonne aux Maç.·. *obéissance aux Gouvernemens sous lesquels ils sont placés;* et en conséquence, toutes les GG.·. LL.·. et LL.·. des Etats américains se constituèrent et se déclarèrent indépendantes de toutes autorités Maçon.·. d'Angleterre et d'Ecosse, établirent leurs juridictions respectives, et fondèrent leurs nouvelles institutions. Dès-lors durent cesser toutes intrigues et toute possibilié même de la moindre réaction politique que l'on aurait voulu tenter sous le masque ou le manteau de la Maçon.·.! et l'on ne peut assez s'étonner de ce que les Souverains de l'Europe ne se pénètrent pas de cette vérité de fait pour interdire à leurs sujets *toute correspondance secrète* ou *fraternelle* avec Rome qui à chaque instant peut, par ce moyen, mettre leur autorité en question, et la paix de leurs peuples en danger!

Nous avons sous les yeux les procès-verbaux du 3 janvier, 2 et 24 juin 1783, des comités des deux anciennes GG.·. LL.·. de Boston, *Ecossaise* et de *St.-Jean;* ces comités avaient été nommés dans le sein de chacune d'elles pour s'occuper de concert de la grande question de *l'émancipation;* elle y fut décrétée à l'unanimité; les rapports des comités ou commissions furent

acceptés et sanctionnés par les deux GG.·. LL.·. qui prirent à l'instant toutes les résolutions et les arrêtés qui devaient être les conséquences de cette grande mesure. Bientôt après, la grande majorité des Maç.·. Américains convaincue que l'uniformité dans les croyances et les systèmes Maçon.·. fait toute la splendeur et la stabilité de l'ordre, s'occupa de cet objet important. Sur l'initiative de la G.·. L.·. de *St Jean*, celle d'Ecosse nomma, le 5 décembre 1791, une commission pour conférer avec celle qui avait été choisie par la première, sur la possibilité d'une fusion complète et intime de la Maçon.·. Américaine, abstraction faite des rites connus dans le Nouveau-Monde. Après de longues conférences et bien des discussions, la fusion fut adoptée et décrétée le 5 mars 1792; ce jour là tous les Off.·. et membres des deux GG.·. LL.·. se réunirent et proclamèrent leur association. Ils élurent un seul G.·. M.·. pour toute l'Amérique, ce fut le Vén.·. F.·. Cutler, et arrêtèrent que la nouvelle G.·. L.·. composée des deux anciennes supprimées, porterait le titre de *Grande Loge Américaine de l'ancienne et honorable société des Maç.·. francs et acceptés.*

Cet exemple fut suivi dans toutes les provinces de l'Union Américaine. Dès que ces Maç.·. se virent libérés de l'influence étrangère, et qu'ils s'aperçurent que la différence des Rites et l'introduction d'un grand nombre d'Ordres Chevaleresques ambulans, accom-

pagnés de leur cortége de prestiges et d'illusions, pourraient à la longue enfanter des schismes et des querelles, ils cherchèrent les moyens de prévenir ces malheurs, et les GG.·. LL.·. qui s'étaient établies peu à peu dans les diverses provinces ne tardèrent pas à s'entendre pour conserver partout l'harmonie et l'unité Maçon.·.

On avait un modèle dans ce qui venait de se passer à Boston, et l'on tomba généralement d'accord sur les bases suivantes.

Dans toutes les grandes villes chefs-lieux de provinces, ainsi qu'on levoit dans le tableau ci-après, les Grandes-Loges des divers Rites, représentant toutes celles de leur ressort, se fondirent dans une seule Grande-Loge à l'exemple des deux GG.·. LL.·. de Boston.

Elles admirent en outre dans leur sein tous les rites, ordres et Grades Chevaleresques et Templiers qui auparavant n'en faisaient pas partie.

De cette manière, la nouvelle et l'ancienne Maçon.·., avec toutes leurs dépendances directes ou indirectes, se trouvèrent concentrées dans une seule Grande-Loge pour chaque état particulier de l'Union Américaine, c'est ce que les Français appellent *Grand-Orient*.

Depuis lors la plus parfaite intelligence n'a cessé de régner dans la Maçon.·. Américaine, malgré la diversité des Rites et la multitude des grades pratiqués. Nous en offrirons ci-après un tableau à nos lecteurs, ainsi que celui de toutes les LL.·. de l'Amérique du

Nord, en nous réservant de parler des cérémonies particulières aux Maç.·. d'Amérique, lorsque nous traiterons des cérémonies Maçon.·. en général.

Nous possédons un grand nombre de cahiers et rituels en usage parmi ces FF.·., ainsi que plusieurs ouvrages précieux et rares sur cette même matière, tels que celui du Révér.·. F.·. *Harris*, *Le Moniteur des FF.·. Maç.·.* etc. etc. Nous pourrions donc beaucoup nous étendre sur ce sujet, mais nous nous efforcerons d'être concis.

Malgré la séparation politique et l'émancipation de la Maçon.·. Américaine de toute influence Anglaise ou Écoss.·. des Mères LL.·. primitives d'Europe, il paraît qu'une correspondance fraternelle continue d'exister entre ces hautes puissances Maçon.·.

Voici l'extrait d'une communication faite par la Grande-Loge d'Angleterre, à celle de la Caroline du Sud, après la convention ou concordat qui opéra la fusion des rites entre les deux GG.·. LL.·. Anglaises en 1813; une copie de cet acte était jointe à la Lettre suivante.

Traduction de l'Anglais.

Londres le 16 *mai* 1814, *S.·. P.·.*

« Mon cher Monsieur et T.·. R.·. F.·.

« Je saisis cette occasion pour vous transmettre des « détails sur l'union de tous les Maç.·. Anglais sanc-

« tionnée par S. A. le duc de Sussex notre G.·. M.·.
« Natio.·. Cet événement ne peut qu'être un sujet
« d'allégresse pour tous les Maç.·. de L'Univ.·. Je
« regrette d'avoir aussi peu de tems libre, mais au
« moins je me trouve assez heureux pour pouvoir vous
« transmettre ci-joint *l'acte ou concordat d'union, en*
« *votre qualité de notre correspondant près de votre*
« *Grande-Loge.*

« Veuillez me croire, etc., etc.

Signé « *Edward Harper*, *Gr.·. Secrét.·.*

« Au très Rév.·. *F.·. H.·. Stephens Chr.* Dép.·. G.·.
« M.·. de la G.·. L.·. de la Caroline du Sud, à *Charles-*
« *Town.* »

Cette lettre prouve qu'il existait près de chacune de ces deux Grandes-Loges un Gr.·. Off.·. chargé de la correspondance entre elles. Quoique plusieurs LL.·. de France et des Pays-Bas, reconnaissent pour leurs Chefs d'Ordre les GG.·. LL.·. de Londres ou d'Edimbourg, aucune d'elles n'ont un semblable représentant; aussi n'ont elles encore rệçu aucune communication officielle du célèbre concordat Anglais, non plus que des fusions Américaines.

La G.·. L.·. de Charles-Town témoigna la joiel a plus vive de la communication qui précède; on en trouve la preuve dans le rapport fait par une commission nommée à cette occasion.

Le T.·. Ill.·. F.·. *W. Bacot*, G.·. M.·., présidant lui-même cette commission dont il était en même tems rapporteur, après avoir rappelé que l'Amérique avait donné les premiers exemples d'une semblable union et en avait démontré la nécessité, et que même la G.·. L.·. de Charles-Town pouvait s'en glorifier, vu que l'acte ou concordat d'union des deux GG.·. LL.·. de cette juridiction porte la date du 5 Septembre 1808, S.·. P.·. (1), passe en revue les tems anciens où la plus parfaite unité régnait dans toute la Maçon.·.; il s'arrête à l'année 1738 et il démontre que, vers cette époque, la discorde se glissa dans la Maçon.·. Anglaise, et qu'alors seulement on entendit parler pour la première fois de différence dans les Rites; mais qu'en Amérique ce ne fut que vers 1757, qu'une discussion se manifesta dans la confraternité, à propos de Rites, et de la même manière qu'il était arrivé auparavant dans la mère-patrie. Le F.·. Bacot fait pressentir tous les malheurs qu'entraîne la discorde, le renversement du système et du but de l'Ordre; il démontre que ces désordres devaient être attribués en grande partie à la variété du mode d'initiation et à l'abandon des rituels prescrits, puisque dès-lors on s'attachait bien plus

(1) Ce furent les deux Grandes-Loges de St.-Jean, et celle d'Ecosse de Boston qui adoptèrent les premières la fusion de leurs Rites, le 5 Mars 1792.

aux emblêmes extérieurs qu'aux principes primitifs de l'institution basée sur la raison, la nature et la vérité.

L'ill.·. rapporteur fait remarquer que les nuances qui divisaient l'Ordre étaient si ridicules qu'elles ne valaient pas même la peine d'occuper l'attention d'un être pensant; il les a comparées à une dispute qui s'engagerait gravement et avec une animosité toujours croissante sur la question de savoir la cause, l'utilité, la nécessité de se ganter en commençant par la main droite plutôt que par la main gauche; que toutes les querelles se réduisaient à cela, et que toutes ces puérilités n'étaient propres qu'à devenir la dérision des profanes. Il termina enfin son rapport par *un projet d'union Maçon.·. universelle.*

Dès le 24 juin suivant, 1814, il présenta à sa G.·. L.·. un mémoire contenant le projet d'une proposition ou appel à faire dans ce grand but, aux GG.·. LL.·. d'Irlande, d'Ecosse, et d'Angleterre; cette proposition fut longuement discutée, et adoptée enfin à l'unanimité par cette même G.·. L.·. de Charles-Town, dans son assemblée du 24 août suivant, où assistaient tous les Dép.·. de 30 LL.·. de son ressort.

Ce projet fut immédiatement envoyé aux GG.·.LL.·. d'Angleterre, d'Irlande et d'Ecosse. Nous ignorons quel accueil il y a reçu et si on a tenté quelques démarches pour le réaliser en s'unissant aux GG.·. LL.·. et GG.·. Or.·. d'Europe.

Cette G.·. L.·. de Charles-Town paraît toujour animée du plus grand désir de voir régner une Maçon.· uniforme et universelle. En 1825 elle demanda soı affiliation au G.·. Or.·. de France, et à cette occa sion elle lui envoya le Tableau de tous les Ateliers d sa juridiction; on y trouve des conseils d'une multi· tude de Grades que l'on va voir dans la nomenclatur ci-après de tous les Grad.·. pratiqués en Amérique cependant il est à remarquer que le 33me au Rite anciei accepté n'y figurait pas, il n'était point compris dan l'envoi fait au Gr.·. Or.·. de France, quoique nous l remarquions sous le n° 43, dans notre tableau qui es pris dans la Bibliothèque de la Maçon.·. Américaine

Nous sommes portés à croire que la demande d'affi· liation de la G.·. L.·. de Charles-Town au G.·. Or.·. d France fut la conséquence des recherches que ce der nier dût faire dans le Nouveau-Monde lors de ses dé mêlés avec les souverains-Grands-Inspecteurs-Géné raux de l'Ecossisme An.·. et Accep.·.

Quoi qu'il en soit, cette G.·. L.·. fit alors parveni au G.·. Or.·. de France des documens authentiques d'où il résultait que la Maçon.·.Ecoss.·. qui se pratiqua à Charles-Town était basée sur les Lettres-patentes qu le G.·. Or.·. de France avait délivrées en 1762 au F. Stephens Morin, et qui furent recueillies dans la suc cession de Spitzez. Nous aurons occasion d'en parlè plus au long dans l'article *France*.

Nomenclature des degrés ou Grad.·. Maçon.·. les plus usités dans le Nord de l'Amérique.

Ce Tableau nous reporte à l'année 1816, E.·. V.·. Tous ces Grad.·. sont pratiqués dans les ressorts des GG.·. LL.·. de *Charles-Town, de la Caroline Méridionale*, de *New-Yorck*, de *Newport R.*

1. App.·.
2. Comp.·.
3. Maît.·. Maçon.
4. Maît.·. Mercant.
5. Past.·. Maît.
6. Maît.·. Subl.
7. Royal Arche.

Ces sept Grades constituent le Rite le plus suivi en Amérique et connu sous le nom de *Royal Arche.* Nous avons expliqué à l'article *Angleterre* en quoi consiste ce septième et dernier Grade; voici maintenant les titres des GG.·. Off.·. de ce Rite en Amérique; on remarquera que leurs dénominations sont tirées en partie des institutions religieuses juives et chrétiennes.

1. Général, Grand et *Souverain Pontife.*
2. Général, Grand-Roi.
3. Général, Grand-*Scribe.*
4. Général, Grand-Trésorier.
5. Général, Grand-*Chapelain*, etc., etc.

En ce qui regarde cette dernière dignité, il paraît que la G.·. L.·. d'Ecosse l'institua en 1759, et arrêta en même tems qu'elle ne pourrait jamais être remplie que par un ecclésiastique qui demeurerait chargé des discours et des sermons dans les solennités.

8. Maître-Royal.

9. Chevalier de la Croix Rouge.

Nous avons expliqué sa doctrine au chapitre précédent.

10. Chevalier de Malte (1).

11. Chevalier du St.-Sépulcre.

Nous avons assez expliqué ailleurs l'analogie des emblêmes du St.-Sépulcre avec la confraternité Maçon.·.

L'ordre du Saint-Sépulcre est conféré encore de nos jours par les Pères de Terre-Sainte; il est probable que celui d'Amérique est calqué sur celui de Jérusalem. Voici ce qu'en dit M. le Vicomte de Chateaubriand.

« Les Pères de Terre-Sainte voulurent me faire un « honneur que je n'avais ni demandé ni mérité. En « considération des faibles services que, selon eux, j'a- « vais rendus à la religion, ils me prièrent d'accepter « l'Ordre du Saint-Sépulcre. Cet ordre très-ancien

(1) Nous n'avons pu nous procurer ce cahier.

« dans la Chrétienté, sans même en faire remonter
« l'origine à Sainte Hélène, était autrefois assez répandu
« en Europe; on ne le trouve plus guère aujourd'hui
« qu'en Pologne et en Espagne : le gardien du Saint-
« Sépulcre a seul le droit de le conférer.

« Nous nous rendîmes à l'église du St.-Sépulcre;
« nous entrâmes dans la chapelle qui appartient aux
« Pères Latins, et on en ferma soigneusement les portes.

« Le gardien se revêtit *de ses habits pontificaux;* on
« *alluma* les *lampes* et les *cierges,* et tous les Frères pré-
« sens formèrent un *cercle* autour de moi, les *bras croi-*
« *sés* sur la poitrine. Tandis qu'ils chantaient à voix
« basse le *Veni Creator,* le Gardien monta à l'autel
« et je me *mis à genoux à ses pieds.*

« On tira du trésor du St.-Sépulcre les éperons
« et l'épée de Godefroy de Bouillon, *deux religieux*
« debout à mes côtés tenaient les dépouilles vénéra-
« bles. L'Officiant récita les prières accoutumées, et
« *me fit les questions d'usage.* Ensuite il me chaussa
« les éperons, *me frappa trois fois* l'épaule avec l'épée
« en me *donnant l'accolade.* Les religieux entonnèrent
« le *Te Deum* tandis que le *Gardien prononçait cette*
« *oraison sur ma tête.*

« *Seigneur, Dieu tout puissant,* répands la grâce
« et les bénédictions sur ce tien serviteur; etc.

« On me délivra mon brevet revêtu de la signature
« du Gardien et du Sceau du couvent. Avec ce bril-

« lant diplôme de Chevalier, on me donna une hum-
« ble patente de pèlerin. »

Nous trouverons à l'article de France, que l'Ordre du Temple prétend conserver l'initiation chevaleresque et lévitique. Il est à remarquer que l'initiation à l'Ordre du Saint-Sépulcre se fait au nom de *Dieu tout puissant*, que le Gardien est décoré en pontife, que les Frères tiennent les bras croisés comme dans le signe du bon Pasteur, que l'initié est à genoux aux pieds de l'Officiant, que deux religieux assistent debout à côté de l'initié, que l'Officiant lui fait les questions d'usage, qu'il le frappe trois fois, qu'il lui donne l'accolade, qu'il prononce l'oraison sur la tête de l'initié, etc. Voilà bien des conformités avec les initiations Maçon.·. et Chevaleresques de tous les pays. Revenons au tableau.

12. Chevalier Chrétien
13. Chevalier du Temple.

Nous avons donné ci-dessus sa doctrine et son catéchisme.

14. Maître Secrét.
15. Maître Parfait.
16. Secrét. Intime.
17. Prévôt et Juge.
18. Intendant des Bâtimens.
19. Chevalier El.·. des neuf.

20. Maît.·. El.·. des quinze.
21. Sublime Chev.·. El.·.
22. Grand Maît.·. Architecte.
23. Chev.·. du 9me Arche.
24. Chev.·. de la perfection.
25. Chev.·. d'Orient.
26 Prince de Jérusalem.
27. Chev.·. d'Orient et d'Occident.
28. S.·. P.·. R.·. C.·. d'Hérodom.
29. Grand-Pontife.
30. Gr.·. Maît.·. de toutes les LL.·. Symb.·.
31. Patriarche Noachite ou Chevalier Prussien.
32. Prince du Liban.
33. Chef du Tabernacle.
34. Prince du Tabernacle.
35. Prince de Merci.
36. Chev.·. du Serpent de Bronze.
37. Commandeur du Temple.
38. Chev.·. du Soleil.
39. Chevalier du St-Esprit.
40.—41.—42. Prince de Royal Secret, Prince des Maç.·..
43. Souverain Grand-Inspecteur-Général.

On remarquera que dans cette liste, à dater du n° 14 inclus, se trouvent 27 degrés de l'Ecoss.·. Anc.·. et Accep.·.. Outre les 43 Grades ou degrés que nous avons tirés de la librairie Maçon.·. Américaine, page 316,

et qui sont régulièrement conférés par les GG.·. LL.·. Américaines. Les GG.·. Insp.·. GG.·. sont encore en possession d'une multitude d'autres Grades ou degrés détachés et qu'ils peuvent accorder *seuls* et *gratuitement* aux FF.·. qu'ils en jugent dignes et qui sont capables d'en comprendre la doctrine. Ce désintéressement forme un grand contraste avec la conduite de certains GG.·. Insp.·. GG.·. arrivés en France, et surtout avec celle des Srs *Bedarrides*, prétenduement débarqués de Naples à Paris, comme puissances suprêmes du Rite *Egyptien* ou de *Misraïm!* Ces FF.·. ont fait un monopole et une spéculation personnelle et particulière de la chose du monde la moins susceptible d'être appréciée pécuniairement et d'être vendue à prix d'argent!

Enfin au-delà de tous ces Grades, on compte encore en Amérique, *le Maçon Choisi du* 27°, *le Royal Arche* tel qu'il est établi par la constitution de Dublin, *le Comp.·. Ecoss.·., le Maît.·. Ecoss.·., et le G.·. M.·. Ecoss.·.,* plus les *six degrés de la Maçon.·. d'Adoption*, ce qui forme un total de 54 Grades ou degrés, non compris ceux à la disposition des GG.·. Insp.·. GG.·..

La plupart de ces Grades furent importés en Amérique, d'Angleterre et non pas de France, comme on l'a cru trop légèrement; la preuve en est que le Rite Ecossais se propagea en 1756, et que tous les degrés Ecoss.·. existaient d'après les constitutions Ecoss.·.

qu'on a indiquées, sous le titre de *Rite Écoss.·.*; ce fut une nouvelle nomenclature de Grades qu'on trouva dans le Rite du Français *Morin*, qui communiqua ensuite son Rite à *Franklin*, comme nous le verrons à l'article *France*.

Les trois Grad.·. Symb.·. sont conférés en général en Amérique comme partout ailleurs, par les LL.·. ordinaires. Du 4e au 14e, ils le sont par les Chap.·. et Conseils de chacun de ces nombres. Du 14e jusqu'au 24e inclus, ils ne peuvent l'être que par les GG.·. LL.·. dont tous les Off.·. sont réélus chaque année.

Les 25e et 26e degrés sont conférés par les *Conseils des Princes de Jérusalem*. Les Off.·. de ces Conseils font aussi partie des GG.·. LL.·. et doivent être ainsi annuellement réélus.

Du 27e au 43e inclus, ils ne peuvent être accordés que par les GG.·. Insp.·. GG.·. qui, en Amérique, sont regardés comme les Souverains de la Maçon.·.; et dans leur Cons.·. Sup.·., tous les Off.·. dignitaires sont nommés à *Vie*.

Dans les GG.·. LL.·. où il n'y avait d'abord qu'un seul G.·. Insp.·., celui-ci en a initié un second; ces deux réunis en ont créé un troisième et ainsi de suite; par ce moyen leur nombre est devenu très-grand et dans chaque G.·. L.·. ils forment un Sup.·. Cons.·..

L'auteur de la bibliothèque Maçon.·. regarde la Maçon.·. comme n'ayant été composée originairement

que de quatre degrés uniques, savoir : *App.˙.*, *Comp.˙.*, *Maît.˙.* et *Royal Arche* ; il fonde son opinion sur les traditions qu'il a recueillies de la bouche de plusieurs vieux Maç.˙. instruits et studieux, et surtout sur des documens soit manuscrits, soit imprimés, qu'il possède, qui sont aussi anciens que l'art de la typographie, et qui n'en indiquent point d'autres.

Il nous semble que cet auteur aurait bien dû plutôt examiner les fusions Américaines et Anglaises, et les termes des concordats, pour asseoir sa décision et bâser une opinion aussi tranchante.

Mais dans la supposition même qu'il ait avancé une vérité, ce qu'il en apporte pour preuve détruit ses propres allégations. Le peu que l'on a imprimé sur la Maçon.˙. dans le 16e siècle est toujours obscur, allégorique, et présente continuellement des doubles sens.

Le premier imprimé connu en Europe sur la Maçon.˙. date du commencement du 18e siècle, et ne parle que des trois Grades Symboliques. Il n'a été question du Royal Arche que dans les réformes de Ramsay.

Notre auteur poursuit et développe son système ; il assure qu'en Amérique on a ajouté successivement *différens ordres explicatifs* aux quatre degrés primitifs du Rite *de Royal Arche* que nous venons de mentionner. Ce sont le *Past-Master*, le *Mark-Master*, le *Select-Master*, le *Most-Excellent-Master*, et le *Royal-Master*, qui tous ne sont que des *Ordres*

préparatoires et instructifs, et comme des fractions du Grade de Maît.·.. Quant à ces 5e. et 6e. degrés, quoiqu'il ne les regarde encore que comme des *Ordres préparatoires*, il ajoute qu'après l'établissement du premier Grand Chapitre *de Royal Arche*, aucun Maç.·. quelque fût son mérite, ne pouvait y être admis, s'il n'avait reçu ses instructions dans une Loge duement brevetée et autorisée *ad hoc* par ce Grand Chapitre; il considère ces deux degrés comme faisant partie du Compagnonnage et s'appuie à cet égard sur les instructions bibliques qu'ils contiennent et qui, selon lui, font partie de l'ancien Grad.·. de Comp.·. primitif. Quant au *Maît.·. Choisi* et *Excellent Maît.·.*, il les regarde comme des phases du Grad.·. de Maît.·. Maç.·.; et le *Maître Royal*, il le regarde comme faisant partie du Grad.·. de *Maître de l'Arche*, et simplement comme un point du *Noachite.*

Le Rite de *Royal Arche* en Amérique s'appuie entièrement sur la science et les instructions de la Bible. Nous en avons déjà donné quelques fragmens; si nous voulions nous étendre davantage sur ce sujet, et rapporter les Catéchismes de tous ces ordres préparatoires, nous finirions par ne plus offrir des extraits, mais par copier la Bible et le Nouveau Testament en entier.

Notre auteur regarde en Maçon.·. le degré de *Royal Arche*, comme l'auteur de l'Apocalypse regarde la

Divinité : il dit Chap. XXI, v. 6. « Tout est ac« compli, je suis l'Alpha et l'Oméga, le commencement « et la fin, et à celui qui aura soif je lui donnerai « de la fontaine d'eau vive sans qu'il lui en coûte « rien. » Il applique ce dernier § à la collation *gratuite* des Hauts Grades par les Grands-Insp.·. GG.·. d'Amérique !

Mais il restera toujours vrai que la Maçon.·. a pris, dans cette partie du monde, des chemins tout-à-fait différens de ceux qu'elle à pris en Europe pour répandre sa Lumière : voici comment un Maç.·. zélé et savant rend compte à un de ses FF.·. du but et de la doctrine des degrés Américains auxquels il a été admis. Nous traduisons cette Pièce de la préface du Livre dit : *The Free Masons Library, Baltimore*, 1817, *Pages* 6 *et* 7 ; elle est propre à démontrer que ces Maç.·. Américains ont une sorte de Théologie spéculative qui a rendu dans ces contrées la Maçon.·. une doctrine d'enthousiastes et de visionnaires, comme cela se voit ailleurs où les diverses sectes chrétiennes se mêlent de questions théologiques.

Natchem, le 27 *Mai* 1817.

« De très bonne heure je fus Maç.·. par principes ; dans le 1er. degré, je reconnus les doc« trines qui enseignaient les vérités divines : dans « le 2e, j'obtins les règles qui doivent mettre ces

« doctrines en pratique ; au 3e. j'ai vaincu tous les « obstacles, j'ai gravi le Mont-Sacré où j'ai décou- « vert un trésor moral, théorique et pratique qui me « rend capable d'atteindre à la connaissance métaphy- « sique de l'image du Sublime Aleïm. (1)

« Au Grade de *Maît.·.* on me communiqua des « règles destinées à conjurer l'influence du mal, du « mauvais Génie (2), du pouvoir qui détruit, de la « pauvreté et de l'abandon.

« Dans le Grade de *Past Maît.·.* j'ai appris les prin- « cipes qui doivent servir à me diriger moi-même (3), « et ceux que je puis être appelé à diriger.

« Dans le Grade de *Maît.·. par Excellence* je fus « comme transporté aux tems où le temple venait « d'être achevé et où la pierre cubique venait d'être « produite au grand jour, aux acclamations *Grâces!* « *Grâces!* j'ai vu alors *l'Arche* placée en sûreté et « tous les Subl.·. Maît.·. prosternés devant l'Eternel « bénir sa bonté et sa clémence! Le feu du Ciel non

(1) *Elaïm* ou *Aleïm* mot hébreu qui signifie *Dieu créateur*. Il paraît que lors de la collation du 3e. grade en Amérique, on expose aux yeux du candidat un *abraxas*, ou un emblême quelconque cabalistique qui doit rappeler l'image de la divinité.

(2) Il paraît donc que ces doctrines ont rapport aux deux principes.

(3) Voilà la Gnose connue dans les premières sociétés chrétiennes.

« seulement brûla sur le Saint Autel (1) mais il pénétra aussi dans le cœur de tous les hommes de bien; « le mien en fut embrasé ; je fus, sans m'en apercevoir, prêt à m'écrier à haute voix : *Gloire à Dieu!* « *Gloire à Dieu!*

« Dans le Grade de *Royal Arche*, je me vis exalté « jusqu'au faîte de la Science!

« Dans le degré de *Melchisedech* ou de *Grand-Prêtre* « (2), je fus admis et sacré dans une tribu bien plus « sainte que celle de Levi, afin de perfectionner

(1) Les Juifs conservaient sans cesse le feu sacré sur l'autel des holocaustes ; lorsque Jérémie fut délivré de la prison où l'avait fait jeter *Sédécias*, il ordonna aux prêtres d'emporter le feu sacré et de le cacher dans un puits profond et sans eau. Remarquons que, de nos jours, on fait encore voir ce puits à Jérusalem, ainsi que le rapporte M. de Chateaubriand dans son *Itinéraire*. On ne doit nullement s'étonner des puits que l'on trouve dans toutes les légendes de Royal Arche ; Joseph, fils de Jacob, fut descendu dans un puits avant d'être initié aux Mystères Égyptiens, fait prouvé par son mariage avec *Azauet* fille du Grand-Prêtre d'Héliopolis ; mais on ne finirait pas si l'on voulait récapituler tous les rapprochemens qui existent entre les Juifs et les Maçons.

(2) Nul ne peut-être admis à cet Ordre que par élection dans un Chap.·. de Royal Arche, où lors de la réception on se sert des passages suivans de l'Écriture Sainte : Genèse, XIV. § 12 à 24; *Nombres* VI. § 22 à 26, St.-Paul aux Hébreux, VII. § 1 à 6, plus § 15, 16 et 17.

Hostiensis affirme que la dignité sacerdotale est 7644

l'ancien Testament dans une Loi immuable de grâce et d'innocence.

« J'obtins ensuite le degré suprême de *Mac.·. d'élite* (1). Là j'acquis la science traditionnelle d'Enoch à N.·. A.·. avec des notions et des révélations qui rendaient clairs et sensibles à mon esprit, certains points qui jusqu'alors avaient été pour moi enveloppés de doutes et de ténèbres.

« Ensuite on me communiqua encore divers Grades de moindre importance, et enfin je reçus le degré

is au-dessus de la dignité Royale, et que c'est précisément la oportion qui existe entre le Soleil et la Lune ! Il paraît d'aès cela qu'Hostiensis n'était pas fort en astronomie !

Différens Grades Maçon.·. se réfèrent à la Grande Prêtrise Melchisedech. Voici ce que les livres des anciens Juifs nous ıent à ce propos : Loth s'était allié à cinq Rois, tous régnans ns la petite contrée de Chanaan, pour attaquer Kedar-Lahoır qui les détruisit, et fit prisonnier de guerre Loth. Abram avec 318 hommes, bat Kedar-Lahomor, délivre Loth : omphant, près de rentrer dans ses domaines, un certain elchisedech va à sa rencontre, et étant Grand-Prêtre, il acrde la bénédiction à Abraham qui, selon les écritures juives, t le premier à deviner l'existence du G.·. A.·. D.·. L.·. U.·. ; ais ces mêmes écritures ne nous indiquent pas quel autel elchisedech desservait. Ainsi nous ignorons à quelle divinité Maçons de Melchisedech se prétendent consacrés : l'origine de tte prêtrise se perd dans le chaos des obscurités de l'antiquité.

(1) Ce degré ne se trouve pas dans la liste de ceux que nous ons donnés, comme étant les plus usités en Amérique. Cette

« très-ancien de *la Méditerranée* (1) très-utile pour « un marin.

« Ici se terminèrent mes travaux dans les *Antiquités* « *juives et autres* (2), et après m'être reposé durant

nomenclature est sans doute incomplète, à l'égard de plusieurs degrés qui sont spéciaux à tel ou tel Rite, ou qui sont peu connus; sous le ressort d'une G.·. L.·. Américaine, on confère des Grades sans suivre l'ordre de la série, qu'une autre G.·. L.·. voisine accorde dans un ordre inverse; en ce qui regarde ce grade il tient au G.·. Écoss.·. de St.-André.

(1) Ceci fait allusion à l'ordre ancien des Chev.·. de Rhodes ou de Malte; son origine remonte à la prise de Jérusalem, peu après la création des Chev.·. hospitaliers. Cet ordre enté sur la Maçon.·. devait trouver faveur près des peuples maritimes; telle est sans doute la raison de ses progrès en Angleterre, et dans l'Amérique du Nord.

L'île de Malte qui appartenait à l'Ordre de ce nom, est à présent au pouvoir des Anglais qui, par la domination de Gibraltar, et par celle des îles Ioniennes tiennent la clef de tout le commerce de la Méditerranée, par conséquent ils doivent, selon leur politique, entraver celui des autres nations Européennes. Nous souhaitons que le *statu quo* se renouvelle à cet égard; on pourrait espérer que la piraterie Barbaresque serait réprimée, si les îles Ioniennes faisaient partie de la Grèce, si Malte était au pouvoir de la France ou de l'Italie, et si Gibraltar était rendu aux Espagnols : chacun doit être maître chez soi. Ce sont les vœux de tous les peuples du midi de l'Europe.

(2) Il est bien singulier que dans quelques LL.·., dont les membres sont sans doute peu instruits, on refuse d'admettre des Juifs comme Visiteurs ! Ces FF.·. ignorent donc que la très-grande partie de toutes nos Cérémonies sont d'origine Israë-

« quelques mois, voulant approfondir encore davan-
« tage toutes les divines vérités, je fus reçu Chev.·.
« de la *Croix rouge* (1), grade qui se lie à celui de
« *Royal Arche*, en ce qu'il offre la continuation des
« mêmes travaux et de la même piété.

« Dépouillant ensuite mon costume guerrier (2) je
« devins pèlerin, et avec mon bourdon, ma besace
« et mes sandales, j'ai long-tems voyagé; je parvins
« enfin jusqu'au dôme des *Chev.·. du Temp.·.*, je sup-
« pliai pour y être admis; j'obtins enfin cette faveur;
« je marchai dans le sentier avec mon Rédempteur,
« je bus dans la coupe d'amertume, je fus crucifié
« avec lui, je triomphai de la mort et de l'enfer (3).

« Je pus bientôt joindre à ce Sublime Degré celui
« de *St-Jean de Malte !* » (Ceci paraît répondre au Grade de *Royal Secret* où l'on voit admis *les Chev.·. de Malte*, ce que nous trouverons à l'article *France*.)

lite, et que la Maçonnerie doit recevoir dans son sein tout honnête homme qui reconnaît le G.·. A.·. D.·. L.·. U.·. sans s'inquiéter s'il est circoncis ou non.

(1) Ce degré doit son origine à la croix de Constantin, et à celle de Rome.

(2) Les *Bons Cousins* ont emprunté des Templiers la plupart de leurs allégories.

(3) Voici des Maçons qui ne se contentent pas des emblêmes du St.-Sépulcre; ils veulent représenter la mort même du Christ! Remarquons que l'ordre des Grades indiqué par ce Frère, pour parvenir à la perfection, n'est nullement suivi en Europe.

« La Maçon.·. prospère chez nous, mon très-cher « frère, et elle prospérera toujours de plus en plus chez « ceux qui la professeront avec intelligence et fidélité, « ce qui me fait m'écrier avec Isaïe : *Le désert et les « lieux arides se réjouiront, le lieu solitaire s'égaiera « et fleurira comme une rose!* etc. etc., (1) Signé, etc. »

On voit par ce fragment que la mysticité Anglaise est passée en Amérique, et y a reçu de nouveaux dévelòppemens.

Notre but n'est certainement pas de donner ici les catéchismes de tous les Grades professés en Amérique, mais nous ne pouvons nous refuser à insérer les trois morceaux suivans, comme preuves que la Maçon.·. Américaine ne se fonde que sur l'Ecriture Sainte.

I.

Lorsque le respectable *Ch. Thomas Smith Webb* eut fait imprimer le *Vade Mecum* des Maçons, c'est-à-dire, l'histoire des sept degrés de *Royal Arche*, (ouvrage où se trouvent plus de 100 pages de passages de l'Ecriture, imprimés en petit-texte, grand in 8°, ce qui seul formerait un volume de 400 pages en caractère philosophie ordinaire), le compilateur s'exprime ainsi dans une note, page 259.

(1) Isaïe, Chap. XXXV, § Ier.

« Nous voilà enfin arrivés au point vers lequel nous « nous étions dirigés; nous voilà dans la possibilité « de donner l'histoire et l'explication des différens « grades de l'ancienne Maçonnerie.

« Nous sommes convaincus, et on peut facilement « s'en assurer, que les rituels des deux grades anciens « et vénérés, *très Excellent Maît.·.* et *Maçon du Royal « Arche*, surtout le premier, ont été copiés mot-à-« mot, dans le *Moniteur des Maç.·.*, par la raison « qu'ils sont, les plus suivis dans les Chapitres régu-« liers des Etats-Unis, et même, d'après ce que nous « croyons, avec peu de variantes, dans tout le monde « Maçon.·. (1).

« On remarquera sans doute que nous avons greffé « sur le dernier de ces grades quelques additions « tirées de l'Ecriture Sainte; elles doivent servir à éle-« ver l'ame du Compagnon industrieux, et à expliquer « la doctrine de l'Ordre, non-seulement aux novices, « mais même aux FF.·. qui se croient déjà instruits et « versés dans les principes de cet intéressant et mys-« térieux degré, et qui y trouveront sans cesse d'utiles « et importantes instructions.

(1) Ici l'auteur est dans l'erreur, car ces grades ne sont connus, ni en France, ni en Allemagne, ni en Italie; quoiqu'on y connaisse le Royal Arche, mais avec une tout autre instruction, et qui est propre à plusieurs Rites.

« Nous déclarons enfin n'avoir fait ces additions « qu'à la demande d'un F.·. très-éclairé, et très-« élevé en grade, et dont on regarde les opinions « en Maçonnerie, comme des règles et des autori-« tés; etc. »

II.

Prière Maçon.·. lors de la réception d'un Israélite.

« Seigneur! tu es excellent dans la vérité; il n'y a « rien de grand en comparaison de toi! à toi seul est « dû hommage et bénédiction pour toutes les œuvres « sorties de tes mains depuis l'éternité!

« Guides-nous dans la vraie science de la Maçonne-« rie! Nous t'en supplions par les malheurs *d'Adam*, « ton premier homme; par le sang *d'Abel*, l'un de tes « Saints; par la science de *Seth* à laquelle tu ap-« plaudis (1); par le pacte de *Noé* constructeur de « l'Arche, par l'œuvre duquel il t'a plu de sauver les « rejetons de tes bien-aimés; nous te conjurons enfin « de ne point nous confondre avec ceux qui ignorent « les statuts et les mystères de la Cabale secrète (2).

(1) Nous avons vu que, dans les livres juifs, *Seth* est représenté comme enseignant l'astronomie et la religion naturelle.

(2) Il n'y a aucun doute que les Juifs américains ne sui-

« Mais exauce-nous, et fais en sorte que celui qui « dirige cette Loge soit doué de sagesse pour nous ins-« truire et nous expliquer les mystères les plus ca-« chés, comme fit jadis *Moyse*, notre St.-Frère, dans sa « Loge, à *Aaron*, à *Eléazar*, et à *Sthamar*, fils d'Aa-« ron, et aux septante *anciens d'Israël* (1); et fais que

vent les doctrines de Simon Ben-Sochaï, et le système de la Cabale avec les doctrines du Talmud.

On doit regarder le Talmud, ainsi qu'un grand nombre de livres juifs et orientaux, comme un roman pieux. On sait que ce livre est bien postérieur à la prise de Jérusalem par les Romains; malgré cela, il promet un Messie, un Sauveur : on doit mettre ces promesses sur la même ligne que le repas qu'on doit faire du Taureau Behemoth et du Poisson Leviathan, dont le premier dévore en un jour le foin de mille montagne, et l'autre avale un poisson qui a trois cents lieues de long.

(1) Dans la préface du *Misnah* dont nous nous sommes occupés précédemment, on lit que les Mystères Juifs furent révélés *oralement* à *Moyse* sur le Sinaï; que Moyse les communiqua d'abord de même à son frère *Aaron;* qu'ensuite s'étant placé à sa droite, il appella *Eléazar* et *Sthamar,* fils d'Aaron; et leur donna en sa présence les mêmes explications; qu'après il fit venir les septante anciens du peuple, et répéta ce qu'il avait dit aux autres; qu'enfin il fit assembler tout le peuple, et proclama encore une fois ses révélations. Il résulte de ceci que le peuple ne fut instruit qu'une fois; les septante, deux; les fils d'Aaron trois, et Aaron lui-même quatre fois. Ainsi Moyse confia aux tables, ses Lois, mais leurs explications et les mystères, il ne les confia qu'à la mémoire de ses auditeurs. Il est

« nous puissions apprendre, comprendre et garder « purs et intacts, jusqu'à la fin de notre vie, les com« mandemens du Très-haut, et nos Saints Mystères. « Amen, Seigneur! »

bien naturel de supposer que des traditions semblables durent s'effacer bien promptement des souvenirs du peuple et même de ceux des anciens d'Israël, peut-être à cause de leur grande âge, et qu'elles ne restèrent bien gravées que dans la mémoire des fils d'Aaron, qui, en leur qualité de prêtres et de Lévites, les transmirent intactes à leurs enfans, et ceux-ci à leurs descendans, d'âge en âge, et de siècle en siècle. Nous avons lu, avec le plus grand soin, les opinions et les commentaires d'une multitude de savans sur la bible et sur la compilation par *Esdras*, et quand on l'examine de près, on voit aisément comment elle peut ainsi servir de profession de foi aux Maç.·. Anglais et Américains. Le gouvernement d'Israël, tel que l'avait organisé Moyse, était une république avec un Roi; mais ce Roi est *Jehovah*, qui seul règne et commande. La loi dont Moyse ordonne l'observance aux Hébreux tendait à établir la liberté et l'égalité. Les Prêtres juifs ne devaient rien posséder, par opposition aux prêtres égyptiens qui tâchaient sans cesse de tout envahir. Ils devaient, tous les trois ans, partager le peu qu'ils avaient avec les veuves et les orphelins; ils jouissaient à la vérité de la dîme, mais le déficit causé par l'année sabbatique réduisait la dîme à un dix-septième, qui d'ailleurs n'était prélevé que sur les aumônes des tribus. La Loi agraire qui fut une chimère partout ailleurs, fut exécutée chez les Juifs; *Josué*, successeur de Moyse, n'a dans le partage de la terre promise, qu'un lot égal à celui du dernier de ses soldats; le partage se fait par la voie du sort: point de murmures, point d'ambition, ni de cupidité; chacun est

III.

Discours pour l'Initiation d'un Ecclésiastique.

« T.·. C.·. F.·. ! Vous qui êtes un orateur sacré, et
« un ministre de cette religion dont le signe carac-
« téristique est une bienveillance universelle et une
« charité sans bornes, vous ne pourrez que chérir
« notre Ordre et en devenir un des membres les plus
« zélés pour tous ses intérêts. La Maçonnerie n'est aussi
« qu'une vraie religion qui ordonne plus que toute
« autre la même bienveillance, la même charité; et
« comme votre religion aussi, elle encourage toutes
« les vertus civiles et morales, cherchant à établir la

bien le maître de son bien, de sa personne; et cependant l'année jubilaire, après 50 ans écoulés, remet chaque propriété dans ses anciennes limites, telles que le partage primitif les avait établies. L'homme réduit à l'esclavage ou à la misère, retrouve au bout de ce temps le champ paternel et la liberté! Un tel système mettait tout citoyen à l'abri des usurpations du pouvoir qui n'était jamais que temporaire, et l'égalité naturelle reprenait bientôt tous ses droits.

Mais les lois les plus sages, et les plus justes ne peuvent être éternelles! Le sacerdoce essentiellement envahisseur ne tarda pas à tout renverser! Il est impossible de concilier la modération des statuts de Moyse avec ce qui se passa plus tard! C'est bien la meilleure preuve que ses *traditions* furent *oubliées* avec le temps! Que l'on consulte à ce sujet l'ouvrage de M. *Salvador* sur les Juifs anciens.

« paix et le bonheur parmi tous les hommes, comme « point d'appui et de réunion pour tous ses mem- « bres, quelles que soient les distances qui les séparent.

« D'après ces principes, quiconque est animé du « véritable esprit du Christianisme, doit estimer, ché- « rir, vénérer la Maçonnerie! Cette institution est telle « que, dans toutes les Loges, vous y verrez l'union « basée sur l'amitié fraternelle; l'hypocrisie, la fourbe- « rie y sont inconnues; notre plus grand bonheur est « de nous être mutuellement utiles par une récipro- « cité de bons offices, pure, loyale et sincère. Pra- « tiquer la vertu, voilà notre but; brillante comme le « soleil au méridien, la vertu éclaire notre esprit, « échauffe notre cœur, et donne au caractère le plus « apathique les jouissances les plus douces de l'a- « mitié et de la cordialité.

« Tout homme qui écoute avec docilité la voix de « la raison, se convaincra bientôt de la nécessité de « professer la vertu publiquement et franchement. Le « plus grand mérite de notre société, c'est de tendre « à cette fin et de n'avoir même pas d'autre but; « voilà, mon Frère, les liens sacrés qui nous unissent « indissolublement; etc., etc. »

D'après l'esquisse que nous venons de tracer, d'après les trois documens que l'on vient de lire, nous ne pouvons croire qu'il existe un seul Frère qui ne soit convaincu que la Maçonnerie, telle qu'elle est maintenant

professée dans l'Amérique du Nord, ne soit une dérivation, une émanation des religions Egyptienne, Juive et Chrétienne.

Voici maintenant le Tableau des *Principales* LL.·. établies dans ces contrées jusqu'en 1817, E.·. P.·.; il prouvera seul à quel degré de prospérité l'ordre y est parvenu.

Tableau des principales Loges des États Unis d'Amérique et du Canada.

1°.	*G.·. L.·. de la nouvelle Hampshire*, constituée le 8 juillet 1789. — Chef-lieu, *Portsmouth.*— Titre, *St.-Johns.*—LL.·. du ressort,	22
2°.	*G.·. L.·. du Massachussetts*, formée des deux anciennes GG.·. LL.·. réunies des deux Rites *modernes* et *anciens*; constituée le 19 juin 1792. — Chef-lieu, *Boston.* — Titre, *St.-Johns.*— LL.·. du ressort divisées en 12 districts 98, plus deux autres, hors du territoire de la république : total,	100
3°.	*G.·. L.·. du Rhode Island*, constituée le 25 juin 1791. — Chef-lieu, *Newport.* — Titre *St.-Johns Lodge.* — LL.·. du ressort,	15
4°.	*G.·. L.·. du Connecticut*, constituée le 8 juillet 1789. — Chef-lieu, *New-Haven.* — Titre, *Hiram.* — LL.·. du ressort,	53

5°. *G.·. L.·. de Vermont*, constituée le 14 octobre 1774. — Chef-lieu, *Windsor.* — Titre, *Vermont Lodge.* — LL.·. du ressort, 34

6°. *G.·. L.·. de New-Yorck*, constituée le 5 septembre 1781. — Chef-lieu, *New-Yorck.* — Titre, *St.-Johns Lodge n° 1.*—LL.·. du ressort dans le chef-lieu seul 24, et en total, 157

7°. *G.·. L.·. de New Jersey*, constituée le 18 décembre 1786. — Chef-lieu, d'abord, *New Brunswick*, maintenant *Somerville.* — Titre, *Salomon Lodge.* — LL.·. du ressort, 33

8°. *G.·. L.·. de Pensilvanie*, constituée le 24 juin 1734; — L'acte de constitution indique pour Vén.·. *Benjamin Francklin;* ce fut donc lui qui posa la première pierre Maçon.·. dans cette province. — Chef-lieu, *Philadelphie.* — Titre *Philadelphie.* — LL.·. du ressort, 139

9°. *G.·.L.·. Delaware,* constituée le 5 juin 1806.— Chef-lieu, *Wilmington.* — Titre, *Washington.* — LL.·. du ressort, 9

10°. *G.·. L.·. de Virginie,* constituée le 30 octobre 1778. — Chef-lieu, *Richemont.* — Titre, *Idem.* — LL.·. du ressort, 96

11°. *G.·. L.·. de Kentucky*, constituée le 30 oc-

tobre 1810. — Chef-lieu, *Lexington.* — Titre, *Idem.* — LL.·. du ressort, 28

12.° *G.·. L.·. de la Caroline du Nord.* Elle existait dès 1771, en vertu de patente de la Mère-L.·. d'Ecosse, et se convoquait à *Newbern* et à *Edenton.* Toutes ses archives furent brûlées dans la guerre de l'indépendance. En 1788 elle établit son siége dans la ville de Raleigh. — LL.·. du ressort, 65

13°. *G.·. L.·. de la Caroline du Sud*, constituée le 24 mars 1787. — Chef-lieu, *Charles-Town.* — LL.·. du ressort, 68

14°. *G.·. L.·. de Tennessee*, constituée le . . . . — Chef-lieu, *Knoxville.* — Titre, *Tennessee Lodge.* — LL.·. du ressort. 9

15°. *G.·. L.·. de L'Ohio*, constituée en janvier 1808. — Chef-lieu, *Chilicothe.* — LL.·. du ressort, 30

16°. *G.·. L.·. de Géorgie*, constituée par Lord Weymouth en 1730. — Chef-lieu, *Savannah.* — Titre, *Salomons Lodge.* — LL.·. du ressort, 29

17°. *G.·. L.·. de la Louisiane.* Elle faisait jadis partie et dépendance de celle de Pensilvanie. — LL.·. du ressort, 5

18°.	*G.·. L.·. de Maryand*, constituée en 1783. — Chef-lieu, *Baltimore.* — Titre, *Washington Lodge.* — LL.·. du ressort,	60
19°.	*G.·. L.·. du district de Colombie.* — Chef-lieu, *Washington.* — Titre, *Federal Lodge n° 1.* — LL.·. du Ressort,	7
20.	*G.·. L.·. de la Nouvelle Ecosse.* — G.·. M.·. *George Pike.* — Chef-lieu, *Annapolis.* — LL.·. du ressort,	21
21.	*G.·. L.·. du Canada Supérieur.* — G.·. M.·. *William Favers.* — LL.·. du ressort,	12
22.	*G.·. L.·. du Canada Inférieur.* — G.·. M.·. actuel S. A. *Le prince Edouard.* — LL.·. du ressort,	15
	LL.·. établies aux Grandes Indes par la G.·. L.·. de Pensilvanie,	9
	Total.	1014

Quant à la Maçon.·. dans l'Amérique Méridionale, nous manquons de documens pour pouvoir en parler avec certitude. Nous savons seulement que des LL.·. y sont établies, et qu'elles professent divers Rites qui y ont été transportés par les Espagnols, par les Anglais, et par les Français. Ce que nous avons de plus positif à cet égard, sont des morceaux d'éloquence de plusieurs orateurs Maçons français et belges. Voyez *l'Hermès* et les

Annales Maçon.·. des Pays-Bas, qui donnent deux discours pleins de recherches et d'érudition sur cette matière; l'un du Vén.·. des Trinosophes, Or.·. de Paris : l'autre du Frère Plaisant, Orat.·. de la R.·. L.·. de l'Espérance, Or.·. de Bruxelles; ils nous apprennent que la Maçon.·. est pratiquée dans ces vastes contrées et qu'elle y prospère malgré d'anciennes persécutions ; qu'au Brésil enfin l'empereur *Don Pedro* en fait partie. Un Journal de Lyon parle d'un discours prononcé récemment par *M. Charles Dupin aîné* dans la Loge dont il est Vén.·., et dans lequel, pour prouver les progrès immenses que la Maçonnerie fait chaque jour sur toute la terre, il cite l'établissement de LL.·. Maçon.·. à Canton en Chine, dans le royaume de Siam, et dans les parties les plus reculées de l'Asie et de l'Afrique, et principalement dans l'Amérique du Sud où la Maçon.·. fleurit en dépit de tous ses ennemis. (Journal de Gand, du 21 août 1828, nº 243.)

Quand nous parlons de l'Amérique du Nord, où toutes les religions sont entièrement et complètement libres, il serait superflu d'ajouter que la Maçonnerie y étant considérée et révérée comme la religion universelle par excellence, tous les FF.·. s'y chérissent et s'y reconnaissent selon les vrais préceptes de l'Evangile; que dans toutes les Cérémonies publiques, dans les Pompes funèbres, etc., ils se montrent parés de leurs ornemens et de leurs décorations ; que la considé-

ration qu'on leur porte *augmente en proportion* des bienfaits qu'ils repandent, plutôt que par l'éclat des couleurs qui les distinguent.

Nous terminons ce chapitre en faisant remarquer que tous les auteurs américains qui ont écrit sur la Maçon.·., après avoir publié, examiné et critiqué les nombreux cahiers et rituels qui coordonnent entre eux plusieurs centaines de degrés Maçon.·., sont tombés enfin d'accord, que les trois premiers Grades seulement sont généraux, universels, et communs à tous les Maçons de la terre; qu'eux seuls peuvent servir de signe de ralliement, et que tous les autres, sans exception, ont été enfantés par diverses associations ou religieuses, ou philosophiques; par des motifs ou des spéculations diverses, à des époques modernes, et chez différens peuples.

CHAPITRE XXVII.

Maçonnerie en France.

Probabilités sur l'ancienne existence de la confrérie des Maçons en France. — La Franche Maçon.·. introduite en France par des Anglais, d'après le système de la Grande-Loge d'Angleterre. — Ramsay y apporte les hauts Grades. — La Cour met des obstacles à ses progrès. — Anarchie sous la Maîtrise du Comte de Clermont. — Charles Stuard y apporte le Rite d'Herodom. — Institution d'un Chap.·. de hauts Grades dans celui de Clermont. — Suite de l'anarchie dans la confraternité. — Rite des Empereurs d'Orient et d'Occident établi dans Paris. — Concile du Royal secret à Bordeaux. — Le Baron Tschoudy donne une réforme Maçon.·. en opposition avec la Maçon.·. Templière. — Rite de Martinez Pascalis rejeté par la Grande-Loge, remis en vigueur par Mr. de St.-Martin. — Introduction du régime de la Cité Sainte. — Nouveaux désordres entre les Rites, à cause du droit de suprématie. — Rites Primordial Français suivi par le G.·. O.·. — Le Rite de la Perfection, rapporté en Europe sous le nom d'Écos.·. An.·. et accepté. — Ses contestations avec le G.·. O.·. pour la suprématie. — L'Écoss.·. An.·. et Acc.·. est fondu dans le G.·. O.·. — Le Rite Écossais An.·. et Ac.·. répandu en Europe. — Rites professés en France au commencement du 19e. siècle. — Explication du Rite Primordial Français, attaquée par les partisans du système Templier. — De l'Ordre du Temple. — De ses documens. — Ses doctrines intolérantes et dominées par celles des chrétiens de St.-Jean. — De ses cérémonies, de ses légendes, de ses doctrines, des monumens de son origine. — Suite

de ses doctrines et de celles des chrétiens de St.-Jean. — Le Carbonarisme introduit en France. — Du Rite Persan. — De ses doctrines, grades, et décors. — Circulaire du G.·. O.·. qui donne l'histoire exacte de l'introduction du Rite de la Perfection et des contestations qu'il eut avec les Grands-Inspecteurs Généraux du Rite Écoss.·. An.·. et Acc.·. — Réforme de Pyron, incompatibilité de ses grades. — Tableau démonstratif des grades que De Gasse et Pyron ajoutèrent à l'Écos.·. An.·. et Acc.·. — Preuve que le G.·. O.·. de France était en possession des Hauts Grades du Rite de la Perfection. — Désordres causés par les deux Grands Orients de Paris constitués d'après l'Écos.·. An.·. et Acc.·. — Du Rite Misraïm. — Il est apporté par trois Juifs. — Ils disent ce Rite originaire de Naples. — Cette assertion n'est pas fondée. — Ce Rite a 90 degrés. — A son apparution il manquait même du catéchisme particulier pour le Ier. Grade Symbolique. — Meallet relève le Rite Misraïm. — Pompe de ses réceptions. — Misraïm est reçu à la Loge de l'Arc-en-ciel. — Scission entre les Frères. — Un Sup.·. et Grand Cons.·. s'établit en opposition de celui de Bédarides. — Nomenclature et séries des grades Misraïm. — Une partie des doctrines Misraïm concernait la Cabale. — Quelques notions sur cette science qui était suivie par les premiers Chrétiens.

L'historien du Grand Orient de France n'a pas cru de son ressort de donner aucune espèce de notions sur l'établissement de la confrérie des Maçons de pratique, et des Architectes des temps anciens. Il n'a rien dit également des personnages illustres qui ont pu diriger et présider cette société, tandis que les historiens de la Maçon.·. Anglaise l'ont fait.

Malgré ce silence, il est certain qu'en France cette

société a pu anciennement exister; car il y a des preuves, que d'autres corporations qui ne devaient pas être d'une telle importance ont existé en société fermée.

M. Dulaure T. I, p. 15, rapporte l'inscription de l'autel de Jupiter qu'on trouva sous le cœur de Notre-Dame de Paris : elle dit que, sous Tibère César Auguste, les bateliers parisiens avaient élevé publiquement le dit autel à Jupiter très-bon, très-grand. Cette société existait encore à Paris à la fin du 4e siècle, et était présidée par un préfet résidant à Paris; elle se maintint même sous le nom de confrérie des *Marchands par Eau*, lorsque les Francs succédèrent aux Romains. C'est au commencement du onzième siècle, que l'on trouve des documens autographes qui prouvent que la fraternité des Maçons était établie à Strasbourg, maintenant (1) une des plus grandes villes de France : après cet énoncé on doit croire qu'elle a pu exister antécédemment, d'autant mieux que nous avons vu que des compagnies de Maçons ouvriers étaient attachées aux légions Romaines qui séjournèrent pendant un très long laps de temps en France; cette opinion est appuyée aussi par la légende Maçon∴ de la Grande Loge d'Yorck, qui prétend qu'Athels-

(1) Les Maçons de Strasbourg se distinguent par leur régularité ; ils ont donné l'élan aux rétablissemens des doctrines anciennes. C'est le foyer d'où partent les lumières qui éclairent la Maçonnerie Européenne.

tan, Roi d'Angleterre, avait appelé de France, au 10ᵉ siècle, des Maçons, afin de régler la fraternité des Maçons Anglais; il y a toute apparence qu'il ne les aurait pas demandés, si les Maçons de France n'avaient pas eu des lois et des réglemens tels que tous les Maçons devaient en avoir, partout où ils existaient en Europe. En France, comme partout ailleurs, dans les époques les plus reculées, lorsqu'on bâtissait une église, ou un édifice public, c'était toujours un grand personnage du haut clergé, ou un prince séculier qui, posait la première pierre, en grande cérémonie : ce jour là était un jour de fête et de triomphe pour l'Art Royal des Architectes Maçons. Cette cérémonie n'avait rien de commun avec la consécration d'une Eglise.

C'est de 1246 à 1250 que Pierre de Montreuil, Architecte, mourut. L'inscription de son tombeau, rapportée par Dulaure, dit qu'il avait été très expert dans l'art de tailler la pierre. La profession de Maçon fait tout son éloge : par cette inscription, on doit présumer que l'art jouissait alors d'une grande réputation. Un document du commencement du 16ᵉ siècle dit positivement que deux Loges Ecossaises existaient en 1535, une à Paris, l'autre à Lyon. An.·. Maçon.·. des Pays-Bays, 4ᵉ vol. p. 372; le *tombeau de Jacques Molay,* page 86, prétend, qu'à la fin de l'hiver 1623 les frères Rose-Croix existaient en France;

il donne dans son entier une affiche très curieuse, qu'il dit avoir été trouvée dans plusieurs carrefours de Paris.

Il pourraît se faire que cette pièce eût été faite après coup, pour soutenir le système de cet écrit, qui fut désavoué même par son auteur, et que la connaissance de ce désaveu eût engagé l'historien de la fondation du Grand-Orient de France à se taire sur ce fait, comme étant douteux ou faux. L'Histoire de la fondation du Grand-Orient assure que la Franche-Maçon.·. n'a existé en France que depuis l'année 1725, et que le Rite symbolique fut le premier qui eut des constitutions en règle. Nous observerons que la Grande-Loge d'Angleterre avait des Grands-Maîtres Provinciaux, ce qui prouve qu'on pouvait délivrer des constitutions capitulaires pour les Hauts Degrés. L'auteur des *Acta Latomorum* t. 1, p. 22, dit que la Loge qui fut établie la première en France, le fut cette même année, et qu'elle travailla l'espace de dix années sous les auspices et selon les usages de la Grande-Loge de Londres; mais qu'elle n'a laissé aucun document historique de son existence, ce qui jette de l'obscurité sur la nature des premiers travaux de la Maçon.·. en France; cet auteur dit qu'on ignore quel Rite y était suivi, mais comme on doit y avoir pratiqué celui de la réforme Anglaise, par conséquent les Hauts Grades pouvaient aussi y être professés. Milord Derwent Waters, le Ch. Maskelyne, et Heguetti en furent les premiers

propagateurs et les premiers instituteurs. La Maçonnerie se propagea avec une célérité incroyable dans Paris et dans les provinces.

En 1736, la Grande-Loge d'Angleterre donna des constitutions à la Loge d'Aumont. Ramsay, Ecossais qui avait formé en Angleterre un nouveau Rite dont nous avons parlé, qui avait créé des Hauts Grades, et qui disait que ses institutions dérivaient des Chrs. Croisés, et que son ordre avait été établi par Godefroy de Bouillon, ce Ramsay, dis-je, était le Grand-Orateur de cette Loge d'Aumont; ce qui fait croire qu'elle a pratiqué les hauts Grades Chevaleresques, et que ceux-ci ont pu fournir les matériaux du Rite dit de la Perfection, qui n'est que le résultat des degrés du Rite de la Loge d'Yorck, et du Rite de la Loge de Kilwinning d'Herodom. Quatre Loges existaient alors à Paris : elles élurent un G.·. M.·. en remplacement de Lord Derwent Waters. Ce fut encore un Anglais, Lord Comte d'Harnouester qui occupa le fauteuil de la Grande-Maîtrise de France.

La Franche-Maçon.·. éprouva dans ce royaume de fortes oppositions, lors de son établissement; elle fut même persécutée par le Gouvernement. Louis XV en 1737 interdit la Cour aux Seigneurs qui s'étaient fait recevoir, et lorsque le dernier Grand-Maître quitta la France, et qu'il fallut passer à l'élection d'un nouveau G.·. M.·. inamovible, le Roi qui avait eu con-

naissance de ce fait, déclara que si le choix de ce nouveau G.·. M.·. tombait sur un Français, il le ferait mettre à la Bastille.

A la convocation des quatre Loges de Paris, dont nous avons parlé, et qui formaient alors la Grande Assemblée, le Duc d'Antin fut élu; les menaces du Roi n'eurent aucune suite.

Observons que les Grades chevaleresques étaient alors en vogue, et il paraît, d'après les historiens français, qu'à Lyon on avait composé, en 1743, le Kadosch, qu'on avait fait précéder pour son introduction par l'Elu de neuf, l'Elu de quinze, et le Maître-Illustre; et que l'on fit suivre pour sa perfection, du Chevalier de l'Aurore, du Grand-Inspecteur, du Grand-Elu, du Commandeur du Temple, etc., etc.

A cette époque les Loges se trouvaient déjà si multipliées dans Paris et dans les provinces, qu'on assembla les Vénérables-Maîtres pour former, comme en Angleterre, un seul corps. On y élut alors pour G.·. M.·. le Comte de Clermont, et ce corps fut appelé la Grande-Loge Anglaise de France.

Le nouveau Grand-Maître, peu après son installation, abandonna la direction de la Grande-Loge à elle-même, négligea les Grandes Assemblées, et nomma, en 1744, pour son substitut, M. Baure, qui était un homme absolument nul : la Maçon.·. par là se trouva dans une véritable anarchie, pendant plu-

sieurs années ; ce fut dans ces époques que l'on fabriqua des origines mensongères, qu'on fonda des Chapitres, des Mères-Loges, sans autorisation légale. Des constitutions et des chartes antidatées furent délivrées. Pendant ces désordres, de nouveaux Rites s'établirent, et des Grades furent inventés : des Loges étrangères donnèrent des constitutions, malgré la Grande-Loge établie à Paris ; et tout cela sous prétexte de la différence des Rites.

En 1747, Charles Edouard Stuard institua à Arras un Chapitre de R.·. R.·. +.·. +.·. Jacobites (1), en sa qualité de Substitut du Grand-Maître du Chapitre Ecossais d'Herodom. Un des degrés les plus intéressans de ce Rite est l'Ecossais de St. André, où l'acolyte est élevé au sacerdoce. Les travaux commencent par le sacrifice de la Messe ; la Loge est dans la Vallée du Sérénissime Lord Stuard ; on y rappelle la mort de *J*acques *M*a-*B*iotte, dont les initiales servent à diverses interprétations : elles peuvent s'accommoder avec celles de Jacques Molay et avec celles du mot sacré du 3e. Degré Ma. Be.

En 1751, une Loge Ecos.·. s'est établie à Marseille,

(1) Les Coptes, qui, d'après Hesman, suivaient la doctrine de Manès, s'appelaient, dès l'origine, chrétiens Jacobites ; il existe encore quelques Frères de cette secte chrétienne : ils vivent en Arabie, en Mésopotamie, et en Perse.

fondée par un Grand-Maître substitut de celle d'Edimbourg, et qui constitua des Loges dans le Levant.

Les dissensions élevées à Paris, et qui déshonoraient les Maçons, donnèrent occasion à Mr. le Ch.·. Bonneville de fonder, en 1754, un Chapitre de hauts Grades, qui prit le nom de Chap.·. de Clermont, et qui renchérit dans ses institutions, sur les Ecossaises, en voulant faire revivre entièrement les Templiers, et en se constituant leur G.·. M.·. (1).

Ce fut dans ce Rite et dans cette Loge, que l'allemand Baron de Hund puisa ses doctrines de la Stricte Observance qu'il établit et répandit avec ferveur en Allemagne; ce fut à cette époque, et en 1756, que la Grande-Loge Anglaise de France se déclara la Grande-Loge du Royaume, et s'affranchit du joug de l'Angleterre; mais elle conserva ses anciens abus, celui de conférer à certains Frères des titres personnels, et, ce qui était pire encore, l'inamovibilité dans le Vénéralat; ce qui fit que ces Maîtres regardèrent les Loges comme leur propriété : ils les gouvernaient à leur gré; et le désordre se perpétua ainsi dans une infinité de Chapitres, Colléges, Conseils, Tribunaux

(1) Ce Grand-Maître avait fait construire un beau local pour cet établissement : cette société était composée de personnes distinguées de la cour et de la ville. Voyez *Acta Latomorum*, tome I, p. 68.

Templiers à Paris et dans les villes de France, qui professaient à volonté toute espèce de Rites, sans tenir aucun procès verbal de leurs travaux, et donnaient à pleines mains des constitutions en rivalité avec la Grande-Loge. Il résulta de cette anarchie une telle confusion qu'à cette époque, et bien long-temps après, on ignorait en France quel était le vrai corps constituant du royaume.

En 1758 (1), des élémens de tous ces Chapitres, Colléges, Conseils, Tribunaux, il se forma un nouveau Chapitre qui fut appelé des Empereurs d'Orient, et d'Occident (2). On donna à ses Membres les titres

(1) *Acta Latomorum*, t. I, p. 74.

(2) Les titres d'Empereurs et de Souverains des Rites français furent accordés avec une profusion qui les a rendus fort communs, et ont induit quelque plaisant critique à penser qu'ils étaient un léger reste de l'ancien régime féodal : car on a observé que les Clercs de la Chambre des Comptes de Paris tenaient leurs séances dans un bâtiment rue *Galilée*, lorsqu'ils se donnèrent des règlemens et formèrent une communauté, qui eut à son tour un *Tribunal* qui jugeait en dernier ressort tous les membres de cette association.

Les Clercs donnèrent à leur tribunal la dénomination de *Haut* et *Souverain Empire de Galilée*, et le président était qualifié d'*Empereur* de Galilée. Cette institution existait avant Philippe IV; outre ces Empereurs il y avait encore à cette époque le *Roi* des Ribauds, celui des Merciers, des Arquebusiers, des Barbiers, de la Fève, de la Basoche. Néanmoins ces hauts

de Souverains, de Princes, de Maçons-Substituts, Généraux de l'Art Royal, de Grands-Surveillans et d'Officiers de la Grande et Souveraine Loge de *St.-Jean* de *Jérusalem*. Ce Chapitre, l'année suivante (1), en fonda un second à Bordeaux, qui porta le titre de Conseil des Princes du Royal Secret.

On a dit que le Grand-Maître, comte de Clermont, avait nommé, en 1744, un Substitut tout-à-fait incapable; en 1761, il en nomma un second; et choisit un danseur de profession, qui s'appelait le Corne; de là naquirent de nouvelles discordes. Il s'éleva une seconde Grande-Loge contre la première présidée par le Corne.

A cette même époque, le Conseil des Empereurs

et puissans Seigneurs étaient quelque chose en comparaison des Empereurs d'Orient et d'Occident de la Maçonnerie, car le Roi de la Basoche offrit à Henri II six mille de ses sujets armés pour soumettre les habitans de la Guienne. Le Roi de France satisfait des services du Roi de la Basoche et de ses suppôts leurs accorda plusieurs privilèges; mais Henri III voyait avec jalousie, ou avec crainte, cet Empereur de Galilée et ce Roi de la Basoche, se promener dans Paris avec leurs gardes. Ce Roi de France sans tenir compte des impériaux et royaux services que lui avaient rendus ces Souverains, défendit à tout Français de prendre le titre d'Empereur et de Roi, et ne laissa subsister que le Roi de la Fève. On peut trouver de plus amples renseignemens dans Dulaure, Hist. de Paris.

(1) *Acta Latomorum*, t. I, p. 76.

d'Orient et d'Occident de Paris, accorda à Stephen Morin une patente, comme Député-Grand Inspecteur, avec le pouvoir de propager la Maçon.·. des Empereurs dans les Iles sous le vent, et dans les colonies Françaises en Amérique. On ignore de combien de Grades ce Rite se composait alors; car, l'année suivante, le Conseil de Paris, d'accord avec celui de Bordeaux, arrêta 35 articles réglementaires de son Rite, en le constituant en 25 Grades divisés en six séries; ces règlemens nouveaux furent envoyés et parvinrent à Stephen Morin; nous aurons sujet d'en parler.

La même année 1762, un nouveau Conseil des Hauts Grades s'éleva à Paris, et prit le modeste titre de Conseil des Chevaliers d'Orient, ce qui donna naissance au Rite d'Adonhiram, qui fut composé, en grande partie, par le Baron Tschoudy, connu par ses écrits Maçon.·., entre autres par celui de l'Etoile Flamboyante. Ce Rite étoit en opposition au système des Templiers et des Empereurs d'Orient et d'Occident: la plus grande partie de ses doctrines se rapportaient à celles des Egyptiens et des Juifs lors de leur restauration, et se rapprochaient de celles du Nouveau Testament; son but est la construction du Temple de Salomon sur les *dessins d'Hiram* (1). Ce même Conseil de

(1) Le Rite Primordial français suit la plus grande partie de ses formalités et de ses doctrines.

Tschoudy publia, en 1766, une adresse qui, en mettant tous les Maçons en garde, leur prescrivait de méconnaître toute filiation qu'on prétendrait exister entre les Françs-Maçons et les Templiers, *proscrivant tout grade qui aurait un rapport direct ou indirect avec ce système;* ce qui est répété dans les instructions de son grade de St. André d'Ecosse de ce régime, en opposition avec ceux de Kilwinning d'Herodom, de l'Ecoss.·. An.·. et Acc.·., du Chap.·. d'Arras et d'autres.

Martines Pascalis, allemand, de famille pauvre mais honnête, apporta à Paris le Rite des Elus Coëns : il naquit vers l'année 1700. A l'âge de seize ans, il savait le latin et le grec; il voyagea en Turquie, en Arabie, en Palestine; il chercha à s'instruire dans les mystères du Temple, qui d'après ce qu'il en rapporta en Europe devaient s'être conservés dans ces contrées lointaines. Il établit entre autres ordres un ordre particulier de Roses ✝.·. ✝.·.. Ses instructions sont celles des Grands-Prêtres Juifs; elles roulent sur la création de l'homme, sur sa désobéissance, sur sa punition, sa régénération, et sur sa réintégration dans l'innocence qu'il avait perdue par le péché originel. Son but était le perfectionnement de l'homme, afin qu'il pût approcher du Souverain Architecte des Mondes dont il est émané.

Lorsque l'adepte a recouvré par les nouveaux Ordres,

ses droits primitifs, il se rapproche de son Créateur; il peut connaître les secrets de la nature, ceux des sciences occultes (1) et de la théologie mystique. Ses cérémonies étaient entièrement israëlites, et tirées de la Bible.

Ce Rite est fondé sur la théosophie, sur la chimie, et sur les évocations. Il paraît que le matériel lui a été fourni par les Juifs Talmudistes et par les Chrétiens de St.-Jean, qui vivaient dans les lieux d'Orient qu'il avait visités pendant sa jeunesse.

Son Rite fixa l'attention des Maçons, il eut beaucoup d'adeptes; ses Loges s'appelèrent Martinistes.

La Grande-Loge rejeta de l'intérieur des Loges de sa constitution les opinions et les doctrines de Martines Pascalis, qui déjà avancé en âge, s'embarqua pour St.-Domingue, ennuyé peut-être des oppositions de la Grande-Loge, et finit sa carrière, âgé de près de cent ans. M. de St.-Martin a fait revivre ce Rite et ces cérémonies. Il a même rectifié les mots sacrés en Hébreux, et il s'en sert, ainsi que tous les Rites Maçon.˙.

Par la réforme de M. de St.-Martin, son Rite était divisé en dix Grades. Les sept premiers formaient le premier Temple, dans lequel on s'occupait de la chi-

(1) D'après cet aperçu, ce Rite tenait de la cabales des sciences occultes que les Misraïmites ont voulu reproduire avec des noms nouveaux.

mie, afin d'arracher à la nature ses secrets. Dans les trois autres on étudiait les sciences occultes qui se trouvaient en rapport avec la cabale, les évocations, et la théosophie mystique.

M. de St.-Martin écrivit plusieurs ouvrages, entre autres celui qui traite des *Erreurs et de la Vérité* : il y envisage, 1° l'homme dans son ancien état de perfection; 2° l'homme après sa chute; 3° l'homme dans la possibilité d'un retour à cette première perfection. C'est un écrit d'une obscurité recherchée et volontaire; il fait un usage prodigué des nombres mystérieux, à l'imitation de Pythagore, de Platon et des Maçons de la Cabale. C'est dommage qu'il n'ait pas connu les créations orientales desquelles nous aurons à parler.

Ce Rite de St.-Martin a donné naissance à la Loge des Philalètes à Paris, qui avait ajouté au second Temple que nous avons indiqué, deux autres degrés, ce qui faisait douze, dont toute l'étude roulait sur la chimie et les sciences occultes. Cette Loge fut instituée par M. La Savalette; elle possédait une bibliothèque riche en monumens maçonniques et littéraires. Après sa mort elle fut vendue, et alla enrichir les archives de la Mère-Loge du Rite philosophique de Paris. Mais, malgré toutes les sciences occultes dont les Philalètes s'occupaient, on convient qu'ils avaient adopté bien des maximes du Rite de la Cité Sainte et de la Stricte Observance, ainsi que des rêveries templières.

Le régime rectifié, ou de la Cité Sainte, a cinq degrés; les trois premiers sont, les Symboliques; le 4e l'Ecossais; et le 5e, celui des Ch.·. de la Cité Sainte.

Les Symboles qui lui sont particuliers représentent :

1°. Une Colonne brisée par le haut,

2°. Une pierre cube,

3°. Un Vaisseau démâté (1),

4°. Un Lion dans un ciel orageux.

5°. Un Tombeau avec les initiales I.·. M.·. avec un Aigle, un Pélican et la devise « *Ecce quod superest.* »

Après l'introduction de tous ces Rites, il s'établit, à Narbonne, le Rite Ecossais primitif, avec patentes de la Mère-Loge d'Edimbourg, sous le titre distinctif de *Philadelphes* (2); il participait des doctrines de M. de St.-Martin.

Les Grades sont: 1° Ap.·.,—2° Comp.·.,—3° Maît.·.,—4° Maît.·. parf.·.,—5° M.·. Irland.·.,—6° Elu de neuf,—7° Elu de l'inconnu,—8° Elu de quinze,—9° M.·. Elu,—10° Elu parf.·.—11° Petit Arch.·. ou Ap.·. Ecos.·.,—12° Grand Arch.·. ou Comp.·. Ecoss.·.,—13° Subl.·. Arch.·. ou Maît.·. Ecoss.·.,—14° M.·.

(1) Voyez pl. I, n°. 23, cet emblême se rapporte à la nacelle de St.-Pierre, et aux allégories des premiers chrétiens, ce que nous avons encore indiqué.

(2) Un ordre attaché au Carbonarisme porte le même nom.

Elu ou la Parf.·. Architecture,—15° Royal Arche, —16° Noachite ou Ch.·. Prussien,—17° Ch.·. de l'Or.·. ou de l'Epée,—18° Prince de Jérusalem,—19° Vén.·. des Loges,—20° Chev.·. d'Occid.·.,—21° Ch.·. de la Palestine,—22° Sou.·. P.·. R.·. C.·. X.·.,—23° Sub.·. Ecoss.·.,—24° Ch.·. du Soleil,—25° G.·. Ecoss.·. de St.-André,—26° Maçon.·. du Secret,—27° Ch.·. de l'Aigle Noir,—28° Ch. Kadosch,—29° G.·. Elu de la Vérité,—30° Novice de l'Int.·.,—31° Ch.·. de l'Int.·. —32° Préf.·. de l'Int.·.,— 33° Commandeur de l'intérieur.

Les Maçons en France se trouvaient partout aux prises; tous les différens Rites prétendaient faire valoir leur parti, et ce qui causa le plus de troubles, ce fut toutes ces constitutions Ecossaises accordées par les Grands-Commandeurs *ad vitam*, qui se prétendaient chefs d'Ordre, et qui établissaient dans leurs Loges Ecossaises des Grades qui ne se trouvaient pas dans les anciens rituaires; ils ne se découragaient point dans leurs projets, quoiqu'ils eussent des guerres continuelles à soutenir contre les deux Grandes-Loges, qui avaient pris un titre nouveau, celui des Grands-Orients; ces Grands-Commandeurs se trouvaient aussi en opposition avec tous les Chap.·. et Conseils qui existaient antérieurement; car en 1762, on avait vu à Paris un Conseil d'Empereurs d'Orient et d'Occident, qui certes pouvait valoir le Conseil d'Angleterre, celui de la Croix

Rouge de l'Empereur d'Orient Constantin, et du Pape Silvestre, Empereur d'Occident, et sans parler du Conseil des Ch.·. d'Orient qui ne voulaient point des doctrines Templières.

Dans ces époques et en 1786, M. Matheus, négociant de la ville de Rouen, avait été désigné et créé Grand-Maître Provincial du Rite d'Herodom de Kilwinning pour toute la France. Il établit une Grande-Loge et un Chapitre dans cette ville, et, la même année, il donna des constitutions en faveur de M. Chabouillé, et des Frères du Chap.·. de Choix de Paris (1). Mais ces nouveaux Chapitres poussés par un zèle trop ardent, cherchèrent à mettre en contestation l'autorité et la légalité des titres des autres Chap.·. qui professaient déjà les Hauts Grades; ce fait fut cause que le G.·. M.·. Matheus ayant envoyé au G.·. O.·. de France ses constitutions, pour être autorisé à travailler à la Loge de l'Ardente Amitié, à Rouen, le G.·. O.·. pour toute réponse, interdit à cette Loge de donner asile à ce Rite; et de là vinrent toutes les tracasseries sur la légalité du G.·. O.·. relativement à l'exercice de ses Hauts Grades, et aux institutions qu'il donnait à des Chapitres, sur une pa-

(1) Ce chapitre tient ses séances dans le local du Rite Écossais Philosophique, et il est exclusivement composé des membres du Rite Philosophique, ce qui ferait croire qu'on aurait pu modifier les doctrines templières.

tente de 1721 délivrée par Gerbier, et que l'on attestait fausse.

Néanmoins le G.·. O.·. professait les Hauts Grades des différens Rites énoncés, et en particulier ceux du Conseil des Empereurs, qui étaient généralement adoptés dans le Rite d'Herodom de Kilwinning. Sans entrer dans ces discussions qui ne font pas honneur à leurs auteurs, nous ferons observer qu'une quantité de Loges en Europe professent les Hauts Grades Chevaleresques, qu'elles défendraient, comme on dit, l'épée à la main, sans pouvoir montrer une constitution légale, s'étayant de l'ancien axiome *possideo quia possideo;* et, d'autre part, beaucoup la tiennent cachée, n'étant aucunement intéressées à découvrir leur origine.

Combien n'existe-t-il pas de corps théosophiques sur des autorisations verbales, ou d'après des lois orales, comme celui de la loi Mosaïque, origine du Christianisme ?

Combien de Loges, en Suisse, ne se sont-elles pas constituées d'elles-mêmes? La Loge des Trinosophes (1) à Paris, qui professe les deux Rites, le Primordial du Grand-Orient et l'Ecossisme An.·. et Acc.·. qu'on a revêtu d'un caractère philosophique; cette

(1) On croit que ce titre était celui d'une société de Frères qui avaient pour but de parvenir à *bien penser*, à *bien dire*, à *bien faire :* but que doit se proposer l'homme sage et qui veut être parfait, autant qu'il est possible de le devenir.

Loge qui est reconnue pour une des plus régulières de France, ne doit-elle pas sa formation au Frère Ragon, qui, se trouvant lié avec une société profane, composée de jeunes gens très-instruits, et lui-même étant Maçon savant, transforma sa société en un atelier Maçon.·. , dont les doctrines philosophiques, théosophiques, philantropiques, font honneur à la Maçon.·. Française.

Nous avons dit que la police de France, soupçonneuse, avait entravé de toute manière les progrès de de cet Art dans le royaume ; ajoutons à cela les persécutions du Clergé, et d'après ces antécédens on concevra aisément que les documens de ce Chapitre aient pu être perdus, ou cachés, ou détruits par la crainte ; comme ils auraient pu aussi être égarés par la négligence, ce qui, à notre connaissance, est arrivé à quelques Chapitres du Royaume des Pays-Bas. Enfin ces hauts degrés ont pu être apportés en France par quelque grand dignitaire délégué *ad hoc*, qui aurait institué des Chapitres et des successeurs.

Il est aussi à remarquer que le Conseil des Empereurs d'Orient et d'Occident avait continué ses travaux jusqu'en 1780. Il prit alors un nouveau titre : il s'appela Sublime Mère-Loge Ecossaise du Grand Globe Français, Souveraine Grande-Loge de France. Mais ce titre ne répondait aucunement à ses exploits ; car cette Loge proposait, en 1781, de vendre les cahiers de sa Maçonnerie

du Globe à 6 francs le cahier ; elle avilit la Maçon.·.
par le commerce qu'elle fit des Hauts Grades Maçon.·.. Ce fut en 1782, que le Grand-Orient, indigné de ces abus, nomma une Chambre des Hauts Grades; et, en 1783, le Grand-Orient invita toutes les Loges à adresser à la Chambre précédemment instituée tous les cahiers des grades qu'elles avaient en possession, afin de mettre cet atelier à même de les examiner, de les apprécier ou de les réduire.

Cette Chambre, ainsi commissionnée, organisa et réduisit tous les Hauts Grades professés en France, aux quatre hauts degrés qui formèrent et forment le Rite primordial Français, l'Elu, l'Ecossais, le Chev.·. d'Orient, et le R.·. +.·.. Par cette démarche, elle n'a aucunement détruit les Hauts Grades, qui restèrent toujours aux membres qui les possédaient, dans le Grand-Orient même, soit que le Grand-Orient les eût pratiqués ou non.

La faveur aux Hauts Grades avait été négligée par la Grande-Loge qui avait précédé le Grand-Orient, et dans lequel elle se fondit. Elle avait abandonné les tenues des grades supérieurs et ceux de la Perfection, ce qui arrive tous les jours dans bien des Loges qui professent les Hauts Grades, par la négligence des Chap.·., Conseils, Consistoires, et aussi par celle des très-Sages ou des Présidens qui restent quelque fois plusieurs années sans ouvrir une seule Loge des

Hauts Grades, et nous en connaissons une très-illustre qui, même sans cause, resta de 1808 à 1820 sans donner signe de vie.

Le G.·. O.·. et les Chapitres ont négligé en France ces Hauts Grades, peut-être parce qu'ils traitaient des matières de mysticité relatives à l'ancien et nouveau Testament, ou des sciences vraiment occultes et abandonnées par les philosophes du jour, ou des matières politiques sur lesquelles ils devaient avoir plus de réserve, comme on le verra par la suite, car ils attaquaient indirectement les membres de la famille régnante, et montraient par là dans le fait un esprit intolérant et antimaçonnique (1).

(1) Différens Grades Templiers étaient conférés en grande cérémonie à Paris jusqu'au 2 avril 1805. Un arrêté du Sup.·. Cons.·. de 33, a ordonné par un acte de prudence, que par la la suite, le degré du Kadosch, tout-à-fait templier, se rapportant à l'histoire que nous avons donnée de Philippe le Bel, et de Clément V, ne serait accordé que par communication.

Lorsque le Grand-Orient accorda à la Loge des Trinosophes, de laquelle nous venons de parler, un conseil de Kadosch, cette Loge rapporta l'instruction de ce Grade à la chevalerie des anciens Croisés, au système Philosophique et Astronomique, et non à la chevalerie Templière qui pouvait mettre l'Ordre Maçon.·. en défiance des Bourbons qui étaient assis de rechef sur le trône de France.

Cette Loge a ouvert les travaux en ce grade avec éclat; les Maçons les plus distingués de Paris, y avaient concouru comme visiteurs pour la nouveauté. Maintenant elle continue

Voilà les vraies causes qui firent que les Hauts Grades furent négligés par le Grand-Orient de France et par une infinité de Chap.·. et Cons.·., quoiqu'ils les possédassent dans leur sein, par une quantité de membres qui les tenaient *ab ovo.*

Dans ces entrefaites, le Rite de la Perfection sous le nom de Rite Ecossais Ancien et Accepté, revint en France rapporté d'Amérique par le F.·. Grasse de Tilly, qui était Grand-Commandeur *ad vitam* des îles du Vent en Amérique; quoique sa mission ne regardât qu'un pays d'outre-mer, il chercha et réussit à le ressusciter en France. Ce Rite trouva beaucoup d'adhérens à cause de la pompe de ses tenues, et de la profusion des titres brillans de Chevaliers, Princes, Souverains, Empereurs, etc., qu'on se donnait dans les grades, et qui se trouvaient en harmonie avec le système qu'on voulait établir, en 1804, afin de détruire toute idée d'égalité même en Maçon: lorsque les titres de Sage, de très-Sage, de Parfait expliquent assez le but de l'amélioration des hommes, et celui d'être utile à son prochain.

En 1805, le Grand-Orient de France pour faire

à faire des réceptions dans ce même grade sans craindre de troubler le repos de ses Rois. Ces réceptions honorent les Frères de cet atelier qui ont su faire servir à la science et à la vertu, ce grade vaniteux et qui rappelait des vengeances déplacées dans le siècle où nous vivons.

cesser les querelles entre les différens Rites, et pour tâcher d'amener à une unité Maçon.·. d'après les exemples de l'Amérique du Nord, publia, le 14e. jour du 10e. mois, son acte de tolérance de tous les Rites Maçon.·., déclarant que dans la suite il les professerait tous dans son sein. Les partisans du Rite introduit par le F.· Grasse prétendirent que la cause de cet acte de modération venait de ce que le G.·. O.·. craignait la prépondérance remarquable du Rite Ancien et Accepté, et de ce qu'il voulait prédominer la Maçon.·. de France sous prétexte de sa légitimité.

Malgré ces hostilités, le Grand-Orient chercha à former un seul corps avec le Rite Ecossais Ancien et Accepté, pour la tranquillité des Maçons. M. Rottiers de Montaleaun, qui était Grand-Maître du G.·. O.·., se rapprocha des membres les plus influens de la Grande-Loge Ecossaise de France, et, après bien des démarches, il concerta un concordat, par lequel ladite Grande-Loge fut unie au G.·. O.·. de France.

Le Grand-Orient pour conserver le souvenir du Frère Rottiers, et lui témoigner sa reconnaissance, fit graver une médaille qui portait d'un côté cette inscription : « Union de tous les Rites au G.·. O.·. de France affi- « lié libre de toutes les Loges et Chap.·. de France », et de l'autre : « 5e. jour du 10e. mois 5804, les Maçons « reconnaissans au F.·. Rottiers de Montaleaun. » Le Grand-Orient établit ensuite dans son sein un Grand

Directoire des Rites, et le suprême conseil de 33 degrés, ce qui fut imité à Milan, à Naples, à Madrid et à Valladolid par le frère Grasse, Grand-Commandeur, etc.

S. A. I. Joseph Napoléon fut élu à la Grande-Maîtrise; il n'a jamais initié; par conséquent il ne pouvait professer la Maçon.·., ce qui fit qu'il ne fréquenta jamais la fraternité. Ce fut une élection faite au moyen d'intrigues profanes, et par le pouvoir de la cour. La dignité de Puiss.·. Souv.·. Comd.·. fut déférée à S. A. S. le Prince Cambacérès qui fut élu G.·. M.·. de tous les Rites Maçon.·. en leur spécialité, tant en France qu'en Italie.

Au commencement de ce siècle, les Français avaient occupé l'Allemagne, la Pologne, l'Italie, l'Espagne. Le Grand-Orient de France chercha à s'attacher les différens ateliers en établissant son Rite; mais le Rite Ecos.·. Ancien et Accepté prévalait par son éclat, et, outre cela, toutes ces nations avaient leurs Rites particuliers, la Stricte Observance, l'Illuminisme, celui d'Adonhiram, les R.·. R.·. †.·. †.·. Ainsi, le Rite Primordial Français ne fit pas de progrès à l'étranger, si l'on excepte les Flandres Autrichiennes.

La France même, en 1800, était partagée dans les croyances Maçon.·. suivantes, qui étaient les plus répandues; savoir :

Le Rite Ecos.·. Philosophique,

Les Philalètes, ou les chercheurs de la Vérité,
Le Rite Adonhiram,
Le Rite de St.-Jean d'Ecosse, établi à Marseille,
Le Rite des sublimes Elus de la Vérité,
Le Rite Hermétique de Montpellier,
Le Rite de St.-Martin,
Le Rite des Coëns, par Martines Pascalis,
Le Rite primitif, ou d'Hérodom de Kilwinning,
Le Rite Ecossais de la Grande-Loge d'Angleterre,
Le Rite Primordial de France,
Le Rite de l'Ecos.·. An.·. et Acc.·.,
Le Rite des Trois Grades Symboliques.

Tous ces différens Rites professés indistinctement forcèrent, pour ainsi dire, le Grand-Orient, vu l'anarchie et l'insubordination de ses différens chefs d'Ordre, à faire cet *acte de tolérance*, dont nous avons parlé; d'autant plus, que le Rite de l'Ecos.·. An.·. et Acc.·. qui avait ébloui par ses réceptions et par la multitude de ses Grades (1), avait pu, au moyen de ses partisans, prétendre avec orgueil que le

(1) Nous avons connu des Maçons décorés de tous les Grades possibles, n'ayant aucune science ni vertu Maçon.·., tandis que d'autres admis aux premiers Grades Philosophiques, avaient saisi l'esprit de l'institution et son louable but. Ce n'est pas dans le nombre des Grades d'un Rite, mais bien dans les doctrines épurées que réside la vraie science Maçon.·..

nouveau Rite Français n'était qu'un extrait de quelques Grades de l'Ecos.·. An.·. et Acc.·., qu'il était imparfait, et que ses quatre Ordres ajoutés aux trois symboliques, n'étaient que le produit d'une compilation très-gauchement puisée dans une multitude de Grades Ecos.·. mis à contribution pour former un corps mutilé.

Les premières notions sur la Maçon.·. Templière et Chevaleresque étaient arrivées en France d'Angleterre comme nous l'avons indiqué, ainsi que la Maçon.·. Symbolique.

Or si les Hauts Grades Anglais étaient tels que nous les avons presentés, et tels qu'ils sont pratiqués encore aujourd'hui, il était bien raisonnable que chéz la première nation de l'Europe, et par conséquent de la terre, où le progrès des lumières marche avec une rapidité étonnante, chose qui est avouée et reconnue même par ses détracteurs, il était, dis-je, bien naturel que le Grand-Orient, tout en conservant les pompes religieuses des Maçons, eût voulu réformer toutes ces idées gothiques et extravagantes d'outre-mer, en donnant un exemple de raison et de philosophie au monde Maçon.·. par ses nouvelles institutions, libre aux Loges qui toutes pouvaient accumuler plusieurs Rites et suivre telle Chevalerie qu'elles auraient préféré.

Les partisans des vieilleries s'efforcèrent de faire

remarquer que le Rite Primordial Français manquait de la parole innominable, base du Dogme et des Mystères Juifs, et par la suite de ceux des chrétiens; ils firent observer en outre que cette parole ne se trouvait dans aucun de ses quatre Ordres, et que les Templiers y étaient oubliés.

En ce qui regarde la parole innominable, nous avons remarqué sur une infinité d'Abraxas, Jao, Eoa, Jhoah, Jehovah (1), et même Jahouh, Jou, qui est le Jou Pater ou Joupiter pris pour le nom de Dieu. Les Chinois ont Jao, ou Grand Ju. Les Arabes ont le nom Hom; ils croient qu'il est plus efficace dans leurs prières que l'Allah Oriental. Selon l'avis de plusieurs savans, il y a des variantes sur le vrai nom que les Arabes anciens et les Hébreux donnaient au G.·. A.·. D.·. L.·. U.·..

Le Talmud ne veut aucunement que ce soit Jehovah, ou même Adonay le nom ineffable, mais il prétend que c'est Sem Hamphorasch; ce qui peut avoir

(1) Le savant Salvator interprète Jao et Jehovah par *Salus Populi*, et dit que c'était par cette allégorie que les Hébreux adoraient le Jehovah; cette interprétation a pour but de justifier certaines ordonnances féroces, portées par ce peuple au nom de Jehovah, et qui auraient été comme nécessaires sans être basées sur la justice; les Romains avaient dit dans des cas à peu près semblables, *Summa Lex Salus Populi.*

engagé les savans qui compilèrent le Rite Primordial Français à se tenir pour la parole innominable à Sem-Hame-Phoras (1).

Nous ferons en outre observer que ce Rite est enté sur le système des Croisés et de l'ancienne théosophie Chrétienne, par la mort et résurrection mystique d'Hiram, qui figure dans le quatrième et dernier Ordre. Cette allégorie devait concilier le Grand-Orient avec tous les Chevaliers Templiers dont la France fourmillait alors, et qui se trouvaient croisés entre eux, car ils militaient sous des bannières bien différentes, relativement à leur théosophie.

Le G.·. O.·. a conservé les trois premiers Grades avec ses anciens cahiers, en adoptant, par cette mesure, cette Maçon.·. philosophique universelle, liée aux doctrines primitives des Egyptiens. Par ses quatre ordres, le G.·. O.·. a cherché à attacher à son rituel, des cérémonies et des instructions qui développassent l'Histoire Maçon.·. (2), en s'arrêtant à l'établissement des Croisés, et en se bornant à conserver les dogmes Egyptiens, Mosaïques et Chrétiens, avec leurs emblêmes et les vertus prescrites par les anciens préceptes

(1) Ce qui s'explique par « Nom bien prononcé ».

(2) Bien des Loges qui suivent ce Rite, ont négligé de se procurer les cahiers du Grand-Orient de France : par cette négligence, elles se trouvent dans une parfaite ignorance des doctrines qu'elles doivent professer.

philosophiques et chrétiens. Ces savans Maçons se sont occupés avec succès, en employant les anciens matériaux, à rebâtir le Temple de Salomon, qui maintenant peut se trouver en analogie avec la civilisation et la Philosophie de jour.

Nous conseillons aux Vén.·. des Loges et aux très-Sages des Chapitres qui suivent ce Rite, de bien examiner leurs cahiers ; ils y trouveront que les Instituteurs n'ont pas voulu tout dire; mais, qu'en fait de Théosophie et d'Ordre civil, ils donnent des motifs pour que les Supérieurs instruits et les Officiers dignitaires puissent s'entendre à loisir, selon le temps et la formation des Assemblées.

Malgré ces faits qui doivent être appréciés par tout Frère qui raisonne, les Rites Ecossais Templiers s'unirent pour tourner en ridicule le Rite professé par le Grand-Orient ; ils débitèrent à leurs initiés, que les seuls Hauts Grades Ecossais Templiers formaient la chaîne des connaissances Maçon.·., que le régime français ne la suivant pas, la science Maçon.·. était imparfaite dans les ordres qu'il admettait. Néanmoins, toutes ces objections n'étaient que des phrases, et les institutions de la Chevalerie Templière, de laquelle on a vu quelques essais, étaient dépourvues de la vraie doctrine Philosophique ancienne, et de la tolérance universelle. Par conséquent on dut attribuer toutes ces querelles à des intérêts particuliers,

et non à l'instruction ou au bien général de l'Ordre.

Les Représentans des Ch.·. Temp.·. n'ayant pu gagner leur procès, se récrièrent alors sur l'acte de tolérance, et prétendirent avoir découvert l'intention du Grand-Orient, qui était, selon eux, de s'emparer de la suprématie de tous les Rites, en fondant dans son sein des Chapitres et des Conseils Chevaleresques, Templiers et Philosophiques. Ils objectèrent que, par une convention à peu près semblable, la Grande-Loge qui avait précédé le G.·. O.·., s'était aussi emparée de la profession des Hauts Degrés Ecossais du Rite de la Perfection.

En abandonnant ces minces discussions, nous observerons que la généralité des Grandes-Loges et des Grands-Orients ne professent que les trois Grades Symboliques, si l'on excepte ceux qui y ont ajouté le Royal-Arche, qu'ils regardent comme l'accomplissement du troisième Grade Symbolique, et, par des raisons d'une théosophie temporaire et locale, comme le palladium de la Maçon.·. universelle. Nous observons en outre que tous les différens Ateliers Théosophiques, Chevaleresques, Philosophiques, qu'on a attachés à tous les G.·. G.·. O.·. O.·. ne servent qu'à diriger les différens Rites, et à donner de nouvelles constitutions capitulaires aux Loges qui en demandent. Quoique les membres, par leur nomination res-

pective, se trouvent incorporés aux Grands-Orients, ces membres ne tiennent aucune séance de Loge particulière, et les Grands-Orients ne tiennent Loge que dans les Grades Symboliques où tous ces différens Croisés brillent dans les tenues de devoir, par les décors qui les différencient; cette bigarrure rend les fêtes plus brillantes et plus variées.

De tous ces Chapitres et de tous ces Conseils attachés aux G.·. G.·. O.·. O.·. on en forme celui des Rites qui surveille les innovations qui pourraient porter atteinte à chacun des Systèmes ou Rites particuliers, ou à l'ordre en général.

Un grand nombre d'écrivains célèbres croient que l'Ordre du Temple, qui parut en 1804, est une réforme Macon.·. fondée sur les ruines des anciens Templiers. Il est à observer que ce nouvel Ordre a des doctrines Théosophiques en opposition avec la tolérance; des croyances particulières à l'Europe, et contraires à celles de la Maçon.·., qui sont les fondemens de ses Statuts : par cette raison nous ne pouvons regarder cet Ordre comme une branche Maçon.·., quoique un Visiteur Anglais ait été reçu dernièrement à la Grande-Loge Septentrionale du Royaume des Pays-Bas, dans sa séance du 25e jour du 3e mois de la présente année.

Les Orients de la terre ferme Européenne n'ont pas encore reconnu cet ordre qui n'admet pas les Grades

Symboliques ; ses représentans n'ont pas encore été reçus dans le giron du Grand-Temple, ni ses doctrines approuvées par les Ateliers des Rites.

Cet ordre se rapporte entièrement dans ses attributions à celui des Templiers, comme dans la Stricte Observance, dans le Rite Primitif et dans plusieurs grades du Rite Ecos.·. An.·. et Accep.·., et comme dans plusieurs Kadosch, il suppose être la continuation véritable des Templiers institués par Hugues de Payens ; c'est de 1118 qu'il date ses actes ; il conserve les formes et les habits des Templiers et suit strictement la règle de St.-Bernard (1) que le Synode de Troyes, en 1127, a prescrite, et telle qu'elle fut donnée à Clairvaux. Ils conservent aussi les noms des mois hébreux ; ils sont habillés dans leurs assemblées avec une soutane blanche, et avec des manteaux sur lesquels il y a la croix Teutonique, afin de rappeler le costume de cet ordre religieux et militaire.

Dans leurs doctrines ils suivent en entier les opinions théosophiques des Chrétiens Orientaux, dits de St.-Jean, dont nous donnerons quelques no-

(1) St.-Bernard déclamait contre le code de Justinien; les Papes dans leur intérêt le prohibèrent, et cette prohibition fut confirmée par des conciles. L'autorité des prêtres voulait de toute manière dominer, même dans le temporel.

tions relatives à la croyance qu'ils ont aujourd'hui.

Voici comment ils établissent leur légende « Jacques Molay, disent-ils, étant en prison à la bastille, et prévoyant que l'Ordre du Temple pouvait être détruit, remit une Charte par laquelle il créait un certain Marcus Larminius, de Jérusalem G.·. M.·. de l'Ordre, avec pouvoir de nommer son substitut et ses succes seurs. »

Cette Charte, que Larminius a laissée plus tard, fut écrite, à ce qu'on dit, par le même G.·. M.·., elle explique la volonté sur la disposition des charges, et la discipline de l'Ordre.

Sur cette charte, qui est en parchemin, écrite en latin, se trouve la signature de Larminius qui, de son vivant, institua pour son successeur à la Grande-Maîtrise des Templiers, François-Thomas-Thibaut Alexandrin, sous la date du 13 février 1324 ; à celui-ci succéda, en 1340, un Français nommé Arnould de la Bracque. On y trouve ensuite l'acceptation et la signature de vingt-deux autres Grands-Maîtres de l'Ordre qui se succédèrent jusqu'au dernier, Bernard-Raymond Fabre, sous la date du 10 juin 1804. Tous ces Grands-Maîtres sont des Français recommandables par leurs dignités profanes, ou par leurs talens.

La généralité des Frères Maçons n'accorde pas de croyance à ces documens ; elle les soupçonne forgés pour illustrer l'Ordre ; elle croit aussi que ce sont des

documens fabriqués après coup, comme tant d'autres, pour soutenir de petites prétentions : ces incrédules font observer qu'il est impossible d'admettre la véracité de tous ces documens qui ne regardent que l'histoire, car ils ne peuvent avoir passé par les mains de tant de possesseurs différens, depuis un si long laps de temps, sans qu'aucun autre en ait pris connaissance et en ait parlé ou écrit. L'Ordre du Temple prétend que, d'après les aveux des experts, ce parchemin porte des caractères incontestables d'authenticité. Comme ces questions ne regardent aucunement la vraie profession de foi des Maçons, nous croyons qu'il est utile de suivre l'exemple que nous avons vu donner par les premiers Saints Pères, qui étaient convenus avec les payens d'admettre tous les miracles des différens instituteurs religieux ; car ces contestations finiraient par éloigner les fidèles de la croyance. Ainsi, on peut accorder sans crainte toutes ces différentes Chartes, en conseillant aux frères de bien examiner la doctrine, avant de s'y enrôler.

Cet Ordre conserve un coffret antique, en bronze, qui a la forme d'une Eglise, où se trouvent renfermés dans un suaire de lin, des fragmens d'os brûlés, que l'on prétend avoir été recueillis sur le bûcher où périt Jacques Molay. Ce suaire est brodé en fil blanc sur les bords, et à son centre est une croix Templière brodée. Cet ordre prétend posséder aussi l'Epée

de Jacques Molay, ainsi que sa Crosse et sa Mître. Il est notoire que les Grands-Maîtres de l'Ordre du Temple étaient investis de la dignité pontificale.

On a fait croire en outre que l'Ordre du Temple de Paris possédait non-seulement l'institution Chevaleresque militaire, dont nous avons parlé, mais aussi celle de l'initiation religieuse. On trouve même dans Dulaure, Hist. de Paris, t. VIII, p. 99, que ces Templiers la possèdent.

Cet ordre conserve différens manuscrits grecs et latins; le principal est de 1154; ils contiennent l'histoire de l'initiation Lévitique depuis des temps très-reculés; des documens sur la doctrine de l'initiation et sur la philosophie des prêtres Egyptiens et Juifs; les Evangiles primitifs; l'Histoire de la fondation du Temple; les Témoignages de la transmission légale de l'initiation Lévitique et Patriarchale à Hugues de Payens 1er Grand-Maître de l'Ordre des Templiers; la Table d'or ou liste des G.·. G.·. M.·. M.·.; enfin la Charte latine de Jean Marc Larminius. En outre, cet Ordre possède l'Architype de ses Statuts et trois anciens Sceaux qui servaient aux Templiers.

Le 1er. désigné, de Jean. M. Jean.
Le 2e du Chev. Croisé.
Le 3e de St.-Jean.

A tout ceci il faut ajouter le Beauséant en laine blanche avec les raies noires.

Sans nous occuper de l'origine et de l'antiquité de toutes ces reliques qui servirent et servent d'exemple à des innovateurs modernes, on observe que dans l'hypothèse que ces documens fussent autographes, ils seraient précieux pour l'histoire.

Cet Ordre se fait remarquer par ses actes de bienfaisance qui lui donnent droit à la reconnaissance de l'humanité. D'autre part, il cherche à se donner une illustration par différentes belles médailles, qui rappellent des hommes d'une naissance illustre et des époques remarquables de leur histoire, avec des légendes en langue de convention.

On a déduit de la légende de cet Ordre, que les Templiers échappés à la persécution, se réunirent clandestinement et ramassèrent les débris de leurs titres, espérant avec le temps être rétablis dans leurs anciennes possessions, et conserver toujours leurs Grands-Maîtres.

Il paraît que les chefs d'Ordre mettent beaucoup de bonne foi dans tout ce qu'on a exposé, et qu'ils prennent la plus grande précaution pour conserver ces monumens, qu'on dit être cachés même à présent, dans la crainte de quelque coup de main.

L'Ordre du Temple est très étendu, il a des acolytes et des rapports dans des pays très-éloignés. Nous

avons eu en main, une patente écrite en langue latine et toute de la main du G.·. M.·. Fabre, qui autorisait un évêque de sa création à porter l'Evangile de l'Ordre du Temple en Amérique. Nous croyons que cette mission Templière, fut sans aucun résultat, car nous avons ensuite rencontré ce prélat à Londres, à la fin de Juillet 1828, où nous avons été confidentiellement instruit de l'inutilité de la mission.

L'on prétend que pour l'admission ils suivent les règles de l'Ordre Maçon.·. établies par Charles XIII, Roi de Suède; il faut être noble; si c'est un roturier que l'on propose, avant d'être reçu on lui délivre des lettres de noblesse en lui désignant des armes et une devise.

Les cérémonies des initiations se font devant un crucifix, qui est, comme chez les Bons Cousins, placé sur un autel à la romaine, avec des cierges, un pupitre, un missel; et à toutes leurs initiations chevaleresques, il y a outre le délégué, un prêtre de St. Jean, afin de rendre la cérémonie régulière et religieuse.

Cet Ordre qu'on connaît seulement depuis 1804, distribue, comme la Stricte Observance et comme l'Ordre Ecos.·. primitif et autres, les commanderies, prieurés, etc., que les Templiers possédaient jadis; autorisant ses évêques à porter la lumière et la chrétienté de St. Jean jusqu'aux Indes.

Pour prouver que les Ch.·. Templiers s'étaient main-

tenus dans son sein, cet Ordre a conservé les mêmes dignités dont jadis il était honoré. Il a aussi un très-Grand-Maître qui est Patriarche dans la hiérarchie ecclésiastique, un Régent des évêques (1), des Vicaires Magistraux, des Princes Primats, une Chancellerie de perception, une Milice ecclésiastique; un Grand Comte des écuries, un Grand Prieur Général, des Grands Prieurs, un Préfet Général, des Légations, des Envoyés Magistraux, des Nonces, un Grand Balive, des Balives, des Commandeurs, des Prieurs, des Chevaliers et des Chapitres d'Adoption avec des Dames, des Tantes, des Chanoinesses et des Abbesses; malgré cette légende de titres, l'Ordre dans le Chevaleresque n'a que les cinq degrés suivans :

1° Initié, 2° Initié intime, 3° Adepte, 4° Adepte Oriental, 5° Adepte du Grand Aigle noir de St. Jean Apôtre.

Dans les instructions de cet Ordre, l'Apôtre Jean a le droit de suprématie sur les anciens chefs de l'Église occidentale. Ces doctrines combattent celle que les Chrétiens donnent à St. Pierre, et les désavouent tout-à-fait. Il paraît que ce corps, en mémoire de Clément V, est armé contre St. Pierre et St. Paul.

Par les doctrines qui nous furent communiquées

(1) Les Chrétiens de St.-Jean en Asie ont encore une infinité d'Archevêques.

par un de leurs propagateurs, nous les regardons comme enfantées pour extirper la domination des Papes; quoique ce but soit très-louable, et surtout de nos jours, néanmoins nous regarderons toujours cette institution, malgré les hommes illustres qui la composent, comme étant destinée à entretenir ses initiés dans des idées outrées de mysticité et de noblesse, en les préparant à une prédomination d'Episcopat et à des puérilités d'une théosophie abandonnée par les vrais disciples de la raison et de la tolérance universelle, enfin par tous les philosophes tant anciens que modernes. Car même, en admettant leurs principes sur la chrétienté, jamais leur hiérarchie ecclésiastique ne fut prêchée par le Maître Jésus. Nous avons vu qu'à la naissance du christianisme, l'épiscopat était commun à tout chrétien; nous croyons que s'il était nécessaire, il devrait être concentré dans les mains de ceux qui sont appelés au gouvernement des peuples, et par là, existerait cette unité de pouvoir si indispensable pour détruire l'abus d'usurpation de cette chimérique autorité spirituelle qui agite le brandon de la discorde partout où elle peut pénétrer.

Les travaux de l'Ordre du Temple commencent en langue latine comme ceux de la Stricte Observance; cet Ordre fait grand usage des cantiques ecclésiastiques, ainsi que la Haute Maçon.·. de Cagliostro, et de la plus

grande partie des Rites de l'Amérique du Nord et de l'Empire Britannique, chez lesquels la Maçon.·. est une vraie religion.

L'élection des G.·. M.·. Templiers est suivie de formalités et de cérémonies semblables à celles de l'installation d'un ancien patriarche oriental, qu'on conserve imparfaites dans la consécration d'un pape, et dans le sacre des souverains; elles sont fondées sur celles de la consécration des anciens Empereurs d'Orient et d'Occident.

Lors de l'imposition des mains du Primat, qui est décoré comme le grand pontife, il délègue au nouveau G.·. M.·. « le pouvoir de remettre à ses sujets leurs peccadilles. » Cette autorisation est en langue grecque.

Labe Pneumâ Agion, an tinôn aphès tas amartias, parà tôn stratiatikôn nomôn, aphientai autois; an tinôn crates, kecratentai.(Extrait des *Acta Latomorum*, p. 154.)

Ils admettent dans leur ordre des Ch.·. de Malte (1), mais il faut qu'ils désavouent, à leur réception, ce que firent les Chrs.·. leurs ancêtres pour coopérer à l'abolition des Templiers.

Le titre des nouveaux Templiers est l'*Ordre du Temple*; il se partage en deux classes :

(1) Cet ordre fait partie des Hauts Grades dans plusieurs Grandes-Loges d'Amérique et d'Angleterre, comme on l'a indiqué.

« 1°. L'Ordre du Temple ;

« 2°. L'Ordre d'Orient. »

Selon leur légende, l'Ordre d'Orient ou de la doctrine égyptienne, est celui qui a donné naissance à l'Ordre du Temple.

« C'est dans l'ancienne Egypte qu'on a trouvé le « berceau de l'Ordre d'Orient ; ses chefs étaient à la « fois législateurs et pontifes.

« La politique s'opposait à la propagation des « sciences naturelles et des connaissances métaphysi-« ques, dont ils conservaient le dépôt. Ceux qui ré-« vélaient au peuple les secrets réservés aux initiés « d'un rang plus élevé dans la hiérarchie sacerdotale, « étaient punis (1) du dernier supplice.

« Le vulgaire ne connaissait que les emblêmes qui « constituent la théologie extérieure, *pour donner « plus de pouvoir aux prêtres*, et consolider le gou-« vernement. »

Dans leur doctrine ils admettent que *Moïse* fut un *savant*; qu'après avoir été en Egypte, *il rétablit les mystères juifs*; que, dans la suite, *le fils de Dieu*, se trouvant sur la grande scène du monde, sut, à neuf ans,

(1) Dans les Indes, les Brames ont pris tous les moyens possibles pour que le peuple n'eût aucune connaissance des secrets de la religion. Ils voulaient qu'on versât de l'huile bouillante dans la bouche de tout profane qui ouvrirait les *Vedes*.

confondre les savans de la Synagogue par la force de son génie tout divin; qu'ensuite dirigeant ses méditations en faveur du genre humain, il établit la vraie religion, prêchant l'amour *de Dieu* et de ses semblables, et *l'égalité* devant le *Père commun*; qu'il enseigna sa doctrine à Jean l'Apôtre et aux disciples, qui attirèrent dans la morale évangélique les *Mages égyptiens* (1).

« Les mystères, et l'ordre hiérarchique de l'initia-
« tion égyptienne transmis aux Juifs et ensuite aux
« Chrétiens, furent conservés par les frères d'Orient
« jusqu'en 1118; alors le dépôt des connaissances
« acquises pendant tant de siècles fut confié aux
« compagnons d'armes de Hugues de Payens. Telle
« est l'origine de l'Ordre, et telle est sa doctrine;
« l'Ordre des Templiers sort de celui précité dont
« l'histoire est si connue. »

On voit par tout ce que nous venons de dire, que les nouveaux Templiers prétendent suivre dans leur pureté les doctrines des Chrétiens Orientaux, connus sous le nom de Chrétiens de St.-Jean. Les Templiers n'ont fait qu'un même personnage des deux St. Jean, connus, l'un sous le nom d'Evangéliste, l'autre sous

(1) Nous avons observé ces faits en parlant des prêtres coptes, qui adoptèrent les doctrines des Juifs voyageurs expatriés, et des disciples de Manès.

celui de Jean Baptiste. Nous croyons à propos de développer la doctrine que les Chrétiens de St. Jean suivent aujourd'hui.

La Mingrelie, la Chaldée et la Mésopotamie sont assez peuplées par les Chrétiens de St. Jean; mais ils abondent en Perse et en Arabie plus que partout ailleurs. Ils ont un ancien testament qui diffère de celui des Juifs et des Chrétiens. Voici leur légende sur la création du monde, telle qu'on la lit dans leurs livres canoniques. « L'Ange Gabriel créa le monde d'après les ordres de Dieu : 365 mille (1) diables travaillèrent sous ses ordres. Cet Ange fabriqua *sept* sphères dont on composa la terre. Il les modela sur les *sept* sphères célestes. La matière de ces *sept* sphères est de différens métaux : la première, plus proche du centre de la terre, est de fer, la seconde est de plomb, la troisième d'airain, la quatrième de laiton, la cinquième d'argent, la sixième d'or, et la septième est la terre qui contient toutes les autres, et tient le premier rang comme la plus féconde et la plus utile à l'homme, la plus propre à sa conservation, tandis que les autres ne semblent exister que pour sa destruction. Ils supposent que Dieu a envoyé un Ange

(1) Toujours le cercle solaire et son culte, sous mille formes différentes; on l'a trouvé dans toutes les religions anciennes et modernes.

pour visiter le Soleil et la Lune (1) et pour diriger leurs mouvemens réguliers; cet Ange, selon ces Chrétiens, aurait placé au milieu d'eux, la croix qui est le principe de leur splendeur.

Ils croient que 365 démons (2) principaux assistent à la mort des fidèles; que l'Ange Gabriel est le fils de Dieu, engendré de sa lumière; que la glorieuse mère de Jésus n'est point morte, qu'elle vit parcourant encore le monde, mais qu'on ignore le lieu heureux où elle est; ils croient que St. Jean est après elle le premier des Saints, qu'il fut engendré par Zacharie et Elisabeth par une union pure, sans le concours de la copulation; que St. Jean se maria (3), et que Dieu lui accorda quatre enfans qu'il eut des eaux du Jourdain, et que sa femme ne fit que les nourrir; qu'il fut enterré dans un sépulcre de cristal apporté miraculeusement, et qu'on a vu dans l'antiquité, dans un Temple près du Jourdain.

Ces Chrétiens ont des cérémonies qui se rattachent au Rite Hébraïque. Les prêtres seuls peuvent sacrifier

(1) Nous avons parlé d'une divinité indienne qui parcourait toutes les planètes après avoir parcouru des millions de Soleils.

(2) Pareille allégorie solaire.

(3) Cette légende est en opposition avec celles des Chrétiens de Rome qui font de Jean, un saint célibataire. Elle donnerait lieu à faire supposer que le St. Jean des Chrétiens orientaux était un héros ou un être fabuleux.

une poule; lorsqu'ils égorgent une victime quelconque il disent : « Au nom de Dieu, que cette chair soit « profitable à tous ceux qui en mangeront. » Ils ne mangent point des animaux tués par les Turcs, ni des viandes apprêtées par eux.

Ils croient que tous les hommes seront sauvés le jour du jugement, même les méchants par les prières des justes.

Cette dernière doctrine est conservée en entier dans le dogme et les doctrines de l'Ordre du Temple de Paris.

On voit, par ce que nous venons de rapporter, que les Chrétiens de St. Jean conservent le système astronomique du soleil, même dans le nombre de leurs démons et dans celui des deux principes, le bon et mauvais Anges Babyloniens; ils ont une infinité de rêveries dévotes et suivent en partie le système cabalistique et celui des Manichéens.

Ils habitent sur les bords des rivières pour s'adonner avec facilité aux pratiques religieuses; la plus grande partie de ces Chrétiens sont artisans, et ils assurent tenir de St. Jean leur croyance et leurs livres.

Tous les ans, ils ont une grande fête qui dure cinq jours, pendant ce temps les évêques renouvellent le baptême de St. Jean sur leurs fidèles. Observons qu'ils ne baptisent jamais que le dimanche, et toujours dans les rivières, par l'immersion. Les nouveaux nés sont portés à l'église où les évêques lisent des

prières sur la tête de l'enfant, ensuite l'évêque avec les parens, va près de la rivière dans laquelle ils entrent tous jusqu'au genoux; après quoi, l'évêque dit encore quelques prières, et arrose l'enfant trois fois avec de l'eau, en répétant à chacune ces paroles : « *Au nom du Seigneur premier et dernier du monde* « *et du paradis, le plus haut créateur de toutes choses !* » Cette prière diffère entièrement de celle dont on fait usage lors du baptême des prêtres de Rome. L'évêque fait la dernière lecture dévote, après laquelle, le parrain plonge l'enfant dans l'eau, l'en retire aussitôt, et tout le monde s'en va.

Ces Chrétiens croyent, que Marie devint grosse par la vertu de l'eau d'une fontaine à laquelle elle avait bu.

Ils croient que Jésus disparut quand les Juifs voulurent le crucifier, et qu'il mit à sa place une ombre, sur laquelle ils pussent exercer leur cruauté (1).

Lorsqu'ils célèbrent la Cène, ils se servent de pain fait de farine pétrie avec de l'huile et du vin; ils disent que Jésus faisant la Cène avec ses apôtres, usa seulement du vin (2), et n'employa pas l'eau.

(1) Ce qui s'accorde avec ce qu'on a rapporté des opinions des premiers chrétiens sur ce fait, et de la substitution de Simon le Cyrénéen.

(2) Dans la consécration de Rome, il est de rigueur qu'il y ait dans le calice de l'eau mêlée avec du vin.

Les prières dans cette cérémonie, se bornent à louer et remerçier Dieu bienfaisant, ces chrétiens bénissent le pain et le vin en mémoire de Jésus, sans parler ni de son corps, ni de son sang.

Dans ce pays où le christianisme a pris naissance, les évêques et les prêtres sont mariés; s'ils meurent sans enfans, on élit à leur place le plus proche parent, et l'homme le plus instruit de la religion; de manière que les prêtres et les évêques doivent être considérés là, comme la tribu des Lévites, faisant une caste séparée des autres.

Les évêques et les prêtres portent une petite croix, et ont les cheveux longs; ils ont des idées outrées de pureté et d'impureté. Avant la consommation du mariage, les époux sont rebaptisés dans le fleuve. Remarquons que ces Chrétiens admettent la polygamie.

Le carbonarisme s'est aussi introduit en France, où l'on comptait en 1822, soixante mille membres, qui dépendaient de la *vendita Sup.·.* de Paris. On a beaucoup écrit, en France, contre cette institution, qu'on a crue dans l'esprit de la démocratie; M. Regnault Warin a peint les *carbonari* comme des assassins. On peut dire avec assurance que le *carbonarisme* dans ses institutions exclut, sans rémission, les hommes turbulens, vicieux et irréligieux; les plus grands ennemis de cette société n'ont pu lui reprocher que des

erreurs politiques (1). A Naples, à Turin, à Madrid, les carbonari ont cherché à obtenir un gouvernement représentatif, voyant la prospérité augmenter tous les jours dans les pays heureux qui l'ont obtenu, tels que l'Angleterre, la France, les Pays-Bas. Les carbonari, ainsi que tous les hommes éclairés de l'Europe, voient dans une constitution la sûreté des trônes et celle des peuples dans une libre et juste représentation en rapport avec les idées et le degré de civilisation auxquels nous sommes parvenus. Ils pensent que le despotisme et l'esclavage ne peuvent exister qu'avec l'ignorance.

Voici ce que nous avons tiré de l'Encyclopédie maçonnique, 2e cahier, p. 137, sur le Rite Persan établi à Paris.

« Quelques Frères de différens Rites et de diverses nations de l'Europe, réunis à plusieurs asiatiques qu'ils ont initiés, ont fondé et tiennent dans le plus grand secret une Mère-Loge d'un Rite particulier, sous le titre distinctif des *Enfans de la Lumière Primitive, à la gloire du sublime Ordonnateur des mondes, et pour le perfectionnement moral des familles.* La tolérance maçonnique s'est établie dans ce lieu de passage, comme la tolérance politique et religieuse

(1) Comme cet Ordre tire son origine de l'Italie, nous en parlerons après la Maçon.·. de cette contrée.

dans l'asile que Penn a ouvert en Amérique à toutes les victimes de la persécution. Les Maçons d'Erzérum accueillent tous les Rites sans cependant les approuver tous. Ils savent qu'il en existe de peu dignes d'un homme raisonnable, et qui sont en contradiction avec les lumières du siècle; mais ils ne les combattent pas, sachant qu'ils ont tous pour base, une morale pure et bienfaisante: ils laissent au temps le soin de modifier les formes, quant à eux, ils ont renoncé, non-seulement à toutes les théories théosophiques, magiques, hermétiques et cabalistiques, mais encore à toutes celles qui ont conservé quelque chose de mystique, d'hébraïque, ou de propre à une secte quelconque. Ils n'ont rigoureusement que des dogmes, un langage et des formes qui peuvent convenir aux nations et aux disciples de toutes les sectes; et, en cela, ils paraissent remplir le vrai but de la Maçon.·., qui est d'offrir un centre d'union indépendant de tout système particulier. Ils ne travaillent en Loge que d'après le Rite Persan; mais ils étudient et doivent connaître tous les Rites Maçon.·.; ils peuvent appartenir à plusieurs, quand ils se trouvent dans des lieux où plusieurs sont en vigueur. Les visiteurs d'un Rite étranger sont reçus, en donnant les signes, paroles, batteries et attouchemens de leur Rite; et on les honore autant qu'il est possible, en leur répondant par les mêmes signes. »

« Par prudence, et pour que leurs titres mêmes eur rappellent sans cesse de grands exemples à suivre, ou des règles imposantes de conduite, ils ne se désignent en Loge et dans leurs actes, que par des dénominations allégoriques, comme on l'a pratiqué et comme on le pratique encore dans plusieurs institutions de ce genre. » Ils s'appellent donc *Eques naturæ, Eques puræ lucis, Eques tolerantiæ, Eques caritatis, Eques doctrinæ, Eques amicitiæ, Eques Socraticus, Eques Pythagoricus, Eques Zoroastri;* etc., etc.

Ils ont sept grades, dans lesquels se développe une série d'instructions et de devoirs capables d'élever l'homme au plus haut point de perfection morale, dont il paraît être susceptible. Les institutions roulent principalement sur ces mots : Dieu, spiritualisme, famille, patrie, cosmopolisme, force et douceur, la nature perfectionnée par la civilisation, la lumière, la raison échauffée par l'enthousiasme, et l'enthousiasme guidé par la raison, l'esprit d'examen et de critique, le choix ou éclectisme, la religion unie à la philosophie, le pontificat et le gouvernement domestique, la dignité de l'homme, la conscience et la loi naturelle, les droits et les devoirs, la tolérance et la fraternité de tous les Rites Maçon.·., de tous les cultes religieux, de tous les systèmes philosophiques, l'indépendance et la fermeté de caractère, la charité active. Ils ont des signes, paroles, marches, bat-

teries et attouchemens particuliers. Ils connaissent et pratiquent au besoin ceux des autres Rites.

Leurs ornemens sont : pour le premier Grade, le tablier blanc, comme dans la Maçon.·. ordinaire.

Pour le second, un Jéhovah au milieu du tablier.

Pour le troisième, le même tablier d'une assez grande dimension pour avoir, à gauche, un cœur enflammé, un Phénix renaissant de ses cendres, et le frontispice d'un temple; et à droite un flambeau allumé, un pélican nourrissant ses petits, et une ruche d'abeilles; une houppe dentelée borde le tour du tablier; il y a quelques étoiles dans le haut; un cordon rouge sans ornemens est placé de gauche à droite.

Pour le quatrième, le même tablier, le même cordon placé de droite à gauche, et sur lequel sont brodés le compas, l'équerre et la règle, le niveau avec la truelle. Il y a un intervalle entre les trois premiers attributs, et les deux derniers.

Pour le cinquième, le même tablier, le même cordon, et un *Van* dans l'intervalle du milieu.

Pour le sixième, le même tablier, le même cordon, avec un sautoir couleur aurore, et une lisière bleue; à l'angle du sautoir, est suspendu sur la poitrine un soleil radieux. (Ce Grade, attendu son but et son institution ne peut-être accordé qu'à des pères de famille.)

Pour le septième, le même tablier, le même cor-

don avec le sautoir blanc et la lisière verte; sur un côté du sautoir, est brodé le bâton pastoral, et de l'autre, un serpent se mordant la queue. Le même soleil sur la poitrine. Un anneau au doigt annulaire de la main gauche garni d'une améthyste.

Il y a un Grand-Maître dans le lieu où l'administration du Rite n'est pas réunie à celle d'une G.·. L.·. ou d'un G.·. O.·. d'un autre Rite. Il y a un Lieutenant du Grand-Maître, lorsque cette réunion est faite de manière à laisser au Rite Persan une parfaite indépendance, quant à sa doctrine et à ses travaux.

Chaque frère peut en outre, en prenant un nom allégorique, comme il est dit au nº 59, ajouter à ses décorations un simple bijou caractéristique de ce nom ou du système, quel qu'il soit, qu'il adopte, après s'être concerté pour ce nom et pour ce bijou avec une commission constituée à ce sujet.

Quoique nous ayons des instructions très-détaillées sur ce Rite, nous croyons que la discrétion nous oblige à ne pas en publier davantage; le Frère clairvoyant doit savoir par déduction, s'en former un idée raisonnée.

Quoique le Rite Ecoss.·. An.·. et Acc.·. eût fait son entrée solennelle dans le sein du G.·. O.·., et qu'une médaille eût été frappée en 1805 pour perpétuer ce souvenir, les propagateurs de ce Rite, après s'être

rapprochés du Grand-Orient de France et s'être fondus dans son conseil de trente-trois, cherchèrent à s'élever en corps d'opposition contre le G.·. O.·., parce qu'il possédait la chambre des directoires de tous les Rites, de laquelle le Rite Ecos.·. An.·. et Acc.·. faisait partie, et de laquelle il devait dépendre ainsi que les autres Rites.

Si l'on regarde le G.·. O.·. isolément, il avait renoncé à ses prétentions, quoiqu'il les crût légitimes, afin de maintenir la paix et pour qu'il régnât une sincère unité dans la Maçon.·. de France, comme elle existait dans celle d'Amérique et d'Angleterre; mais les propagateurs du Rite Ecos.·. An.·. et Acc.·. avaient toujours taché de se soustraire à ce projet de bon ordre et de discipline; l'anarchie et le désordre régnaient dans les Hauts Grades en France. Le Grand Orient voulant maintenir l'union dans tous les Rites, fit paraître dans sa Grande-Loge du Conseil d'Appel, Grande Directrice de tous les Rites, le 31e jour du 3e mois 5819, une circulaire qu'il envoya à toutes les Loges de tous les Rites réunis, afin qu'à partir de ce moment toutes les prévarications et tous les abus du pouvoir que se permettaient les S.·. G.·. I.·. G.·., cessassent, car ils s'arrogaient des attributions incompatibles avec le pouvoir légitime.

Cette circulaire étant de la plus haute importance à cause du sujet qu'elle traite, nous en donnerons un

résumé : nous avions d'ailleurs laissé une lacune dans l'histoire du Rite Ecos.·. An.·. et Acc.·., dans la vue, comme nous l'avons énoncé, de la remplir par les faits et l'historique contenus dans cette circulaire, qui commence par nous apprendre de quelle manière s'est introduit en France le Rite des Empereurs d'Orient et d'Occident, sous la dénomination du Rite Ecos.·. de la Perfection (1). Ensuite elle explique de quelle manière une patente fut délivrée au F.·. Stephen Morin, signée du Grand-Maître Chaillu de Jonville, du Prince de Rohan, et de beaucoup d'autres Frères portant la qualité de Princes du Royal secret, à l'effet de répandre la Maçon.·. de la Perfection dans tous les lieux où les *Substituts Grades* n'étaient pas établis.

Elle dit que l'année suivante, c'est-à-dire en 1762, ce Rite fit un réglement pour les OO.·. de Paris et de Bordeaux, et pour les Loges de son ressort;

(1) Le Rite de la Perfection naquit en France de différens Grades Ecos.·.; il est à observer entre autres que le 25e et dernier degré du Rite Ecoss.·. d'Herodom renferme le même dogme, le même rituel, le même historique du Prince Maçon du Royal Secret, tel qu'il a été adopté par le réglement dit de Bordeaux, de 1762, § 2. Jusqu'alors on avait placé ce grade tout comme postérieurement l'ont placé les S.·. G.·. I.·. G.·. dans le Rite Ecoss.·. Anc.·. et Accep.·..

que ce réglement fut porté en tête du registre du F.·. Morin, avec la nomenclature et la classification des Grades qu'il reconnaissait; que Stephen Morin donna en Amérique le Grade d'Inspecteur Député au F.·. Franklin, qui le donna ensuite au F.·. Moses Hyes, qui le confia aux FF.·. Spitzer et Charles Town: cette circulaire dit, que des Inspecteurs se réunirent à Philadelphie, et le donnèrent à Moses Cohen, qui le donna à Ysaac Long, et celui-ci à un second Charles Town, qui, à son tour, conféra le Grade de Grand-Inspecteur Député au F.·. de Grasse Tilly, et à d'autres; que cette filiation se trouve dans les registres du F.·. Morin, présentés par le F.·. Tilly. Dans ces registres on voit que par la suite, le 25[e] jour du 8[e] mois de l'an 5804 le F.·. Tilly, créa à Paris un Député G.·. Inspecteur Gén.·. du trente-troisième Degré pour les îles françaises du Vent et sous le Vent, dans la personne du F.·. Jean-Baptiste Pierre Julien Pyron, ancien agent-général intendant de la maison d'Artois, lequel prêta son serment.

Cette circulaire découvre que c'est de ce registre et de cette création que partent l'histoire et l'origine du Rite Ancien et Accepté(1) en trente-trois Gra-

(1) Lorsque la scission naquit en Angleterre, les Maçons qui se séparèrent de la première Grande-Loge se donnèrent le

des, au lieu de vingt-cinq comme le Rite dit de la *Perfection*, qu'on a vu dans le registre Morin.

Quoique nous admettions que chaque Rite dans son Conseil constituant et législatif est endroit de supprimer et d'ajouter des Grades selon son esprit et selon son dogme, il ne le peut toutefois qu'après en avoir soumis la doctrine, et obtenu l'approbation d'un Conseil des Rites, qui doit toujours exister là où il y a un Grand Orient régulier et régulateur; ainsi on a dit que cette apparution subite de ce Rite, qui, dans le fait, n'était pas nouveau, et avec l'augmentation de huit Grades était bien loin d'être scellé par quelque corps régulier. Dès l'instant même de son apparution, il s'éleva une forte opposition contre ces Grades, et l'on fit beaucoup d'exceptions relativement à l'authenticité et régularité de ceux qu'on avait ajoutés.

Malgré cela, le F.·. Pyron hasarda d'établir un Sup.·. Con.·. de Souverains Grands Inspecteurs-Généraux du trente-troisième et dernier degré du Rite Ecos.·. An.·. et Acc.·. à Paris; mais, selon le dire du Grand-Orient, il ne savait pas de quelle manière il pourrait couvrir l'origine un peu équivoque de cette ancienneté. Ainsi

titre des Maçons Anciens et Acceptés, ce qui a induit quelques écrivains à croire que c'était le Rite Ecossais Ancien et Accepté qu'ils suivaient; qu'on se détrompe : les grades et les doctrines en étaient bien différents.

dans la séance du 1er jour du 5e mois de l'année 5806 après 6 lunes, à son second paragraphe des considérans de son décret, en qualité de Secrétaire du Saint-Empire dans le Suprême Conseil de trente-trois, il annonçait que la dignité de *Souverain* des *Souverains* en qualité de Chef suprême de la Haute Maç.·. avait résidée en la personne de Frédéric II, roi de Prusse, qui avait approuvé en Prusse, le premier mai 1786 (1),

(1) En Italie, en Espagne, dans les Pays-Bas, où on a presque toujours ignoré ces petites querelles, les propagateurs de ce Rite ont cherché lui à donner une origine un peu plus éloignée. Voici comment sont conçus, les « Réglemens et Constitutions faits par les neuf commissaires nommés par le Souverain Grand-Consistoire des Sublimes Chevaliers du Royal Secret de la Maçon.·.. »

« *Au G.·. O.·. de Berlin.*

» En conséquence de la délibération du 6e jour de la 3e se-
» maine de la 7e lune de l'Ere Hébraïque an 5762, ou de l'Ere
» Vulgaire 1762, pour être observée et ratifiée par ledit
» Souv.·. Grand-Consistoire des Subl.·. Chev.·. du Royal
» Secret et Prince de la Maçon.·., et pour tous les conseils
» régulièrement constitués sur les deux hémisphères; etc., etc..»

On voit par ce texte que ce Degré qui est le dernier Degré dogmatique dans ce Rite, aurait été institué en Allemagne. On a toujours, par de telles chartes, caché la vérité sur ce qui ne vaut réellement pas la peine d'être éclairci; ce que nous venons de citer et qui se trouve dans les cahiers du Rite dans les pays ci-dessus mentionnés, contredit les légendes de Frédéric II, qu'on donne comme instituteur de l'Ordre, en 1786.

les réglemens de la Perfection des Oriens de Paris et de Bordeaux, en déléguant sa Souveraineté au Suprême Cons.·. de trente-trois pour l'exercer *après sa mort*; qu'en conséquence, le concile établi par Pyron, allait s'occuper de la nomination d'un Frère à cette place.

Or, des Frères qui contestaient la légalité de cette nouvelle institution en trente-trois degrés, dirent qu'en 1786, on ne professait en Prusse que la Maçon.·. réformée, et que le roi, quoique protecteur de l'Ordre, n'a jamais été ni son Chef ni son Grand-Maître, et qui plus est, au dire de ces Frères, il était impossible que ce Roi de Prusse pût faire ou approuver des réglemens pour la Maç.·., lui qui ne pouvait alors s'occuper de ceux de son Royaume; car il avait eu une attaque d'apoplexie asphyctique. Sa maladie dura onze mois sans interruption, et il en mourut en 1786 (1).

Frédéric n'avait même pas été Grand-Maître des Loges prussiennes, à plus forte raison des allemandes. Mirabeau, *Hist. de la Monarchie prussienne*, 4 vol., dit : « C'est dommage que Frédéric II n'ait pas poussé « sa ferveur jusqu'à devenir Grand-Maître de toutes « les Loges allemandes, ou du moins prussiennes ; sa « puissance en aurait reçu un accroissement considé-

(1) Histoire secrète de la cour de Berlin, 2 vol. in 8°, 1784, t. I, p. 215, XXVIIIe lettre.

« rable, et beaucoup d'entreprises militaires auraient « pris un autre tour, s'il *ne s'était jamais brouillé avec* « *les supérieurs de cette association.* »

Mirabeau avait pris cette notice de M. Fischer, *Geschichte Friederichs des 2 Ten.,* tome Ier.

On a dit que le Frère de Grasse Tilly avait rapporté de l'Amérique à Paris le Rite de la Perfection en vingt-cinq degrés, ce qui était constaté par le registre Morin; on a dit ensuite que ce Frère avait créé un Député Grand-Inspect.·. Gén.·. dans le F.·. Pyron, et que sous ce dernier G.·. I.·. G.·. qui se déclarait Secrétaire du Saint-Empire, le Rite de la Perfection a paru enrichi de huit nouveaux degrés qui forment un total de trente-trois (1).

Nous allons en donner la nomenclature dans leur ancienne et nouvelle classification en suivant le registre de Stephen Morin et de Grasse de Tilly, en les comparant avec celui de Sub.·. Conseil de Pyron, nous y ajouterons quelques réflexions que nous avons puisées dans l'Histoire du Grand-Orient de France, dans les *Acta Latomorum,* et dans l'Hermès Maçon.·. qui donne la circulaire dont nous avons parlé tout à l'heure.

(1) A la Planche n° VIII, nous donnons dans un tableau tous les mots sacrés et de passe de tous les Grades composant ce Rite.

s du Rite de la Perfection et classification d'après les ré- ;ens de 1762, et le registre de in présenté par de Grasse r.	*Grades du Rite Ecos.·. An.·. et Acc.·. d'après le subl.·. conseil organisé par l'autorisation de Pyron, et qu'on pratique dans ce Rite.*
PREMIÈRE CLASSE.	PREMIÈRE CLASSE.
›p.·..	1. *idem.*
›mp.·..	2. *idem.*
ıître.	3. *idem.*
SECONDE CLASSE.	SECONDE CLASSE.
ıître Secret.	4. *idem.*
ıitre Parfait.	5. *idem.*
crétaire Intime.	6. *idem.*
:endant des bâtimens.	7. *idem.*
évôt ou juge.	8. *idem.*
TROISIÈME CLASSE.	TROISIÈME CLASSE.
u de neuf.	9. *idem.* (1).
u de quinze.	10. *idem.*
.·. Elu, chef de 12 Trib.·..	11. *idem.*
QUATRIÈME CLASSE.	QUATRIÈME CLASSE.
'and-Maître Architecte.	12. *idem.*
..·. Royal Arche.	13. *idem.*
'and-Elu ancien M.·.Parfait.	14. *idem.*
CINQUIÈME CLASSE.	CINQUIÈME CLASSE.
..·. de l'Epée ou de l'Or.·..	15. *idem.*
ince de Jérusalem.	16. *idem.*
..·. d'Or.·. et d'Occid.·..	17. *idem.*
b.·. Prin.·. Ch.·. R.·. †.	18. *idem.*
'and-Pontife, ou M.·. *ad vi- n.*	19. Grand-Pontife, ou Sub.·. Ecoss.·.. A.

y a quelques modifications dans ces titres, quoique les Grades soient les Voyez la classification dans l'Hermès, vol. I, p. 298.

SIXIÈME CLASSE.	SIXIÈME CLASSE.	
20. Grand-Patriarche Noachite.	20. Vén.·. Grand-Maître *ad vitam*.	A.
21. Grand-Maître de la Clef de la Maçon.·.	21. Noachite, ou Ch.·. Prussien.	A.
22. Prince du Liban Royal Arche.	22. *idem*.	
	23. Chef du Tabernacle.	B.
	24. Prince du Tabernacle.	B.
	25. Ch.·. du Serpent d'airain.	B.
	26. {Prince de Merci. / Trinitaire Ecos.·.	B.
	27. Command.·. Pr.·. du Temple de Jérusalem.	B.
SEPTIÈME CLASSE.	**SEPTIÈME CLASSE.**	
23. Ch.·. du soleil, ou Prince Adepte.	28. *idem*.	
	29. Grand-Ecoss.·. Patr.·. des Croisés.	C.
24. Ch.·. G.·. Comdr.·. G.·. Elu Kadosch.	30. *idem*.	
	31. Grand-Inspr. Ingr. Comdr. du Souv.·. Tribunal.	C.
25. Souv.·. P.·. de la Maçon.·. Sup.·. Ch.·. Royal Secret.	32. *idem*.	
	33. Souv. G.·. I.·. G.·.	B.

Au moyen du tableau comparatif que nous avons presenté, et qui nous avait été demandé par bien des Frères qui désirent savoir d'où provenait cette augmentation de Grades dans un même Rite, on verra que les Grades dans l'Ecos.·. Anc.·. et Acc.·., sous les Nos 19, 20, 21, qui sont contrôlés d'un A, sont composés d'anciens Grades mêlés et déplacés avec quelque changement dans la nomenclature, que les Nos 23, 24, 25, 26, 27 et 33, contrôlés par un B, sont des Grades

composés de nouveau, et de l'invention de Grasse ou de Pyron, et enfin que les deux qui sont sous les N°s 29 et 31, portant la lettre C, sont empruntés à un autre Rite.

Il résulte de là, que dans l'Ecos.·. Ancien et Acceptée il y a 22 Grades, en tout semblables à ceux du Rite de la Perfection, 22

Grades déplacés, mais qui se trouvent sur le Tableau au Rite de la Perfection sous la lettre A, 3

Grades nouveaux sous la lettre B, 6

Grades empruntés à d'autres régimes sous la lettre C, 2

Total (1) 33

Comme notre but est d'être utile à l'Ordre, en didant la vérité avec impartialité, nous nous permettons différentes observations sur l'ensemble de ces Grades.

(1) Le républicain dans son *Exposure of Free Masonry*, entre dans de très-grands détails sur les Grades de l'Ecossisme et des Templiers tels qu'ils se pratiquent en Amérique, et en Angleterre; ces doctrines sont anti-maçonniques et anti-libérales. Les propagateurs de tout pays ont toujours, pour la plus grande partie, épuisé leur science en Angleterre; ainsi le plus grand nombre de ces Grades sont sans intérêt, ne sont d'aucune instruction réelle, et sont établis contre le but de l'institution.

Nous dirons d'abord que le Rite dit de la Perfection, était composé de degrés pris dans les Rites d'Yorck, dans celui d'Angleterre, dans le Rite primitif d'Herodom de Kilvinning, d'Ecosse, dans celui de Ramsay, et dequelques-uns empruntés au Rite du baron de Tschudy, qui avait établi un Conseil, une Doctrine et un Rite en opposition avec les Maçons Templiers.

Si l'on examine impartialement tous les Rites Maçon.·., on s'aperçoit qu'ils militent sous deux bannières, celle de la Croix, qui se rapporte aux Chev.·. Croisés aussi bien qu'aux Templiers, et celle de l'Etoile Flamboyante, qui renferme la lettre mystique G, qui se rapporte aux doctrines philosophiques Egyptiennes, Juives et Chrétiennes rapportées par les Croisés.

Des sages ont cherché à unir ces deux divisions pour en faire quelque chose de raisonnable, et pour faire cesser toute espèce de rivalité entre les Rites. Tel a été le vœu, le dessein, le but du G.·. O.·. de France dans la création de son Rite primordial ; mais si nous nous en tenons aux cahiers de certains Grades dans le Rite Ecos.·. An.·. et Acc.·., nous devons dire que leurs doctrines sont comme celles des Grades dont nous avons parlé en traitant de l'Angleterre, en opposition avec la tolérance universelle.

Soyons justes, après le développement des doctrines philosophiques et générales du Ch.·. du Soleil, Grade

qui devrait faire le complément de tous les Rites ; nous ne pouvons plus nous accommoder avec l'obligation qu'on nous fait contracter dans le trentième Grade, et qui détruit la tolérance et la paix universelle.

« 1re Obligation du Récipiendaire : « Moi, N N, je « jure et je promets, etc., etc., d'être prêt en tout « tems à conquérir la Terre-Sainte, quand je serai « sommé de paraître. »

Omissis, etc.

Nous avons donné à peu près une pareille obligation, celle de défendre le tombeau du Christ contre tous les Payens de l'Univers, dans un Grade Ecos.·. usité en Angleterre.

Dernière Obligation.

« 1° Vous jurez et promettez, etc., etc., de vivre « et de mourir dans votre religion, etc., etc. ? Je le « jure et je le promets. »

Les opinions religieuses ne sont fondées que sur des idées métaphysiques ; quel homme de bon sens peut promettre et jurer de ne pas en changer ?

« 7° Enfin vous jurez et promettez de garder invio- « lablement le secret que je vais vous confier, de con- « sidérer les Chrs.·. de Malte comme ennemis, de re- « noncer pour jamais à entrer dans leur Ordre ; de « les regarder comme des usurpateurs des droits, ti-

« tres, dignités des Ch.·. Templiers dans la possession « desquels vous aspirez à rentrer avec le secours du « Tout-Puissant, etc., etc. ? Je le jure et je le pro- « mets. »

Ce serment, cette promesse est anti-maçonnique, opposée à la tolérance universelle, arbitraire et capable de détruire l'ordre des propriétés admises par des lois existantes.

Nous ne pouvons non plus nous accorder avec le discours historique du Grade qui dit que les Templiers, ou ceux qui les représentent après l'année 1314 ont juré une haine éternelle aux successeurs de Clément V, aux descendans de Philippe-le-Bel et aux Chev.·. de Malte.

En abandonnant les autres détails de ce Grade et passant aux Doctrines du trente-unième degré, nous y trouvons dans les Statuts l'article 9, qui est conçu en ces termes :

« On ne peut recevoir dans ce Grade aucun Sou- « verain ecclésiastique, ni Chr.·. de Malte, ni d'aucun « Ordre de Chevalerie ecclésiastique. »

Il est facile à tous les Frères de juger que cet article est intolérant; mais outre cela il est en contradiction avec ce qui est dit dans le degré trente-deux qui le suit, et où le Grand Expert, en expliquant le tableau du grand encampement du trente - deuxième Grade de l'Ordre dit :

« Le triangle équilatéral que vous voyez dans le « milieu du tableau représente le centre de l'armée, « et montre où doivent être placés les *Chrs.·. de « Malte admis à nos mystères*, qui s'en sont montrés « fidèles gardiens. Ils doivent être joints aux Chrs.·. de « l'Aigle blanc et noir. »

On voit par ces antécédens que la contradiction la plus manifeste existe dans le fait, car voilà des Kadosch où les Chrs.·. de l'Aigle blanc et noir, sous la même tente que les Chrs.·. de Malte, malgré le septième engagement que nous venons de rapporter, et que ce Kadosch fait précéder à sa réception, de considérer les Chrs.·. de Malte comme des ennemis, et de renoncer à jamais à entrer dans leur Ordre.

Dans tous les autres Grades de l'Ecos.·. Ancien et Accepté, il n'est pas question que les Chrs.·. de Malte en fassent partie au trente-deuxième degré, et lors du départ de la grande armée, on suppose le départ de Naples et le rendez-vous de tous les Chrs.·., n'importe la couleur, à Malte ; ce qui indique une parfaite réconciliation et un parfait ensemble de ces Ordres ; ils passent ensuite à Rhodes et puis à Joppa, et terminent leur voyage en arrivant à la Cité Sainte, à Jérusalem.

Notre devise est la tolérance, on ne peut que louer ces représentations de concorde, mais on ne pourra jamais se dissimuler que dans ces Grades les doctrines

sont en opposition, et que les unes détruisent souvent les autres.

La circulaire, dont nous avons parlé, du 31ᵉ jour du 3ᵉ mois de l'an 5819, fait observer après l'histoire du Grand-Orient, que les Hauts Grades de la Perfection étaient conservés dans le G.·. O.·. de France depuis l'année 1773; car la Grande Loge qui les professait fut fondue dans le G.·. O.·. auquel elle donna tous ses droits. Mais ces Grades étaient même professés hors du G.·. O.·., car une partie de la Grande Loge ne s'était pas accordée avec le Grand-Orient, et continuait à faire des constitutions par elle-même. Nous ajouterons à toutes ces observations qu'il existait en France un autre Rite des Hauts Grades Ecossais, établi dans le comtat Venaissin, qui se confondit par la suite avec la Loge du Contrat-Social; les Hauts Grades du Rite Ancien et Accepté ou de la Perfection étaient conservés à Paris dans cette Grande Loge, qui a continué à faire un corps séparé du Grand-Orient; dans les *Acta Latomorum*, sous la rubrique 1796, il est dit: « le 17 octobre, le petit nombre des anciens mem- « bres de la Grande Loge de France, qui existaient, « se réunirent et reprirent leurs travaux suspendus « depuis le 27 sept. 1792. Il y eut assemblée de com- « munication de quartiers.

« A cette occasion, on nomma de Grands Officiers, « et l'on réorganisa la correspondance. »

Cette Grande Loge, par les négociations du Frère Mantaleau s'unit, en 1798, au G.·. O.·., y apporta ses Grades, et par cette union cessa la division qui existait depuis près de trente ans. Le 28 juin, une fête scella le concordat dont le résultat fut la fin des discussions graduaires. La circulaire indique par ce fait, que le G.·. O.·. possédait les Hauts Grades dits de la Perfection au moyen de ces deux concurrences. Mais en venant de cette époque à l'année 1809, on voit qu'il s'était introduit un grand nombre d'autres Rites Templiers qui avaient attiré dans leur sein une foule de partisans; ce qui fit que le *Rite philosophique* de Paris défendit aux Loges de sa juridiction de conférer des Grades qui auraient rapport au système Templier, soit de Dresde, soit de la Stricte Observance ou autre de cette nature. Malgré cet exemple, le G.·. O.·. de France, toujours dans l'esprit de conciliation et de tolérance, s'était hasardé, le 11 août 1809, à porter un décret qui autorisait les Loges et les Chapitres même de son régime à accumuler plusieurs Rites, en se conformant, à cet égard, aux réglemens qui ordonnaient de faire reconnaître à la Chambre des Rites le dogme et le but de l'institution qu'on voulait suivre.

Cette circulaire rapporte un fait reconnu vrai, c'est que du moment où le nouveau Rite dit l'Ecos.·. An.·. et Acc.·. parut en France, la désunion se

glissa dans différens autres Rites; des libelles et des diffamations étaient semées par les différens partisans, et la Maçon.·. déchirée par des guerres de plume, était en butte à la malveillance.

Le Rite Ecossais Ancien et Accepté, tantôt uni et tantôt séparé du G.·. O.·. lui fit adopter ladite circulaire de l'an 5819, qui est même à remarquer par la modération avec laquelle elle présenta ses droits.

Le G.·. O.·., en sa qualité déjà énoncée, a mis à découvert l'abus de ces Maçons qui affectent un empire exclusif sur les Rites Ecossais, qui décrient l'Ordre par des écrits dans lesquels ils publient ce qu'ils devraient tenir secret, et qui accordent des Grades illustres à des personnes trop jeunes et obscures. Cette même circulaire, après avoir exposé l'historique que nous venons de donner, dit comment le Frère Stephen Morin fut délégué, pour porter le Rite de la Perfection en Amérique, par les substituts Gén.·. de l'Art Royal, Grands Officiers de la Grande Loge Gén.·. de France sous la maîtrise du Sérén.·. F.·. Louis Bourbon, comte de Clermont, G.·. M.·. de l'Ordre en France.

Elle indique tous les schismes que nous avons annoncés. Cette circulaire dit que les Grades de la Perfection n'ont point quitté la France; qu'ils existèrent dans le Grand Conseil de la Grande Loge Nationale, et depuis, dans le Souv.·. Chap.·. Métrop.·. du Grand

Orient. Ensuite elle fait voir comment en 5787, le grand nombre, la diversité, la contradiction des cahiers existans, obligèrent le Grand Orient à prendre une mesure de prudence en suspendant la pratique, et en chargeant une commission d'approfondir l'examen et d'en coordonner le classement; comment la commission le divisa, y compris les trois Grades Symboliques, en sept Ordres, dont il se réserva le dernier dans lequel se trouvaient concentrées toutes les doctrines raisonnables qui se trouvaient dans tous les degrés au-delà du S.·. P.·. Ch.·. R.·. †.·., même celles de l'Adepte du Soleil qui étaient regardées comme le complément de toute la Maçon.·., et qui étaient professées, sans qu'il donnât des constitutions.

Cette circulaire annonce qu'on avait ensuite tenté d'appeler cette réforme raisonnée *Rite Moderne,* pour le décrier. Elle fait voir par l'annonce quelle fut la cause pour laquelle les degrés du Rite Ancien de la Perfection, sortis de France, furent quelque tems oubliés, et comment ces grades transportés dans une langue étrangère avec une classification différente, avec des dénominations nouvelles et des additions, se trouvaient métamorphosés assez habilement; leur ensemble reçut le titre nouveau de Rite Ecos.·. An.·. et Ac.·., ce qui occasiona une méprise.

Cette circulaire dit encore qu'en 5804, le 3e jour du 7e mois, le Grand Orient reprit la possession ou

plutôt l'exercice de divers degrés du Rite Ecos.·.An.·. et Acc.·.; que la fusion se fit, commeon l'a remarqué, le 22e jour du même mois, jour où les degrés de ce Rite furent communiqués à ceux de ses officiers qui ne les avaient point encore professés.

La même circulaire rapporte que quelques Ecossais revêtus des plus hauts degrés, imbus des idées de la prééminence Maçon.·. de ce Rite, voulurent obtenir la suprématie, même sur le Grand Orient. Ce fait occasiona une espèce de séparation, sans néanmoins rompre entièrement leurs liens avec le G.·. O.·. auquel ils étaient tous subordonnés dans leurs ateliers respectifs.

Cette circulaire fait savoir que le G.·. O.·. ne voulant pas reconnaître ce corps qui s'était élevé comme son rival, rappela néanmoins sous ses bannières les Frères qui n'auraient jamais dû s'en éloigner. Cette modération, cette sagesse triomphèrent enfin; différens Frères, les Maréchaux de Bournonville et de Tarente, le Comte Rampon, Challon, Hacquet, Rottiers de Montaleau et Joly, membres du Sup.·. Cons.·. rentrèrent dans son sein.

Le G.·. O.·. établit dans son sein et au sein du Souv.·. Chap.·. métropolitain Rite Primordial de France, le Sup.·. Cons.·. des Rites, successeur légitime du corps dont Stephen Morin tenait ses pouvoirs.

Tous les Grands Insp.·. Gén.·. du trente-troisième et les Sub[es].·. P[es].·. du Royal Secret furent par deux fois appelés à se faire reconnaître; le temple de la concorde leur demeura toujours ouvert.

Le Grand Orient, dans sa circulaire, fit ensuite connaître les titres produits par le Rite Ecos.·. An.·. et Acc.·. de M. Pyron, que l'on fait dater de 5786 : ces titres portent que le Rite reçut ces nouvelles constitutions de son Ill.·. chef le Roi Frédéric; et en s'en rapportant aux titres, ils accordent le droit au plus ancien Grand Insp[r].·. Gén.·. d'élever à ce Grade, dans un pays où il n'existe point encore de Sup.·. Cons.·. de ce Rite, un Frère à l'aide duquel il en reçoit un troisième (1). C'est en suivant cette marche que le nombre des Grands-Inspecteurs-Généraux devient suffisant pour former un Sup.·. Cons.·. dont la préséance est déférée au premier nommé.

Le Sup.·. Cons.·. une fois formé, son Président devient *primus inter pares*; il n'a plus que son suffrage, et un droit égal à celui de tout autre Souv.·. G.·. I.·. Gén.·. du Cons.·.. Suivant l'article 17 de ces titres, un G.·. I.·. G.·. n'aurait aucun pouvoir dans un pays où serait établi un Cons.·. de trente-trois degrés; et par

(1) Nous avons vu cette méthode de créer les G.·. Insp.·. Gén.·. avoir été pratiquée dans l'Amérique du Nord, lors même de l'introduction du Rite Ecoss.·. An.·. et Acc.·..

conséquent le Frère de Grasse Tilly avait évidemment procédé, d'une manière illégale dans tout ce qu'il fit hors de ce Cons.·., dans l'établissement d'un nouveau Conseil à Paris, où les mêmes Grades existaient, et d'autant plus illégale, que sa patente n'était bonne que pour l'Amérique du Sud et les Iles sous le Vent, et que sous ce prétexte il établit provisoirement ce Conseil, en attendant que des circonstances plus heureuses lui permissent de retourner dans le siége de sa puissance *ad vitam*, situé en Amérique.

Pendant tous ces débats le F.·. de Grasse fut fait prisonnier de guerre par les Anglais. Alors son Conseil Suprême voulant se ranger, comme tous les autres Rites, sous la bannière du Grand Orient de France, lui adressa la demande suivante :

« De lui accorder la faveur d'accueillir maintenant, « et pour toujours son Député, de le recevoir parmi les « Frères qui composent le G.·.O.·. de France. Il ajouta: « le Sup.·. Cons.·. désire y puiser de nouvelles lumiè- « res, mériter l'éloge de tous les Maçons de l'Amérique « française, et par sa demande franche et digne de « tout vrai Maçon, proclamer cette vérité incontes- « table, que le G.·. O.·. de France est le premier et « le seul pouvoir constitutif de la France ; que s'éloi- « gner un moment du cercle de sa puissance, c'est « commettre une erreur coupable et contraire au « concordat signé en décembre 1804, qui a réuni

« dans le Souv.·. Chap.·. du Grand Orient de France
« les Consistoires et Sup.·. Cons.·. de la Maçon.·.
« Ecos.·..

« Cette époque, T.·.T.·. Ill.·. Frères, sera mémorable « pour le Sup.·. Cons.·., et lorsque la paix *le rame-« nera dans le Nouveau-Monde*, il s'empressera de ré-« pandre cette vérité qui fixera à jamais tous les Con-« sist.·., Conseils et Colléges sous le régime du Grand « Orient de France.

« Fait à l'O.·. de Paris le 7ᵉ jour du 8ᵉ mois de l'an de la V.·. L.·. 5813.

« Le G.·.T.·. *ad vitam* Hennecart Antoine; de la Hogue, Commandeur *ad vitam* du trente-troisième degré pour les *Dominations françaises de l'Amérique*; Tissot, Lieut.·. G.·. Insp.·. Gén.·. trente-trois degrés; Devillainez, trente-trois; Ill.·. G.·. A.·. Nazon.

« Par commandement, le Secrétaire du S.·. Empire, A. Teissier de Marguerite. »

Cette demande fut accompagnée d'un pouvoir en faveur du F.·. Nazon, et du tableau des membres dudit Conseil; toutes ces pièces sont scellées et timbrées.

Mais en 1815 le Frère de Grasse fut libre; il revint à Paris, se fit proclamer de rechef Grand commandeur de son ancien Sup.·. Cons.·. d'Amérique (1).

(1) Essai historique sur l'institution du Rite Ecossais. Paris, Imp. de Belle-main, 1827.

Ces procédés du F.·. de Grasse donnèrent lieu à une infinité d'abus (1), et un grand nombre de Souverains Grands Insp.·. Gén.·. qui résidaient à Paris, furent par ce Conseil de nouveau créés pour l'Amérique : enfin, un procès scandaleux lui fut suscité par ce même Conseil qui le déclara déchu de sa dignité de Command.·., et même de celle de membre de ce Sup.·. Cons.·..

Le Chapitre, après la défaveur du F.·. de Grasse, fut présidé par le F.·. de Ferning qui s'éleva aussi contre le G.·. O.· et contre son Sup.·. Cons.·. des Rites, pour seconder les vues de son prédécesseur. Ce fut à cette époque qu'il naquit une scission dans le Conseil de trente-trois du Rite Ecos.·. An.·. et Acc.·. ; les membres se séparèrent formant deux Cons.·. Sup.·. de trente-trois qui s'établirent, l'un au Prado, l'autre à Pompeï.

(1) Le procès à la Loge du Père de famille, vallée d'Angers en 1811, démontre que par les capitulaires qu'on accordait, on ne cherchait qu'à faire de l'argent; le F.·. Pyron demandait 3308 francs pour l'autorisation d'un conseil du Royal Secret, sans s'inquiéter si ceux qui demandaient d'en être membres avaient ou non le droit de le Réclamer. En 1813, un pareil trafic eut lieu à l'égard de la Loge la *Réunion* de Toulon; le F.·. Pyron demandait seulement 1300 francs pour un conseil semblable, on négocia et on proposa 700 francs. Le Grand-Orient intervint et accorda ce même conseil pour

Cette circulaire signale une querelle qui s'éleva au sujet de la suprématie des deux Conseils, le premier présidé par le F.·. de Ferning siégeant à Pompéi, et l'autre présidé par le F.·. l'Allemand, siégeant au Prado; elle explique clairement toutes les manœuvres, et expose les scandales et les invectives qu'ils se débitaient, et fait aussi un appel aux dissidens (1).

Après avoir rapporté tous ces scandales inouïs, ladite circulaire déclare par les raisons indiquées plus haut, que le G.·. O.·. dans son Sup.·. Cons.·., est le seul représentant du Rite Ecos.·. An.·. et Acc.·.; qu'en conséquence, tout corps, tout individu qui, sous quelque titre que ce soit, affecterait cette autorité, est irrégulier; que nul Atelier de la Correspondance ne peut les admettre, ni communiquer avec eux; etc.

Il paraît que ces raisons et la fermeté que montra alors le G.·. O.·. amenèrent un meilleur ordre de cho-

200 francs y compris les frais de patentes, de cahiers et autres.

(1) Le Rite Ancien et Accepté séparé du G.·. O.·., fit cette seconde séparation dans son corps. Il y eut alors au même Rite trois corps constituans dans la même vallée, le Grand-Orient compris.

Les partis se fulminaient. Une caricature a promené les deux factions séparées du G.·. O.·. dans tout Paris : elle représentait un duel entre M. Ferning, et M. l'Allemand ; cette caricature faisait voir que la bannière du 33e de l'Allemand était suivie par la crapule et la lie du peuple. Elle portait pour texte : « *Grace* pour tout duel comique. » Voyez l'Hermès.

ses, dont on espère voir naître la plus grande union, et une prospérité toujours croissante pour la fraternité.

Le Sup.·. Cons.·. de trente-trois, dont le Grand Commandeur était le Comte de Ferning, a toujours été composé de FF.·. très-respectables, il a toujours continué de faire corps à part avec le G.·. O.·.. Il est à présent concentré dans l'Ill.·. Loge Ecos.·. de la Grande Commanderie, qui est maintenant présidée par le Très-Ill.·. et Très-Puis.·. Grand Commandeur, le Duc de Choiseul. Il compte dans son trente-troisième le Comte Muraire, Ill.·. Lieut.·. Command.·.; les comtes Monthion, de Ferning, Guillaume, Rostelland, de Fouchecour, Guiffrey, Dupin jeune, Selier, Gaillard, Bretel. Il paraît que cette branche Maçon.·. attire par ses brillantes tenues les hommes les plus illustres et les plus puissans: elle paraît animée d'un esprit conciliateur envers le Grand Orient de France. Nous allons donner les vœux émis dans la tenue du dernier banquet auquel ne purent assister que 230 Frères, et qui eut lieu le 26[e] jour du 4[e] mois de l'année 5828.

Le S.·. Grand Commandeur après les santés d'obligation, porta celle du G.·. O.·. de France, et y joignit des vœux pour le retour et pour la prospérité de la paix et de la concorde parmi les Maçons de France.

Le F.·. Caille prit la parole et répondit au T.·.

P.·. S.·. Grand Command.·., au nom du G.·. O.·., en renouvelant les vœux pour l'union la plus intime entre les deux corps; et, au nom du Rite français, il offrit l'accolade fraternelle au G.·. Commandeur. Les plus vifs applaudissemens se firent alors entendre, et le Grand Commandeur prononça ce vœu :

« Au rétablissement durable de la concorde entre le G.·. O.·. et le Sup.·. Cons.·. qui a sans cesse professé les vrais principes, et n'a jamais revendiqué de droit d'aînesse. »

Nous avons exprimé de temps à autre l'opinion des Frères les plus modérés sur ces orgueilleuses prétentions. Nous avons signalé que contre le bon sens, il s'éleva des débats sur la suprématie Maçon.·.. Nous le répétons, si l'on veut parler avec les documens à la main, quel Rite ou quel Suprême Chef d'Ordre de ce Rite peut remonter à une origine non équivoque sur sa puissance?... Quel Maçon, quel Rite même tient le fil conducteur pour se dégager du labyrinthe de toutes ces origines..... ?

Nos institutions sont morales et bienfaisantes, travaillons à les conserver telles, et occupons-nous à former des établissemens réels dans cet esprit. Plus on propagera ces principes, et plus les querelles sur les Rites seront réduites à leur juste valeur.

En 1815 des Juifs se disant Italiens, arrivèrent à Paris; leurs noms étaient Bedarides, noms qui, par pa-

renthèse, ne sont aucunement Italiens, ils étaient et sont trois frères, dont l'un était le Grand Président du nouvel Ordre, l'autre le Grand Chancelier, et le troisième le Grand Garde-des-Sceaux, ce que nous avons remarqué dans plusieurs patentes délivrées par eux à des frères de la Belgique et à l'Ancien Vén.·. des Trinosophes O.·. de Paris, qui les autorisaient à constituer en sa puissance au quatre-vingt-huitième degré.

Ce Rite était composé d'une nomenclature de quatre-vingt-dix degrés, divisés en quatre séries; il portait le nom de Misraïm. Ces Israëlites disaient professer le Rite très-ancien Egyptien Cabalistique (1), ils créèrent une Suprême Puissance à Paris, et s'établirent les Maîtres absolus. Ce Rite ne portait aucune trace d'antiquité égyptienne. Ces puissans propagateurs de lumières n'avaient pour fondement qu'un tuilleur informe, très-riche de mots Hébreux, ayant en tête le Rite Ecossais augmenté de tous les Grades modernes que le caprice avait fait inventer à Franc-

(1) Les Frères Bedarides n'ont jamais présenté leurs diplomes à qui ce soit, ce qui a fait supposer, ou qu'ils n'en avaient aucun, ou que la source n'en était pas tout-à-fait claire. Le Frère Joly duquel on aura occasion de parler, et que nous avons trouvé militant sous les bannières de l'Ecoss.·. Anc.·. et Acc.·. avait au moins reçu un diplome à Naples, ce qui ne prouve pas que le Rite y fut reconnu ou professé.

fort, Berlin, Lyon, Montpellier et autres villes qui ne furent jamais égyptiennes, Grades que la cupidité des *Puissans Absides* et le ridicule amour-propre d'un grand nombre de Maçons crédules a pu faire accréditer pour un moment.

Dans ce nouveau Rite, le nombre des Grades, pris dans tous les Rites Maçon.·. connus, s'élève à soixante-six. C'est au soixante-septième que s'ouvre le Rite purement Misraïm; car les noms des Grades qui suivent ce numéro sont inconnus.

Lors de la réception, tout ancien Maçon, quand même il aurait le front couvert de lauriers obtenus dans la Haute Maçon.·., doit entrer dans ce nouveau Temple tout comme un profane, et tenir sur ses yeux le bandeau de l'App.·. Maçon.

Néanmoins, ces grands flambeaux de la Maçon.·. n'avaient pas un seul cahier propre, ils manquaient même de celui du premier Grade. Ils eurent le bonheur d'attirer à eux, par un motif qu'on verra dans la suite, le F.·. Meallet, membre du G.·. O.·. de France, homme de lettres rempli de moyens; c'est de lui qu'ils se servaient pour la formation des nouveaux cahiers de leur Rite antique et oriental.

Meallet qui avait plus d'esprit que les trois fils d'Aaron réunis, sentit combien il était absurde à Paris, d'ouvrir les travaux de ce Rite antique et oriental, si pompeusement annoncé avec le cahier

modeste du Grade d'App.·. Ecos.·. Il composa donc alors le premier degré que lui fournit son imagination, et le revêtit de formes inusitées qui, par conséquent, furent prises pour antiques.

Cette petite fraude pieuse, étalée tous les quinze jours aux yeux étonnés du bon peuple Maçon.·. de Paris, eut un moment de vogue.

Les représentations Misraïmites se donnaient rue Saint-Honoré, nº 219 bis, dans la Loge du Rite dont le F.·. Meallet était devenu le Vén.·.; néanmoins, sa présidence était sous la surveillance des Bedarides Chefs d'Ordre, qui occupaient de hauts fauteuils à côté du Vén.·. Egyptien.

Comme les Frères Bedarides ont cherché à introduire leur Rite dans le royaume des Pays-Bas, où nous donnons cet ouvrage à la presse, nous sommes en quelque sorte obligés de manifester à des Frères crédules les sources de tant de libelles qui furent imprimés par les différens Rites.

La Maçonnerie est une religion si pure, si sublime, qu'elle refuse l'appui de l'imposture. La *Foi*, l'*Espérance*, la *Charité* sont des vertus qui n'ont pas besoin de tous ces masques; elles furent, sont et seront la base de la religion philosophique ancienne et moderne.

Les représentations à la Loge de l'Arc-en-Ciel produisaient un grand nombre de nouveaux Adeptes. Les

Directeurs du Rite n'avaient pour toute règle que les dispositions Israélites des trois chefs Bedarides. Lorsque certains Frères virent combien ce mode était anti-maçonnique et peu régulier, ils projetèrent des réglemens généraux et un code de lois qui dût servir de règle et donner l'aplomb aux opérations futures du Rite. Le F.·. Meallet, qui avait assez de moyens, composa le système réglementaire de l'Ordre naissant.

Ce code de la nouvelle loi balançait convenablement les pouvoirs divers qui devaient diriger chaque branche de cet arbre immense. Meallet avait orné son travail de ces excellens principes, qui forment l'essence de toutes les constitutions Maçonniques, principes, pour lesquels soupire tout individu et tout peuple qui s'éclaire et désire d'être heureux ; principes, contre lesquels s'élèvent ardemment tous les partisans de l'aveugle fanatisme et de l'arbitraire.

Ces réglemens furent arrêtés par le Consistoire de la Loge de l'Arc-en-Ciel, malgré les vives réclamations des trois Israélites, qui voulaient que les instructions fussent entièrement Bybliques et Cabalistiques ; ces réglemens furent livrés à l'impression.

Dès l'apparution des premières feuilles, une indisposition grave retint l'auteur au lit. Les Bedarides profitèrent de ce malheureux événement pour introduire les changemens qu'ils désiraient, afin de se donner un pouvoir absolu dans le Rite.

Les principes de Meallet furent détruits, il en résulta une œuvre informe qui parut sous le nom de Meallet, et qui lui attira les reproches de ses amis et ceux des vrais Maçons. Meallet se justifia verbalement, fit même connaître les subtitutions faites par la mauvaise foi; on l'engagea à faire une protestation écrite, il le promit et n'en fit rien; une maudite somme de 50 francs que Meallet ne put jamais restituer à ces Directeurs Juifs calma son courroux et retint sa plume.

Meallet voulut en 1816 secouer le joug des descendans d'Israël; mais craignant qu'on parvînt à lui donner un successeur dans son Vénéralat à l'Arc-en-Ciel, il inaugura, *ex abrupto*, un temple à Osiris, s'installant lui-même Vén.·., et proclamant ses Officiers.

Mais Meallet, qui était homme de lettres, et qui brillait dans différentes sociétés littéraires, savantes et Maçon.·. dont il était membre, était tout-à-fait nul dans la connaissance des hommes. Il n'avait aucune idée de l'administration d'une société; et un atelier abandonné à sa direction ne pouvait avoir aucune consistance. Ainsi Osiris ne fut vénéré que par une seule séance; et Meallet fut assez heureux de rentrer à l'Arc-en-Ciel, qui lui rendit le fauteuil qu'il avait voulu déserter.

Les Bedarides connaissaient mieux les hommes; ils en profitèrent pour prolonger jusqu'en 1822, leur

existence misraïmitique et leur nouveau Rite oriental. Les Frères Bedarides exploitaient ce Rite non pour la gloire du Tout-Puissant (nom qu'ils substituèrent à celui des Maçons, c'est-à-dire à celui de G.·. A.·. D.·. L.·. U.·.), mais dans la vue et l'exercice d'une honteuse vénalité. Des Frères qui ne trouvaient ni justice, ni régularité dans ce procédé, tâchèrent de persuader aux Frères Misraïmites de l'Arc-en-Ciel, de faire reconnaître cette branche Maçon.·. par le G.·. O.·. de France, en la faisant placer dans son Consistoire des Rites. Mais les Frères Bedarides trouvant ce projet contraire à leurs intérêts, surent gagner si adroitement tous les membres de la Loge de l'Arc-en-Ciel, que, lorsqu'on fit cette proposition, qui était la seule qui aurait pu donner une existence à ce Rite, sur cent quatre-vingts votans, il n'y eut que quatre votes pour la réunion proposée au Grand-Orient.

Ce procédé aigrit quelques Frères qui aimaient le bon ordre, et qui désiraient même que le Rite fût porté à la hauteur que réclamaient les titres qu'il portait; il se fit alors une scission, en tête de laquelle se trouvèrent les Frères Joly, Anzon, Gaborria, Decolet, Ragon, Meallet, Langes, Pigniere, Richard et autres, qui, le 8e jour du 8e mois de l'an 5816, composèrent un nouveau Consistoire Gén.·. du quatre-vingt-dixième et dernier degré du Rite Misraïm, et la Sup.·.

et Souv.·. Puissance dans la Vallée de Paris, pour le Royaume de France. Dans sa première séance, le Frère (1) Joly fut élu Sup.·. G.·. Président du Rite. Ce Frère était porteur d'une autorisation à créer, établir et constituer en France le Rite de Misraïm dans ses quatre séries, et accorder tous les Grades qui le composent, en vertu des pouvoirs qui lui avaient été délégués à la Vallée de Naples, dans le Sanctuaire

(1) Voici la première planche de cette nouvelle branche Misraïmite :

« Grand Livre d'Arch.·. destiné à renfermer les délibéra-
» tions, etc. du Sup.·. G.·. Consist.·. Gén.·. du 90e et dernier
» degré du Rite Misraïm pour la France, coté et paraphé par
» le T.·.R.·., T.·. Ill.·., T.·. Ed.·. et très-puissant F.·. Joly G.·.
» Président; le Sup.·. G.·. Chancelier, signé: Ragon, 90e
» degré.

» Le F.·. Joly, natif de Limoux, homme de lettres, fut au-
» torisé à créer en France le Rite susdit dans ses quatre séries,
» et tous les degrés qui le composent, en vertu des pouvoirs qui
» lui ont été délégués etc., vallée de Naples etc.. »

« Le suprême et Souv.·. Grand Cons.·. du 90e et dernier
» degré du Rite Misraïm pour la France, fut composé provi-
» soirement de :

1. F. Joly, Présid.·..
2. » Auzole, Pierre Charles.
3. » Gaborria, Amand.
4. » Decolet, Joseph.
5. » Meallet, Claude Ant..
6. » Ragon, J. M..
7. » Richard, J. M..
8. » Langes, Abraham.
9. » Amadieu.
10. » Pignière, Jacq. F..
11. » Clauvet, Gaubert.

Les fonctionaires sont :
» Joly, Sup.·. G.·. Prés.·..
» Ragon, Sup.·. G.·. Chan.·..
» Gaborria, G.·. Garde-Sceaux.
» Decolet, Trésorier.
» Meallet, Sup.·. G.·. Inspect.·.. Régularisateur faisant fonction de Sup.·. G.·. Expert. »

Mystérieux de la Raison et de la Vraie lumière, le 24e jour du 10e mois de l'an 5813. Cette autorisation était signée par le Changeur, quatre-vingt-dixième degré Sup.·. grand Président; Lasalle, quatre-vingt-dixième degré Sup.·. Grand Garde-des-Sceaux et Timbres, et Bechera, quatre-vingt-dixième degré Sup.·. G.·.Chancelier (1).

Le but de ces Frères dans leur désertion, était de faire reconnaître et autoriser le Rite par le Grand Orient de France, but qui était très-louable.

Ce Rite eut quelque faveur en France jusqu'en 1822: tous ces degrés éblouirent un grand nombre de Frères.

Le Grand Orient n'a jamais voulu l'admettre dans son Consistoire des Rites; il s'en est toujours défendu, en disant que le Rite n'avait pas fourni les instructions nécessaires à son but moral et politique.

Malgré ce refus qui fut suivi de l'exclusion positive par ordre de la police, ce Rite fit quelques progrès, et des Frères d'une réputation non équivoque jusqu'alors, se rangèrent sous ses drapeaux. On y a remarqué entr'autres, le Comte de Grasse Tilly qui est inscrit sur le tableau de la Loge de l'Arc-en-

(1) Si ce Rite avait été professé en Italie et à Naples, il y aurait naturellement dans les noms de ces Grands-Officiers dignitaires quelques noms italiens. Les deux premiers sont des noms français, et le troisième est Espagnol comme celui des Bedarides.

Ciel, où le noble Comte est porté investi du 87ᵉ degré; ce qui fait croire qu'il aurait apporté ce Rite dans les îles sous le Vent, et qu'il y aurait distribué ce Grade, et créé des consistoires du 87ᵉ Misraïm avec la même facilité, le même honneur et le même profit que lorsqu'il établit les consistoires du Rite Ecossais Ancien et Accepté, à Paris, Naples, Milan, Madrid; etc., etc..

Nomenclature des Classes et Degrés des quatre séries du Rite Misraïm. (*Joh. Wit genannt von Derring Leipzig*, 1828).

1ʳᵉ. Série symbolique qui se compose de	33	Grades.
2ᵉ. La Philosophique *id.*	33	*id.*
3ᵉ. La Mystique *id.*	11	*id.*
4ᵉ. L'hermétique Cabalistique *id.*	13	*id.*
Total	90	Degrès.

PREMIÈRE SÉRIE.

1ʳᵉ *classe*. 1. Ap.·.
2. Comp.·..
3. M.·..

2ᵐᵉ *classe*. 4. M.·. Secret.
5. M.·. Parfait.
6. M.·. par curiosité Secᵗ. Intime.

7. M.·. Irlandais, ou petit-Maître Anglais.
8. M.·. Anglais.

3me *classe*. 9. Elu des IX.
10. Elu de l'Inconnu.
11. Chevalier Elu des XV.
12. Elu Parfait.
13. Illustre Chevalier, ou Aigle couronné.

4me *classe*. 14. Petit Ecos.·. Trinitaire.
15. Grand Ecos.·. Trinaire.
16. Maître Ecos.·. Trinaire, ou Puissant Grand-Maître de l'Ordre de la Très-Sainte Trinité (1)
17. Ecos.·. Parisien.
18. M.·. Ecos.·.
19. Ecos.·. des trois grands Inconnus.
20. Ecos.·. de la véritable Loge de Jacques VI.
21. Ecos.·. de St. André.

5me *classe*. 22. Petit Architecte.
23. Grand Arch.·.
24. Architecture.

(1) Nous trouverons cette institution originaire d'Italie.

25. App.·. Parf.·. Architecture.
26. Comp.·. Parf.·. Arch.·..
27. M.·. Parf.·. Arch.·., ou Prince de la Mort.
28. Architecture Anglaise parfaite.
29. Chevalier de St. André.
30. Sub.·. Ecos.·. d'Hérodom.

6me *classe.* 31. Royal Arche, ou Chevalier Templier première lumière.
32. Cheval.·. du Chap.·. de la Hâche seconde lumière.
33. Simple Ch.·. du Choix, très-illustre grande lumière.

DEUXIÈME SÉRIE.

7me *classe.* 34. Grand Ch.·. du Choix.
35. Ch.·. Prussien.
36. Ch.·. du Temple, et de ses professions.
37. Ch.·. de l'Aigle.
38. Ch.·. de l'Aigle Noir.
39. Ch.·. de l'Aigle Rouge.
40. Ch.·. d'Orient Blanc.
41. Ch.·. d'Orient et de l'épée.

8me *classe.* 42. Comd^r^. d'Or.·..
43. Grand Comd^r^. d'Or.·..

44. Souverain Comd[r]. du Temple.
45. Prince de Jérusalem.

9[me] *classe.* 46. S. P. R. ✝ de Kilv.·. et d'Hérodom.
47. Ch.·. d'Occid.·..
48. Sub.·. Philosophe.
49. 1[er] Discret Chaos.
50. 2[me] Sage Chaos.
51. Ch.·. du Soleil.

10[me] *classe.* 52. Chev.·. d'Athènes.
53. Philosophe Sub.·..
54. Le Mineur.
55. Le Laveur.
56. Le Souffleur.
57. Le Fondeur.
58. V.·. M.·. Adepte.
59. Elu Souv.·., ou Grand Chev.·. de l'Aigle.
60. Souv.·. des Souv.·..
61. Grand-Maître des Loges.
62. T.·. H.·. et T.·. P.·. Maître des Maîtres.
63. Ch.·. de Palestine.
64. Grand Ch.·. de la Palestine, ou de l'Aigle Blanc.
65. G.·. Elu, Ch.·. K.·. S.·. G.·. Insp.·..
66. G.·. Inq.·. Command.·..

TROISIÈME SÉRIE.

11me *classe*. 67. Ch.·. Bienf.·..
68. Ch.·. de l'Arc-en-Ciel.
69. Ch.·. du Banuka, ou de la Hanuka(1), dit Hinaroth.
70. Très-Sage Israélite Pr.·.

12me *classe*. 71. S.·. P.·. Talmudin.
72. S.·. P.·. Zakd.·..
73. G.·. Hazids.

13me *classe*. 74. S.·. G.·. P.·. Hazides.
75. S.·. P.·. Hazid.·..

14me *classe*. 76. S.·. G.·. Hazid.·..
77. G.·. Insp.·. Intend.·. Régular.·. de l'Ordre.·.

QUATRIÈME SÉRIE.

15me *classe*. 78. Souv.·. Pr.·. du 78me degré (Sup.·. Cons.·. des).
79. Sup.·. Trib.·. des Souv.·. Prin.·..
80. Sup.·. Con.·. de S.·. P.·. du 80me D.·..

(1) Ch.·. de la Hanuca. Les Juifs ont une fête appellée ainsi, c'est la fête des lumières ou le carnaval des Juifs; dans ces réjouissances on célèbre la belle Esther qui délivra ses frères des perfidies d'Aman.

81\. Sup.·. Con.·. Gén.·. des P.·. du 81me degré.

16me *classe*. 82. Conseil des Souv.·. Pr.·. du 82me degré.

83\. Souv.·. G.·. Trib.·. des Ill.·. Gou.·. Pr.·. du 83me degré.

84\. Conseil des S.·. P.·. du 84me degré.

85\. Idem du 85me degré.

86\. Idem du 86me degré.

17me *classe*. 87. SS.·. GG.·. P.·. P.·. G.·. G.·. MM.·. Constit.·. Rép.·. Légit.·. de l'Ord. pour la première série.

88\. Idem pour la deuxième série, ou Maître absolu.

89\. Idem pour la troisième série, ou Grand-Maître absolu.

90\. Et dernier degré SS.·. GG.·. MM.·. Abs.·. Puiss.·. Sup.·. de l'Ord.·..

Nous croyons que ce Rite n'existe plus nulle part (1). Comme on voulait donner des coups de théâtre, les épreuves physiques de la réception étaient rudes. Elles se passaient à l'extérieur du Temple, dans le-

(1) Le dernier document que nous avons reçu, date de 1825; on le trouvera à l'article *Suisse*.

quel l'aspirant n'était introduit qu'après avoir été purifié par le feu, l'air et l'eau.

Voici la réception qu'on avait empruntée des anciennes qu'on lit dans Sethos, et qui se pratiquaient en Egypte. Lorsque le néophite avait l'esprit et le corps fatigués par les épreuves, il était introduit dans le Temple couvert d'un voile; il recevait alors l'instruction des doctrines et la manifestation d'une partie des Mystères anciens d'Osiris et de Typhon, ou de l'Être bienfaisant et nuisible de la lumière et des ténèbres. Le nouveau catéchisme de Meallet lui apprenait que Moïse, à la tête d'une peuplade qui émigrait d'Egypte, étant lui-même Egyptien et Initié, a conservé autant que les circonstances l'ont permis les Mystères Egyptiens.

Que dans la suite, les Lévites, de même que tous les réformateurs, adoptèrent des changemens et substituèrent dans les Mystères écrits, leur propre histoire à celle du peuple primitif, Hiram à Osiris, et les trois meurtriers à Typhon, comme on l'a expliqué lors de l'institution relative au Temple à rebâtir. Il paraît que les intituteurs de ce Rite, ou pour parler plus clairement, celui qui avait inventé les cahiers (ledit F.·. Meallet), voulurent renfermer dans les deux premières séries l'explication de la science de de toutes les croyances Maçon.·., Ecos.·., Philosophiques, Templières, ce qui aurait répondu à la déno-

mination des soixante-six degrés renfermés dans les deux premières séries; ils s'étaient proposé, dans les cours de ces ordres, d'instruire l'Adepte par l'explication de tous les Rites professés (1) avec la comparaison des Mystères Egyptiens. Ils prétendaient renfermer dans les deux dernières séries leur haute science Egyptienne qui devait comprendre la Chimie et la science Mystique; et les Grades devaient être composés des matériaux pris aux doctrines des Grades Alchimistes, et à celle du Talmud; cette explication devait avoir lieu dans la troisième série composée de onze degrés. Ils voulaient réserver pour la quatrième série les sciences occultes et la cabale, concentrant dans les trois derniers degrés la Puissance suprême du Rite susdit.

On doit convenir d'après cet aperçu que ce n'était qu'à la troisième série que commençait proprement

(1) La circulaire du Rite Ecclectique des Loges provinciales de Francfort et de Wetzlar 18 et 21 mars 1783, qu'on trouvera à l'article *Allemagne*, fait voir que jusqu'à cette époque, les Maçons Ecclectiques n'adoptaient que les trois Degrés Symboliques, et les Tapis y appartenant. Néanmoins les Loges recevaient indistinctement dans leur sein tout Rite et Grade, en se réservant de pouvoir choisir dans tous les systèmes, celui qui conviendrait le mieux pour les doctrines dogmatiques, politiques et philosophiques. Il paraît que Meallet s'était proposé ce système et non celui de faire orner les Adeptes de tous ces rubans que les puissans Mysraïmites savaient vendre aussi chèrement.

le Misraïm. Les degrés, qui dérivent de cette série et de la suivante, n'ont rien de commun avec tous les autres Rites connus.

Les anciens Cabalistes appelaient Cabale, cette science des traditions orales, que Moïse reçut pendant les quarante jours et les quarante nuits qu'il passa sur le Mont Sinaï, et qu'il communiqua à son frère Aaron, et puis aux enfans d'Aaron; Jehosua la communiqua à son tour aux soixante-dix anciens, et ceux-ci la communiquèrent aux premiers prophètes, qui enfin la transmirent à Haggay et à Malachias, qui consignèrent la science des traditions à la Grande Synagogue, par laquelle furent instruits les sages qui arrivèrent par la suite, soit dans Babylone, soit dans Jérusalem; et c'est ainsi que se conserva de génération en génération, cette interprétation de *la loi* que les Hébreux appelèrent Cabale. Voyez Sébastien Muster Basilae, 1530, avec la traduction latine en regard du texte Hébreu.

Un des statuts de ces savans fut de ne pas écrire cette science, afin qu'elle ne pût être traduite dans aucune langue, et que, par ce moyen, on ne lui donnât pas un sens différent, comme à la Loi de Moïse, qui ayant été écrite, fut interprétée à double sens et de mille manières.

Les Cabalistes et les Misraïmites, qui sortent de la tige des Bedarides et dont nous avons connu quel-

ques Frères qui possédaient le quatre-vingt-septième degré à Bruxelles, prétendent expliquer la Bible par la métaphore ; ils veulent que son sens soit toujours une figure, et qu'elle soit un emblême depuis le commencement jusqu'à la fin. Cette opinion se conforme à la Théosophie des anciens Talmudistes.

Les Cabalistes, et en particulier ceux du 17e siècle, ont renchéri sur les anciens Juifs, relativement à l'explication et aux applications des noms des Dieu en Hébreu. D'abord comme ils trouvèrent que ce nom pouvait être écrit en Hébreu avec une lettre, avec deux, et progressivement avec douze, ils supposèrent à tous ces différens noms des êtres, des choses, et des pouvoirs. Au nom de Dieu renfermé dans une lettre, ils attribuèrent l'unité de Dieu et l'origine des nombres ; à celui qui était renfermé en deux lettres, l'idée des principes mâle et femelle de la génération ; à celui qui était composé de trois lettres, le nombre de la perfection et la Trinité des Egyptiens ; à celui qui était composé avec quatre, la racine et les fondemens des nombres de la nature et des élémens. Celui qui est composé de cinq lettres est regardé comme relatif aux cinq lettres du nom de Jhesu, et était regardé comme l'emblême de la Perfection, relatif à l'Etoile Gnosticienne et à ses cinq rayons. Ils y rapportaient les cinq blessures de notre maître Jésus, et de plus son triomphe représenté dans la

planche II, N° 23, il était regardé par là comme le nombre de rédemption de l'homme, et cette acception est reçue par les Maçons anglais et américains qui professent cette science.

Le nom de Dieu qui est composé de sept lettres, était supposé se rapporter aux sept dons de l'Esprit-Saint, aux sept anges qui président aux planètes, et aux sept esprits qui les dirigent; ainsi du reste. Les lecteurs qui aimeraient avoir de plus amples détails, pourraient recourir aux cahiers anglais et américains, et aux ouvrages de Tychon Brahé; il exista des hommes de bonne foi, et il en existe encore de nos jours qui croient à toutes ces rêveries.

Les Misraïmites eurent une quantité prodigieuse de croyans à Paris: ne nous en étonnons point; cette inclination vient encore des premiers Chrétiens qui en avaient été très-grands partisans.

Les rabbins, qui vivaient au tems où les prêtres juifs faisaient des miracles, et après eux les Cabalistes, pour conserver dans le peuple cette opinion qui les rendait vénérables, convinrent que Jésus faisait des miracles, et débitèrent sur ce fait la légende suivante: ils dirent que Jésus entra un jour dans le Temple, qu'il pénétra dans le *Sancta Sanctorum* où le Grand-Prêtre seul avait le droit d'entrer; qu'introduit secrètement, il avait trouvé le mot *Jehovah*, qu'il l'avait emporté en le cachant dans sa cuisse au moyen d'une incision,

et que c'était par la vertu du nom ineffable que Jésus avait opéré les miracles qu'on lui attribuait.

Les premiers Chrétiens étaient passionnés pour la cabale. Voici comment s'explique notre respectable F.·. de Potter, que nous citons comme un des plus profonds théologiens de notre siècle; voyez ses *Premiers Conciles de l'Église;* p. 171, vol. 2.

« La seconde raison du deuil des Chevaliers, lors-
« qu'ils virent leurs Mystères exposés aux yeux des
« profanes, était *la tendance du Christianisme vers*
« la cabale, ou si l'on peut s'exprimer ainsi, vers une
« espèce de Magie noire. »

Omissis. « On croyait que le nom de Jésus-Christ
« prononcé par qui que ce pût être, chassait les dé-
« mons par la vertu, et par la force de ce seul mot. »
Voilà la croyance de nos premiers pères de l'Eglise.

Ainsi que les anciens Cabalistes, les Misraïmites furent en butte à des persécutions qu'ils s'attirèrent par leur insubordination au Grand-Orient de France. Les Très-Illustres, Très-Puissans, Très-Grands Hassides espèrent encore que leur foyer de lumière embrasera le monde Maçon.·.. Ils peuvent se constituer derechef, refondre le quatre-vingt-dixième degré, et le porter au décuple, c'est à dire à neuf cents, ou bien à neuf milles, ou bien à l'infini; ce Rite n'est aucunement praticable, et il faudrait que ses Adeptes n'eussent à s'occuper que de recherches sur les sys-

tèmes de tous les Rites, de Cabale, d'Hébreu, de Bible, comme les anciens moines.

Ce Rite, par l'explication qu'il a donnée à la Bible, pourrait néanmoins faire fortune près des Maçons juifs d'Amérique, ce qu'on peut déduire en examinant la prière, que nous avons donnée à l'article Maçon.·. d'Amérique.

CHAPITRE XXVIII.

Maçonnerie du Royaume des Pays-Bas.

Indices sur l'antiquité de la Maçon.·. dans les Pays-Bas. — Loges constituées en Hollande par la Grande-Loge de Londres. — Établissement des Rose-Croix Alchimistes à Amsterdam. — Locke y fonde une société philanthropique profane avec des doctrines purement Maçon.·.. — *Philippe Stanhope*, selon les historiens Anglais, aurait importé la Maçon.·. en Hollande. — Elle y est d'abord protégée par les États-Généraux. — Rosa, Allemand, y introduit sous diverses formes et sous plusieurs Rites les Grades Templiers. — Les Maçons Hollandais qui suivaient les Rites Templiers envoient des députés au congrès Maçon.·. de Willemsbade. — Après l'invasion française le Grand Orient de France tente vainement d'asservir la Maçon.·. Hollandaise. — Celle-ci résiste et n'admet que forcément la création de nouvelles Loges dans son ressort par le Grand Orient français. — Établissement de la Maçon.·. dans les Flandres, et dans les provinces Wallonnes. — Rites divers professés dans le Royaume des Pays-Bas. — Celui de Misraïm n'y fut pas reconnu. — S. A. R. le Prince Frédéric des Pays-Bas, Grand-Maître National, propose une réforme dans les Hauts Grades. — Elle rencontre une forte opposition et est combattue par des Maçons Étrangers. — Elle est adoptée par plusieurs Loges. — Analyse de cette proposition. — Le Roi reçoit une députation des Maçons de la Grande-Loge du Nord. — Fête annuelle et obligée, célébrée par la Grande-Loge du

Nord à La Haye, à la Pentecôte 5828. — L'esprit de discorde, et de secte s'éteint de jour en jour parmi les Maçons des Pays-Bas. — Administration de l'Ordre dans ce Royaume sous les auspices du *Prince* Grand-Maître National.

Deux documens, que des experts-vérificateurs ont assurés authentiques, peuvent être considérés comme des preuves que la Maçon.·. était pratiquée en Hollande et en Flandre dès le commencement du seizième siècle (1).

Le premier est une charte Maçon.·. donnée à Cologne sous la date 1535 et émanée d'un congrès réuni alors dans cette ville; il était formé par les Députés de dix-neuf Loges de différens Etats d'Europe, qui semblaient même s'être séparées de toute autre Loge. Ce congrès ne pourra être regardé comme général, surtout si l'on fait attention au nombre des représentans pour les pays censés représentés; ils étaient dans la proportion suivante.

7 Députés pour l'Allemagne, représentant les Loges et Maçons des villes de *Vienne*, *Francfort*, *Hambourg*, *Kœnigsberg*, *Dantzig*, *Brême* et *Cologne*.

6 Députés pour la Hollande et les Flandres, re-

(1) Nous puisons la plus grande partie des faits et matériaux de ce chapitre dans les *acta Latomorum* du Vén.·. F.·. Torry, et dans les Annal.·. Maçon.·. des Pays-Bas.

présentant les Loges et Maçons des villes d'*Amsterdam*, *Middelbourg*, *Rotterdam*, *Gand*, *Bruxelles* et *Anvers*.

2 Députés pour la France, représentant les Maçons et villes de Paris et de Lyon.

1 Député pour l'Angleterre, représentant les Loges et Maçons de la ville de Londres.

1 Député pour l'Ecosse, représentant les Loges et Maçons de la ville d'Edimbourg.

1 Député pour l'Espagne, représentant les loges et Maçons de Madrid.

1 Député pour l'Italie, représentant les Loges et Maçons de la ville de Venise.

19 total.

Nous remarquons le nom d'un Député, Doria, que l'on fait Vénitien; ce nom de famille appartient à Gênes; cela n'empêche aucunement que ce Frère ne fut Député au Congrès de Cologne. A cette occasion nous faisons remarquer ici que le nom de Melanchton, Député d'Ecosse, homme de la plus haute renommée, disciple zélé de Calvin, s'écrit avec un *h*; dans la Charte (1) il est signé sans *h*, *Melancton*: plu-

(1) Annal.·. Maçon.·. tome IV, p. 368 et suiv. Il y a une savante dissertation sur cette Charte par le R.·. F.·. Reppard de La Haye.

sieurs ouvrages, en parlant de ce savant, l'ont écrit comme dans la Charte, mais c'est une faute typographique.

Il résulte du relevé qui précède qu'il n'y aurait eu au congrès que six députés pour la *France*, l'*Ecosse*, l'*Angleterre*, l'*Espagne* et l'*Italie*, tandis qu'à cette époque la confraternité était florissante et nombreuse en Ecosse, en Irlande, et en Angleterre, terre classique de la Maçon.·.; et d'un autre côté il paraît d'après le texte même de la Charte, qu'il y avait dans tous les royaumes, Etats ou provinces, bien d'autres Loges non représentées au congrès, et qui y étaient ainsi regardées comme *irrégulières*. Cette double raison empêche, nous le répétons, de regarder le congrès comme général, mais seulement comme une réunion des Députés des Loges professant un même Rite non suivi par la majorité des Maçons, et convoqués pour délibérer sur les intérêts de ce Rite. Cette opinion paraît d'autant plus fondée que la Charte dit elle-même que le Rite, dont elle parle, était plus répandu en Allemagne, en Hollande et en Flandre, que partout ailleurs, assertion qui explique la proportion du nombre des Députés ci-dessus.

Selon ce document, dix-neuf doubles furent rédigés en chiffres Maçon.·., signés dans un format tout semblable,etr em is à chacun des Députés pour leurs

Loges respectives (1). Les adversaires de l'authenticité de cet acte invoquent, entre autres argumens, l'absence de tout autre exemplaire que celui parvenu au Sérénissime Grand-Maître. Ici on doit considérer, que la Hollande et Venise sont les deux seuls pays où l'on ait pu conserver de tels écrits ; toutes les autres contrées et villes, dont il est parlé, ont été plus ou moins, depuis et successivement, en proie aux invasions, aux guerres, aux dévastations, et souvent même, aux persécutions pour les opinions théosophiques.

L'esprit, comme le but de cette Charte, est de présenter au Monde Maçon.·. l'état et le tableau de la Maçon.·.. comme *Institution de Bienfaisance*, et de laisser à la postérité ses véritables règles, ses principes, ses emblêmes, et les preuves certaines de son origine.

Voici à cet égard un passage de cette pièce, qui s'accorde complètement avec nos idées et notre système (2).

« Il nous est démontré, par différens monumens « d'une antiquité bien constatée, que l'origine de « notre association remonte jusqu'aux premiers tems,

(1) Le seul double qui semble être échappé aux ravages du tems a été répété en *fac simile* à La Haye, en 1818, et la lithographie nous en offre une image exacte dans le frontispice du vol. IV des Annal.·. Maçon.·. des Pays-Bas.

(2) Ceci est la traduction donnée dans les Annal.·. Maçon.·., tome III, p. 185.

« où fuyant les disputes des différentes sectes du « Christianisme, quelques Adeptes, imbus de la phi-« losophie morale, se séparèrent de la multitude. C'est « à cette époque que des hommes savans et éclairés, « que de vrais Chevaliers, qui n'étaient souillés d'au-« cune erreur du paganisme, croyant voir la *religion* « *altérée* et *corrompue* propager les schismes et les « horreurs de la guerre au lieu de la paix, de la tolé-« rance et de la charité, s'unirent et se lièrent par « un serment sacré, afin de conserver, et plus sû-« rement et plus purs, les principes de la morale de « cette religion. »

L'on voit que d'après ce document, l'objet de la Maçon.·. n'est autre que la mise en pratique de la morale chrétienne et de ses préceptes les plus purs; la *Charité*, la *Paix*, la *Tolérance*.

Cette pièce après avoir établi qu'à cette époque de 1535 il existait un grand nombre de Maçons *irréguliers*, comme suivant d'autres systèmes, institutions ou Rites, cherche par suite à prouver que la vraie doctrine Maçon.·. était concentrée dans les dix-neuf Loges représentées à Cologne; mais il est naturel que les autres Loges et Maçons aient eu les mêmes opinions à l'égard de ces dix-neuf Loges, de leurs Députés, de leurs membres et de leurs adhérens!

Ce qui est évident, d'après la même Charte, c'est qu'aucune de ces dix-neuf Loges, que nous appellerons

Loges du Congrès de Cologne, ne possédait dans son sein un Chapitre des Rose-Croix, qui dès lors, existaient dans toute l'Allemagne, en Angleterre, en Italie, et même en Hollande, comme nous le verrons plus tard; elles n'admettaient que les trois Grades Symboliques avec des subdivisions dans la maîtrise, à peu près comme en Amérique dans le Rite Royal Arche, qui a aussi, comme on l'a dit, plusieurs subdivisions dans un même Grade; ce qui pourrait faire supposer que les lois traditionnelles des anciens Rose-Croix et des Adeptes du Soleil pouvaient fort bien se trouver dans une des subdivisions du Maît.·. Elu et du Sub.·. Maît.·. Elu, et que dans la suite, ce Rite établi en Hollande, tout en conservant les doctrines libérales et traditionnelles des deux Ordres susdits, aurait renoncé aux titres pompeux et chevaleresques, comme contraires à l'égalité qui est toujours censée régner dans des Etats commerçans et républicains comme la Hollande; la vanité et la superstition ne pouvaient jeter de profondes racines dans ce pays. A l'époque des dernières Croisades, au retour de la Palestine, tous les Croisés voulaient être sanctifiés ou du moins anoblis. Pour devenir saints, ils partageaient avec le clergé les rapines et le butin qu'ils avaient faits sur les Sarrazins, et même sur les Chrétiens. C'est là selon plusieurs auteurs la véritable origine de bien des Monastères et des églises bâties à cette époque. Mais quant à la noblesse ce

furent les souverains (1) qui y pourvurent, en instituant les Ordres de Chevalerie et les armoiries, moyens faciles et économiques de récompenser les services, d'encourager le dévouement, et de satisfaire l'orgueil. De nos jours on compte encore en Europe plus de 50 de ces Ordres de Chevalerie; en Russie, en France, en Allemagne, en Suède, dans les Pays-Bas; on reconnaît même plusieurs rangs ou degrés dans le même Ordre (2). Les hommes se sont toujours montrés de plus en plus avides de ces distinctions, fussent-elles, aussi futiles, aussi vaines que leur imagination. Ils croient en obtenir l'honneur qui n'est dû qu'au vrai mérite, et à ceux qui réellement ont servi leur patrie. Il y a plus, une grande partie de ces ordres ont une origine impure, comme celui de *la Jarretière* en Angleterre, monument de la faiblesse d'un Roi pour la maladresse de sa maîtresse; comme celui de *la Toison d'Or* en Flandre, institué par un Duc de Bourgogne, pour éterniser le souvenir de la chevelure rousse d'une maîtresse! d'autres ne sont que les revenus d'un office, tels que ceux des *Comtes et Chevaliers de l'Éperon*, vendus au premier venu, même à des domestiques, pour quel-

(1) Il faut excepter les Ordres de Chevalerie accordés par des religieux; comme ceux de St. Jean, du St. Sépulcre; etc.

(2) Le titre que portaient autrefois les membres qui gouvernaient, la Hollande était très-simple; ils s'appellaient : *Hauts et Puissans Seigneurs !*

ques ducats d'or, par le Gonfalonier du Pape!

Combien les idées varient dans ce monde en fait de noblesse! en Europe elle passe avec ses titres aux descendans; en Chine au contraire celui qui l'obtient n'ennoblit que ses ancêtres; les descendans restent roturiers.

Tous les cordons, bijoux, décorations et titres entés sur la Maçon.·. ne sont que momentanés, et ne se prennent que dans l'intérieur des Loges. Il y a même un article dans un des Capitulaires des Rose-Croix portant que, si un Maît.·. de Loge méconnaissait la dignité d'un visiteur Souv.·. Pr.·. Maç.·., ce dernier doit sur-le-champ cacher sous son habit les insignes de son grade et s'asseoir à la dernière place parmi les apprentis. Il est donc à supposer que nos fondateurs en tolérant ces hochets de la vanité, ont enseigné aux Rose-Croix, conservateurs des dogmes Maçon.·., à ne jamais s'en enorgueillir.

Revenons à la Charte qui finit par nous apprendre que toutes les Loges du Congrès de Cologne suivaient le Rituel Ecos.·. émané de la Grande-Loge d'Edimbourg. D'après ce que nous avons rapporté, elle devait alors reconnaître les institutions templières et chevaleresques; car à cette époque elle les professait; ce ne fut que postérieurement qu'elle se borna aux trois Grades Symboliques, comme on l'a vu à l'article *Angleterre*.

la prudence de confier cette cassette et les documens à un Frère dont il connaissait la fidélité, et qui la lui remit à son tour. Le Grand-Maître Botzelaer se voyant près de terminer sa carrière, déposa derechef cette cassette entre les mains d'un Frère, afin qu'après sa mort elle fût remise à qui de droit, et au futur Grand-Maître.

Lorsque le Prince Frédéric des Pays-Bas accepta l'office de Grand-Maître, le Frère chargé de ce dépôt, remit entre ses mains la cassette où se trouvaient déposés ces documens, dont le Grand-Maître National a permis la publication, pour servir d'appui au système des subdivisions du Grade de Maître, et prendre place parmi les manuscrits propres à éclaircir l'Histoire Universelle de la Maçonnerie.

Nicolaï dans son fragment sur l'origine de la Maçon∴, avance qu'en 1622 il existait à Amsterdam des *Rose-Croix Alchimistes*; et la Mère-Loge Philosophique à Paris, possède un manuscrit qui le Prouve; il paraît qu'ils suivaient le système d'Elie Ashmole, et professaient sa théosophie, et les sciences occultes.

On lit dans les *Mémoires Littéraires d'Angleterre*, T. IV, p. 245, qu'en 1687, les principes philosophiques de la tolérance universelle prospéraient déjà en Hollande et que Locke, pendant son séjour, y avait fondé une association, que nous estimons avoir été

purement Maçon.·. (1), et dont le but était *le perfectionnement de l'homme, les progrès de la vérité et de la charité chrétienne;* pour y être admis, le candidat, à l'instar des anciennes initiations devait répondre affirmativement aux trois questions suivantes :

1°. « S'il aime tous les hommes de quelque religion qu'ils soient ?

2°. « S'il croit qu'on ne doit infliger à personne au-« cune peine corporelle, ni le priver de ses biens pour « de simples opinions spéculatives, ou à cause de la « manière de servir Dieu en public ?

3°. « S'il aime, s'il cherche la vérité par l'amour « d'elle-même; s'il tâche sincèrement de la découvrir « et de la faire connaître ? »

Combien ne serait-il pas à désirer que de telles doctrines pussent remplacer les absurdités que nous avons signalées dans plusieurs des Grades templiers !

Tout le monde sait que Locke rédigea les loix fondamentales de la Caroline, et Penn celles de la Pensilvanie; mais combien elles diffèrent sous les rapports philosophiques et théosophiques !

En Pensilvanie pour être admis aux droits de ci-

(1) Ce fut Locke, comme on le verra au Chap.·. de la Maçon.·. en Italie, qui a produit un des plus anciens documens en faveur de la Maçon.·.; on doit croire que Locke appartenait à l'Ordre.

toyen, il suffisait de *croire en Dieu qui récompense et punit;* mais pour être membre du gouvernement, il fallait en outre, comme à Londres, *reconnaître la révélation de Jérusalem;* ce qui signifiait en d'autres termes, que les disciples de l'Evangile étaient égaux, et qu'il ne fallait pas persécuter les dissidens.

Mais dans la Caroline Locke voulut que, non-seulement dès l'âge de 17 ans on pût choisir entre les différentes sectes, et inscrire son nom sur un de ses registres publics, mais il accorda de plus à sept pères de famille réunis, le droit de former une nouvelle communion. Il pensait avec raison, qu'au milieu de cette entière indépendance religieuse, il existe bien plus de véritable piété, que dans certaines églises, où le culte est maintenu par le fer, par le feu, ou par toute autre contrainte, et où de puériles cérémonies, de vaines prosternations n'élèvent que bien rarement la pensée vers le Dieu qu'on adore, et que le vice seul peut offenser.

La généralité des écrivains sur la Maçon.·. sans consulter les mémoires ci-dessus, en traitant celle de la Hollande, suivirent ce que les auteurs anglais avaient dit.

Ils prétendent que Philippe Stanhope, Ministre Anglais en Hollande, y aurait le premier introduit la Maçonnerie (1), et que la Loge, par lui fondée à La Haye,

(1) Nous exceptons les Almanachs de la Maçon.·. Hollan-

aurait en 1731, initié François, Duc de Lorraine, depuis Grand Duc de Toscane, et ensuite Empereur d'Allemagne, dont nous parlerons plus au long en traitant de la Maçon.·. Italienne.

Ce Philippe Stanhope était un des Grands-Maîtres Provinciaux de la Grande-Loge d'Angleterre; il n'a donc pu délivrer que des constitutions anglaises dites des *Nouveaux Maçons*, et non Ecossaises ni des anciens Maçons d'Yorck, et ce fut en 1735 que cette Loge reçut ses lettres de constitution de la Grande-Loge d'Angleterre. Joan Corn.·. Rademaker fut élu Grand-Maître.

Cette élection prouve que la Maçon.·. était très-répandue en Hollande, car sans cela elle n'aurait pas eu besoin d'un Grand-Maître.

Dès 1737 les Loges hollandaises étaient assez nombreuses, et cette même année des ordonnances suspendirent les assemblées Maçon.·.; mais des citoyens connus et distingués ayant persisté à se réunir en Loge, furent arrêtés et traduits devant les juges ordinaires. Là, leur défense fut si juste et si modérée, ils prouvèrent si évidemment que leur institution n'avait d'autre but que de soulager l'humanité et de perfectionner l'homme, que non-seulement ils réussi-

daise et de la symbolique Belge qui ont fait des observations exactes sur l'introduction de la Maçon.·. dans les Pays-Bas.

rent à rassurer les magistrats, mais qu'ils finirent même par les convaincre de l'excellence de l'Ordre. Les ordonnances de proscription furent rapportées, et le gouvernement n'a cessé depuis lors, de protéger la Maçon.·. ; il en donna une belle preuve, lorsqu'à l'occasion de la bulle de Clément XII, les prêtres de la communion romaine voulurent entamer des discussions théologiques contre la Macon.·. ; un décret défendit alors aux confesseurs de questionner davantage leurs pénitens sur la Maçon.·. et sur toute autre nature étrangère à leur mission. Les Maçons hollandais sortirent donc triomphans de cette nouvelle attaque de Rome, dont les prêtres avaient alors troublé les consciences des catholiques timorés, au point de faire craindre des troubles et de provoquer la surveillance des Etats-Généraux.

Toutes les Loges existantes en Hollande avaient été constituées par les Grandes-Loges d'Angleterre et d'Ecosse, et le Rite Ecoss.·. Anc.·. y était le plus suivi, lorsqu'un certain *Rosa* y arriva en 1758, comme député du Baron *Prizen*, Maître en chaire de la R.·. Loge, *Les trois Globes*, Or.·. de Berlin. Son mandat évident était l'introduction et la propagation des Hauts Grades Templiers ; car, comme le dit fort bien *Thory*, page 68 des *acta*, le Rite de la Stricte Observance, originaire de Dresde, avait fait depuis 1754, de grands progrès en France et en Allemagne.

Rosa devait réussir en Hollande ; c'était un homme aimable et de bonne compagnie , il avait été Vén.·. à Halle et, quoique ministre luthérien, il avait l'adresse de s'introduire partout comme un abbé romain. On assure que, livré à ses seuls moyens, il fonda en Hollande dix-huit Loges , entre autres celle *Concordia vincit animos*, Or.·. d'Amsterdam ; remarquons cependant que la plupart de ces Loges existaient antérieurement , et que Rosa ne les aura pas fondées en 1758, mais qu'il aura fort bien pu y constituer dix-huit Chapitres aux Hauts Grades et dans plusieurs Rites ; la Loge ci-dessus d'Amsterdam est portée sur plusieurs documens incontestables (1) comme existante en 1757 , un an avant l'arrivée de ce missionnaire : et en 1756, le 27 décembre, la Loge de l'Union Royale, Or.·. de La Haye, provoqua une assemblée générale des députés des treize Loges hollandaises pour organiser une Grande Loge provinciale sous la présidence du F.·. Louis Dagran ; et on y élut Van Aerssen Beyeren Van Hagerheide , Grand-Maître national.

La Grande-Loge de Hollande une fois constituée, elle fit différens traités d'union et de fraternité avec

(1) Entre autres Loges hollandaises qui existaient avant l'apostolat de Rosa , est assurément celle de Leyde , *La Vertu*, constituée en octobre 1757. Une médaille d'or a été frappée en 1807, le 19 octobre pour constater et célébrer à la fois son jubilé sémi-séculaire.

d'autres Grandes-Loges ; en 1777 elle en fit un avec le Grand Orient de France, et en 1780 un pareil eut lieu avec le Prince Ferdinand, duc de Brunswick et de Lunebourg, comme Grand-Maître des Loges d'Allemagne.

Lorsque le Grand Orient de France voulut vainement asservir la Maçon.·. hollandaise, plusieurs Loges invoquèrent leurs constitutions primitives anglaises ou écossaises, antérieures à 1735, ainsi que nous le verrons bientôt. Tout ceci détruit la création des dix-huit Loges de Rosa.

Rosa était un vrai propagateur général; il présentait, selon les dispositions diverses qu'il trouvait dans les Frères, les Grades templiers allemands ou français, les Grades des Empereurs d'orient et d'occident, et quelquefois même les Grades de Ramsay. Depuis on a vu plusieurs de ces Loges suivre l'un ou l'autre de ces Rites : c'est du moins ce que nous lisons dans *Das ganoe a er geh. verb. p.* 158.

Sous ces diverses formes Rosa propageait le système templier que nous avons vu paraître en Angleterre en 1720, se fixer en France, en prenant une nouvelle consistance par la création du Kadosch, et se fortifier en Allemagne par le moyen du Baron de Hund.

Rosa établissait la doctrine de tous ces grades sur les sciences occultes, ou même sur celles qu'il ne con-

naissait que de nom, telles que l'alchimie, la théosophie, et la cosmogonie.

On a bien des preuves que les doctrines templières eurent un grand nombre d'adeptes en Hollande; ce fait semble prouvé par l'envoi et la présence au congrès de Willemsbade, des Frères Schawartz et baron de Horn qui y figurèrent comme représentans des Maçons hollandais.

Les Maçons hollandais ont toujours conservé l'esprit de leur ancienne indépendance, et c'est à contre-cœur qu'ils ont dû subir quelques réformes, lorsque la Hollande s'est trouvée sous la domination française.

Au commencement du dix-neuvième siècle, le Grand Orient de France, qui prétendait que l'Europe Maçonne fût sous sa dépendance, fit savoir à la Grande-Loge Symbolique d'Amsterdam, par une missive du 25 juin 1812, qu'il ne reconnaissait en Hollande que trois Loges régulières, savoir : 1° *le Saint-Napoléon*, 2° *la Sainte-Marie-Louise* à Amsterdam, 3° la loge *le Berceau du roi de Rome* à La Haye; il invitait en même tems les anciennes Loges hollandaises à se régulariser par une des dites Loges, moyennant une simple formalité : malgré les efforts des Français, cette Grande-Loge et la plus grande partie des Loges de la Hollande ont voulu conserver leur indépendance, et n'ont fait aucun compte ni des missives, ni des décisions du Grand Orient de Paris; elles continuèrent comme

par le passé leurs assemblées et l'élection de leurs Grands Dignitaires, qui furent toujours hollandais.

La Grande-Loge de Hollande avait eu le courage de faire sentir au Grand Orient de France, que ses demandes étaient inadmissibles; que la plus grande partie des Loges hollandaises tenaient depuis 1735 leurs titres constitutifs de la Grande-Loge d'Angleterre, et de la Mère-Loge et Chap.·. d'Edimbourg; que le corps de lois, qui servait de règle à leurs travaux, avait été approuvé en 1770 par le G.·. M.·. National d'Angleterre, et que l'année suivante le Grand Orient anglais avait proclamé l'indépendance de celui de Hollande, qui ne pouvait pas se ranger ou se soumettre à d'autres Orients sans trahir ses promesses et ses devoirs envers celui duquel il tenait l'existence, sans parler de la différence de la langue, entièrement étrangère et peu familière aux Hollandais; qu'on ne pourrait par là ni rendre les lois, ni prendre des arrêtés, ni tenir la correspondance que dans les deux langues à la fois; que c'était s'exposer aux incertitudes de la traduction, etc.

Ces raisons étaient sans réplique; aussi le Grand Orient de France se garda-t-il d'insister; il abandonna ses projets, n'y donna aucune suite et laissa en paix les Frères Maçons de Hollande.

Nous ajoutons ici un seul fait, pour prouver com-

bien un joug étranger était insupportable aux Hollandais, fût-il même Philantropique et Maçon.·.

Le Grand Orient de France avait établi *à Amsterdam,* au seul Rite moderne, la Loge alors nommé *Saint-Napoléon.* Lors de la restauration hollandaise de 1813 et 1814, le Souverain, rentré dans ses états, accueillit avec bonté un député de cette R.·. Loge, qui le supplia de daigner lui accorder sa haute protection, ainsi qu'à l'ordre entier dans ses Etats, et de permettre qu'elle changeât son nom de *Saint-Napoléon* contre celui de *Willem Frédéric.* Il lui accorda sa demande. On a ajouté que cette Loge avait demandé aussi que S. M. permît à son fils le Prince héréditaire d'accepter la dignité de Vén.·. ou président d'honneur de cette Loge, ce qui lui aurait été accordé. Remarquons, en terminant ce point, qu'on a révoqué en doute depuis, que S. M. ait permis à l'un de ses fils, alors absent et tout jeune, d'être Président ou Vén.·. d'honneur d'une Loge Maçon.·.; d'autant plus que cet illustre Prince ne fut initié que trois ans après cette époque.

Depuis 1818, époque de la création du Grand Orient des Pays-Bas et de la promulgation des statuts généraux Maçon.·. pour ce royaume, qui y ont régénéré et réorganisé toute l'administration de l'Ordre, quatre Rites y sont reconnus.

1° *Le Rite Moderne* dit *Français* ou *Anc.·. Réf.·.*, qui est encore celui de la grande majorité des Maç.·.

de cet état et qui a été peu à peu substitué aux Rites anglais et écossais, par les motifs et dans les circonstances suivantes.

Lorsque le Grand Orient de France voulut concentrer dans son sein tous les pouvoirs comme toute la dogmatique de la Maçon.·., il chercha, dès l'époque de la réforme de 1786, à conformer ses statuts et son système, du moins autant que possible, à tout ce qui était maçonniquement établi dans les contrées voisines. Ce fut sans doute dans cette vue sagement combinée, qu'il plaça le Sub.·. Grade.·. de Rose-Croix au sommet de son échelle, comme étant celui qu'il voyait le plus révéré et le plus suivi en Angleterre, en Italie, en Allemagne et en Hollande; il voulait tellement éviter de blesser les convenances, qu'il permit en même tems aux Loges de son obédience, dès 1808, de cumuler plusieurs Rites; c'était, disait-il, une preuve manifeste de ses principes de tolérance. Cette mesure, un plus grand éclat dans les réceptions, et plus encore l'immense prépondérance politique de la France à cette époque, firent petit à petit, substituer partout et surtout dans les Pays-Bas, ce Rite *Primordial français* aux Rites anglais et écossais.

Nous considérons la R.·. Loge *Les Vrais Amis de l'Union*, Or.·. de Bruxelles, comme la plus ancienne des Loges belges, avec constitution *d'outre-mer*, parce qu'elle seule a traversé intacte tous les orages politi-

ques et y a glorieusement survécu en triomphant de tous les obstacles. Ses constitutions datent de 1780 ; elles lui ont été délivrées par le Grand-Maître provincial *Marquis de Gages*, au nom du Grand-Maître national d'Angleterre *Henri Sommerset, Duc de Beaufort* qui était alors revêtu de cette éminente dignité.

Remarquons néanmoins qu'outre la R.·. Loge *La Discrète impériale*, Or.·. d'Alost, qui se qualifiait de la plus ancienne Loge de la Belgique, trois autres Loges encore actives, prétendent à des dates plus reculées que la R.·. Loge *Les Vrais Amis de l'Union*, Or.·. de Bruxelles, et y font remonter l'époque de leurs constitutions et de leur fondation. Ce sont celles de Namur *La Bonne Amitié*, 1770; celle de Tournay *Les FF.·. Réunis*, même année et celle de la *Parfaite Intelligence*, Or.·. de Liége, 1775. Mais remarquons, quant à la première, qu'elle a cessé ses travaux durant nombre d'années, à l'occasion des troubles politiques, tandis que *Les Vrais amis de l'Union* ne les ont jamais interrompus, et qu'un arrêté de la Grande Loge d'Ecosse, son chef d'ordre, a érigé en loi fondamentale et générale de la Maçon.·. partout en rigueur, *que toute Loge qui suspend ses travaux pendant plus de douze mois, sera effacée du grand livre et perdra son rang d'ancienneté avec obligation de se faire reconstituer de nouveau si elle réclame après ce terme.* Quant à la seconde, nous ferons observer qu'elle fut

constituée par un chef d'Ordre français, celui *de la Mère-Loge de St. Alexandre d'Ecosse*, au Rite philosophique de France; et quant à la troisième enfin, qu'elle a toujours été considérée comme Loge Liégeoise, étrangère aux Loges des Pays-Bas. Nous persistons donc à regarder la R.·. L.·. *les Vrais Amis de l'Union*, Or.·. de Bruxelles, comme la plus ancienne des LL.·. Belges avec constitution d'outre-mer.

Cette dernière Loge reconnaissait dans le principe pour son chef d'Ordre immédiat, le Souv.·. Chap.·. constitué près la R.·. Loge *La Parfaite Harmonie*, Or.·. de Mons, présidé par le G.·. M.·. *Marquis de Gages* lui même ; et après l'extinction de cette Loge et de ce Chapitre, il est hors de doute que toutes les archives auraient dû être déposées dans le sein de l'unique Loge de cette obédience qui avait survécu, c'est-à-dire, de la L.·. *Les Vrais Amis de l'Union*, Or.·. de Bruxelles; il est à croire que ses Vén.·. à cette époque n'ont fait aucune démarche; au moins ses registres n'en font aucune mention sous ce rapport.

Lorsque l'indépendance fut rendue à la Maçon.·. belge en 1814, les Maçons du Rite français Anc.·. Réf.·., dit Primordial, qui, depuis l'autorisation de cumuler les Rites, formaient la presque totalité de l'ordre en Belgique, sentirent qu'ils étaient privés de tout chef d'Ordre dogmatique ou Gr.·. Chap.·. métropolitain, depuis leur séparation d'avec le Grand Orient de France.

Ils voulurent donc y pourvoir, et dès 1817, ils créèrent un Grand Chapitre, sous le nom de Grand Atelier du Rite *ancien réformé*, et le composèrent d'une députation de chaque Chapitre de ce Rite.

Ces députés réunis rédigèrent, sur la demande même du Sérén.·. Grand Maître national, un projet d'organisation définitive qui embrassait tout ce qui concernait l'administration des quatre Ordres supérieurs aux trois Grades symboliques, et traçait les règles ordinaires suivies dans de tels chefs d'Ordre, d'après le système du Rite français Anc.·. Réf.·. ; ce projet ainsi que toutes les pièces à l'appui furent adressées au Sérén.·. Grand Maître ; mais tout semble resté jusqu'à présent, sans réponse et sans résultat ; et le Grand Atelier, depuis la fin de 1817, n'a plus donné signe de vie. On peut voir dans le deuxième Vol.·. des Ann.·. Maçon.·. les détails de tous ces trav.·. des Maçons.·. belges. Leur peu de succès y est attribué aux propositions de réforme des Hauts Grades que vit éclore l'année 1819, et dont nous avons parlé ci-dessus. Quoiqu'il en soit, il en est résulté que le Rite français Anc.·. Réf.·. ou Primordial qui, sans contredit, est toujours le plus suivi dans les provin.·. mérid.·. des Pays-Bas, tel qu'il y a été enté sur le Rite anglican de la Grande-Loge de Londres, y est maintenant dépourvu de chef d'Ordre, et que chaque Chapitre se régit par lui-même; état de choses qui durera jusqu'à ce que le Grand

constituée par un chef d'Ordre français, celui *de la Mère-Loge de St. Alexandre d'Ecosse*, au Rite philosophique de France ; et quant à la troisième enfin, qu'elle a toujours été considérée comme Loge Liégeoise, étrangère aux Loges des Pays-Bas. Nous persistons donc à regarder la R.·. L.·. *les Vrais Amis de l'Union*, Or.·. de Bruxelles, comme la plus ancienne des LL.·. Belges avec constitution d'outre-mer.

Cette dernière Loge reconnaissait dans le principe pour son chef d'Ordre immédiat, le Souv.·. Chap.·. constitué près la R.·. Loge *La Parfaite Harmonie*, Or.·. de Mons, présidé par le G.·. M.·. *Marquis de Gages* lui même ; et après l'extinction de cette Loge et de ce Chapitre, il est hors de doute que toutes les archives auraient dû être déposées dans le sein de l'unique Loge de cette obédience qui avait survécu, c'est-à-dire, de la L.·. *Les Vrais Amis de l'Union*, Or.·. de Bruxelles ; il est à croire que ses Vén.·. à cette époque n'ont fait aucune démarche ; au moins ses registres n'en font aucune mention sous ce rapport.

Lorsque l'indépendance fut rendue à la Maçon.·. belge en 1814, les Maçons du Rite français Anc.·. Réf.·., dit Primordial, qui, depuis l'autorisation de cumuler les Rites, formaient la presque totalité de l'ordre en Belgique, sentirent qu'ils étaient privés de tout chef d'Ordre dogmatique ou Gr.·. Chap.·. métropolitain, depuis leur séparation d'avec le Grand Orient de France.

Ils voulurent donc y pourvoir, et dès 1817, ils créèrent un Grand Chapitre, sous le nom de Grand Atelier du Rite *ancien réformé*, et le composèrent d'une députation de chaque Chapitre de ce Rite.

Ces députés réunis rédigèrent, sur la demande même du Sérén.·. Grand Maître national, un projet d'organisation définitive qui embrassait tout ce qui concernait l'administration des quatre Ordres supérieurs aux trois Grades symboliques, et traçait les règles ordinaires suivies dans de tels chefs d'Ordre, d'après le système du Rite français Anc.·. Réf.·. ; ce projet ainsi que toutes les pièces à l'appui furent adressées au Sérén.·. Grand Maître ; mais tout semble resté jusqu'à présent, sans réponse et sans résultat ; et le Grand Atelier, depuis la fin de 1817, n'a plus donné signe de vie. On peut voir dans le deuxième Vol.·. des Ann.·. Maçon.·. les détails de tous ces trav.·. des Maçons.·. belges. Leur peu de succès y est attribué aux propositions de réforme des Hauts Grades que vit éclore l'année 1819, et dont nous avons parlé ci-dessus. Quoiqu'il en soit, il en est résulté que le Rite français Anc.·. Réf.·. ou Primordial qui, sans contredit, est toujours le plus suivi dans les provin.·. mérid.·. des Pays-Bas, tel qu'il y a été enté sur le Rite anglican de la Grande-Loge de Londres, y est maintenant dépourvu de chef d'Ordre, et que chaque Chapitre se régit par lui-même; état de choses qui durera jusqu'à ce que le Grand

Atelier sorte de sa léthargie, ou lorsque, de manière ou d'autre, un Grand Chapitre métropolitain soit organisé.

Le deuxième Rite professé en Belgique, est le Rite dit *Ecossais primitif*, introduit à Namur, en 1769, par Jean Cunningham, gentilhomme anglais, qui y fonda une Loge sous le titre de *La Parfaite Amitié*, constituée l'année suivante par patente de la Grande-Loge métropolitaine d'Ecosse, Orient d'Edimbourg; elle correspond encore aujourd'hui avec cette Mère-Loge dont elle n'a jamais su secouer le joug ni la dépendance, quoique rien ne soit plus légitime, ni plus facile que son émancipation.

Ce Rite compte trente-trois degrés, la plupart chevaleresques templiers; il fait remonter son origine à l'année 1118, époque de la fondation des Chevaliers du Temple par Hugues de Payens.

La Bonne Amitié s'est érigée en Mère Loge de ce Rite en Belgique, immédiatement après sa séparation d'avec la France; une seule Loge, celle *Les Amis Discrets*, Orient de Nivelles, a adopté son Rite et son obédience; elle a échoué dans ses tentatives pour l'établissement à Bruxelles et ailleurs, quoique les circulaires d'invitation qui contenaient les tableaux des Ordres et les prix pour obtenir tel Chapitre et Conseil fussent signées par le Très-Illustre Frère Prince de Gavres, Grand Maître du Rite spécialement autorisé.

Le troisième Rite professé dans ces provinces est le Rite Ecos.·. dit Ancien et Accepté, introduit en 1812 dans la Respectable Loge *Les Amis Philantropes*, Or.·. de Bruxelles. Cette Loge avait été constituée par le Grand Orient de France, en 1799, au seul Rite français; ainsi elle ne professa l'Ecossisme que par cumulation. Nous avons déjà vu à l'article *France*, que ce Rite se compose également de trente-trois degrés. Son chef d'Ordre, sous le nom de *Sup.·. Cons.·. pour les Pays-Bas* est établi depuis la séparation d'avec la France dans le sein de cette Resp.·. Loge, qui se fait remarquer par ses brillantes réceptions, et par des tenues de Loges d'instruction qu'elle a établies à l'instar de celles qui ont fait la réputation des anciens mystères des prêtres égyptiens, dans lesquelles on entretenait les néophites du culte de la nature, et de toutes les sciences qui se rapportent au système solaire. Cette heureuse innovation dans la Maçon.·. belge, dont l'exemple a bientôt été suivi par la R.·. Loge l'*Espérance*, prouve que les premières Lum.·. Ecos.·. des Amis Philan.·., mieux pénétrés du grand but de l'ordre, abandonnent peu à peu les vieilleries templières pour se mettre au niveau des Maç.·. éclairés, qui savent enfin apprécier à leur juste valeur les origines des titres et des cordons, véritables hochets de la vanité !

Le quatrième Rite connu et professé par les Maç.·.

belges, est celui dit *Rite Ecossais Philosophique* dont le chef d'Ordre, pour les Pays-Bas, est établi dans le sein de la R.·. Loge *La Paix et Candeur*, Or.·. de Bruxelles, qui a reçu ses constitutions primitives et ses pouvoirs dans ce Rite de la Mère-Loge St.-Alexandre d'Ecosse, Or.·. de Paris, vers 1814. Ce Rite a aussi trente-trois Grad.·. et n'est qu'une branche ou ramification du système des Rose-Croix, établi jadis, selon ses propres Rituels, par *Christian Rosen-Crux*, dont nous aurons occasion de parler à l'article d'Allemagne. Ce Rite existait d'ailleurs à Tournay, à Douai et à Gand, bien antérieurement à son introduction dans *La Paix et Candeur*, et même dès 1770, par constitutions de la Mère-Loge Ecossaise de Paris; remarquons cependant que les Loges de Tournay et de Gand l'ont peu à peu abandonné pour se borner au seul Rite Anc.·. Réf.·.; par conséquent ces Loges n'ont jamais reconnu la suprématie de *La Paix et Candeur.*

Le système de ce Rite est purement théophilosophique, et ses doctrines sont pour la plupart traditionnelles et orales; la presse ne les jamais profanées. Ses Grades, ses instructions, ses légendes sont vierges encore!

Après les bulles d'excommunication de Clément XII et de Benoît XIV, les Maç.·. belges, comme ceux de Vienne, prirent le nom de *Mopses* pour ne point trop

effaroucher les prêtres et pour maintenir la paix des familles. Ce nom s'est long-tems conservé, même jusqu'au tems de Joseph II, en 1786, et jette même quelqu'obscurité sur l'histoire Maçon.·. nationale de ces tems-là; mais la Belgique qui a toujours compté un grand nombre d'hommes éclairés, est peuplée en grande partie par une masse fanatique, ignorante et crédule, sur laquelle le clergé a toujours conservé une influence si forte, si directe, qu'on ne peut la regarder que comme un reste ou une suite de la domination espagnole et des abus qu'elle consacrait antécédemment.

Nous avons indiqué ailleurs que même dans ce pays le Clergé s'était attribué le pouvoir des Prêtres Druides, que cet abus traverse les siècles et les dominations qui se succédèrent.

Dans un ancien manuscrit qui repose aux archives de la ville de Bruxelles, intitulé: « Divers Mss. au égard du pays Artois curieusement recueilli par Ad. Le Bailly », qui est un *fac simile* du manuscrit possédé par S. M. le Roi des Pays-Bas, publié par le Baron de Reiffenberg, nous avons les preuves des rapines et du pouvoir du Clergé, qu'il exerça en 1459, 1460, 1461. On y lit, que Pierre Broussart docteur en Théologie, Jacobia, inquisiteur avec les Révds. Carlier Théologue, Nicolaï Chanoine, l'Evêque de Varut, Jacques de Rois doyen d'Arras, etc. etc., condamnèrent plusieurs

femmes, hommes et gens d'église à être brulés vifs; ce qui eut lieu à Arras et à Douai, avec confiscation de leurs biens au profit du Seigneur ou de l'église, et les biens meubles au profit de l'Evêque d'Arras, comme convaincus d'être *Vaudois* (1), ou sorciers. Les personnages les plus éminens du Clergé figurent dans le procès comme dénonciateurs, juges, et fisc: il était défendu aux pères, mères, frères, sœurs, amis d'aider d'aucune manière les accusés, sous peine d'être pris pour Vaudois. Ces juges prêtres (comme dans le manuscrit) par la violence de la torture, et ensuite par la séduction des promesses, arrachèrent à ces victimes de faux aveux, dans l'espoir qu'ils seraient remis en liberté, mais tous les désavouèrent publiquement au lieu du supplice, lorsqu'il se virent aussi indignement trahis. Voici le chef d'accusation, qu'ils avouèrent après les perfides insinuations du Clergé: Qu'ils allaient au sabbat; que poury aller ils se frottaient avec un onguent que le Diable leur avait donné; qu'ils en frottaient une petite baguette, ainsi que les paumes de leurs mains; qu'ils mettaient cette verge entre leurs jambes, et qu'à ce moyen ils s'envolaient au-dessus des villes, bois, et rivières, et que le Diable les portait, où ils faisaient leurs assemblées, et où ils trouvaient

(1) Un certain Vaux fut brûlé comme sorcier, et est l'origine du Vaudois.

des tables couvertes de vins et de viandes; qu'ils avaient fait oblation au Diable qui à son tour se transformait en homme et en femme, et ils avouèrent, qu'à ce moyen ils avaient commis toute espèce de libertinage et de prostitution. De pareilles accusations et procès eurent lieu en différentes contrées : si on fait attention à l'histoire de l'inquisition par Lhorente, on doit inférer leur origine à la cour de Rome. A ces époques le miracle des Prêtres de l'eucharistie perdait de son crédit : les prêtres inventèrent un miracle fait par le Diable, pour soutenir leur domination par la superstition la plus révoltante. Tout ceci prouve le fanatisme qu'exerçait le Clergé sous la maison de Bourgogne. Lors de la domination du bigot Philippe II, le pouvoir des prêtres de ces contrées augmenta par l'érection des nouveaux évêchés, qui ne firent qu'accroître la superstition, conservée dans les provinces qui ne parvinrent point à secouer le joug de la domination espagnole.

Il en est résulté que, d'après les principes et les insinuations des prêtres de Rome, les Maçons jusqu'à nos jours, ont été considérés comme des réprouvés, des excommuniés par le clergé catholique romain, toujours fidèle à son intolérance fondamentale, et qu'ils ont dû forcément s'envelopper de plus de prudence et de mystère.

Après la séparation d'avec la France, les *Frères*

Bedarides que, dans le chapitre précédent, nous avons laissés à Paris, ont tenté d'introduire dans les Pays-Bas, en 1817 et 1818, le Rite de *Misraïm Cabalistique* ou *Egyptien.* Mais ils durent nécessairement rencontrer une forte opposition de la part des chefs des Rites reconnus, et surtout de ceux qui comptaient trente-trois degrés, puisqu'ils ne se seraient plus trouvés alors que sur les premiers degrés de l'échelle de quatre-vingt-dix de *Misraïm;* cependant, chose étonnante, ils séduisirent d'abord les chefs Ecos.·. du Rite Anc.·. Accep.·., et crurent un instant s'être ancrés dans la R.·. Loge *Les Amis Philantropes.* Déçus dans cet espoir, ils écrivirent, on leur répondit; les pamphlets se multiplièrent et furent distribués en grand nombre dans toutes les Loges du royaume et parmi tous les Maç.·.; chacun cherchait à faire prévaloir ses vues, ses opinions, et peut-être ses intérêts particuliers.

Dans ces circonstances fâcheuses pour l'Ordre, le Sérén.·. Grand-Maître fit un coup d'autorité qui obtint l'approbation générale; il déclara *le Rite de Misraïm illégal et proscrit* par une circulaire de novembre 1818 (1). Les motifs furent qu'il n'était pas reconnu par les Maç.·. Belges, et qu'ainsi il ne pouvait se prévaloir des statuts fondamentaux; qu'il avait troublé l'harmonie Maçon.·., et n'avait pas même été ad-

(1) Ann.·. Maçon.·. tome III, 1818. E. V.

mis en France, ni ailleurs, au moins à cette époque. Misraïm ne s'est jamais relevé de cet anathême.

Vers cette même époque, en 1819 et lorsque ces puériles discussions sur *Misraïm* venaient d'être terminées, le nouveau Rite, ou plutôt la réforme des Hauts Grades anciens et modernes dont on a parlé fut présentée aux Maçons Belges. L'essai ne réussit pas d'abord, et fut rejeté par la majorité ; cependant le système a marché et, sous d'augustes auspices, fait chaque jour de nouveaux progrès en trouvant de nouveaux adeptes. Son but comme on a dit est d'établir une liturgie uniforme pour tous les Hauts Grades, en les réduisant tous à celui de Maître Maçon, qui est développé dans les deux subdivisions connues sous le nom de Maître Elu et de Maître Sublime Elu.

L'opposition était surtout fondée sur ce que la meilleure innovation est toujours nuisible aux institutions antiques et vénérées, consacrées par tant de siècles, enseignées par tant de grands hommes, suivies et professées par tant de peuples.

Non-seulement des Maç∴ Belges, mais encore des Frères étrangers s'élevèrent contre cette réforme. On peut lire leurs argumens dans *l'Hermès Maçon∴ français*, année 1819, tome II, page 153, 208 et 283.

L'Hermès donne d'abord les quatre documens cons-

titutifs de la réforme; dans les deux articles suivans il examine la doctrine des subdivisions et passe en revue leurs élémens, leurs formes, leurs rituels.

Il n'entre pas dans notre plan d'approfondir toutes ces matières; nous faisons seulement remarquer que ces critiques ou réfutations, quelques fondées et savantes qu'elles puissent être, portent un ton d'animosité et d'aigreur que tout bon Maç.·. doit blâmer, et que l'espèce de ridicule qu'elles veulent faire rejaillir sur la généralité des Maç.·. Belges, retombe sur leurs auteurs mêmes! En effet, quelle déplorable ressource que d'attaquer ainsi les Maç.·. Belges, les plus généreux peut-être, les plus tolérans de l'univers, les plus ennemis de l'ostentation, et où l'on vient tout récemment de proposer la fondation d'une caisse de secours, pour les veuves et orphelins des membres de l'Ordre qui n'auraient laissé à leurs familles que de l'honneur et de la vertu!

Mais qui croirait que les principaux rédacteurs de l'Hermès, les Frères *Meallet*, *Joly*, *Manguerit* et Ra... tout en voulant philosophiquement ridiculiser les cordons et décorations des Maçons Belges sont eux mêmes tous bariolés de cordons Chevaleresques, Ecossais, Misraïmites etc.; que le F.·. Ra... entre autres, homme très-respectable par ses connaissances profanes et Maçon.·. outre le 90e degré de Misraïm, a été créé Chevalier Templier, et consacré évêque *in*

partibus, par le très-révérend *Raymond Fabre*, Grand-Maître actuel, ou Grand-Patriarche de l'Ordre du Temple, à l'effet de porter et implanter aux Indes ce nouveau foyer de lumière anti-maçonnique, tel que nous l'avons expliqué ci-dessus! Comment ces Frères ont-ils donc pu écrire de bonne foi dans l'Hermès, tome II, page 159, en parlant des Hauts Grades des Pays-Bas? « Là un grand nombre de Maçons atta-« che un grand prix à ce qu'il est convenu d'appe-« ler Haute Maçon.·., à ses fastes, à ses titres, à ses « rubans! Les voilà donc tous en l'air contre le Grand-« Maître des Pays-Bas! On voit se croiser à l'envi, « les Templiers de toutes langues, les Princes de Jé-« rusalem, du Pélican, du Tabernacle, du Liban, du « Royal Secret si difficile à pénétrer, les Empereurs « d'Orient et d'Occident suivis des Grands-Pontifes « fulminans, des Grands-Inquisiteurs, Prévôts, etc.; « à l'arrière-garde on distingue dans un nuage pou-« dreux, la puissance suprême escortée par les tribus « Misraïmites, etc., etc. Valeureux Belges, industrieux « Hollandais, rassurez-vous; etc. ».

Eh! quoi, Frères rédacteurs! vous êtes coiffés de la mître des anciens et nouveaux Templiers! vous avez en mains le bâton de commandeur de l'Illustre Frère *De Grasse Tilly;* vous possédez toute la puissance de Misraïm; des cordons de toutes couleurs se croisent sur vos poitrines; vous vous en décorez en simple

Loge d'apprenti avec une bien vaine et bien condamnable ostentation ! et vous vous mêlez de ridiculiser les autres !

Mais ces critiques, si tranchans, et si fiers sont cependant forcés de rendre hommage aux vues, aux intentions, aux connaissances de l'Illustre Grand-Maître National des Pays-Bas, qui protège indistinctement la liberté de tous les Rites : ils s'expriment ainsi : *loco citato*, page 155.

« Si l'innovation est presque toujours dangereuse,
« la gloire de la tenter l'emporte sur le péril, surtout
« quand l'opinion appelle une réforme fondée sur
« l'intérêt de tous ; et quel est le Maçon qui ne désire
« qu'on rende à ses temples leur simplicité primi-
« tive !

« Tel a sans doute été le motif qui a porté un
« jeune et aimable Prince à vouloir innover sur la
« sphère Maçon.·., et à tenter d'en raréfier les nua-
« ges, afin qu'elle fût sans cesse éclairée du soleil de la
« raison. Projet admirable en lui-même, car il tend,
« au siècle où nous sommes, à faire du peuple Mac.·.
« des sujets éclairés et par conséquent paisibles sous
« toutes les zones politiques ! Projet admirable par
« les vues philosophiques de l'Ill.·. G.·. M.·. des Pays-
« Bas ! Qui ne voit, dans l'adoption qu'il en a faite,
« l'ardeur d'une généreuse jeunesse pour répandre
« sur toute une masse d'hommes au-dessus de l'igno-

« rance et confiée à sa direction, les bienfaits que
« l'avenir versera par les mains royales sur un peuple,
« modèle d'industrie, de persévérance et de loyauté !
« Projet d'autant plus généreux qu'il annonce qu'à
« la fièvre pestilentielle des conquêtes ont succédé
« les sentimens de l'humanité dans les cabinets des
« Rois, et qu'ils paraissent résolus *à règner d'amour*,
« puisqu'ils brisent à l'envi des sceptres de fer *pour*
« *préserver les nations des outrages de l'imposture et de*
« *l'oppression.*

« Mais ce hardi projet tel qu'il est annoncé dans les
« pièces ci-annexées, peut-il remplir les conditions
« que désire la sagesse, pour qu'on puisse approuver
« une innovation au lieu d'une réforme, une création
« de Grades Idéologiques en place des degrés bibli-
« ques, chevaleresques, jésuitiques et philosophiques
« dont l'Ordre Maçon.·. est surchargé, bariolé et dé-
« gradé quoiqu'en dise l'estimable auteur *de la bibliothè-*
« *que violette*; personne plus que nous ne respecte les
« têtes couronnées, celles destinées un jour à faire le
« bonheur ou le malheur d'une nation, ainsi que le
« Grand-Maître d'un Ordre que nous considérons
« comme le foyer perfectionné du sentiment, et de
« l'instruction mutuelle. Mais foi de Maçon, nous pen-
« sons qu'on a manqué le but de l'innovation pro-
« posée par les formes et par le fond. L'examen que
« nous allons en faire en fournira la preuve; etc., etc.».

Il est certain que ces propositions de réforme ont été présentées en 1819 aux Maçons belges, au nom de S. A. R. le Prince Frédéric des Pays-Bas, Grand-Maître National, et que la circulaire et les rituels, dont nous avons parlé, portaient sa signature autographe. Cependant on n'a pas été d'accord qu'il fût lui-même l'auteur du système des subdivisions comme l'affirme l'Hermès; on a soutenu au contraire que cette pensée était due au Resp.·. F.·. Van V., de Delft, qui l'aurait puisée dans la Charte Maçon.·. de Cologne 1535 (1), et qui aurait réussi à placer son travail sous l'égide sacrée du sérénissime Grand-Maître.

L'auteur des Annales Maçon.·. sans doute mieux instruit que personne sur ce point délicat, ne tranche point la question; il y expose longuement le pour et le contre, et toutes les raisons de croire et de douter, mais nous remarquons que tout en pro-

(1) Nous avons vu dans le Chapitre précédent que les constitutions de l'Ecos.·. An.·. et Accepté, attribuées à Frédéric, Roi de Prusse, ont été attaquées comme fausses ; nous avons vu la Charte de l'Ordre du Temple avoir été supposée d'une création nouvelle ; ainsi il y eut des Frères hardis qui dirent que la Charte de Cologne avait été faite pour appuyer le système des subdivisions.

Si l'on voulait contester toutes les chartes, et tous les documens des différens systèmes théosophiques, nous serions au point de douter de toutes, et bien des Frères les regarderaient toutes comme fausses.

fessant une déférence pour la réforme, il ne l'attribue point directement au Prince lui-même; qu'au contraire il affecte du vague et de l'irrésolution, quand il devrait s'expliquer franchement, et que tout y décèle un certain embarras sur cette question fondamentale, la plus importante sans doute de tout le recueil; on y déclare ouvertement que c'est l'Ill.·. F.·. De W. qui est l'auteur de la traduction et de la rédaction française des deux rituels de Maître Elu, et de Maître Sublime Elu.

En résumé, l'opinion des FF.·. les plus impartiaux, est que le système des subdivisions a pour but d'anéantir tout préjugé et toute superstition; but digne d'éloges, mais qui ne peut être atteint que par la conviction la plus volontaire.

On est d'accord ou peut s'en faut, que la Maçon.·. étant une religion et ayant subi tant de persécutions, de traverses, de désastres, de changemens, est dégénérée dans la suite des siècles, et n'offre plus sa gloire, sa splendeur, sa perfection et sa *pureté* primitive; qu'en conséquence, pour être mise au niveau des lumières de notre âge, elle doit être *réformée !*

On est aussi d'accord que ceux qui essaient de ramener l'Ordre à ces belles époques de son histoire, ne méritent que des louanges et des encouragemens.

Mais on ne doit jamais perdre de vue que l'indé-

pendance de tous les Rites, que la liberté entière de toutes les opinions théosophiques sont les seuls moyens qu'on puisse employer pour faire prospérer la Maçon.·. et réformer ses défectuosités, ses abus, où il en existe.

Tout sera perdu en Maçon.·. quand on s'écartera de ces deux données fondamentales auxquelles elle a toujours dû tout son éclat.

Les propagateurs et adhérens au système des subdivisions ont mis d'abord trop de chaleur dans leur entreprise; ils ont été, dès le principe, accusés d'intolérance, lorsqu'on les vit (avant d'attaquer certaines doctrines) décrier tous les anciens Hauts Grades, avant même de faire connaître comment et par quoi ils voulaient les remplacer, et lorsqu'on les vit affirmer que toute la science Maçon.·. était concentrée dans les deux subdivisions proposées, ce qui était dire poliment à tous les Maç.·. des Hauts Grades que jusques là ils avaient été *trompés* ou *trompeurs*.

Nous répétons ici notre profession de foi à cet égard; nous avons déjà souvent déclaré dans le cours de notre travail, que nous n'admettrions jamais les Grades *inutiles* ou *intolérans;* nous possédons une foule de cahiers de grades chevaleresques et théosophiques; nous avons donné l'analyse de ceux que nous croyons les plus connus, les plus pratiqués dans les deux mondes, et nos FF.·. verront du reste que tout vrai Maç.·.

ne peut reconnaître que ceux qui sont en rapport avec la généralité des Maçons, avec la raison humaine, la charité, et la civilisation du siècle.

Mais il y a aussi dans la Maçon.·. des Hauts Grades *scientifiques*; comme dans les anciennes institutions théosophiques, il y a une science traditionnelle, orale, et des pratiques de la plus haute antiquité, toujours respectables et respectées par tous les concordats anglais et américains, de même que par les proclamations des Maç.·. éclectiques, et qu'on ne pourrait détruire sans saper les premiers fondemens de l'Ordre.

Lors des contestations dont nous parlons, on a dévoilé certains mystères des Hauts Grades anciens avec aigreur, ce qui ne put produire d'autre résultat que d'alimenter des controverses sans instruire les Maç.·.; le profane domine même dans les monumens que cette lutte a produits.

Souhaitons que les adhérens au nouveau système cherchent à se faire des adeptes, et non des ennemis !

Souhaitons dans l'intérêt de l'Ordre, que nos Frères renoncent à certains titres et décorations purement féodales, à tous les hochets de l'orgueil, à la chimère de leur domination templière, à des maximes mensongères, à des pratiques sans objet utile, et qu'ils s'occupent davantage du perfectionnement de la mo-

rale, du progrès des lumières, de la recherche des vérités encore méconnues ou perdues, et de la destruction des grossières erreurs encore accréditées. C'est alors qu'ils acquerront des titres incontestables à la reconnaissance des Maç.·. contemporains comme à celle de la postérité.

Nous pensons que les rituels subdivisionnaires avant leur publication, eussent dû être soumis à un *Conseil Général* des Rites, ou *Consistoire*, etc., tout comme on voudra le nommer, tiré *du sein* du Grand Orient du royaume, ou des deux Grandes-Loges d'Administration et composé des Maçons les plus impartiaux et les plus instruits, pris en nombre égal dans chaque Rite existant et reconnu dans le royaume, qui auraient eu le pouvoir *d'admettre* comme de *rejeter* ces rituels. Un Maç.·. éclairé avait déjà émis ce même vœu en 1819 (1), avan la publicité donnée aux propositions, et cette voie était la seule juste et légale ; car si des innovations quelconques en fait de Maçon.·. pouvaient ainsi être présentées et adoptées sans formes et sans examen, on serait exposé chaque jour à voir s'introduire de nouvelles doctrines subversives de celles qui existent, et rien n'empêcherait le premier venu de se créer de son propre chef l'apôtre d'une nouveauté, en dépit de tous les réglemens et statuts existans, et contre les

(1) Ann.·. Maçon.·. des Pays-Bas, tome III, p. 595.

dogmes théosophiques reçus depuis la plus haute antiquité.

Après cette mesure et préliminaire indispensable, après en avoir obtenu l'assentiment de ce premier comité ou commission, il aurait encore fallu, avant de rien livrer à la publicité, sonder doucement les opinions des Frères, et faire des essais particuliers pour ne point trop heurter de front certaines doctrines généralement adoptées et suivies. La vérité même ne doit être présentée qu'avec mesure ; ces sortes de tentatives n'auraient même dû être que simplement verbales pour ne point effaroucher certains Frères, qui ne peuvent voir dans la Maçon.·. que l'ancien et le nouveau Testament, et qui redoutent que des doctrines philosophiques et purement abstraites ne portent atteinte à leurs pieuses croyances, toujours infiniment susceptibles. Nous croyons même que, lors des initiations aux subdivisions, plusieurs des questions auraient dû être présentées auparavant au néophite, pour s'assurer, avant tout, s'il est bien en état de comprendre la force de ce qu'on lui expliquera par la suite, et s'il peut s'élever à la hauteur où l'on veut le placer.

Mais nous répéterons que c'est la liberté entière des Rites, et des opinions Maçon.·. qui portera toujours les hommes à l'opposition, dès qu'ils la croiront violée, et que cette opposition croîtra en raison di-

recte des efforts que l'on tentera pour les en priver.

On ne saura jamais assez proclamer et défendre cette noble et touchante tolérance, marque distinctive du vrai philosophe, le plus bel attribut de tout Maçon digne de ce nom. C'est elle qui repousse l'orgueil des opinions particulières, et qui étouffe jusqu'à l'ombre de tout esprit de discorde; elle confond et rapproche tous les Rites, et admet tous les systèmes sans les altérer, ni les calomnier. Elle a fait la gloire de tous les Grands-Maîtres de l'Ordre qui l'ont professée et pratiquée, et dont la mémoire reçoit encore maintenant l'hommage de tous les Maçons libres qui marchent au même but, en suivant des routes différentes, c'est-à-dire, qui emploient toutes leurs lumières, toutes leurs vertus pour contribuer au bonheur de l'humanité.

L'indépendance des Rites doit être d'autant plus chère au vrai philosophe que, s'il voyait par malheur l'Ordre régi par des lois imparfaites, il devrait favoriser de tout son pouvoir une réforme quelconque, et l'introduction d'un autre système (fût-il même contraire à ses opinions et à ses vues, pourvu qu'il fût d'une forme légale), parce qu'il est certain que si un Rite ou système est mauvais, il tombera de lui-même, comme tant d'autres, dont à peine on a conservé le nom, tandis que si le Rite proposé est conve-

nable, juste et bon, la majorité des Maçons ne tardera pas à l'adopter, et la réforme se fera peu-à-peu, insensiblement, comme d'elle-même et sans secousse; mode de succès qu'on doit désirer avant tout.

Que ceux qui se trouvent aujourd'hui à la tête de nos administrations tant Maçon.·. que profanes, se convainquent donc une bonne fois de cette vérité incontestable, qu'en fait de religion la pluralité de sectes est utile aux gouvernemens qui dès-lors trouvent moins d'oppositions et de résistance dans les actes de leur administration, sans compter l'immense avantage qui naît de ces discussions théosophiques, savoir; qu'elles rendent les hommes en général plus moraux. Cette vérité est la même pour le monde Maçon.·. que pour le monde profane, et au surplus que de réformes Maçon.·., que de Rites n'avons nous pas vu naître et disparaître même de nos jours!

Nous avons parlé ci-dessus de certains Rose-Croix se disant *géologues*, quoique n'étant que de simples alchimistes, et qui ont prétendu à *Londres*, à *Paris*, à *Amsterdam*, à *Vienne* et à *Venise*, soumettre à leurs systèmes, tirés de la Bible, les mystères de la nature; mais ce n'est pas chez eux qu'il faut rechercher ces lois éternelles : car les juifs nos prédécesseurs ne se sont jamais livrés à l'étude de la nature, de notre globe, de son origine, de sa durée, et qu'en est-il

résulté? qu'une multitude de cahiers Maç.·. et de livres, fondemens de plusieurs religions très-répandues, fourmillent de fables et de paradoxes sur la formation ou création de la terre. Un savant modeste, M. *Kickx* de Bruxelles, s'exprime ainsi dans son Re.·. du Cours.·. de Min.·., page 101.

« La connaissance des couches minérales de la terre « présente un ensemble de faits, qui sont autant de « documens, sur lesquels se fonde l'état physique de « notre globe; cet état vers lequel tendent les tra- « vaux des *géologues* révèle plusieurs grandes époques « de la nature, telles que 1°. l'absence de vie, 2°. son « développement successif, 3°. la destruction des « races anciennes, 4°. leur remplacement par des « races nouvelles. Cette succession d'époques *bien an-* « *térieures à l'existence de l'homme* peut se vérifier avec « d'autant plus de certitude, que la nature nous a « laissé, dans les corps organisés fossiles, des témoins « qui déposent de ces grands événemens; etc., etc. ».

Quel démenti donné à tous les livres indiens, juifs, chaldéens, tyriens, et aux cahiers des anciens Alchimistes etc., sur le mode de création de laterre!

Nous avons vu disparaître, et chaque jour nous voyons reparaître des Maçons et des *non-Maçons*, tels que les membres de l'Ordre du Temple, se croire les vrais successeurs des *anciens templiers*, et se décorer d'ordres de chevalerie *éteints* ou *chimé-*

riques, propres à inspirer des idées d'ambition, en opposition directe avec cette égalité chérie, base de la confraternité Maçon.·.; nous avons vu d'autres Frères introduire dans la Maçon.·. des légendes religieuses, opposées à la tolérance, attribut essentiel de l'Ordre. Nous avons vu tomber les anciens géologues, les misraïmistes, après une bien courte existence. D'autres ont osé en vrais imposteurs, assurer qu'ils voyaient *Dieu*, et que *Dieu* leur parlait : admirable moyen de faire des dupes partout où il se trouve des faibles et des crédules! tels furent *Swedenbourg*, *Pascalis Martinez*, *St. Martin*, *Schopher*, *Cagliostro* etc., et toutes ces sectes, tous ces Rites se se sont établis, se sont calomniés, se sont écroulés, ont disparu! aujourd'hui l'on ne trouverait plus de Maçons capables d'ajouter foi à de semblables rêveries; on est convaincu que tout innovateur ne peut plus avoir d'autre but que le bien-être de l'Ordre, ou que son entreprise n'est qu'une spéculation illicite qui dégénère en un vil intérêt pécuniaire. On est donc devenu plus circonspect et plus réservé d'une part, tandis que d'un autre côté, on est plus éclairé et plus tolérant. On cherche même à être membre de plusieurs Rites à la fois, pour mieux savoir lequel mérite le plus l'importance qu'on y attache; et en comparant, selon notre coutume, la Maçon.·. à la religion, nous voyons chaque jour les vains prestiges

disparaître, les inimitiés diminuer et les fantômes les plus risibles nous apparaître sous leur vrai jour. La lumière orientale commence à briller d'un plus vif éclat, il est aisé de se convaincre qu'en Maçon.·., comme en religion, il se prépare un grand rapprochement, et qu'une grande impulsion hâtera le moment d'une uniformité cosmopolite et universelle. Le genre humain est en route, a dit M. De Pradt; la presse déchire de plus en plus ce voile redoutable et mystérieux qui couvrait de ténèbres les prétendus secrets de tant de religions! Elle publie et proclame aux quatre coins de la terre, cette immortelle et ineffable vérité gravée dans le cœur de tout homme, de tout Maç.·. surtout, dans le cœur du sectateur de la Bible, de l'Evangile ou du Coran, vérité sans laquelle même une religion n'est ni concevable, ni possible : *Adore le Grand Architecte, aime ton prochain.*

L'histoire et l'expérience nous apprennent qu'en Maçon.·., le tems éteint de plus en plus l'esprit de secte, et que partout où elle est professée dans sa simplicité primitive, tous ses emblêmes ne sont autres que ceux de la théosophie ancienne des Egyptiens, des juifs et des premiers chrétiens, qui tous n'admettaient que le Grand Architecte de l'univers, source et principe de cette sagesse qui prescrit de ne manifester, de ne publier nos doctrines, qu'en mettant en œuvre notre raison libre et impartiale, et jamais une force

brutale, ou une extravagance d'enthousiastes prêchant des révélations. Les Maç.·. savans et éclairés savent du reste que l'emploi de tels moyens tend à détruire toute connaissauce de l'ordre immuable de la nature et la liberté naturelle, en tout ce qui concerne les opinions religieuses ou métaphysiques. Les Maç.·. veulent et doivent être convaincus de la vérité des doctrines qu'ils professent.

Le calme succède aux anciens délires; les exemples fameux et reçus des Concordats anglais et américain, et celui de l'union éclectique doivent forcer tous les Rites à vivre en paix les uns à côté des autres. Il y a plus, déjà chaque ancienne réforme de l'institution primitive perd de jour en jour l'importance qu'on y attachait, et la raison humaine, éclairée par la vérité et encouragée par le succès de ses efforts pour l'utilité commune, ne tardera plus à accomplir la grande œuvre d'une réforme universelle dont nous avons parlé, et que la seule force des choses amènera insensiblement, mais nécessairement.

Il n'entre pas dans notre plan d'entretenir nos lecteurs des procès-verbaux des GG.·. LL.·. ou chefs d'Ordre, mais l'intérêt de la matière nous a engagés à faire ici une exception, à l'égard de l'assemblée de la Pentecôte 5825, de la G.·. L.·. de La Haye de ce qui se passa lors du mariage du Sérén.·. G.·. M.·. National des Pays-Bas, avec l'illustre Princesse de Prusse. Dès

le 12 février de cette année 1825, S.·. P.·., le Grand Comité du nord arrêta qu'une médaille Maçon.·. serait frappée au nom de la Grande-Loge Septentrionale, pour perpétuer la mémoire de cet heureux événement. Nous en donnons un *fac-simile* (planche II[e] N° 22), elle fait honneur aux talens de l'artiste qui l'exécuta (le Frère Braemt de Gand). Elle porte en face les mots *ornat et auget;* et au revers, *in memoriam augustissimarum nuptiarum fratrum liberi ac fideli silentio Lege operantium florentissima in Belgio societas,* le tout en caractères de l'alphabet Maçon.·..

La G.·. L.·. qui par suite de l'absence du G.·. M.·., alors à Berlin pour son mariage (mai 1825) avait ajourné la fête de la Pentecôte, événement jusqu'alors inouï dans la Maçon.·. hollandaise, se réunit seulement en assemblée annuelle obligée, le 19 novembre suivant 1825, S.·. P.·.; alors elle fit hommage de cette Méd.·. à l'Ill.·. chef des Maç.·. qui témoigna être infiniment sensible à cette preuve nouvelle de l'amour et de la confiance de ses FF.·.; la G.·. L.·. arrêta ledit jour, avec l'approbation du Sérén.·. Grand-Maître, que d'autres médailles semblables en or, seraient aussi frappées pour être offertes à S. M. et à toute la famille Royale; le 23 du même mois, une députation de la Grande-Loge, composée de tous ses premiers officiers fut admise à l'audience royale

et publique de S. M., en sa qualité et sous le nom *de Frères, représentans tous les Frères Maçons des Provinces du nord du Royaume*, et eut l'honneur de lui remettre la médaille, l'Illustre Frère *Schauten*, premier Grand Surveillant portant la parole; le Roi accueillit cet hommage avec bonté, et répondit dans ces termes affectueux : *Je vous remercie de cet hommage que j'agrée et qui me fait grand plaisir; il me prouve que votre Ordre est toujours dans de bons principes. Je le connais assez pour savoir qu'il mérite d'être protégé tant qu'il ne s'en écartera pas, et j'espère que telle sera toujours sa conduite sous la direction de mon fils Frédéric.*

Cet acte authentique et public de la protection qu'accorde un souverain éclairé à l'Ordre Maçon.·., est digne d'être consigné dans les fastes de l'histoire profane et dans la Maçon.·.; il prouvera éternellement à nos détracteurs et à nos persécuteurs, qu'on a reconnu sur le trône même, que nos doctrines étaient pures, morales et conformes aux vrais intérêts des Rois. Il prouve en outre que dans les Pays-Bas, la Maçon.·. est reconnue, non-seulement comme une société légale, mais en quelque sorte comme une corporation dans l'Etat.

Les Maçons Méridionaux ne restèrent point en retard de leurs FF.·. du Nord dans la circonstance mémorable dont nous nous occupons; le 30 juillet 1825,

ils offrirent, à Bruxelles, à leur Sérén.·. Grand-Maître la fête la plus remarquable dans les fastes Maçon.·. de ces provinces (1).

La Maçonnerie dans le royaume des Pays-Bas, aux termes des statuts fondamentaux décrétés en 5818, est régie par un chef d'Ordre suprême, qui porte le nom de *Grand Orient.* Il est présidé par un Grand-Maître Nation.·. dont les fonctions sont à vie. Il se compose de tous les officiers Grands Dignitaires, et de vingt-huit Vén.·. ou députés de Loge, pris dans le sein des deux Grandes-Loges d'administration, par nombre égal et par la voie du sort qui en décide chaque année. Ces deux Grandes-Loges, dites *d'administration*, l'une sous le nom *de Grande-Loge Septentrionale*, siégeant à *La Haye*, l'autre sous le nom *de Grande-Loge Méridionale*, siégeant à Bruxelles, se composent 1° d'un Dép.·. de chaque Loge active, 2° de sept Grands Dignitaires nommés par le Grand-Maître, 3° de sept Grands Dignitaires élus par elles. Le Grand Orient s'assemble alternativement à La Haye et à Bruxelles.

Pour faciliter l'expédition des affaires de l'Ordre, on a établi un corps mixte et intermédiaire, sous le nom de *Conseil Supérieur*; il se compose du Sérén.·. Grand-Maître, et d'un certain nombre de Dignitaires désignés par les statuts. Il connaît de toutes les

(1) An.·.Maçon.·. des Pays-Bas, tome VI, p. 78 et suivantes.

affaires qui peuvent concerner les plus grands intérêts de la Maçon.·. dans le royaume, et des appels contre les décisions des Grandes-Loges d'Administration ; il exerce en même tems la haute surveillance sur l'Ordre, quand le Grand Orient n'est pas assemblé.

Quant aux deux Grandes-Loges d'Administration, elles sont entièrement indépendantes l'une de l'autre. Elles sont présidées par le Grand-Maître ou, en son absence, par son Adjoint ou ses représentans, ou enfin, par un des Grands Dignitaires délégué ou député par lui ; elles sont composées comme nous l'avons dit dessus.

Remarquons bien que, par ces statuts et ce mode d'administration, le Grand-Maître National actuel s'est montré plus libéral et s'est rendu plus populaire qu'aucun autre Grand-Maître de l'Ordre dans le monde Maçon.·., puisqu'il s'est dépouillé volontairement d'une partie de ses droits en renonçant à nommer *lui seul* tous les Officiers Dignitaires du Chef d'Ordre suprême, prérogative dont les autres Grands-Maîtres se sont toujours montrés si jaloux, qu'ils n'ont jamais voulu s'en dépouiller sous aucun prétexte.

Nous nous résumons en disant que, dans les Pays-Bas, la Maçon.·. peut se glorifier d'avoir pour Grand-Maître, un jeune Prince éclairé, libéral, assis sur la seconde marche du trône, vénéré par son peuple, admiré par l'étranger, et bien digne de l'estime uni-

verselle qu'il s'est acquise, par sa modestie, sa philantropie, et la protection qu'il accorde aux sciences et aux beaux-arts qu'il professe lui-même, et dont il s'est déclaré hautement le défenseur et l'appui.

CHAPITRE XXIX.

Maçonnerie en Allemagne.

Caractère des Allemands. — Ancienneté de la Maçon.·. en Allemagne.—L'ouvrage intitulé : *les Noces chimiques*, manifeste l'ancienneté de R.·. R.·. †.·. †.·. en Allemagne. — De leur but et de leurs doctrines. — Différentes branches de R.·. R.·. †.·. †.·.. — De Rosen-Crux. — De Jean Valentin Andrea.— Des doctrines des chercheurs de sciences occultes. — La Maçon.·. anglaise apportée en Allemagne. — Princes qui la protégèrent, ou qui la persécutèrent. — L'Ordre de la Graine de *Jénévé* est une branche Maçon.·.. — Hund établit la Maçon.·. templière en Allemagne. — Congrès de Willemsbade. — Différens Rites templiers. — Le Rite des Empereurs d'Or.·. et d'Occ.·. porté en Allemagne. — Société des lettrés Maçons. — De Weischaup et des Illuminés. Critique de ce système. — Knigge collaborateur de Weischaup. — Moyens employés pour faire des adeptes. Grades et doctrines des Illuminés. — De l'ancien saint tribunal secret des francs-comtes, et des francs-juges. — Causes qui peuvent avoir occasioné l'assassinat de Kotzebue.—Ses querelles avec Luden et Ocken.— — Procès et gain de cause de Luden. — De l'assassinat du Prince de Neuchatel. — Secte de Pechel en Autriche. — Secte en Saxe par Kloos.—Knigge institue la Maçon.·. éclétique qui fonda son centre à Francfort sur le Mein. Circulaire de ce Rite.—De l'Aurore naissante à Francfort sur le Mein; elle s'affilie et demande des constitutions à la Grande-Loge d'Angleterre. — Improbation de cette conduite. — Rite de l'union allemande.

— De Schropffer et de ses doctrines. — On reprend l'historique de la Maçon.·. en Allemagne. — Protection accordée à la Maçon.·. par la maison de Prusse. — Bienfaits de la Maçon.·. en Allemagne. — Des Maçons Autrichiens. — La fraternité improuvée dans les états Autrichiens. - Maçon.·. de Danemarck et de Suisse.

Le caractère national des Allemands est grave; il se prête plus que tout autre aux idées mystiques : la division même en fait de religion, chez ce peuple qui aime les visions et les mystères, a produit que tel simulacre joue le rôle de la divinité dans une province, tandis que dans une autre il représente le diable. Ici on honore la nature, là le fanatisme; ici la Maçonnerie a des autels et là des cachots.

Une grande partie des études de la nation se dirige vers la théologie : Leipsick est inondée trois fois par année de livres qui traitent de cette matière; ils se vendent, se lisent, et il en résulte des observations critiques et des systèmes qui dégénèrent souvent en sectes : ce peuple pensif est de nature flegmatique et, quoiqu'il possède beaucoup de lumières et d'érudition, il n'a pu, jusqu'à présent, se garantir d'un ancien penchant aux rêveries.

Ce pays a encore de nos jours des saints qui font de grands miracles (1), comme ceux qu'on a opérés sur

(1) Le Prince Hohenlohe.

le tombeau du diacre Paris, et dont le scandale fut la conséquence. Il y a encore dans ce pays des écrivains et des conteurs de prodiges et d'apparitions; les morts sortent des tombeaux pour sucer le sang des vivans; etc., etc. Sur ces chapitres, depuis Inspruck jusqu'à Hambourg, depuis Vienne jusqu'à Cologne, on a écrit des in-folio en dépit du bon sens et de la philosophie du jour. Les spectacles dans les plus grandes villes, vous portent sur la scène des revenans, comme le Robin des bois et d'autres: ces pièces sont accueillies avec fureur.

La croyance aux apparitions est une des plus grandes erreurs que l'antiquité nous ait léguée, que le christianisme adopta dès sa naissance, et que la crédulité consacra de siècle en siècle. La philosophie, la raison, n'ont pu vaincre la faiblesse humaine : l'erreur, la superstition eurent partout leurs premiers hommages. Malgré tout ce qu'on a dit des Allemands, cette nation dans ces dernières époques a excellé et même surpassé les autres nations de l'Europe dans la musique chromatique (1), dans l'histoire naturelle, la botanique, la minéralogie, et a obtenu dans plusieurs branches de la littérature le plus grand succès.

(1) Tout le monde sait que la musique se partage en diatonique, harmonique, et chromatique.

On a vu que l'Angleterre fournissait une quantité de données historiques sur l'Ordre Maçon.·., mais l'Allemagne aussi nous conserve des traces visibles de son ancienne existence dans le monument de Wurtzbourg et autres ; mais c'est là, plus que dans le reste de l'Europe, que se manifeste l'existence des Rose-Croix au quinzième siècle.

Un ouvrage très-curieux portant la date de 1459 (1), et ayant pour titre les Noces Chimiques du Père Rosen-Crux, fait voir les mœurs du siècle, les vices de la théologie, et l'abus du pouvoir des papes.

Rosen-Crux veut corriger aussi la manie des alchimistes et des astrologues qu'on honorait à ces époques du nom de mathématiciens et d'astronomes ; mais il conserva le style de ceux qui écrivaient sur les sciences occultes ; son ouvrage est rempli d'allégories : les prétendans à ses Noces Chimiques sont au nombre de neuf ; ils passent avant d'être reçus candidats, par des épreuves semblables à celles des anciennes initiations, ils sont déclarés ensuite chevaliers ; tous les neuf portent chacun une bannière avec une croix rouge, et l'on peut voir par divers rapprochemens que l'auteur a voulu faire allusion aux doctrines des chevaliers croisés.

(1) Nicolaï croit que cet ouvrage est antidaté ; il l'attribue à Valentin Andrea qui l'aurait écrit, selon ce critique, au dix-septième siècle.

Une quantité d'écrits de ce genre virent le jour pour l'instruction et la direction de plusieurs sociétés secrètes, alors en vogue, qui avaient pour but la découverte des secrets de la nature et l'étude d'une théologie mieux raisonnée que la théologie romaine; ces sociétés de Rose-Croix allemands se retrouvent sous différentes dénominations, qui étaient très-connues par les diverses sciences qu'elles cultivaient : les principales de ces sociétés étaient :

1°. Les *Mystiques* ou *Théosophes*, élevées contre l'intolérance dogmatique du clergé de Rome. Celles-ci puisèrent leurs doctrines dans la *Fama Fraternitatis*. Ce Rite existait en Allemagne à une époque plus reculée, on l'a cru même établi par Christian Rosen-Crux dont nous avons fixé la naissance à l'année 1387, et qui avait voyagé à la terre sainte pour étudier le christianisme dans son berceau. Bien des personnes ont pensé, d'après le nom de Rosen-Crux, que ce personnage ne fut qu'un être allégorique et qu'il n'avait jamais existé réellement; sans nous arrêter à aucune opinion là dessus, nous exposerons simplement sa légende. Rosen-Crux fut assez long-tems à Damas, où il eût des conférences avec les sages de la Chaldée; il aurait appris d'eux les sciences occultes, la magie, et la cabale dans lesquelles il se perfectionna en Egypte et ensuite en Lybie où il fut instruit en outre, après de profondes recherches, des

vrais dogmes du Christ. De retour en Allemagne, après avoir médité la double réforme des sciences et de la religion, pour obtenir ces deux résultats, il institua des sociétés secrètes, avec une initiation qui se rapportait aux anciennes initiations chrétiennes. Il voulait ainsi transmettre à la postérité ses sciences et sa théosophie.

Ce premier système de Rose-Croix d'où partent toutes les ramifications qui vont suivre, a été aussi le plus suivi; ses études embrassaient l'alchimie, la chimie, la magie, et la fantasmagorie. Il avait pour décoration un large ruban blanc en camail, les emblêmes de son tapis étaient le soleil, la lune et le double triangle, au centre duquel il y avait la lettre hébraïque ר, que nous avons vue ailleurs être le nom de Dieu écrit avec une seule lettre, et qui est la racine des deux autres noms de Dieu, Jao et Jehovah.

Il est à remarquer que ces Rose-Croix les plus anciens et ceux que nous donnons à la suite n'avaient que *trois Grades* qui expliquassent leurs symboles scientifiques, quoique par la suite des tems ils les eussent multipliés par des subdivisions, sans changer rien au but de la doctrine qui se fixait sur deux basas dont l'une est l'étude de la nature et celle de ses vertus occultes, l'autre la recherche des chosessur naturelles. Observons qu'une partie de ces études faisait tomber ces Rose-Croix dans des erreurs très-grandes; car

ils prétendaient comme les cabalistes que, par la connaissance des noms sacrés de Dieu, on pouvait opérer des prodiges (1) et que la science de la cabale était tirée de ces noms vénérés, de ceux des anges, des élémens, des sept planètes de l'interprétation, et de l'application de ces noms, qu'ils prétendaient se trouver indiquées dans la Bible.

Les mystères et l'adoption avaient un grand rapport avec la purification et les épreuves des mystères d'Eleusis : en ce qui regarde les symboles, ils étaient les mêmes que ceux qui sont en usage parmi les Rose-Croix de nos jours, presque tous Gnostiques ; ils servaient et servent encore à l'explication de l'harmonie universelle, qui unit l'homme à l'homme, l'homme à l'univers, et l'univers au G.·. A.·. D.·. L.·. U.·. (2). Ce fut par leurs doctrines et par les sciences qu'ils professaient que jadis les Rose-Croix allemands furent appelés les Bramines du Nord; ces Rose-Croix ont toujours prétendu qu'ils étaient les dépositaires et les conservateurs du Dogme Maçon.·.

(1) Nous avons eu occasion de dire que, lors de l'origine du christianisme, plusieurs sectes s'étaient efforcées de faire croire que Jésus lui-même n'avait pu opérer ses miracles que par le nom ineffable qu'il portait sur lui, et qu'il conservait par le moyen d'une incision dans une de ses cuisses.

(2) Nous avons indiqué que ces doctrines passèrent en France, où elles furent apportées par l'Allemand Martines Pascalis.

2°. *Les Philosophes Médecins* furent des Rose-Croix, dont la science était tirée du système des Gnostiques, et des Cabalistes. Chez eux la morale de Jésus et celle de Manès marchaient de front : ils pensaient entre autres choses, que la création du monde avait été produite par l'attraction : ils ne connaissaient que la matière et le mouvement. Ils s'attachaient à la Bible même pour soutenir cette opinion. Ils prétendaient qu'en se tenant au premier Chapitre, et au premier verset de la Genèse et en s'attachant au texte hébreu, la création n'est pas telle que l'expliquent les prêtres de Rome, c'est-à-dire que « Dieu créa de rien le ciel et la terre », mais ils traduisent ce verset « au « commencement Dieu arrangea (ou disposa) les cieux « et la terre ». Ils se fondent sur ce que le verbe qui gouverne la phrase est *Carah* qu'on ne peut traduire en latin que par *formavit*, ce qui veut dire aussi arranger. Par l'interprétation que ces anciens Rose-Croix donnaient à ce texte, il n'y a pas de doute qu'ils n'aient supposé la matière éternelle, opinion qui commence à prévaloir près les savans d'Europe, d'Asie, et d'Amérique. En ce qui regarde la médecine, ces Rose-Croix suivaient Paracelse. Nous avons trouvé ces doctrines en Angleterre, où elles furent répandues par Robert Fludd.

Des Allemands ont soutenu que ce Rite leur était arrivé d'Angleterre et l'ont fait remonter au Roi

Arthur. Cette opinion est comme celle qu'on peut se faire d'une grande partie des origines des Rites Maçon.·. couvertes de ténèbres épaisses, quoique ce Rite pour soutenir son antiquité, ait toujours désigné ses Grands-Maîtres sous le nom de Jean Ier, Jean IIe, Jean IIIe, etc.

3°. Les *Alchimistes Théosophes*. Nicolaï prétend qu'ils existaient avant 1616. Ce Rite ou système fut, dit-on, très-répandu à cette époque sous la dénomination de R.·. R.·. †.·. †.·. d'Orient; leur décoration que nous avons donnée au commencement du premier volume, conservait entre autres emblêmes un anneau avec les lettres J.·. A.·. A.·. T.·., initiales qui peuvent signifier *Jgnis*, *Aqua*, *Aer*, *Terra*, les quatre élémens, et qui ont rapport aux vérités égyptiennes. Ces Roses-Croix avaient adopté les degrés suivans:

1. Adeptus.
2. Ad. Junior.
3. Ad. Practicus.
4. Ad. Theoricus.
5. Ad. Minor.
6. Ad. Major.
7. Adeptus Exemptus.
8. Magister Templi.
7. Magus.

4°. Les *Alchimistes*. Michel Mayer est regardé

comme leur instituteur; on sait qu'il était le médecin et l'alchimiste de l'Empereur Rodolphe, qui faisait grand cas de l'alchimie.

Par les susdits tableaux, on doit s'apercevoir de l'analogie et des liens qu'il devait y avoir entre les Rose-Croix d'Allemagne et ceux d'Angleterre et d'ailleurs.

Lors des guerres religieuses : les Roses †.·. mystiques théosophes, que nous avons placés à la tête de notre division, voyant le mal que l'intolérance dogmatique faisait au christianisme pur des premiers âges, écrivirent une quantité d'ouvrages pour éclairer les esprits et ramener les hommes égarés aux doctrines de Jean et de Jésus; à la paix, à la vérité et à la raison : malgré quelque différence dans ces Roses †.·., ces divers systèmes s'étaient réunis et travaillaient d'accord pour délivrer l'Europe des préjugés populaires; et, afin de tenir cachées les découvertes qu'on ferait dans la physique, ils couvrirent la vérité par des emblêmes et des allégories, évitant de la rendre publique et lumineuse (1).

(1) Ces Roses-Croix prétendaient se conformer aux doctrines de Jésus, comme il est dit dans St. Mathieu Chap. XIII, § 34.

« *Locutus est Jesus in parabolis ad turbas, et sine parabolis non loquebatur eis.* »

Les critiques ne peuvent s'accommoder à cette façon de

Jean Valentin Andrea, Wurtembergeois, célèbre théologien, publia quelques écrits sur les Roses †.·. et Arnold dans son histoire de l'Eglise et des hérétiques, à la première partie, p. 245, lui en attribue l'institution.

Andrea introduisit, avec des fictions poétiques, ses vues morales, religieuses et politiques; il voyait le défaut des sciences, de la théologie et des mœurs; et tout en suivant le système des Noces Chimiques, il voulut réunir, dans une société et dans une seule corporation, tous ceux qui admiraient comme lui le bon et le beau moral.

parler de Jésus; ils prétendent que ce verset ne peut jamais avoir été dit par notre sage législateur, qui autre part indiquait que la parole de Dieu ou la vérité devait être claire; car toutes ces paraboles et ces sens figurés sont la source de discussions interminables : c'est précisement parce que le peuple pourrait être illettré, et même ignorant, qu'il faut lui parler simplement sans lui masquer les doctrines qu'il doit admettre.

Ces critiques observent que St. Marc au Chap. IV, v. 2 parle ainsi de Jésus « et il leur dit : il vous est donné de con- » naître le *secret* du royaume de Dieu, mais pour ceux, qui » sont en dehors toutes choses se traiteront par paraboles ».

Ce paragraphe leur prouve que Jésus avait un secret et deux doctrines, l'une pour les disciples et les initiés, l'autre pour le peuple.

Les Saints Pères, qui rassemblèrent ces écritures, auraient dû séparer le vrai du parabolique, et ne pas laisser des écrits où se trouvent des équivoques continuelles.

Mais il fut forcé d'abandonner ce noble projet par les persécutions qu'il essuya. Andréa dans sa *Turris Babel. Argen.* 1619, et dans *Menippus, Colon.* 1767, déclarait qu'il voulait quitter la confrérie des Roses †.·., pour s'attacher à la société des Chrétiens, ce qui n'est pas très-clair; mais ce qui laisse entrevoir qu'il y avait des chrétiens qui avaient une croyance dogmatique sans les rêveries des Astrologues et Cabalistes.

Sa *réformation universelle du monde entier* avec la *Renommée fraternelle de l'Ordre des Rose-Croix*, parut en 1614. Cet ouvrage est écrit dans le sens de Rosen-Crux, et de ses Noces Chimiques; on y trouve même la recherche et la découverte du tombeau du Père Rosen-Crux (1).

Andréa présentait, sous le voile de l'allégorie de la Croix et de la Rose, tous les bons desseins et les conséquences de la société qu'il entendait établir. Les adeptes de son système devaient être unis et secrets. On a dit autre part, que ces symboles passèrent des Egyptiens aux Gnostiques aux Cabalistes, et aux premiers Chrétiens. La Croix a toujours été, outre ses autres significations, le symbole de l'Union, comme la Rose celui du secret; de là le proverbe

(1) C'est d'après cet ouvrage que Nicolaï a cru que Rosen-Crux était un personnage allégorique.

sub Rosa; de là les trois roses des tabliers des anciens Rose-Croix; de là les roses que, dans quelques Oriens, les Maçons se distribuent mutuellement au solstice d'été (1).

A ces époques tous les ouvrages, qui traitaient des sciences naturelles, étaient écrits, pour les raisons ci-dessus indiquées, allégoriquement et mystérieusement; quoique avec cette méthode les progrès ne pussent être que forts lents, néanmoins elle donna, en Allemagne, l'élan aux recherches et aux expériences sur la nature.

Ces ouvrages servaient aux adeptes et aux hommes de bon sens, pour adopter des idées plus raisonnables sur le Christianisme et pour se confirmer dans la conviction des abus du pouvoir des papes.

Telle était la Maçon.·. qui se pratiquait en Allemagne, lorsqu'en 1737, après la réforme qui avait eu lieu en Angleterre, sa Grande-Loge nomma Grand-Maître Provincial pour la Haute Saxe, Henri

(1) C'est à cette fête, que les FF.·. de la Loge des Trinosophes de Paris envoyèrent le bouquet d'estime, et le baiser de la fraternelle charité au Vén.·. de l'Espérance à Bruxelles: c'est le témoignage le plus éclatant, le plus illustre de la haute considération, que professent ces Frères étrangers, pour les vertus simples et modestes, qui distinguent le vénérable de la R.·. Loge de l'Espérance, son Altesse Royale le Prince héréditaire du Royaume des Pays-Bas.

Guillaume, Maréchal héréditaire de la Thuringe. Après cette époque la Maçon.·. fut exposée à bien des chances : l'électeur Palatin donna une ordonnance contre les Maçons et leurs réunions. Les Frères d'une Loge à Manheim s'assemblèrent malgré l'ordonnance, pour célébrer le 24 juin la fête de l'Ordre ; ils furent arrêtés et emprisonnés à causede leur désobéissance. Remarquons que, l'année suivante 1738, Frédéric Guillaume, alors Prince héréditaire de Prusse fut reçu Maçon, dans la nuit du 14 au 15 août, dans le palais du Comte de Horn à Brunswich : un peu plus tard, les magistrats d'Hambourg supprimèrent les assemblées Maçon.·., et en même tems d'un autre côté de l'Allemagne, il se forma un établissement de Maçons religieux, qui prit le nom de l'Ordre de la Graine de Sénevé et dont le but était la propagation de l'Evangile, et la pratique des vertus chrétiennes, en particulier de la charité.

Les Frères choisirent cette devise, se fondant sur l'allégorie du Chap.·. IV, v. 30-32 de St. Marc, où il y a une comparaison entre le Royaume de Dieu et un grain de sénevé : « Il en est comme du grain de « moutarde qui, lorsqu'on le sème dans la terre, « est bien la plus petite des semences qui y sont je-« tées ; mais après qu'il est semé, il se lève et de-« vient plus grand que toutes les autres plantes, et « pousse de grandes branches tellement, que les

« oiseaux du ciel peuvent faire leurs nids sous son « ombre ».

En Prusse, en 1740, les personnages les plus illustres professaient la Maçon.·.; ce qui donna lieu à la fondation de la Loge des trois Globes, à Berlin, par MM. Beck, le Baron Bielefeld et le conseiller intime Jordan.

La sévérité des magistrats d'Hambourg s'étant rallentie, M. le Comte Schmettan établit la Loge *Judaica* en 1741, dans laquelle on professa les Hauts Grades Ecossais et en particulier celui de St. André d'Ecosse. Les Maçons Hébraïsans avaient beaucoup d'adeptes dans cette ville de commerce; car, deux ans après, on y établit une Loge de Cabalistes, sous le nom d'Absalon. La Loge purement Ecossaise, sous le titre de St. George, fut inaugurée à la suite. En suivant le 17[e] cahier du 6[e] vol. page 198, du spectateur allemand ce fut en 1750, que l'ancienne société des Maçons, sous le titre de Vrais Amis et Anciens Roses ✝.·., s'éteignit par la mort du frère Brun.

En 1755, une des Loges les plus anciennes de Dresde introduisit dans son intérieur le système des Templiers, c'est-à-dire celui dont l'origine est Française, et non Ecossaise ni Anglaise. Lorsque cette Loge adopta ce Rite, elle prit le titre de Grande-Loge. C'est de ce point que part le Rite rectifié (*Serviati*, p. 164, et 165).

En 1756 les guerres avaient fait abandonner les Loges Prussiennes. Le Baron de Hund, qui avait reçu les Hauts Grades Templiers, dans le chapitre de Clermont à Paris, de retour à Berlin, prétendit qu'il avait été élevé à la dignité de Grand-Maître des Templiers, par M. Marschall, qui se disait le successeur des G.·.G.·. Maîtres Templiers, par une transmission non interrompue depuis Jacques Molay; que Marschall lui avait délégué cette haute dignité étant au lit de la mort, et l'avait déclaré son successeur, en lui transmettant tous ses pouvoirs et ses dignités. Il ne manqua pas de remettre à Hund une liste de tous les noms des Grands-Maîtres Templiers qui, par la suite, a dû faire un contraste curieux avec la liste de l'Ordre du Temple de Paris.

Hund se mit à la tête des réformateurs allemands; il leur assurait que son Rite ramènerait la franche Maçon.·. à son ancien lustre et à sa splendeur première; il eut même le courage d'établir, à ses frais, une Loge à Kitllitz près Lobau. En même tems il fit bâtir une église protestante. Ce furent les Frères Maçons de cette Loge qui posèrent la première pierre; le Baron de Hund mit sur cette pierre une plaque en cuivre, sur laquelle il fit graver ses opinions Maçon.·., et si l'on excepte celle de la continuation de l'ancien Ordre Templier dans la Maçon.·. à laquelle il tenait particulièrement (car, pour être reçu dans le Rite des Clercs

de la Stricte Observance, il se fit même catholique); si l'on excepte, disons nous, cette opinion, nous croyons que ses principes étaient tout-à-fait philosophiques.

Dans les doctrines de son *eques professus*, huitième échelon qu'il ajouta à l'échelle Templière de la Stricte Observance, il soutient que ces Pontifes sont les seuls Prêtres de la Vraie Lumière, les adorateurs de Dieu, les disciples de la doctrine pure de Jésus et de Jean.

Cette réforme eut bien des adeptes; et le Duc Frédéric accepta, à l'insinuation du Baron de Hund, la Grande-Maîtrise des Loges Prussiennes. Cette réforme ou Rite trouva des partisans dans le reste de l'Allemagne et en quelques villes d'Italie. On sait qu'il existait précédemment en France, quoique il n'y eût que cinq grades; et que plusieurs Directoires Ecossais de ce Rite formèrent à Lyon un Congrès, afin de faire cesser les jalousies et les haines qui existaient entre les Frères pour des titres, qu'on doit appeler chimériques.

En 1752, des représentans de ces Directoires Français et de ceux d'Allemagne se portèrent à Willemsbade, pour établir une réforme générale; ceux qui ont écrit sur ce Congrès rendent hommage aux Frères Français qui, par leur influence, firent rectifier les statuts, et déclarer que les Frères Maçons, quoique successeurs immédiats des Ch.·. Templiers, ne pou-

vaient et ne devaient faire que la simple commémoration de cet Ordre.

Les mêmes Frères Français firent déclarer en même tems, que la distribution des Commanderies, Prieurés et Baillages, qu'on pratiquait dans l'Ordre, était une chimère, une extravagance. De retour chez eux, ils proclamèrent cette réforme pour la France sous le titre de régime rectifié, ou de l'Ordre de la Cité Sainte. Mais cette sage décision, qu'on a dit influencée par les représentans Français, ne fut pas suivie par les Loges Allemandes et Italiennes qui professaient le même Rite; elle n'eut d'effet que pour la France seule.

En Allemagne et ailleurs, ce Rite se dit le successeur de l'Ordre des Templiers: dans ses dignités il conserve les anciens noms de Prieur, Sous-Prieur, Préfet, Commandeur, etc.

Cet Ordre a en vue de perpétuer l'existence des Templiers, sous le voile des Mystères Maçons.·., il se croit même l'héritier des Templiers. De telles suppositions firent paraître des imposteurs, qui se vantaient de procurer aux adeptes la connaissance des Frères Ecclésiastiques, inconnus de l'Ordre des Chevaliers du Temple, qui étaient les dépositaires secrets des anciens trésors: qu'en conséquence il fallait être admis à un Grade Ecclésiastique, jusqu'alors inconnu dans les annales Maçon.·., et que par ce moyen on pouvait participer à ces trésors. Par cette imposture,

ils extorquèrent des sommes très-considérables à des Frères crédules qui se fièrent à leur promesse ; on a même assuré que plusieurs Grands Seigneurs en France, et des Princes d'Allemagne, même protestans, se soumirent gravement à se faire tonsurer par ces coupeurs de bourses.

En 1763 un Anglais, Johnson, établit un Chapitre Templier à Iéna, où il convoqua en 1764 une assemblée, pour démontrer que les Maçons ne sont autre chose que les Templiers et que lui seul, comme Grand-Prieur de l'Ordre, pouvait créer des Chevaliers ; qu'il y avait en Écosse des supérieurs inconnus, qui l'avaient chargé de la réforme en Allemagne ; il débitait que des clercs, réfugiés dans les îles d'Ecosse, possédaient les trésors des hautes sciences et qu'ils les communiqueraient pourvu qu'on adoptât son régime de la Stricte Observance.

Ce Grand-Maître des Templiers, qui présentait aussi une série non interrompue de Grands-Maîtres depuis Jacques Molay, a été reconnu un imposteur qui avait volé des papiers à un Seigneur de Curlande, et que son vrai nom était Becker, jadis secrétaire du Prince Bernbourg. Ce fut le Baron de Hund qui le découvrit. Le système Templier a donné lieu à une infinité d'abus, et plus particulièrement en Allemagne.

Un certain Gugomos parut en 1775, dans la haute Allemagne, se disant envoyé de Chypre par des supé-

rieurs inconnus du Saint-Siége, et se donnant le titre de Grand-Prêtre, Chevalier, Prince ; il convoqua une assemblée, promit des secrets, des visions, l'art de faire de l'or, la découverte des trésors des Templiers, et autres merveilles de cette espèce. Il escroqua beaucoup d'argent, il s'enfuit, fut arrêté, et convint qu'il était un imposteur, il retracta par écrit ce qu'il avait avancé. (*Servati*, p. 473.)

La légende du régime rectifié est la suivante :

« Après la catastrophe de Jacques Molay, le Grand-« Maître Provincial d'Auvergne, Pierre d'Aumont, « s'enfuit avec deux Commandeurs et cinq Chevaliers, « ils se réfugièrent dans une île d'Ecosse, où ils « trouvèrent le Grand-Commandeur Hauptencourt, « Georges de Hastris, et plusieurs autres Frères, avec « lesquels ils résolurent de conserver l'Ordre. Le jour « de la St. Jean d'hiver 1113 ils tinrent un chapitre, « dans lequel Pierre d'Aumont, premier du nom, fut « nommé Grand-Maître.

« Pour se soustraire à toute persécution, ils se dé-« guisèrent en Maçons, empruntant des symboles pris « dans l'art de la Maçon.·. et prirent le surnom de « Maçons libres.

« En 1361, le Grand-Maître transporta son siége à « Aberdeen et, par la suite, l'Ordre se répandit, sous « le voile de la Fran.·. Maçon.·., en Italie, en Alle-« magne, en France et en Portugal. »

Du nom d'Aumont, conservateur et restaurateur de l'Ordre des Templiers, on a fait l'anagramme, *Notuma*, qui est un mot sacré ou de passe, introduit en plusieurs Grades qui se réfèrent toujours aux Templiers.

De cet Ordre sont sortis les *clerici Strictæ Observantiæ*, créés à Vienne en 1767, connus sous le nom de *Late* observance; ils devaient être catholiques (1); ils prétendaient avoir une prééminence sur leurs ancêtres, et gardaient les degrés suivans outre les symboliques :

4. Frère Africain.
5. Ecossais de St. André.
6. Ch.·. de l'Aigle, M.·. Elu.
7. M.·. Ecossais.
8. Mage Souverain.
9. M.·. Provincial de la † rouge.
10. Mage ou Ch.·. de la Clarté et de la lumière, ce degré-ci a cinq subdivisions.
    1. Ch.·. Novice de la troisième année.
    2. Ch.·, de la cinquième année.
    3. Ch.·. de la septième année.
    4. Ch.·. Lévite.
    5. Ch.·. Prêtre.

(1) Nous le répéterons encore, les Grades Templiers, tels qu'on les découvre partout, sont en opposition avec la vraie Maçon.·. et la tolérance universelle à laquelle tout Maçon s'est voué à sa réception.

Cet Ordre prétendait posséder les vrais statuts, et les secrètes institutions templières; il était particulièrement établi dans l'Allemagne Catholique, Apostolique Romaine; la caste des nobles était la préférée : ses adeptes cherchèrent à l'introduire en Hongrie; mais il n'y prospéra pas, à cause de la persécution de l'Evêque de Strigonie qui craignait l'introduction des M.·. Provinciaux et de Ch.·. Prêtres et Evêques, qui auraient pu avoir un autre chef que Monseigneur.

Les Hauts Grades Français des Empereurs d'Orient et d'Occident furent apportés en Allemagne par M. de Bernez; ils furent adoptés d'abord à Berlin par la Loge des trois Globes. Nous avons indiqué dans le chapitre du Royaume des Pays-Bas, qu'à la suite de cette introduction, Rosa les avait propagés en Hollande et en Allemagne.

Ce fut dans ces entrefaites qu'eut lieu la réunion des Hauts Grades Templiers, avec ceux de Ramsay, Touschdy et autres innovateurs; ce qui plus tard, a occasioné la réforme qu'on créa à Paris, et qu'on a dit projetée par Frédéric, dans laquelle, pour représenter le nombre des années du Christ, on porta les degrés à trente-trois. A l'article de France, nous en avons donné le tableau comparatif avec la planche des mots du Rite de l'Ecos.·. An.·. et Acc.·. (1).

(1) Planche VII.

Vers l'an 1763, il se forma une société de gens de lettres, pris dans différens Rites Maç.·. et avec l'agrément de Frédéric II, Roi de Prusse; elle se répandit beaucoup dans son Royaume; mais peu après sa naissance, cette société disparut : on dit néanmoins qu'il en existe encore un Chapitre à Berlin. L'objet de cette institution était les recherches historiques sur l'Ordre Maçon.·., à peu près comme les éclectiques de Francfort, et comme au troisième Grade, les Bons Cousins avaient projeté dans les provinces du Pape, et qu'on trouvera art. *Italie*. La doctrine était divisée en deux Temples; le premier professait les trois Grades Symboliques, et le second les Ordres suivans :

1. App. des Secrets Egyptiens.
2. Initié dans les Secrets Egyptiens.
3. Frère Cosmopolite.
4. Philosophe Chrétien ou Bassonius.
5. M.·. des Secrets Egyptiens ou Alethophilote.
6. Armiger.
7. Miles.
8. Eques.

Weischaup fut le fondateur du Rite des *Illuminés* par excellence; car il y a plusieurs branches Maçon.·. de ce nom.

Selon les Français, ce Rite n'a jamais existé chez

eux quoique très-répandu en Allemagne, et dans quelques villes du nord de l'Italie.

Weischaup avait établi dans son réglement treize grades qu'il avait partagés en deux temples : il fut l'Architecte de huit de ces degrés, et prit les autres cinq dans la Maçon.·. la plus suivie en Allemagne, dans le Rite de la Stricte Observance, ou pour mieux dire, il adapta à son système les trois Grades Symboliques, et deux dans les hauts degrés qu'il classa dans l'ordre suivant :

PREMIER TEMPLE.

PREMIÈRE CLASSE.

1. Novice.
2. Minerval.
3. *Ap.·.*.
4. *Comp.·.*.
5. *Maît.·.*.

SECONDE CLASSE.

6. Illuminé Mineur.
7. Illuminé Majeur.
8. *Novice Ecos.·.*.
9. *Chev.·. Ecos.·.* ou Illuminé directeur.

SECOND TEMPLE.

TROISIÈME CLASSE

10. Epôte, ou Prêtre Illuminé (1).
11. Régent, ou Prince Illuminé.

QUATRIÈME CLASSE.

12. Mage Philosophe.
13. Homme-Roi.

Dans ses premières instructions il ordonne l'étude des anciens Mystères Egyptiens, comme nécessaire à la connaissance de ceux de l'Illuminisme.

Pour les épreuves, il les a établies très-rudes; la réception est faite dans les ténèbres et la nuit; le néophyte est nu; il a les parties de la génération liées; il est au milieu de cadavres et de squelettes, et environné de Frères masqués qui mettent tout en œuvre pour l'effrayer, et pour découvrir son caractère.

Si l'on examine les anciennes initiations, on verra que la fantasmagorie, l'harmonica, les breuvages, les saignées, les jeûnes, et tout ce qui fatigue le corps et affaiblit les facultés intellectuelles, étaient mis en usage. Li-

(1) *Epôte*, mot Grec-Egyptien, qui signifie celui qui voit tout à découvert.

sons les historiens grecs qui nous ont transmis l'initiation très-détaillée de Pythagore : les prêtres le plongent dans un lieu de ténèbres ; il y entend le sifflement des vents déchainés ; il est ébloui par l'éclat et le bruit de la foudre. Il fut flagellé (1) et plongé par des mains invisibles sept fois (2) dans un fleuve. Des serpens et des reptiles l'environnaient, il devait s'ouvrir un chemin entre eux, et était obligé de les manier sans crainte d'en être piqué. Il passa rapidement de l'obscurité à la plus vive lumière; fut précipité d'une hauteur incroyable et promené dans les airs sur un char de feu comme Elie ; enfin il fut admis dans le sanctuaire. Les Prêtres Egyptiens, Juifs, Chrétiens, n'oubliaient aucun moyen pour s'emparer de l'initié, et le tenir sous leur autorité. Les initiés de Rome et les initiés à la société de Jésus, comme on le dira plus tard, sont soumis pendant un assez long laps de temps à des contemplations, à des jeûnes, à des fustigations, etc., etc.

Les opinions sur les doctrines de Weischaup varient. Baruel et les coryphées de son parti ont regardé cette association comme ne tendant à rien moins qu'à

(1) Les Chrétiens à Rome dans plusieurs congrégations conservent cette épreuve, ce que l'on verra par la suite.

(2) L'initiation au baptême des premiers Chrétiens, se faisait en plongeant trois fois le Néophite dans l'eau. Nous en parlerons à l'occasion des cérémonies des Chrétiens orientaux de nos jours.

renverser la domination des souverains. Baruel pour se rendre agréable au corps auquel il appartient a commenté à sa manière, ce qu'on avait imprimé à Munich en 1788, lors du procès établi contre cette association.

Examinons avec impartialité le véritable esprit de l'association des Illuminés. Le Gouvernement de Bavière a fait publier toutes les pièces qu'on a trouvées chez les principaux membres de l'Ordre. Cette publication a fait naître une quantité d'écrits les uns pour les accuser, les autres pour les défendre. En 1767, Weischaup, pour remédier aux maux que la superstition et l'ignorance font éprouver aux hommes, prit la résolution de contribuer à l'encouragement des talens et de la vertu, d'environner la Puissance Souveraine des personnes les plus capables de la diriger par leurs conseils et de faire confier aux mains les plus pures l'exercice de l'autorité. Mais au lieu de suivre l'exécution de ce noble projet, autant qu'il serait en son pouvoir, par un emploi public et sincère de ses talens, craignant que les préjugés et les intérêts particuliers ne lui opposassent trop d'obstacles, il forma le plan d'une société secrète, dont les efforts pouvaient échapper à la surveillance des ennemis de la vérité, qui aurait ses lois, ses chefs, ses récompenses, ses châtimens, et dont les membres seraient soumis à une obéissance aveugle.

Weischaup imita la discipline des Jésuites qui, par une multitude de liens, réunis dans les mains d'un seul homme, étaient des instrumens passifs de ses volontés.

Il communiqua ses projets à quelques confidens, dont il fit ses premiers apôtres, sous le nom d'*Aréopagites* : il convint avec eux qu'il serait le chef connu seulement des premiers disciples, mais invisible pour la plupart des autres membres de la société.

On convint que, pour exciter la curiosité et multiplier les candidats, on parlerait de l'institution comme étant tellement ancienne, qu'on avait perdu le souvenir de son origine.

La société fut peu nombreuse à son commencement, et les premiers aréopagites n'étaient que des étudians de l'Université d'Ingolstad, ou d'autres personnes qui possédaient peu de crédit. Lorsque Weischaup fit connaissance avec le Baron Knigge, qui avait joué un rôle dans la Maçon.·., le nouveau missionnaire fut d'un zèle infatigable.

Par ses conseils, on ajouta de nouveaux grades aux anciens, et l'on y greffa quatre appartenant à la Maçon.·., l'Ap.·., le Com.·., le M.·. et le Ch.·. Ecos.·..

Knigge, muni de tous les pouvoirs, parcourt un grand nombre de villes d'Allemagne, la Franconie, la Souabe, la Westphalie et les Cercles du Rhin. A Wilhemsbad, au congrès de 1792, il fit beaucoup

de prosélites parmi lesquels se trouvèrent des Magistrats, des Ecclésiastiques, des Savans, des Ministres d'Etat, des Princes même.

Des personnes très-éclairées et du caractère le plus respectable ne résistèrent point à l'offre, qui leur fut faite, d'entrer dans une société, qui voulait corriger lentement les abus de l'administration, rétablir les bonnes mœurs, et placer tous les emplois publics dans les mains des hommes les plus dignes de les exercer.

Knigge ayant initié dans tous les mystères des hommes d'un plus grand crédit, ceux qui étaient parvenus les premiers à faire partie des aréopagites se virent privés de leur ancienne influence dans les affaires, leurs fonctions cessèrent, et on n'en nomma plus; ce qui produisit des mécontens.

Lorsqu'un illuminé, qui était chargé des nouvelles recrues et qui était appelé Insinuateur, trouvait un individu qui paraissait pouvoir être utile à l'Ordre, il en rendait compte à ses supérieurs, et lorsqu'il était autorisé à l'admettre au noviciat, il tâchait de gagner sa confiance, lui vantait le bonheur d'appartenir à l'Ordre, l'engageait à jurer de ne jamais rien révéler aux profanes et à obéir aveuglément aux commandemens qui lui seraient transmis. Les novices payaient une petite somme pour la réception; ils n'étaient point rassemblés et ils restaient sous l'inspection de l'Illuminé qui les avait reçus, et

qui rendait compte de leurs opinions, et de leur conduite : on tâchait de faire entrer dans l'Ordre les personnes de la plus grande influence, tant par leurs emplois, que par leurs richesses, sauf à les laisser dans les grades inférieurs lorsqu'on ne leur trouvait pas assez de dispositions, et on cherchait même de préférence ceux qui avaient éprouvé de grandes injustices.

Après les épreuves nécessaires, le novice prenait le grade de Minerval, ou Illuminé mineur, et présidait un certain nombre de novices. Les Minervals étaient occupés d'exercices littéraires; on leur soumettait des questions de morale et de politique ; leurs travaux devaient aboutir à réfuter les doctrines qu'on attribue vulgairement à Épicure, et on recommandait celles des Stoïciens. Car ceux qui montraient des opinions contraires au but de l'institution, ne devaient point monter aux grades supérieurs.

Le Minerval passait Illuminé mineur, il était chargé de préférer pour l'augmentation de salaire, ceux qui étaient plus sensibles aux cris de l'infortune (1), qui avaient de la confiance et du courage. La doctrine

(1) Bien des RR.·. FF.·. dans plusieurs Loges constituées aux Rites Philosophiques, (car tout Rite peut être amélioré) électrisent leurs Frères par des dissertations fort savantes sur la charité fraternelle et sur le grand but de l'Ordre; mais elles n'ont pas le même but que les Illuminés.

de ce grade avait pour objet les maux qui accablent les hommes, et ce qu'ils peuvent être, les Directeurs étaient employés à convaincre les frères de la nécessité d'obéir, en les dirigeant même par leurs passions dominantes (1).

Lorsque le Minerval mineur s'était acquitté de ses devoirs honorablement, il était désigné pour passer au Grade d'Illuminé majeur; il était alors obligé, avant toute autre chose, de donner à ses supérieurs un compte détaillé de sa conduite précédente, de ses qualités et de ses défauts. Les supérieurs, d'après les observations particulières qu'ils s'étaient procurées, portaient leur jugement qu'ils lui communiquaient.

L'Illuminé majeur devait indiquer à ses supérieurs les emplois dont il pouvait disposer ou dont la nomination dépendait de lui, afin qu'ils vissent s'il y en avait quelqu'un qu'on pût faire remplir à l'avantage de l'Ordre.

La doctrine, que les Illuminés majeurs devaient répandre était celle de la vérité, de faire triompher la vertu, de récompenser les talens, de diriger l'éducation de la jeunesse, d'ôter le pouvoir au vice, de chercher à le donner aux hommes probes, de lier

(1) Weischaup avait beaucoup puisé dans les doctrines des Martinistes, et dans les règles même de St. Ignace. Il voulait inspirer du respect pour les supérieurs de l'Ordre.

insensiblement les mains des méchans et de les gouverner sans qu'ils s'en aperçussent. Leurs maximes se réduisaient à chercher à environner les Grands, de personnes infatigables, dirigeant tous leurs efforts, selon le plan de l'Ordre, vers le bonheur de l'espèce humaine; d'établir un empire universel sans détruire les liens civils; de sorte que les divers Gouvernemens pussent exercer tout autre pouvoir que celui d'empêcher l'Ordre de rendre *la Vertu Triomphante*. Ils enseignaient enfin, qu'on ne devait pas exciter des révolutions, ni opposer la force à la force, ni substituer une tyrannie à une autre, car les réformes étaient presque toujours funestes, et que la sagesse n'avait pas besoin de violence.

Lorsque les Illuminés majeurs passaient aux Grades de la Ch.·. Maç.·. Ecoss.·., ils s'engageaient à contribuer au triomphe de l'ancienne Maç.·., à décrier la superstition et le despotisme, à remplir tous leurs devoirs civils et domestiques, et à se livrer à la recherche de la vraie religion et de la vraie doctrine des FF.·. MM.·., conservée par les Sages à la tête desquels fut le Christ. Ceux qui, après avoir passé par cette filière, étaient parvenus à donner des preuves de leur science, étaient proposés Epotes (1). C'était dans ce

(1) Epote veut dire qui voit d'en-haut; il est comparé à l'aigle qui, sans en être ébloui, peut supporter à la plus grande élévation, la lumière du soleil.

Grade qu'étaient mises en enseignement les doctrines des rêveurs J. J. Rousseau, et Swedenbourg. Les cérémonies de la réception étaient tout-à-fait sacerdotales. L'Ordre croyait que tout cela était le vrai système du Christianisme épuré.

C'était la vie des anciens Patriarches qu'on se proposait de répandre dans l'univers; les Epotes se flattaient de pouvoir, sans violence, la ramener à celle de l'âge d'or. On voulait apprendre aux hommes à vaincre leurs passions, les rendre bienfaisans, patiens, indulgens; les affranchir des besoins que ne donne pas la nature; et les instruire dans leurs devoirs, ce qui est la plus utile des sciences.

On disait que le pouvoir des Gouvernemens étant basé sur les conventions ou sur la force, ils devaient toujours se comparer au gouvernement paternel, qui finit lorsque les enfans sont en âge de raison. Pour obtenir la réalisation d'un tel rêve, ils enseignaient qu'on devait éviter toute commotion, toute révolution; et qu'il faudrait des milliers d'années pour arriver à ce but (1). Ils pensaient qu'on ne peut dans un jour préparer le bonheur de la postérité, et perfectionner les hommes par une morale pure telle que le Christ l'avait enseignée.

(1) On ne saurait jamais penser que de tels principes aient pu inspirer des craintes aussi vives contre ce Rite, aux Princes et aux politiques de l'Europe.

Le Régent est le dernier des Grades connus. A la réception, le Néophite se présentait comme un esclave gémissant dans les liens des institutions politiques et superstitieuses; ses Frères le déclaraient affranchi, ou l'invitaient à chercher à gouverner les hommes, pour les rendre vertueux; on lui faisait espérer l'heureux avenir dans lequel, d'après leurs doctrines, chaque père de famille serait souverain dans sa cabane.

Il n'y a aucune trace des deux Grades supérieurs.

Ce qu'on peut dire de cette société, c'est qu'elle a cherché à faire apercevoir les vices de différentes constitutions de gouvernemens, sans faire le moindre effort pour les détruire.

En ce qui regarde les doctrines répandues dans les Grades de l'Illuminisme de Weischaup seul, et de son Ordre, elles étaient connues bien avant lui. Combien de philosophes ont soutenu que les sauvages sont plus heureux que les peuples civilisés?.. Combien n'y en eût-il pas qui prêchèrent, qu'on ne doit avoir d'autre patrie que l'univers, que l'homme rendu parfait n'a pas besoin d'autorité civile?...

Des sociétés chrétiennes ont adopté ce principe vrai ou faux.

Les Quakers obéissent aux Magistrats, mais avec la conviction que les préceptes de l'Evangile devraient seuls être le guide des Chrétiens et des hommes.

La doctrine de Weischaup se fonde sur ce que nos passions seules rendent les gouvernemens nécessaires ; car si tous les hommes connaissaient et remplissaient leurs devoirs, nulle puissance sur la terre n'aurait le droit de les contraindre. Cette doctrine enfin supposait que tous les hommes sont susceptibles de la perfection, par la seule considération du devoir.

Il est impossible de conclure de la doctrine exposée ci-dessus, que les Illuminés haïssaient les Princes, les Nobles, les Prêtres ; car comme il y en avait un grand nombre dans l'Ordre, il en résulterait qu'ils se seraient haïs eux-mêmes : il est à observer que les membres de la première classe de cette société étaient, pour la plupart, des personnes revêtues de dignités importantes, des premiers employés dans l'administration de plusieurs Etats, des ministres même de l'Empereur.

Il est vrai que, dans cet Ordre, Weischaup envisageait pour but l'égalité absolue des hommes ; mais ce rêve devait avoir lieu par l'enseignement de la morale la plus pure, afin de détruire tous les vices ; et l'on différait à des milliers d'années l'accomplissement de cette absurde espérance.

Les Illuminés avaient acquis une grande influence en Bavière ; ils disposaient déjà, à leur gré, de la plupart des emplois. Ce crédit excita la jalousie ; on s'efforça de découvrir une ligue secrète, dont l'existence était prouvée par des faits. En 1781, l'Electeur,

qu'on avait su effrayer, se hâta d'interdire les sociétés secrètes. Peu après quatre des Illuminés, mécontens de leurs supérieurs pour n'avoir pas été admis dans les Hauts Grades, pour les raisons qu'on a indiquées, donnèrent des dépositions contre l'Ordre telles qu'on les lit dans Baruel.

Ces dépositions avaient un fond de vérité, mais les témoins doivent être suspects à tout homme qui sait raisonner.

Après ces dénonciations, l'Illuminisme fut dissous, tant par la publication des doctrines, que nous avons exposées, que par ordre des gouvernemens.

Néanmoins, cette subite disparution ne calma point la haine et la jalousie.

Les Prêtres de Rome, ayant jugé l'Ordre des Illuminés le plus funeste à leur pouvoir, firent les plus grands efforts pour prévenir son rétablissement.

Voilà la cause de tous ces écrits qui révoquent en doute leur destruction, en disant qu'elle n'est qu'apparente; de là partent les calomnies qui accusent les Illuminés d'avoir préparé la ruine de tous les gouvernemens, et d'être les auteurs de la révolution en France.

Mirabeau, qui s'est toujours opposé, dans ses écrits, à toute espèce de société secrète et aux Maçons de tous les Rites, et de tous les pays (dans sa Monarchie prussienne, tome V, p. 96) les désigne comme des philo-

sophes éclairés, vertueux, zélés pour le bien de l'humanité et injustement persécutés.

Sans entrer dans le fond du procès, nous dirons, avec des personnes instruites, que les écrits publiés n'étaient pas tous adoptés dans l'institution, et doivent en grande partie avoir été fabriqués par des innovateurs dans le Rite même; car il ne manque pas d'hommes pareils dans cette Allemagne, fertile en toute espèce d'opinions théosophiques, et d'où sont sorties presque toutes les réformes religieuses bonnes ou mauvaises qui existent aujourd'hui.

Quoiqu'il en soit, le jugement rendu dans cette affaire fut fondé sur une saine politique, sur des raisons plausibles, et le gouvernement Bavarois qui est et qui a été libéral depuis long-tems, a donné encore dans ce procès la preuve d'une sagesse et d'une loyauté au-dessus de tout éloge.

Après ce qui est rapporté ci-dessus, on peut se hazarder à croire que les écrivains qui se sont élevés contre les Illuminés n'ont pu obtenir une parfaite connaissance de leurs institutions.

A ce qu'on assure, les Maçons sont tolérés actuellement en Bavière, et tiennent leurs séances à Munich dans l'ancienne Loge de St. Théodore *au Bon Conseil*, qui d'abord avait été supprimée lors du procès des Illuminés. On doit supposer d'après tout ce qu'on a vu que les doctrines relevées avec tant de recherche et

d'étalage par Baruel, ne devaient pas être celles qui furent suivies par l'Ordre et le Rite de l'Illuminisme.

Si on lit les écrivains qui ont calomnié les Illuminés, ce serait à eux seuls et aux sociétés secrètes, qu'ils imaginent en être une branche, que l'Allemagne doit les principes d'indépendance qu'elle entretient partout. Ces écrivains ignorent donc que le paysan le plus idiot de l'Allemagne sait que, depuis cinq mille ans, le monde n'a pas été la propriété de quelques hommes, et sait aussi, même sans avoir lu l'histoire, que si l'homme a consenti de tout tems à se donner des maîtres, ce fut toujours avec des pactes et des garanties.

Les écrivains, qui flattent l'abus du pouvoir absolu, veulent que nos FF.·. soient la cause des idées libérales qui régnent en Allemagne : Oublient-ils que, pendant vingt ans et plus, l'Allemagne fut inondée d'un million de Français, qui ajoutèrent aux idées naturelles des Allemands, celles d'une parfaite égalité devant la loi, celle des libertés publiques, et que ces idées devaient y avoir jeté de profondes racines?...

A l'occasion de l'assassinat de Kotzebue on a voulu qu'il existât en Allemagne des sociétés secrètes, qui étaient une continuation du Tribunal Secret des Francs-Comtes et des Francs-Juges de Westphalie, qui remonte à Charlemagne et à la fin du huitième siècle, et dont les Juges, dans le commencement,

furent nommés par cet empereur pour contenir des sujets qui n'aimaient pas son gouvernement, qui étaient toujours prêts à se révolter et ennemis jurés d'une obéissance servile.

Ces Juges et Comtes dans l'anarchie générale, usurpèrent, par la suite des tems, sur les Souverains respectifs, le droit de leur nomination; ils choisissaient eux-mêmes leurs candidats; ils se formèrent en société secrète avec les formes de l'initiation, et avec un serment terrible à leur réception. Ils s'augmentèrent peu-à-peu et formèrent un corps formidable, invisible et puissant, dont les membres, au tems de Frédéric III, étaient portés au nombre de cent mille. Le Code de ce Tribunal et de cette société secrète a été imprimé dans le Reischtheater de Müller; son titre était ainsi conçu :

« Code et Statuts du *Saint* Tribunal *Secret* des Francs-Comtes et Francs-Juges de Westphalie qui a été établi l'année 772, par feu l'Empereur Charlemagne, tels que lesdits Statuts ont été corrigés en 1404, par le Roi Robert, etc., etc. » (1).

Les calomnieux détracteurs des Maçons ayant trouvé qu'il y avait dans ces tems barbares des Francs-

(1) Ces barbares avaient décrété, entre autres lois, que, si un membre trahissait les secrets de l'association, il devait être pendu sept pieds plus haut que les autres coupables.

Le Maréchal Prince de Neuchâtel avait persécuté bien des personnes en Allemagne, comme opposées au système de Napoléon; il avait fait fusiller entre autres Palm de Nuremberg, parce qu'il répandait, sous le manteau, des écrits contre l'Empereur des Français. Ce Prince prenait même une part très-active dans toutes ces persécutions.

Six inconnus entrent dans la maison où le Maréchal se trouvait occupé à voir défiler les Russes, ils montent et le précipitent dans la rue; on n'a jamais connu les auteurs de ce crime.

Si ce fait était arrivé dans un autre tems, si ce Prince avait été au service des alliés, on aurait dit partout que les sociétés secrètes avaient attenté à ses jours. Ignore-t-on que de tout tems la violence engendre la violence?...

En Allemagne, comme ailleurs, l'esprit des libertés et celui de la religion a produit souvent des crimes; mais les sociétés Maçon.·. n'y entrent pour rien : c'est la violence, la licence et le fanatisme qui les occasionnent.

Jadis en Autriche, il se forma une secte terrible dirigée par Pechel, et en 1818, après celui-ci, un nommé Kloos, valet d'écurie, souleva plusieurs villages près de Leipsick; il engageait ses prosélites, comme Mahomet, à rejeter tout-à-fait le Nouveau Testament et à n'admettre qu'une partie de l'Ancien. . . . . .

Des hommes ignorans et fanatisés, le 29 juillet de cette même année, massacrèrent un jeune homme qui se refusait à suivre leurs nouvelles extravagances; ils l'immolèrent de sang-froid, après l'avoir revêtu d'une robe noire et blanche. Le Gouvernement Saxon n'a pas permis qu'on laissât même transpirer de plus amples détails sur cette scène d'horreur: si ce fait était arrivé en France ou en Italie, c'aurait été encore les Sociétés Maçon.·., et les sociétés secrètes qui l'eussent occasioné. Néanmoins ces sociétés exhortent partout à la fidélité aux Souverains et à la tolérance générale et parfaite en fait d'opinions religieuses; telles sont les conditions même pour l'admission dans la fraternité.

Le Baron Knigge que nous avons vu travailler, avec Weischaup, à l'Illuminisme, fut le fondateur et l'instituteur de la Maçon.·. éclectique, qui depuis quelque tems existe en Allemagne; elle fut projetée à la suite de grandes discussions entre les différens Rites, et par l'intolérance et la violence des Frères de la *Stricte Observance*, qui voulaient dominer sur tous les autres, comme si, dans le fait, ils avaient été les vrais héritiers et représentans des Templiers. L'objet de l'institution éclectique est d'éclairer les Frères des autres Rites sur l'abus et le fanatisme de quelques hauts degrés Templiers.

Voici la teneur de la circulaire adressée à tous les

Frères, par les Loges de Francfort et de Wetzlar.

« Respectables, chers et dignes Frères !

« Quiconque a fait quelques progrès dans la Maçonnerie, et réfléchi avec attention sur ses trois Grades symboliques avouera sans doute, que la *Liberté et l'Egalité* forment la base de notre Très-Vén. O. Voilà le rocher sur lequel les Vénérables Fondateurs élevèrent jadis cet édifice, si honorable pour l'humanité, et ce fondement devait en assurer la solidité dans un avenir reculé. *Sagesse, Force et Beauté* en formaient les Colonnes, et l'Humanité, la Concorde et l'Amitié, le Ciment qui devait le lier. C'est ainsi que ce magnifique Monument se soutint inébranlable et dans le plus grand éclat, pendant plusieurs siècles.

» Plus ces vérités sont manifestes et démontrées, plus tout Frère qui s'intéresse au sort de notre R. O. doit être frappé à la vue du triste état dans lequel il se trouve presque dans tous les pays de l'Europe. Quiconque, ayant lu attentivement les Codes primitifs et étudié l'esprit de notre O. Royal, porte en outre un œil impartial sur les divers événemens qui ont eu lieu dans son sein et sur les divers écrits qui ont paru publiquement, et presque tous à l'occasion de ces mêmes événemens, y trouvera, s'il com-

pare et pèse tout cela à l'aide d'une raison tranquille, d'une saine Philosophie, de la connaissance de l'Histoire et de l'Etat présent de la Société en Europe, le même contraste qu'entre le Temple de Salomon et la Tour de Babel. Dès la première entrée dans l'O. l'imagination du Frère nouvellement reçu s'exalte par l'idée délicieuse qu'il va marcher dans le sentier de la Vertu, de la Vérité et de la Sagesse, lié par l'amitié la plus pure et une tendresse vraiment fraternelle avec ce qu'il y a de meilleur, de plus honnête et de plus vertueux parmi les hommes. Mais qu'est-ce qu'il aperçoit, quand le bandeau lui tombe des yeux? Des Sectes différentes entre elles par les buts auxquels elles tendent, autant que par leur Doctrine, et qui nées au sein de la Concorde, divisèrent si cruellement des cœurs unis par un lien fraternel, qu'elles les portaient à s'entre-haïr du fond de leurs ames et à se persécuter. Dans le même tems, où la Philosophie et la Tolérance ont enfin arraché les armes des mains aux antagonistes de l'Ordre, l'esprit de Discorde et de persécution s'élève parmi les Frères; et lorsque l'Ordre cesse de se voir inquiéter au dehors, notre Temple va être détruit par des divisions intérieures. C'est avec elles, que le despotisme, la haine, l'orgueil, l'avidité, le fanatisme, la soif des distinctions se sont glissés dans le Sanctuaire de la con-

corde, et menacent tout l'édifice d'une destruction totale.

» Tous ces maux n'ont frappé notre vénérable Ordre, que depuis qu'on a tenté d'en saper la base, savoir : la *Liberté* et *l'Égalité*. Et de quelles attaques du dehors n'est-il pas menacé, si on continue à violer ces lois fondamentales ! N'est-il pas à craindre, que les Gouvernemens ne cessent à la fin de voir d'un œil indifférent qu'une partie considérable de leurs sujets se lient par la Maçonnerie, au point de reconnaître des Princes et des particuliers étrangers pour leurs supérieurs, et de rassembler des sommes entre eux, pour les faire passer à des Loges étrangères, surtout si les gouvernemens prennent connaissance des objets dont quelques-uns de ces systèmes s'occupent ; ce qui ne saurait leur échapper encore long-tems, au moyen du bruit que l'on fait de tous côtés de ces soi-disans Hauts Grades de la Maçonnerie.

» Ayons donc de la prudence, respectables, chers et dignes Frères, et prenons de sages mesures, pour parer le danger qui nous menace, tandis qu'il en est tems encore. Embrassons, à l'égard de tous ces systèmes connus dont aucun n'est, jusqu'à présent, démontré, une sage neutralité aux yeux du monde maçonnique et profane, en abolissant, parmi nous, tout ce qui pourrait donner de l'ombrage aux gou-

vernemens. Que chaque Loge réponde en son particulier des Grades supérieurs qu'elle adopte, et qui n'entrent point dans le lien commun. Sur toutes choses, respectables, chers et dignes Frères, rétablissons la vraie Maçonnerie sur ce pied simple et véritable où elle était avant la naissance de tous ces systèmes. Nous nous abstenons entièrement de tout jugement par rapport à leur bonté, vérité, ou démonstrabilité. La Tolérance étant selon nous le premier devoir de notre Ordre, nous nous contenterons de rapporter ici historiquement, que c'est par l'introduction de ces Grades supérieurs, que les divisions et les querelles, qui ont tant terni l'éclat de l'Ordre, y ont pris naissance. Nous déduisons de-là d'autant plus fermement le principe certain, que dans une association comme la nôtre, il ne doit y régner que la liberté et la conviction intime que la raison ne se laisse pas dominer. Imitons enfin ces hommes célèbres de l'antiquité, les Philosophes Eclecticiens, qui, sans s'attacher à aucun système en particulier, tiraient de tous ce que chacun contenait de meilleur et de mieux démontré. C'est ainsi que la Maçonnerie Eclectique sera à l'avenir assurément la meilleure.

» On espère donc rendre un service signalé à tous les dignes et vertueux Frères, en leur ouvrant une voie pour ramener l'Ordre à sa noble et primitive

simplicité ; en rappelant à leur esprit ses vrais principes auxquels on les attacherait invinciblement. A cette fin, les Loges soussignées, se sont associées avec beaucoup de Loges de l'Allemagne et Etrangères, dans le dessein de rendre à la Maçonnerie, la dignité, l'autorité et la pureté, jadis son apanage ; de ranimer, par le lien de l'amitié la plus étroite, l'union fraternelle éteinte ; et de joindre tous leurs efforts pour écarter tous les obstacles qui s'y opposeraient. Ces Loges se sont associées pour former une Maçonnerie Eclectique, sous les conditions suivantes :

» 1. Toutes les Loges, attachées les unes aux autres par le seul lien de l'amitié, réadoptent l'ancien Rituel des trois degrés symboliques, et les Tapis y appartenans.

» 2. Chaque Loge n'en est pourtant pas moins libre d'adopter, dans son sein, autant de Grades ultérieurs, et de quelle espèce elle voudra ; pourvu qu'elle n'en fasse pas une affaire générale de l'Association, et qu'elle ne change pas pour eux l'uniformité des trois Grades Maçonniques, ainsi que cela s'est fait jusqu'ici dans bien des systèmes de la Maçonnerie. Chaque Loge sera obligée en outre d'en répondre en son propre et privé nom, à qui il appartiendra.

» 3. Aucune des Loges ainsi associées ne dépend

de l'autre. Toutes sont égales, et nulle n'a le droit de prescrire des Règles à l'autre. Ainsi les noms des Loges Ecossaises, et ceux des Loges supérieures, cessent entièrement; quoique, d'après l'Art. 2 chaque Loge ait la liberté de conserver dans son sein des Grades Ecossais, ou autres Grades Supérieurs. Or, il ne dépendra uniquement, que des Loges associées, si quelques-unes d'entre elles, sans aucune influence sur l'union générale, veulent reconnaître de leur propre gré une dépendance, et s'arranger à ce sujet, dès que cela peut se faire sans causer d'ombrage au Souverain. De même les Frères Maîtres de chaque Loge restent en possession du droit d'élire à leur gré leur Maître en Chaire et leurs surveillans, et ceux-ci les autres Officiers de la Loge. Ils peuvent les élire à vie, ou pour un tems déterminé, suivant les circonstances locales, qu'ils seront libres de consulter uniquement à cet égard.

» 4. De même chaque Loge a sa propre économie, dont elle ne doit compte à personne, qu'à elle-même ou à ses Officiers. Toutes les contributions pécuniaires d'une Loge à l'autre cessent absolument entre les Loges associées, sans qu'elles doivent avoir jamais lieu sous quelque prétexte que ce soit : à moins que quelques-unes d'entre elles, n'ayant pas à craindre d'exciter par là l'attention des Gouvernemens, ne veuillent de leur plein gré et

mutuellement s'y engager ; arrangement auquel le Corps de l'Association ne prendra cependant jamais la moindre part.

» 5. Tout comme ces Loges ne sont dans aucune dépendance, l'une de l'autre, elles ne dépendront pas non plus sans le consentement de leur Souverain, d'aucun Supérieur, à l'égard des trois Grades de l'Union.

» 6. Mais comme il faut qu'un lien général cimente l'Association desdites Loges, ce lien consissistera dans une correspondance mutuelle et amicale, où on se communiquera tous les événemens relatifs à l'Ordre. Il faut pour cet effet nécessairement qu'on choisisse quelques Loges pour être à la tête de cette correspondance et pour en former un centre, où tout se réunit.

» 7. C'est dans cette vue, qu'à la réquisition de plusieurs Loges qui ont accédé à cette Association, la Loge provinciale de Francfort-sur-Mein, et celle de *Joseph de l'Aigle impérial* à Wetzlar se sont réunies pour former un Directoire commun, de façon que chaque Loge pourra choisir à volonté celle de ces deux Loges, à laquelle elle voudra écrire, et envoyer ce qu'elle aura à faire savoir de relatif à cette Association, dans laquelle

» 8. On recevra, quant à présent, toutes les Lo-

ges qui voudront y entrer, sans égard à leur constitution. Mais on croit nécessaire de statuer pour l'avenir que toute nouvelle Loge, qui voudra accéder à la présente Association, soit constituée par quelqu'une des Loges associées : et on offre, suivant les circonstances, d'accorder des Patentes de Constitution gratis.

» 9. Tous les Frères reçus dans les Loges associées, ou qui s'en reconnaissent membres, y seront admis, en produisant un certificat fait sur un modèle généralement adopté, et en donnant le mot de *passe* dont on conviendra. Ils y seront accueillis avec une amitié vraiment fraternelle, et peuvent s'y promettre tous les secours possibles dans les occasions.

» 10. Il est encore permis à tout Frère qui aura reçu les trois Grades dans notre Association éclectique, de se faire recevoir dans d'autres systèmes, sans qu'il perde par-là la liberté d'entrer dans nos Loges; pourvu qu'il n'en fasse pas une affaire de Loge, qu'il n'enrôle pas des Frères dans son parti, et qu'il ne trouble pas l'Ordre des trois Grades qui forment la base de notre Association.

» 11. Nous admettons aussi dans les Loges des trois Grades de notre Association, tous les Frères des systèmes qui en agissent de même à l'égard des nôtres. Mais si, à l'avenir, quelque système concevait

l'idée, par esprit d'intolérance ou de persécution, de nous fermer les portes de leurs Loges, chacune des nôtres peut décider à sa volonté, si elle exercera la Loi du Talion à l'égard des Frères d'un système aussi intolérant, ou si elle continuera nonobstant à suivre à leur égard les principes de tolérance ci exposés en leur accordant toujours l'accès à ses travaux.

» 12. Quoique les Loges associées ne doivent dépendre d'aucun Supérieur étranger, il n'en sera pas moins permis à une ou à plusieurs d'entre elles, de se choisir un Protecteur aux conditions qu'il ne puisse leur signifier des ordres, ni s'attribuer quelque direction en matière de Loges, et que cela ne les empêche pas de reconnaître celui qui pourrait être élu un jour pour leur Protecteur général par les Loges unies, à la pluralité des voix, mais aux mêmes conditions, et sans que ce titre ne lui confère non plus aucun pouvoir. On n'entend pourtant pas par-là, priver aucune Loge de sa liberté de refuser un tel Protecteur, si elle croit que cela ne convienne pas aux circonstances où elle se trouve.

» 13. L'Union de la Maçonnerie Eclectique portera le nom de Loges associées pour le rétablissement de l'Art Royal de l'ancienne Franche-Maçonnerie.

» 14. On recevra à ces conditions dans notre As-

sociation toutes les Loges de chaque système, ainsi que celles qui voudront s'établir encore. Mais si tôt ou tard les Loges associées voulaient, de leur libre consentement, se lier plus étroitement, et former un arrangement plus resserré et tendant mieux au but pour l'avantage de leur Association, elles seront libres de le faire, et alors

» 15. Il dépendra des Loges de l'Association à laquelle d'entre elles, elles en voudront confier la direction.

» Voilà, très-chers Frères, ce que nous avons jugé de plus propre à remettre sur pied une Société destinée de tous les tems, et à présent plus que jamais, à servir d'asile à l'humanité opprimée et à la vertu persécutée et à rappeler les droits anéantis de la sagesse dans le cœur des hommes, en bannissant de leur sein tout esprit de parti, toute contrainte, toute dépendance et toute avidité. Nous vous promettons un nombre considérable de Loges associées avec nous, et un cercle respectable d'hommes fermes, honnêtes et brûlans de zèle pour la cause de la vertu et de la vérité. Nous recevrons avec joie les Loges qui voudront prendre part à la présente Association amicale, pour le rétablissement de l'antique et vraie Franche-Maçonnerie, et nous sommes prêts à travailler sincèrement avec eux à l'édifice sublime de notre V. Ordre. Pour cet effet, nous les

prions de se déclarer vis-à-vis de nous, vers la fin du mois d'août de cette année, pour nous mettre alors en état de former le Catalogue des Loges Associées, et de l'envoyer à tous les Membres de l'Association.

« Le Grand Architecte de l'Univers répande ses bénédictions sur l'honnêteté de nos vues, et les favorise du succès désiré.

Francfort, ce 18 mars 1783.

Au nom de la R. Loge provinciale.

Wetzlar, ce 21 mars 1783.

Au nom de la R. Loge provinciale. »

Il paraît que l'instituteur de ce Rite en se proposant une tolérance universelle, a cherché, par ce moyen, à se frayer un chemin pour pouvoir choisir dans tous les systèmes celui qui conviendrait le mieux aux doctrines dogmatiques, politiques et philosophiques, et à tout ce qui se trouverait en analogie avec son système de l'Illuminisme.

A bien examiner la circulaire des deux Loges susdites, elle annonce à tous les Frères Maçons de l'Univers qu'elles adoptaient une tolérance particulière et parfaite envers tous les Rites, et qu'elles renonçaient à toutes les spéculations cabalistiques, mystiques, templières, hermétiques, magiques, théosophiques,

pour s'en tenir à la Maçonnerie des trois Grades Symboliques, c'est-à-dire aux simples doctrines établies par les prêtres juifs pendant la captivité de Babylone, parvenues aux premiers chrétiens et d'origine égyptienne.

Nous prions nos Frères de faire bien attention que cette circulaire a précédé tous les Concordats Maçon.·., et peut-être les a-t-elle préparés.

Pour prouver combien les Frères Maçons qui suivent ce Rite sont en opposition à toute innovation, nous ne présenterons que le fait suivant :

La Loge *l'Aurore Naissante* à l'Or.·. de Francfort sur Mein, qui se trouvait comme bien des Loges en Allemagne, exclusivement composée d'Israélites, quitta par esprit de nouveauté ses anciennes institutions, et demanda à être constituée et affiliée à la G.·. Loge d'Angleterre. Elle obtint de S.·. A.·. S.·. le G.·. M.·. de la Maçon.·. anglaise, le duc de Sussex, de nouvelles constitutions et institutions.

Le 24 juin 1817, cette Loge communiqua le fait ci-dessus à toutes les Loges avec lesquelles elle était en correspondance. Les Loges d'Allemagne, pénétrées de l'indépendance de Rites, dont la Maçon.·. doit jouir en tout pays, loin de suivre cet exemple, y montrèrent la plus forte improbation, et considérèrent cette Loge comme irrégulière. Plusieurs Loges rayèrent de leurs tableaux les Frères qui, après les défenses proclamées, comme

il est d'usage en pareil cas, fréquentèrent dans la suite comme visiteurs, les tenues de l'*Aurore Naissante*.

En 1788, un certain Bahrdt, professeur et docteur en théologie à Hall, fonda une société Maç.·. appelée l'Union Allemande. Elle fut formée dans le principe par vingt-deux hommes de lettres qui adressèrent leurs écrits aux amis de la raison, de la vérité et de la vertu.

La doctrine de cette réforme s'appuie entièrement sur la religion de Jésus, comme dans les temps anciens, elle compte les cinq degrés suivans :

1. L'Adolescent.
2. L'Homme.
3. L'Ancien.
4. Le Misopolyte.
4. Le Diocésain.

Un autre innovateur en Allemagne, qui trouva des adeptes en France et en Angleterre, fut Zinnendorf, qui établit à Berlin, à la fin du dix-huitième siècle, un Chap.·. qui porte son nom, et se trouve attaché à la Grande Loge Nationale. Son système est tout-à-fait en opposition avec celui de la *Stricte Observance*. Quant à sa doctrine, elle rentre entièrement dans la Théosophie chrétienne des premiers âges.

PREMIÈRE CLASSE. MAÇON.·. BLEUE.

1. Ap.·.
2. Comp.·.
3. Maît.·.

SECONDE CLASSE. MAÇON.·. ROUGE.

4. Ap.·. Ecos.·. et Comp.·. Ecos.·. deux points.
5. M.·. Ecos.·.

TROISIÈME CLASSE. MAÇON.·. MYSTIQUE.

6. Favori de St.-Jean.
7. Frère *Élu.*

Les deux Grades de la troisième classe font partie du chapitre.

Schropffer de Leipsick fut un des innovateurs de la Maçon.·. d'Allemagne ; il suivait en partie les doctrines de Martines et de Swedembourg. Il avait réuni les principes du Matérialisme, les dogmes chrétiens, le système du bien et du mal physique, ou des deux principes. Il admettait toutes les religions, néanmoins, ses doctrines théologiques sont fort curieuses.

Il soutint qu'on ne peut être un véritable Maçon sans exercer la magie. Il établit dans sa maison une

Loge, où il faisait voir des revenans : et comme une autre Loge ridiculisait ses rêveries, il alla l'insulter violemment , et la traita d'hérétique ; un prince de Dresde qui était présent, lui fit donner des coups de bâton dont Schropffer fut obligé de donner quittance. Mais Schropffer sut peu de temps après se venger de ce prince ; car il se rendit à Dresde sous le nom emprunté de comte de Steinville, colonel français : il propagea sa doctrine ; la nouveauté lui procura quantité d'adeptes : il attira chez lui le même prince qui l'avait fait battre, il lui fit voir des revenans : ce fait arriva en 1772. Lorsque Scropffer se fut vengé de ce prince incrédule, il se démasqua, revint à Leipsick; alors il promit à ses adeptes de leur prouver qu'il ressusciterait, et reviendrait en leur présence après sa mort. Il les conduisit dans un bois près la ville, et pour leur prouver sa promesse il se brûla la cervelle, mais il ne tint pas toute sa parole, il ne ressuscita point.

Dans l'Allemagne protestante la Maçon.·. prospérait; mais dans les provinces soumises à des princes liés aux opinions de Rome, elle n'eut qu'une existence précaire, ou elle y fut persécutée à cause de ses systêmes.

Dans le nord de l'Allemagne, comme on a dû l'observer, elle était professée presque publiquement, et des princes la présidaient ; en 1740, Frédéric-Guil-

laume tint en personne une Loge à Charlottembourg où il donna l'initiation à son frère Guillaume de Prusse, au Margrave Charles de Brandebourg, et au duc Frédéric-Guillaume de Holstein.

Après cette époque, la famille royale protégea toujours la Fraternité. En 1796, le roi de Prusse, par une missive à la Mère-Loge aux Trois Globes, lui promit sa protection royale; et, à l'occasion de l'avènement au trône de son successeur, en 1797, la Loge Royal Yorck de l'Amitié ayant présenté à S. M. le Roi ses statuts et un extrait de son rituel, elle en sollicita l'approbation de S. M. qui la lui accorda par sa missive du 29 décembre 1797.

Cette même Loge déposa au pied du trône ses remercîmens respectueux; et à cette occasion S. M. le Roi renouvela son approbation ainsi qu'aux Loges de sa jurisdiction, et un pareil évènement eut lieu trois ans après, le 31 juillet 1800.

La protection, que des princes d'Allemagne accordaient à cet établissement, était fondée sur la connaissance qu'ils avaient, que l'Ordre s'est toujours occupé de chercher à se rendre utile à ses semblables : la charité fut toujours sa devise : ainsi, par ses actes de bienfaisance la Loge, sous le titre, la Colonne Couronnée, Or.·. de Brunswick, fonda un institut pour l'éducation des jeunes orphelins.

Les quatre Loges qui existaient en 1776 à Prague,

le jour de la Saint-Jean d'hiver, fondèrent l'institution de charité connue sous le titre de Maison des Orphelins. Un hospice pour les malades indigens et les femmes en couche fut fondé par les Maçons de Schleswig dans le Mecklenbourg, où S. A. le Prince de Hesse assista à la cérémonie inaugurale, qui eut lieu le 3 mai 1802; cet illustre Maçon enclava lui-même les médailles et inscriptions dans la pierre fondamentale. Tout le monde connaît le trait de S. A. S. le duc Maximilien de Lunebourg, Vén.·. titulaire *ad honorem* des Cœurs sincères, à Francfort sur Oder qui perdit la vie le 27 avril 1785 (1), en s'exposant courageusement pour sauver celle de plusieurs personnes qui étaient englouties par une inondation rapide et inattendue de l'Oder. Nous pourrions rapporter une infinité de traits de charité, de bienveillance, de philantropie des Maçons allemands. Nous finissons en en rapportant un qui honore ceux de la Monarchie Autrichienne: c'est encore un fait arrivé à Prague. Cette ville, en février 1784, fut inondée pendant la nuit par l'Eger. Les Frères de la Loge *Vérité et Concorde*, qu'un tel péril avait rassemblés, sauvèrent, en exposant leur vie, celle d'un grand nombre d'habitans.

Les jours suivans les quatre Loges se réunissent;

(1) Voyez les Annales Maçon.·. des Pays-Bas, même date.

le tronc de charité circule couvert d'un voile funèbre; il produit une collecte de 1500 florins qui est distribuée aux familles ruinées. Ces mêmes Frères, après ce noble exemple, se rendent aux portes des églises les plus fréquentées, ils y restent trois jours sans désemparer, et obtiennent de la bienfaisance des citoyens une collecte de onze mille florins, qui est distribuée aux victimes de ce désastre.

On ignore comment, après ces faits de toute notoriété, la Maison d'Autriche aurait cessé de protéger cette société philantropique, paisible et fraternelle. Il paraît qu'on l'a irritée contre cette institution de pure charité chrétienne. L'Empereur Charles VI avait interdit la franche Macon.·. dans les Pays-Bas; il en bannit tous les Maçons dès l'année 1738 (1). Néanmoins, cette sévérité s'est relâchée ensuite, quoiqu'en 1743, le 7 mars, trente Maçons s'étant assemblés à Vienne, après la défense du gouvernement, restèrent plusieurs mois emprisonnés et n'obtinrent la liberté qu'après une sévère réprimande (2).

En 1764 l'Impératrice Marie-Thérèse rassembla les Vén.·. des Loges de Vienne pour qu'ils dévoilassent au gouvernement le secret de l'institution ; quoiqu'ils protestassent qu'ils n'en avaient aucun, la Maç.·. fut proscrite de ses états.

(1) Das Ganze aller geh. verb. etc. p. 140.
(2) Cron.·. Maç.·. Acta Latomorum.

En 1766, un édit impérial déclare que ceux qui feront partie de l'association des soi-disant Francs Maçons Rose-Croix, seront *ipso facto* privés de leurs emplois (1).

A Aix-la-Chapelle, qu'on regardait comme ville autrichienne, en 1779, le 26 mars, le magistrat fit publier une ordonnance qui infligeait une peine, accompagnée du bannissement dans le cas de récidive, contre ceux qui se permettraient de tenir Loge. Cet acte a induit la populace, excitée par des moines, à des menaces et à des voies de fait contre les Maçons.

En 1779, Joseph II donne des instructions aux gouverneurs de ses provinces relatives aux Maçons; il réduit le nombre des Loges, veut connaître les noms des Frères qui les composent, le local des Loges, et l'heure des réunions. La même année il ordonne la fermeture de toutes les Loges sans distinction dans ses états.

L'empereur François II, en 1793, fit proposer à la diète de Ratisbonne la suppression des Maçons, des Rose-Croix, des Illuminés et de toute autre société secrète : comme la diète était formée du corps Germanique elle répondit qu'elle ne pouvait adopter ce système, mais que S. M. pouvait les interdire à son gré dans ses états (2). Ce souverain, le 23 avril 1801,

(1) Acta Latomorum, Ier. v. p. 89.
(2) Barruel, t. V, p. 228.

renouvela les anciennes défenses contre les sociétés secrètes et particulièrement contre les Maçons. Les fonctionnaires publics civils, militaires et ecclésiastiques furent soumis à signer qu'ils ne faisaient point partie de ces sociétés, sous peine de la perte de leurs emplois. D'après les intentions de S. M. l'Empereur, la Régence de Milan arrêta un édit contre les Maçons sous la date du 26 août 1814, signée par le Commissaire Plénipotentiaire, F. M. Comte de Bellegarde.

Sa Majesté, ou son conseil, ne s'est point relâchée de sa sévérité à cet égard, et ses défenses sont encore aujourd'hui rigoureusement maintenues.

Quoique les sociétés secrètes soient persécutées dans la plupart de contrées de l'Allemagne, néanmoins, en 1813, lorsque les Souverains de ces contrées les appelèrent à leur secours, ce fut par elles qu'ils triomphèrent de celui qui disposait des couronnes de l'Europe.

L'Observateur de Vienne déclara dans un article « Que les cabinets n'entendaient pas être redevables aux sociétés secrètes des succès obtenus en 1813 dans la grande lutte qu'ils avaient soutenue contre Napoléon. » Celui qui sait connaître et saisir l'esprit prévoyant du journaliste, sait aussi voir qu'il a voulu faire sentir d'avance que les persécutions qu'on préméditait en Allemagne contre les sociétés secrètes, si elles n'étaient pas justes, au moins devaient devenir in-

différentes et même absolument du ressort de la politique.

La Suisse et le Danemarck étant pour ainsi dire contigus à l'Allemagne, et l'allemand y étant très-répandu, nous les placerons dans ce même chapitre.

DANEMARCK.

La Grande-Loge d'Écosse en 1754 accorda des constitutions à une Loge à Copenhague, sous le titre du *Petit Nombre*, et y nomma un Député G.·. M.·. Provincial avec pouvoir d'établir des Loges au Rite Ecos.·. dans le royaume de Danemarck et de Norwège. Tous les chefs d'Ordre anciens et modernes dans les chartes qu'ils délivrent se réservent la subordination des associations qui en dériveraient, ainsi que celle des Grands-Maîtres Provinciaux, et ceux-ci doivent toujours reconnaître leur suprématie. Nous avons vu la nécessité des émancipations ou pour cause de différence de langue, ou en raison de la distance des Mères-Loges, ou dans la crainte qu'un pouvoir politique différent y dominerait. Long-temps après la propagation de la Maçon.·. en Danemarck, la dite G.·. L.·. du *Petit Nombre* demanda à la Grande-Loge d'Ecosse l'autorisation d'élire elle-même ses Grands-Maîtres et des pouvoirs indépendans, mais

les Anglais sont en tout très-orthodoxes et en cela, ils imitent tout-à-fait les prêtres de Rome, ils n'abandonnent pas aisément leurs élèves. La Grande-Loge d'Ecosse s'est refusée à une démarche de pure politesse. La Grande-Loge de Danemarck a bien des exemples à suivre sans demander une autorisation qui ne lui est aucunement nécessaire.

SUISSE.

En l'année 1732, Ant. Brown, comte Montaigu, Grand-Maître pour la Grande-Loge d'Angleterre donna des constitutions à une Loge à Lausanne, quoique l'installation n'ait eu lieu que le 2 février 1739 par des gentilshommes anglais domiciliés dans cette ville, sous le titre distinctif de R.·. L.·. *la Parfaite Union des Étrangers.*

Dans les *Acta Latomorum,* l'ouvrage le plus classique que l'on ait sur la Maçon.·., on trouve que l'an 1736, sous la date du 15 avril, dans sa chronologie de *l'His.·.* de la F.·. M.·., la Grande-Loge d'Angleterre délivra une constitution pour une Loge de Genève, et en 1738 plusieurs Loges s'établirent dans la même ville, ce qui donna ombrage aux magistrats qui supprimèrent et défendirent les réunions Maçonniques. A Zurich, il existait une Loge en 1740, Les Maçons furent attaqués sur les doctrines qu'ils pro-

tessaient, ils se défendirent victorieusement des calomnies insérées dans le journal de la dite ville *Des Brachman.*

A ces époques plusieurs Loges en Suisse furent constituées par celles d'Allemagne, et même d'Angleterre, quoique le magistrat de Berne ordonnât la fermeture des Loges dépendantes de sa République, ce qu'il renouvela en 1743, avec injonction à tous les Maçons d'abjurer leurs engagemens.

Neuchâtel reçut des constitutions de Berlin, de la Loge des Trois Globes et à son Rite, pendant que les magistrats de Berne renouvelaient les ordonnances de proscription; enfin ils se relâchèrent de leur sévérité, qu'ils reconnurent déplacée, et en 1764, les Loges de la dépendance de Berne et celles de Lausanne reprirent leurs travaux qu'elles avaient suspendus. En 1770 de nouvelles persécutions s'élevèrent dans différens cantons suisses; les magistrats défendirent les assemblées: malgré toutes ces tracasseries, en 1777 il a pu s'établir une espèce de Grand Orient pour la Suisse. Pendant que la Maçon.·. était déchirée par des schismes en France et en Allemagne, où chaque Rite voulait faire triompher son régime, les Maçons Suisses pour empêcher toute espèce de division entre eux établirent un *couvent* à Zurich, attendu que les Loges suisses avaient été indépendantes les unes des autres, et que chacune se dirigeait selon ses statuts. Ce con-

grès ayant remarqué que deux langues étaient parlées en Suisse, décida que les Loges où on parlait allemand, auraient pour centre Zurich; que Lausanne serait le centre des Loges où l'on parlait français. Il donna au premier centre le nom de *Directoire Helvétique Allemand;* on y suivait le système du régime *rectifié* de la Cité Sainte, ou autrement dit de *la Stricte Observance;* et au second le nom de *Directoire Helvétique Romand* où le Rite *philosop hique* était suivi.

En 1778, le Directoire Helvétique Romand, publia ses constitutions, d'après son Rite, qui était purement philosophique et nullement Hermétique, comme quelques auteurs l'ont annoncé. Les Loges de ce Rite étaient gouvernées par des Maîtres instruits dont le choix appartenait au Directoire; les maîtres restaient en place pendant trois ans; nous donnons cette pratique, car elle se trouve en opposition avec les statuts fondamentaux où chaque Loge doit pourvoir à son Vén.·..

En 1779 un traité d'Union eût lieu entre le Grand O.·. de Genève et le Directoire Helvétique Romand.

En 1782, les deux Directoires unis envoyèrent, en député, au congrès de Willemsbade, le docteur Lavater, quoique les tracasseries du Gouvernement de Berne se renouvelassent souvent.

En 1789, le Directoire Helvétique Romand fit un

traité d'alliance et d'amitié avec la Grande Loge d'Angleterre. La même année ce Directoire perdit son Grand Chancelier, enlevé par une mort subite; il était le dépositaire des archives de l'Ordre, qui étaient enfermées dans trois caisses. Le magistrat fut chargé de l'apposition des scellés; sur ces entrefaites, deux de ces caisses furent sauvées, mais la troisième, qui renfermait les papiers les plus intéressans, étant tombée entre les mains d'un fonctionnaire timide, celui-ci se crut compromis s'il ne la remettait aux magistrats. Le Directoire ne put en obtenir la remise, cette portion d'archives fut impitoyablement brûlée.

Dans le Grand Orient de Genève, en 1790, il arriva de fortes dissensions; une partie se détacha pour s'unir au Grand Orient de France, et en obtint des constitutions au Rite Primordial, tandis qu'un autre forma un corps à part. La même année, le 10 février, le prince Edouard, duc de Kent, fils du roi d'Angleterre, fut reçu Maçon à Genève, dans la Loge l'Union des Cœurs. Nous avons vu, depuis, ce prince Grand-Maître des Templiers en Angleterre.

Le Directoire Helvétique Allemand professait, en 1793, le régime rectifié de la Cité Sainte, d'après les décisions du couvent de Wilhemsbade, ce qui eut lieu dans tous les cantons suisses qui professent le christianisme réformé, où, malgré les ordonnances

des magistrats, il exista toujours des établissemens Maçon.·. depuis la moitié du 18me siècle.

En 1810, le chevalier Maurice Glaise restaura le Directoire Helvétique Romand, et fut nommé Grand-Maître National par les Frères députés du même Directoire, qui a été en relation avec bien des Loges, dans le Piémont et dans le Milanais, en Allemagne et en France.

Nous avons vu que le Rite de Misraïm avait été proscrit de France et des Pays-Bas; nous avons vu une fraction de ce Rite à Paris demander l'autorisation à S. A. S. le duc de Sussex, de l'établissement de son Rite à Londres, et cette demande rester sans réponse.

Néanmoins on voit par le tableau, que nous donnons de la Resp.·. L.·. de Misraïm des Méditateurs de la Nature constituée à Lausanne, sous les auspices de la puissance suprême pour la France en son 90e et dernier degré, que ce Rite, proscrit partout, a trouvé un asile en Suisse. Nous n'osons pas le dire, mais par le nom qui figure sur ce tableau du très-illustre F.·. Morison de Grienfield, attaché à la maison de S. A. S. le duc de Sussex, qui en a été le Vén.·. fondateur; il paraît que les FF.·. Bedarides ont pu se couvrir de cette égide pour établir en Suisse leur Rite Egyptien Cabalistique.

Nous n'avons aucune donnée sur les FF.·. actifs de cette Loge; mais nous pouvons assurer qu'il se trouve

neuf Israélites sur 39 Membres Honoraires du Misraïm à Lausanne.

Nous ne donnerons que la partie la plus intéressante du Tableau.

Gloire au Tout-Puissant, Salut sur tous les points du Triangle.

Respect à l'Ordre, au nom et sous les auspices de la Puissance suprême pour la France en son quatre-vingt-dixième et dernier degré.

Tableau des membres actifs et honoraires, composant la R.·. ▭·. de l'Ordre Maçon.·. de Misraïm sous le titre distinctif de *Méditateurs de la Nature* régulièrement constituée à l'O.·. de Lausanne.

Le T.·. Ill.·. et T.·. Excel.·. F.·. C. Morison de Grienfeld, D. M. médecin en chef des armées britanniques, attaché à la maison de S. A. R. le Duc de Sussex, l'un des Gr.·. Minis.·. Const.·. Resp.·. Leg.·. quatre vingt septième degrés de l'Ordre, Vénérable Fondateur.

Membres Actifs omissis, etc., etc. Membres d'Honneur « les PP.·. Michel Bedarrides, Sup.·. Grand Cons.·. de l'Ordre Vén.·.; le Comte Muraire, un des Grands Cons.·. de l'Ordre, Grand Prés.·. de la Puissance Suprême; Marc Bedarides, un des Grands Cons.·. de l'O.·.; le Général Comte de Ferning; Bedarides Isel., l'un des Cons.·. de l'O.·., Vallée de Paris; S. A. R. le Duc de Sussex, Vallée de Londres; Sa Grâce le Duc de Leinster, V.·. de Dublin; S. G. le Duc d'Athol, V.·. d'Edimbourg; Goffin, Vallée de Bruxelles; tous au quatre-vingt-dixième et dernier degré. Salvador père, Val.·. de Paris; le Duc de Guiche; Riebesthal, Val.·. de Strasbourg; De Clercq, Val.·. de Courtrai, etc.

Certifié par nous etc., à l'Or.·. de Lausanne, le 17 janvier du 6e mois 5825.

Le Vén.·. fondateur, C. Morison de Grienfeld, quatre-vingt-septième degré; le Vén.·. titulaire de Martines, soixante-treizième degré; C. Gaucher, soixante-treizième degré Orat.·., P. F. L. Bolomey, Garde-des-Sceaux et Timbres; J. J. Schmidt, Très.·., soixante-treizième degré; J. J. Major, soixante-dix-huitième degré, Secr.·. ».

R.·. ▭·. des Méditateurs de la Nature du Rite de Misraïm, séant à l'O.·. de Lausanne.

CHAPITRE XXX.

De la Maçonnerie en Pologne, en Suède, et en Russie.

POLOGNE.

Différens systèmes Maçon.·. y sont introduits. A Varsovie on institue un Grand Orient d'après les institutions de celui de Paris.

SUÈDE.

Des Légendes Maçon.·. qui se trouvent accréditées dans le Royaume. — De Swedembourg. — De son système Biblique Juif, et Chrétien; il est l'origine des Elus Coëns. — La Maçon.·. est protégée dans ce royaume par les Rois. — Les Maçons établissent des hospices, leur bienfaisance est soutenue par les Rois.

Ordre Maçon.·. établi par Charles XIII. — La décoration de cet Ordre portée publiquement par les Frères. — L'Ordre regardé comme un Ordre de mérite, et tient rang dans les corporations de l'État.

RUSSIE.

De l'introduction de la Maçon.·.; elle est protégée, ou opprimée, selon l'esprit des différens souverains qui règnent.— La Maçon.·. persécutée par le parti Jésuite, qui s'est introduit dans cet immense Empire.

Un acte d'Auguste II, Roi de Pologne, de 1739, fit connaître que les Rites Maçon.·. étaient répandus dans ces contrées et ordonna la fermeture des Loges; par cette ordonnance, la bulle de Clément XII, fut exécutée et les Maçons cessèrent leurs travaux.

La proximité de l'Allemagne avait contribué à l'introduction des différens systèmes Maçon.·.. En 1780, époque à laquelle les travaux avaient repris force et vigueur, Cagliostro arriva à Varsovie et y apporta son Rite. L'année suivante, le Grand Orient de France, sur l'invitation des Loges, *la Catherine à l'Étoile du Nord* et *la Déesse d'Éleusis*, établit à Varsovie une commission à l'effet d'y constituer des Loges de son Rite et, s'il était possible, un Grand Orient; ce qui eut lieu en 1784. Alors la Maçon.·. se propagea, et, en 1787, on comptait 70 Loges de la dépendance de ce nouveau G.·. O.·..

Ce royaume, aujourd'hui partagé en trois parties, appartient à trois Puissances différentes, qui, d'accord, ont ordonné la fermeture des Loges et par là cette partie de notre histoire reste sans suite.

Les Frères Suédois ont toujours joui d'une très-brillante réputation dans l'Ordre, par leur instruction (1) : la preuve en est que toutes les nations ont

(1) Selon Rudebeck, Suédois, le Nord serait le point où s'est formé le premier foyer de la lumière.

adopté dans la Maîtrise, le signe *de secours*, comme il fut établi dans le catéchisme de ses Grades symboliques.

Un des anciens régimes qu'on professait en Suède, était celui des Rose-Croix, que nous croyons avoir été introduit par des allemands, avec quelque différence. Voici comme les Maçons Suédois établissent leur légende : « qu'en 1118, les Rose-Croix arrivè-
« rent d'Orient en Europe, pour la propagation des
« doctrines de Jésus : trois d'entre eux fondèrent en
« Europe l'Ordre des Maçons d'Orient, pour servir
« de séminaire aux sujets qu'on devait instruire dans
« les sciences les plus sublimes.

« Cet ordre existait en 1196, et Edouard, fils de
« Henri III, fut admis Rose-Croix, par Raimond
« Lulli (1). On n'admettait alors dans cet Ordre que
« les savans et les personnes du plus haut rang.

« Le fondateur des Rose-Croix fut un prêtre Sé-
« raphique d'Alexandrie; c'était un des sages d'E-
« gypte. Son nom fut Ormesius ou Ormus; il avait
« embrassé le Christianisme à la sollicitation de St.-
« Marc évangéliste, avec six de ses confrères, l'an 46
« de Jésus. Cet homme savant purifia la doctrine des
« Egyptiens, selon les préceptes du Christianisme (2),

(1) Lulli fut un célèbre Alchimiste.

(2) Cette légende se rapporte à notre exposé sur les pré-

« fonda la société d'*Ormus*, c'est-à-dire, des *sages*
« *de la lumière* et donna à ses adeptes, pour dé-
« coration, une croix rouge. Vers le même tems, les
« Esseniens et autres Juifs fondèrent une école Sa-
« lomonienne, laquelle s'unit aux sages de la Lumière
« ou Ormusiens. Après cette circonstance, la société
« fut divisée en divers ordres, connus sous ces noms :
« 1° Des conservateurs des secrets Maçonniques.
« 2° Des conservateurs des secrets Hermétiques ;
« 3° Des conservateurs des secrets Thésophiques. »

On est induit à croire que la légende d'Ormesius et de St.-Marc l'évangeliste, et son emblême qui est un Lion, emblême aussi du Rite de la Cité Sainte et qui se trouve dans ceux du *Royal Secret*, tire son origine des Vénitiens, car les anciens parchemins des Rose-Croix qui s'occupaient de l'alchichimie, avaient dans leur sceau un Lion qui tenait avec la griffe droite, un papyrus avec la légende : « *Pax tibi Marce Evangelista meus.* » Le Lion est un des signes du soleil, et par là l'emblême de la Divinité. C'est le soleil mystique ou le G.·. A.·. D.·. L.·. U.·., qui annonce que Marc portait, avec ses doctrines, la paix à ses adeptes. Remarquons que ce Lion et cette devise se trouvaient être le sceau de l'ancienne

tres Coptes qui avaient adopté les doctrines des nouveaux Chrétiens.

république de Venise. Après tout cela, on ne pourrait assez répéter que toutes les branches possibles de la Maçon.·. tiennent aux doctrines Egyptiennes, Juives et Chrétiennes.

De tems immémorial, la Maçon.·. est établie en Suède, et les Maçons Suédois prétendent que les Ecoss.·. d'Hérodom et de Kilwinning ont emprunté d'eux la légende de Garimont, Patriarche de Jérusalem.

Le Grand Chapitre de Stockholm prétend posséder le testament autographe de Jacques Molay, dans lequel il a établi la continuation des mystères des Templiers, sous l'apparence de la confrérie mystique des Maçons : si ce document existe, il détruirait la Charte de Larminius du nouvel Ordre du Temple de Paris.

On a aussi voulu faire croire, que ce même Chapitre possédait un titre authentique qui constate, que Beaujeu, neveu de Jacques Molay, a pu rassembler ses cendres (1) et leur donner une sépulture honorable, en les faisant couvrir d'une pierre qui avait les formes monumentales Egyptiennes, et sur laquelle il fit graver l'inscription suivante :

(1) Voici une seconde légende analogue à celle des os brulés du Grand-Maître, conservés par l'Ordre du Temple à Paris.

I. B. M. B.
A—Do—N—I—J—C.
M CCC XIII.
XI MARTII.

dont voici l'interprétation :

Jacobo Burgundio Molayo Busto, anno Domini Nostri Jesu-Christi, etc. ;

ou autrement Adonay, Jehovah, Cruciferri :

On doit toujours répéter que l'authenticité de tous ces documens, qui paraissent de nos jours, peut être révoquée en doute : observons que celui ci-dessus est en opposition avec la légende du Chr. d'Aumont.

Un des plus illustres réformateurs des Rites Maçon.·., fut le savant Swedembourg, né de l'Evêque luthérien de Skara, à Uspal, ville qui figure dans les légendes Maçon.·.. Il naquit en 1688. Il posséda la philosophie, la métaphysique, la minéralogie, l'astronomie ; il a traité, dans ses ouvrages, de Dieu, de l'infini, de l'esprit, de la matière et de la création ; il a laissé des écrits sur toutes ces sciences, et eut une profonde connaissance des langues anciennes ; il fit des recherches très-savantes sur les mystères Maçon.·.. Il a cru et écrit que leur doctrine était de la plus haute antiquité, émanée des Egyptiens, des Perses, des Mages, des Juifs et des Grecs.

Swedembourg s'est aussi créé chef d'une religion nouvelle ; il a réformé celle de Rome, et sa ré-

forme fut suivie d'un brillant succès en Allemagne, et en Angleterre, où il y a des villes qui comptent de quatorze à vingt mille de ses adeptes. A cette fin il écrivit sa *Jérusalem Céleste*, ou son *Monde Spirituel*; il mêla à sa réforme des idées purement Maçonniques.

Dans cette Jérusalem Céleste se trouve la parole que Dieu même lui a communiquée comme autrefois à Moïse; cette parole est Jehovah, perdue sur la terre, mais qu'il invite à chercher en Tartarie; pays qui est encore de nos jours régi par des Patriarches : voulant par-là dire allégoriquement, que ces peuples se rapprochent le plus de l'état primitif de la perfection de l'innocence; ce qui a été suivi par Weischaup, comme on a eu occasion de le dire dans le développement de son système.

La Jérusalem céleste de Swedembourg est couverte de villes, de rivières, de bois, de campagnes riantes; il introduit des anges mâles et femelles à double nature, jouissant du plaisir de l'amour conjugal, auquel ils sont extrêmement sensibles.

Le célèbre peintre, le chevalier Liberi, dans la voûte du dôme de la sacristie du Thaumatorge de Padoue, a peint une gloire très-peuplée d'anges des deux sexes, se réjouissant par des danses et des accords harmonieux et brillant par le plus parfait nu. On est même tenté de croire que, d'après les idées de ce peintre, qui était de nation juive, le baron de Swedembourg

a donné le plan des noces de ses anges mâles et femelles dans sa Jérusalem céleste.

Swedembourg établit son être créateur en Jésus-Christ, Dieu unique, vie, amour, sagesse, chaleur, lumière; il explique les livres de la religion juive et chrétienne, comme des écrits d'une allégorie continuelle (1), ayant toujours un double sens. D'après son système la mort n'existe dans l'homme qu'en apparence, car c'est dans ce moment qu'il renaît à une vie future éternelle, et qu'il ressuscite à jamais, en devenant un ange.

Swedembourg a donné l'idée à Martines Pascalis de son Rite des Elus Coëns, qui se rapporte à la théosophie biblique et chrétienne, et qui est assez répandue en Allemagne et dans les villes les plus considérables.

La Genèse a fourni au Rite de Swedembourg le programme de ses trois premiers Grades et toute la marche de l'initiation; en elle le *Tout-Puissant* (2), allégorie du G.·. A.·. D.·.L.·. U.·., donne la vie au néo-

(1) On ne peut plus être surpris des idées que les Croisés ont pu se faire de Jésus, comme on a vu au Chap. XXIII, si, au 17e siècle, Swedembourg en avait de telles.

(2) Le Rite Misraïm se sert de ce nom, au lieu de celui du G.·. A.·. D.·. L.·. U.·.; c'est au Rite de Swedemboug et à celui de Martines Pascalis, que le compilateur du Rite Égyptien l'a emprunté.

phite, qui sort du cahos, fait serment de discrétion, de fuir la débauche, les jeux, les femmes publiques, l'adultère, et d'être fidèle à l'Ordre. Or comme, selon la bible, l'homme est formé de boue et de limon, cet instituteur a ajouté aux Symboles Maçonniques ceux des Élémens, qui sont : un Vase contenant de la terre pétrie, un second plein d'eau, et une terrine avec des charbons allumés (1). Les doctrines du premier temple et des quatre premiers Grades se rapportent à la création de l'homme, à sa désobéissance, à sa punition, aux peines du corps et de l'esprit; ce qui est réellement représenté dans l'initiation.

La suite des Grades est celle-ci : premier Temple, Ap.·., Com.·., M.·., Élu; second Temple, Comp.·., M.·. Coens, Grand Arch.·. et Ch.·. Commdr.·., Kadosch.

Dans les mystères il est dit que, lorsque l'homme, par une vie nouvelle, sainte et exemplaire, s'est réintégré dans sa dignité primitive et que, par des travaux utiles, il a recouvré ses droits primitifs, alors il se rapproche de son créateur par une vie nouvelle, spéculative, animée du souffle divin, il est initié Elu Coëns; dans les institutions qu'il reçoit, il apprend les sciences occultes dans toutes leurs parties, qui lui font connaître les secrets de la nature, la haute chimie, l'onthologie et l'astronomie.

(1) Ces symboles furent adoptés par les Carbonari.

Lors de l'admission, des cercles sont tracés au milieu du Temple représentant le systéme universel planétaire, et le soleil au centre.

Le G.·. Tout-Puissant explique et découvre comment s'est opéré le mystère de la création, etc.

La Maçon.·. était publiquement professée en Suède dès 1738, lorsqu'un interdit daté du 21 octobre, par Frédéric Ier, défendit les réunions Maçon.·. sous peine de mort. Deux mois après, ce roi, mieux instruit du but de la fraternité, rapporta cette ordonnance; à la naissance du prince royal, qui arriva en 1746, les Maçons de Stockholm firent frapper une médaille pour un tel souvenir; en 1753 les Loges de cette capitale, lors de la naissance de la princesse Sophie-Albertine, fondèrent une maison de secours pour les enfans orphelins, et l'on adopta le projet d'un concert annuel à l'avantage de cet établissement, qu'en 1767 le Frère Boham dota d'un fond équivalent à cent trente mille francs: en 1778, la reine de Suède et le magistrat de Stockholm concoururent à des dotations pour favoriser cet établissement.

Les Maçons de ce royaume s'honorent de pratiquer la bienveillance: ainsi, à Gothembourg, ils firent construire un bâtiment destiné à l'inoculation des enfans. Les prêtres de Rome (qui admettent un destin sans le croire), défendent à leurs ouailles l'usage de cette salutaire opération, en dépit de la raison et du bon sens.

En 1792, lors de l'assassinat du roi Gustave III, les Maçons firent frapper une médaille pour éterniser leur deuil (1). Son Successeur, Gustave IV, fut reçu Maçon dans la Grande-Loge de Stockholm, qui, en 1797, célébra le mariage de son roi, par des actes de bienfaisance.

Ces Maçons invitèrent à un repas et habillèrent cent cinquante pauvres des deux sexes ; le duc de Sundermanie présidait la tenue, étant le Grand-Maître ; Sa Majesté le Roi y assista comme spectateur, donna un dollar de banque à chaque convive, et deux mille à l'hospice fondé par les Maçons. Voyez l'almanach des Loges de Hollande pour l'an 1806.

A présent la Maçon.·. est protégée en Suède, et en particulier, le Rite suivi par le Roi.

Le roi régnant Charles XIII en est le Grand-Maître ; il a établi un ordre auquel il a donné son nom.

Les doctrines de la *Stricte Observance* dominent le système de Charles, il a douze degrés divisés en classes ainsi qu'il suit :

1re Classe. 1. Ap.·., 2. Comp.·., 3. Maît.·..

2me Classe. 4. Ap.·. et Comp.·. de Saint-André, 5.

(1) Des prêtres, qui calomnient toujours ceux qui ne sont pas de leur communion, ont accusé les Maçons de ce Parricide : d'abord tous ceux qui ont écrit contre la fraternité ont ignoré que le Roi était Frère, et que ses successeurs ont protégé la Maçon.·..

5. Matt.·. de St.-André, 6. Le Frère Stuart.

3me Classe. 7. Le F.·. favori de Salomon, 8. Le F.·. favori de Saint-Jean, ou du cordon blanc, 9. Le F.·. favori de Saint-André, ou le cordon violet, ou autrement dit le Ch.·. du cordon pourpre.

4me Classe. 10. Le F.·. de la Croix rouge de première classe, 11. Le F.·. de la Croix rouge de seconde classe, 12. Le F.·. de la Croix rouge de troisième classe.

Tous les Grades de ce système font allusion à l'Ordre des Templiers, à ses doctrines ou à son rétablissement : lorsqu'un Frère est admis au quatrième degré, il devient noble, s'il ne l'est pas. Il paraît que les nouveaux Templiers de Paris ont ici épuisé leur plan pour anoblir leurs adeptes.

Les Frères de la quatrième classe composent le Chapitre Illuminé, dans lequel aucun Frère ne peut aspirer d'être Grand-Dignitaire de l'Ordre, s'il n'a pas prouvé dans sa famille quatre générations de noblesse.

L'opinion reçue sur l'époque de l'introduction de la Maçon.·. en Russie, est, qu'elle commença à se produire en 1731 par constitution de la Grande-Loge d'Angleterre, sous l'empire d'Anne Iwanova. Elle ne

fit pas de progrès, ce qui est attribué à l'ambition de Biren, qui possédait la confiance de sa Souveraine et et qui craignait les grands, attachés à la Maçon.·.; cet esprit de jalousie le rendit persécuteur, et il sacrifia les hommes les plus illustres à son ambition.

Après cette crise, quelques Frères zélés Anglais tâchèrent de répandre la lumière, et les sciences Maçon.·.. En 1740 une Loge fut instituée derechef, et un Grand-Maître Provincial fut nommé pour la gouverner. La Grande-Loge d'Angleterre, en 1752, donna des constitutions à la Loge la *Clio*, à Moscou; par le moyen de cet établissement l'ordre reprit de l'accroissement; on nomma un Maître Provincial pour diriger les Loges de sa dépendance, et Catherine II se déclara la protectrice de l'Ordre et tutrice de la Loge la Clio. Aussitôt la Franche Maçon.·. fit beaucoup de progrès; et, à Mohilow, on fonda, en 1770, la L.·. des Deux Aigles, qui suivait le Rite et les doctrines qui se trouvent dans la nouvelle Atlantide de Bacon et prônée par Elias Ashmole; on a nommé ce nouveau Rite, *l'Académie des Sages*.

Catherine continua à protéger la Maçon.·., ce qui donna occasion, au 24 juin 1781, à l'installation de la L.·. Ecos.·. à Saint-Pétersbourg, qu'on appela l'Impériale. Cette époque est celle de la splendeur de l'art dans ces contrées. La Maçon.·. devint objet

de mode. Les seigneurs de la cour firent construire des Loges particulières dans leurs hôtels, et leurs réunions ne se formaient d'autres personnes que du premier rang. La Maçon.·. devenue aristocratique, les Loges se changèrent malheureusement en clubs politiques. Bientôt les rivalités causèrent sa décadence, qui eut lieu vers la fin du règne de Catherine. A la fin du dix-huitième siècle on comptait cent quarante-cinq Loges dans les seules principales villes.

Paul Ier, en 1789, ayant appelé en Russie les jésuites, en reçut le conseil, selon l'opinion générale, de proscrire les Frères Maçons, et avec eux toutes les sociétés secrètes; ce qu'il exécuta.

En 1803, M. Boeber, conseiller d'état, dans une entrevue qu'il eut avec l'empereur Alexandre Ier, lui fit voir que les Frères Maçons étaient des sujets fidèles, attachés dans tous pays à leur prince et à l'état; que leur but était la bienfaisance, et que tous les premiers états de l'Europe, et les plus éclairés, les protégeaient; il mit dans les intérêts de l'ordre l'empereur qui, dans la suite, se fit initier.

Lorsqu'on établit à Saint-Pétersbourg un G.·. O.·., les Frères reconnaissans élurent le susdit M. Boeber Grand-M.·. national de toutes les Russies. Mais après ces époques, et avant la mort de cet empereur, les jésuites et leurs coryphées avaient pu persuader le gouvernement, que les Maçons intriguaient contre

la cour et contre les ministres. Ces accusations, les malheurs arrivés à la France, des commotions générales dans l'Europe, furent la cause des dernières persécutions contre la fraternité des Maçons dans cet empire.

CHAPITRE XXXI.

Maçonnerie en Portugal et en Espagne.

Introduction de la Maçon.·. en Portugal. — Elle y fut persécutée dès son commencement, et l'est encore de nos jours.— De l'Ordre du Christ.—De la Franche Maçon.·. en Espagne.— Persécutions de l'inquisition.— Tableau de ses victimes depuis son établissement.—Les Français y rétablissent la Maçon.·.— Les Italiens y apportent le Carbonarisme.— Le ministère français, en 1823, cause la persécution des sociétés Maçon.·. et Philantropiques. — Origine de la société Apostolique d'Espagne. —De ses doctrines erronées et de celles des Jésuites. —Légende de St.-Ignace.—Son Ordre établi d'après les idées apportées de la Palestine. — Délits des Jésuites. — Leurs préparations, initiations, serment, devoirs, observations critiques, doctrines sur le pouvoir des Papes; leurs Grades modelés sur ceux des Maçons. — Suite des persécutions des Apostoliques et du Ministre Lozano de Torres quoique Maçon. Pouvoirs de la junte apostolique. Horreurs de ses procédures, de ses prisons, et de la justice des prêtres en Espagne.

L'HISTOIRE du Portugal, de nos jours, nous retrace les abus du pouvoir des prêtres, et leurs intrigues pour dominer : ces désordres datent de l'établissement de

l'Inquisition qui, selon Louis de Peramo, se serait établie de cette manière :

Un certain Savedra fut envoyé par le Pape, du tems de Jean III, pour la créer. Savedra n'était pas prêtre, mais il était accompagné de nombre d'ecclésiastiques de Rome.

Jean ne s'attendait pas qu'un envoyé par le soi-disant représentant du Christ, du Dieu de paix et de grâce, aurait pu, sans son consentement et, qui plus est, sans un avis préalable, décider de la vie et des biens de ses sujets, à cause des opinions métaphysiques. Jean, craignant les foudres apostoliques, envoya un courrier à Rome, pour en avoir des explications; mais il eut la faiblesse, en attendant la réponse, de ne pas s'opposer à Savedra, qui fit brûler 200 personnes, sous prétexte qu'elles étaient des hérétiques, et s'appropria 200 mille écus. La réponse arriva lorsque Savedra avait attiré à lui les Moines du Royaume, et elle ratifiait ce qu'il avait fait. L'inquisition se fixa pour toujours, et continua d'entasser des victimes, et de dépouiller de leurs biens les héritiers naturels. L'écrivain Peramo regrette que jusqu'en 1589, tems de la publication de son histoire, l'Inquisition n'ait pas encore fait brûler cent mille hérétiques.

Ces horreurs se perpétuèrent, et la fraternité ne pouvait être introduite sous les sinistres auspices de

l'Inquisition. Néanmoins, vers l'an 1742, des Anglais hasardèrent d'établir une Loge à Lisbonne. La Maçonnerie y eut même quelques succès. Mais lorsque Jean V put être persuadé par les Inquisiteurs de l'Eglise de Rome, alors tout puissans, que les Maçons étaient des hérétiques, qu'ils étaient en outre des ennemis de l'Etat, il lança des ordonnances contre la fraternité; une grande partie fut jetée dans des cachots; ceux qui purent échapper à la persécution cessèrent toute espèce d'assemblée.

Après cette époque la Maçon.·. ne se rétablit dans Lisbonne qu'au commencement du 19e siècle, lorsque les Inquisiteurs du Saint-Office perdirent, pendant quelque tems, une partie de leur influence: alors on a pu établir, à Lisbonne, un Grand Orient, en y donnant la Grande Maîtrise à Don Egaz Moniz; mais cette tolérance ne dura guère. En 1806, les persécutions se renouvelèrent, des citoyens et des étrangers furent arrêtés, et tous les interrogatoires de la police ne tendaient qu'à savoir si un tel était Maçon.

Ces incriminés par l'Eglise de Rome ayant été tenus au secret pendant un mois, on n'élargit que ceux qu'on s'était assuré qui n'étaient pas maçons; mais ceux près desquels on avait saisi des diplômes Maçon.·. ou des papiers qui les déclarassent, furent irrémissiblement confinés dans les cachots de la Tour

de Bélem, et ensuite déportés en Amérique; ce qui avait fait oublier les Maçons pendant quelque tems. Mais, en 1809, ils furent derechef en butte à des persécutions occasionées par l'imprudence de quelques anglais qui s'étaient permis de faire publiquement une procession Maçon.·. dans Lisbonne, comme ils étaient en usage de la pratiquer en Angleterre; ils portaient en tête de la procession un Drapeau, sur lequel il y avait un T, Tau, ou la Croix de l'Ordre. Les corps de Garde par où ils passèrent, rendirent les honneurs militaires à ce cortège; mais, à la suite, l'erreur ayant été reconnue, les soldats et le bas peuple excité par les moines, commirent un grand nombre d'assassinats clandestins.

Antérieurement à ces époques, des Maçons, pour se soustraire à la persécution du Clergé, établirent, à Lisbonne, un Rite sous des formes entièrement apostoliques qu'ils appelèrent l'Ordre du Christ, qui fut même apporté à Paris. Mais comme cette institution tient, comme l'Ordre du Temple, à des doctrines qui nous paraissent en opposition à la tolérance universelle, comme anti-Maçonniques, nous n'en dirons pas davantage, ni de ses auteurs, ni de ses progrès.

En 1823, on a voulu faire croire en Portugal, que la fraternité s'occupait des affaires politiques, ce qui lui causa et lui cause encore une persécution cruelle de

la part des Moines qui dominent don Miguel, la Reine Mère, et le Conseil.

MAÇON.·. EN ESPAGNE.

On a des traces très-incertaines si la Maçonnerie a existé en Espagne avant l'an 1728. — A cette époque des Anglais établirent une Loge à Madrid, dans la rue St.-Bernard. Elle constitua des Loges à Cadix, Barcelonne et Valladolid; mais l'Inquisition, par ses persécutions, fit interrompre les travaux pendant bien des années.

Lors de l'occupation française, et dès 1809, on a établi une Grande Loge nationale à Madrid, dans le local qu'occupait la Sainte Inquisition, qu'on venait de supprimer; et en 1811, on a établi dans cette ville un Grand Orient, auquel on attacha un Suprême Conseil de 33 degrés de l'Ecos.·. An.·. et Acc.·. par patente de M. Grasse de Tilly. Après que les Espagnols eurent rendu le trône à Ferdinand VII, ce Roi persécuta la fraternité des Maçons, rétablit le Tribunal de l'Inquisition, et défendit, sous peine de mort, les rassemblemens Maçonniques.

Lors des Cortès, l'Inquisition fut dissoute, et la Maçon.·. se rétablit et se propagea extraordinairement, avec le Carbonarisme; le Clergé séculier la protégea autant qu'il le put, sans se compromettre, et en 1812,

presque l'entier Chapitre de la Cathédrale de Valadolid était Maçon et faisait même partie du Souv.·. Chapitre de la Loge la Parfaite Union. Malgré la faveur que la Macon.·. a obtenue, sa nouvelle existence ne fut pas de longue durée. En 1823, les Français entrant en Espagne, par les menées du Ministère de Paris, occasionèrent une nouvelle persécution. Ce Ministère étant envieux du bonheur que la nouvelle constitution libérale promettait aux Espagnols, voulut y établir l'absolutisme, l'anarchie avec *la pureté de la Religion de St.-Louis*, phrase qu'on remarque dans le manifeste du général en chef de l'armée française, lorsqu'elle envahissait la paisible Espagne. Après cette nouvelle invasion, les Frères Maçons furent persécutés à mort; cette partie de l'histoire du jour est connue même par les profanes; par cette raison, nous ne rapporterons qu'un seul fait, à la fin du Chapitre, qui est arrivé à un Frère Italien que nous connaissons particulièrement.

La fraternité Maçon.·. n'existe plus en Espagne, mais, à la faveur du Ministère français, il s'est établi une Société secrète dirigée par la Cour de Rome, connue sous le nom de Société Apostolique, avide de pouvoir et d'or, qui leva plusieurs fois le bouclier contre son légitime Souverain, en excitant la discorde dans les membres même de la famille régnante, pour mieux la dominer.

Les chefs de cette Société sont des moines qui professent la doctrine de Molina, et du cardinal Bellarmin, béatifié, à ce qu'on dit, à cause de son livre intitulé : *Tractatus de potestate summi Pontificis in rebus temporalibus* (1), Ces deux écrivains, dans leurs œuvres, ont tenté de démontrer avec l'autorité de la Bible, que les Papes ont le droit, pour le salut spirituel des peuples, de donner des Empires à qui bon leur semble. Nous reviendrons sur ce point à l'article Italie.

Cette secrète Société des Apostoliques, tire son origine de Saint-Ignace de Loyola, fondateur de la compagnie de Jésus, dite des Jésuites, ou des propagateurs de la Foi; par cette raison, nous faisons ici connaître les cérémonies des initiations des Jésuites, d'autant plus que plusieurs écrivains prétendent qu'elles sont modelées sur celles des Maçons, tandis que d'autres écrivains ont prétendu que les Illuminés de Weischaup, duquel nous avons parlé, ont emprunté des Jésuites leurs institutions et leurs initiations.

Saint-Ignace après avoir été fort galant, se fit soldat; il fut blessé, devint boiteux, et renonça aux armes. Pendant le tems de sa guérison, son esprit exalté le porta à se vouer à la Vierge-Mère; alors,

(1) Ce qui s'explique par « Traité du pouvoir du Souverain Pontife dans les affaires temporelles ».

sa vie austère, ses pénitences outrées, l'ont fait regarder comme un aliéné; ce qu'il prouva par l'extravagance de se créer lui-même chevalier de la Vierge Mère de Jésus.

Si l'on fait attention à l'histoire, on trouve des rapprochemens frappans dans des faits qui semblent, au premier abord, les plus discordans. Nous avons vu que plusieurs écrivains ont pensé que la Maçon.·., tirait son origine des Jésuites (1) : qui le croirait! Le bienheureux Ignace de Loyola, fondateur de cet Ordre, fit deux fois le pélerinage de Jérusalem, et, par son séjour dans la Palestine et dans la Judée, il a eu le tems, comme jadis les Croisés et Rosen-Crux, d'adopter une initiation et tous les emblêmes de deuil du St.-Sépulcre, ce qui fit que, par une conformité de signes, on l'a cru même instituteur et Grand-Maître des Maçons. L'histoire dit que cet aventurier voulait passer le reste de ses jours dans Jérusalem; mais les Pères Latins l'obligèrent, par leurs conseils et par leurs instances, de retourner en Europe, où il revint, pour le malheur du globe, fon-

(1) Lorsqu'on a voulu déverser la haine des intolérans sur les Maçons, on les a traités de Manichéens, de Jansénistes, de Sociniens, de Jésuites, quoique ces sociétés eussent des doctrines différentes des Maçons; n'importe, il convenait, selon les époques, de les dire originaires plutôt d'une secte que d'une autre, pour les faire persécuter.

der cet Ordre, devenu ensuite si célèbre par son orgueil, par ses doctrines criminelles, par sa catastrophe, et par ses efforts pour se donner une nouvelle existence réprouvée par la religion, la politique et la raison.

Ignace, à trente ans, commença ses études des humanités; c'est au collége de Ste.-Barbe, à Paris, qu'il s'associa dix autres exaltés, et qu'il forma le plan d'une Société. Ces individus se lièrent entre eux par des vœux; et Ignace, dans les institutions qu'il présenta au Pape, pour obtenir une investiture légale et apostolique, proposa, outre les trois vœux communs à toutes les institutions religieuses, un quatrième, celui d'une « obéissance absolue au « Pontife Romain. »

Paul III, qui, jusqu'alors, avait refusé ses Bulles à Loyola, les lui accorda au plus vite, pour l'établissement de la Compagnie de Jésus, dont les membres s'appelèrent ensuite les Jésuites, les Pères de la Foi, de la Mission, ou de la Prédication.

Pour propager sa nouvelle institution, Ignace commença par la ville de Venise, comme le pays qui, par ses principes, peu dévots au papisme, avait le plus besoin de ses missions. Ignace hasarda même de prêcher sa doctrine sur la place de St.-Marc; le peuple se moqua de lui, le hua, et le Gouvernement le chassa de ses Etats comme un turbulent. Néan-

moins, malgré cet échec, cette Société a pu se consolider là et ailleurs, quoique dès sa naissance elle fût accusée de bien des crimes, et d'avoir eu à ses ordres des assassins, desquels elle se servait pour l'accomplissement de ses projets. Plusieurs écrivains modernes et même les journaux libéraux de France ont énuméré les crimes des Jésuites : nous nous bornons à répéter seulement, à ce sujet, ce qu'on lit dans le Tombeau de Jacques Molay, édition de Paris, chez Desenne, an V, ère française.

« En 1595, ils excitent une révolte dans la ville « de Riga, en Livonie, etc., etc.

« En 1597, nouveau complot contre la vie de la « Reine d'Angleterre, par Edouard Squirre, qui « avoue, dans les tourmens, que les Jésuites l'avaient engagé, sous le sceau du serment, à commettre ce crime.

« Les Jésuites paient, confessent et communient des « assassins, pour massacrer le Prince d'Orange, ce « qu'ils firent exécuter par Baltazar Gérard, à An« vers en 1584, et en 1599, par leur initié Jean Pa« rêne (1), sur le Prince Maurice de Nassau. A la « même époque, en Stirie, en Carinthie, en Bavière, « en Transylvanie, en Pologne et en Suède, ils ex« citent des révoltes contre l'autorité Souveraine.

(1) Les Jésuites cherchèrent à faire vénérer, sur les autels, ces assassins. *Pet. Hist.* par Collin; Bruxelles.

« En 1600, Emmanuel Sa et Tolet, Jésuites, pu-
« blient une apologie du régicide.

« En 1605, les Jésuites Oldercorn, Gérard Tes-
« mon et Baudouin, préparent une mine pour en-
« sevelir dans un même instant, sous les ruines du
« palais de Westminster embrâsé, le Roi d'Angle-
« terre, les Princes du Sang, les Evêques, les Pairs,
« les Députés des villes et bourgs du Royaume. Ol-
« dercorn fut exécuté le 3 mai 1606; les autres échap-
« pèrent. Ce complot est commémoré par une fête,
« sous le nom de fête des Poudres.

« Dans la même année, les Jésuites introduisent
« auprès de Sigismond, Roi de Pologne, un impos-
« teur, dont les intrigues excitent une guerre civile,
« et font périr le Grand-Duc de Moscovie.

« En 1606, ils prêchent derechef à Venise, con-
« tre le Sénat, et y excitent un soulèvement; ils agis-
« sent de même à Dantzick et à Thorn.

« En 1622, 1626 et 1634, ils excitent de nouveaux
« troubles en Pologne; ils soufflent leur rage révolu-
« tionnaire aux habitans de Cracovie, qui s'arment
« les uns contre les autres.

« En 1723, Pierre-le-Grand ne trouva de sûreté
« pour sa personne, qu'en expulsant les Jésuites.

« En 1745, le Jésuite Benzi se mit à la tête des Ma-
« miliaires, en Italie.

« En 1755, les Jésuites du Paraguay conduisent les

« habitans de ce pays en bataille rangée, contre leurs « Souverains.

« En 1758, le Roi de Pologne est assassiné à la « suite d'un complot formé par les Jésuites Malagrida, Mathos, et Alexandre.

« Au nombre de ces crimes, je n'ai point rappelé « les assassinats de Henri III, Henri IV, Henri VII, « Empereur, et de Louis XV. » Tant de crimes et tant de meurtres avaient besoin d'être préparés par des séductions, des insinuations perfides, des écrits immoraux, des prédications incendiaires : deux Jésuites ont fait l'apologie du sacrilège, trente-quatre celle du vol, cinq celle du parricide, trente-six celle de l'homicide, cinq vantent la magie comme science utile, deux se font les apôtres de l'idolâtrie, dix-sept protestent que l'adultère, l'impudicité, la pédérastie, n'ont rien qui offensent les lois de la nature ; enfin soixante et quinze ont écrit sur l'excellence du régicide, comme on peut le voir dans un livre déposé à la bibliothèque nationale de Paris (Assertions dangereuses des Jésuites, 1 vol in-4°, sous le n° 1852).

Suivant un rapport fait au Parlement, les chambres assemblées, le 8 juillet 1761, les Jésuites furent chassés de Saragosse en 1555, de Vienne en 1563, de la Valteline en 1566, d'Avignon en 1570, de Ségovie, Anvers, Portugal en 1576, d'Angleterre en 1578, de

Hongrie et Transylvanie en 1588, de Bordeaux en 1589, de toute la France en 1594, des Provinces-Unies en 1596, de Tournon en 1597, du Béarn en 1599, d'Angleterre en 1601 et 1604, de Dantzick et Thorn en 1606, de Venise en 1606 et 1611, de Bohême en 1618, de Moravie en 1619, de Hongrie et des Pays-Bas en 1622, de la Chine et de l'Inde en....., de Malte en 1645, de Russie en 1676, de Savoie en 1729, de Portugal en 1759, de Rome en 1716; et enfin ils furent encore chassés de France en 1762.

Ces événemens sont le résultat de leurs crimes, de leurs épreuves, de leurs moyens employés dans l'initiation et admission à l'Ordre.

Les Jésuites avaient dans leurs établissemens une *chambre noire*, dont les murailles étaient peintes; elles représentaient les Enfers, les novices y subissaient leurs épreuves : là, ils prêtaient le serment de ne jamais révéler ce qui se passerait dans l'intérieur de leur maison (1), et d'obéir aveuglément au Général de l'Ordre, *avec l'abandon de leur corps comme s'il eut été un cadavre.*

Outre cette chambre, ils en avaient une autre dite de *méditation*, espèce d'oratoire secret où se trouvait un autel, et, sur celui-ci, un tableau couvert d'un rideau. C'était là qu'ils préparaient, selon leurs

(1) Les Maçons Ecossais font la clôture de leurs travaux avec une pareille obligation.

vues, le candidat, lorsqu'ils avaient découvert en lui une croyance aveugle, unie à une âme enthousiaste et à un courage à toute épreuve; alors ils procédaient à l'initiation.

Dans cet oratoire, fermé à la curiosité des autres Frères, les Grands Dignitaires de l'Ordre, recevaient le malheureux et trop crédule Néophite. Là, les révérends Pères, décorés de leurs ornemens sacerdotaux, debout autour d'une table, lui montraient une boîte, ornée des caractères emblématiques, et supportant l'image de l'Agneau de Dieu. Un desservant, avec un air mystérieux, ouvrait cette boîte, et il en sortait un poignard enveloppé dans un linge; le *Maître en chaire* le baisait avec dévotion, et l'arrosait d'eau bénite. L'Orateur assurait au récipiendaire qu'il pouvait délivrer des peines terribles du Purgatoire autant d'âmes qu'il donnerait de coups avec cet instrument, à la victime d'expiation qu'on lui désignerait.

Ensuite, le plus ancien présentait à l'initié, et suspendait à son col, le poignard qui était attaché, comme médaille, à un chapelet dont les grains en corail rappelaient qu'il devait verser du sang.

Le desservant lui disait alors, que Dieu l'avait fait son *Elu*, et que, par sa dévotion et son dévouement, le glaive dont il était décoré surpasserait le mérite de celui de Jephté, de Samson, de David, de Gé-

déon, de Judith, des Machabées, et même de Jule II, Pape qui était parvenu, par ce moyen, à se délivrer de ses ennemis, et de ceux de l'Eglise.

Le Doyen des initians, tourné vers l'autel, et à genoux, demandait pour l'initié, à l'Eternel, la couronne de gloire, celle qu'il avait accordée à la Vierge Marie et aux plus grands Saints, disant :

« Et vous, Dieu invincible et terrible, qui avez « résolu d'inspirer à cet *Elu*, votre serviteur, le des- « sein d'exterminer N-N, ce tyran hérétique, forti- « fiez-le, et rendez parfaite la consécration que nous « avons faite de ses membres, par une heureuse exé- « cution du *Grand-OEuvre*.

« Augmentez sa force, Grand Dieu, afin qu'il « puisse accomplir son dessein.

« Donnez-lui cette cuirasse puissante et divine avec « laquelle vous couvrez vos *Elus*.

« Répandez sur lui cette force vive qui bannit « toute crainte et qui fortifie le corps au milieu même « des dangers et des supplices (1). » Cette oraison et invocation finie, un desservant tirait le rideau qui couvrait le tableau, et on y voyait le Dominicain Jacques Clément, entouré d'anges, qui le soutenaient et le transportaient dans une gloire céleste.

(1) Cette pièce est presque modelée sur la bénédiction de Moïse à la tribu de Levi, que nous avons donnée au 1er Vol.

Le plus ancien plaçait sur l'initié une couronne qui faisait allusion à la couronne céleste, et disait :

« Que tous les Saints se lèvent pour te donner une « place, parmi eux, dans le Paradis.

« Seigneur, daignez jeter un regard favorable sur « celui que vous avez choisi pour *votre bras*, et pour « l'exécution de vos éternels décrets de justice. Ainsi « soit-il. »

Tous les Jésuites qui se trouvaient présens à l'initiation, montraient beaucoup d'envie de n'avoir pas eu assez de mérite pour pouvoir entrer dans le nombre des Elus.

La cérémonie finissait par l'Harmonica, l'apparition des anges, des corps célestes, des saints, de Jésus, de Marie, des spectres, des diables, enfin rien n'était épargné, selon la circonstance et le caractère du Néophite.

Les détails de cette même initiation se lisent dans *les Masques arrachés*, par le Sueur, à Anvers, 1761 :

« Le récipiendaire est conduit, par un chemin ténébreux, dans l'antre des évocations, dont la voûte, le parquet, les murs sont couverts d'un drap noir, parsemé de flammes rouges : trois lampes sépulcrales jettent une lueur blafarde, qui sert à découvrir les débris d'ossemens et de squelettes humains. »

L'épreuve durait 24 heures ; le jeûne, l'abstinence, concouraient à énerver les organes et enflammaient

l'imagination ; des breuvages achevaient d'affaiblir les sens. Là, les deux préparateurs lui paraissaient sous la forme d'Anges des ténèbres. Ils ceignaient le front de l'initié d'un ruban blanc teint de sang, et surchargé de hiérogliphes ; ensuite, on lui mettait à la main un Crucifix, en lui attachant au cou des reliques : ses habits lui étaient enlevés, on les déposait sur un bûcher, et, sur son corps nu, on traçait des croix avec du sang. Un troisième préparateur se présentait, qui lui liait les parties honteuses avec un cordon de soie rose et ponceau, sept Frères, armés de glaive étaient présens, couverts de draps sanglans, le visage voilé.

Après cette préparation, ils tendaient un tapis sur le plancher, s'y agenouillaient, se mettaient en prière, restaient les mains croisées sur la poitrine, la face contre terre; après une heure de silence, le bûcher brûlait, et ils employaient la fantasmagorie, pour faire paraître des spectres.

Dans cet intervalle, on répétait à l'initié le serment ainsi conçu :

« Au nom du Fils crucifié, je jure de briser les
« liens charnels qui m'attachent encore à père, mère,
« frères, sœurs, parens, amis, rois, chefs, et à tout
« autre quelconque, à qui j'aurais pu jurer foi, obéis-
« sance, gratitude et service. — Je renonce à N., lieu
« qui me vit naître, pour exister dans une autre sphère. »

« Je jure de révéler au nouveau chef, que je désire « reconnaître, ce que j'aurai fait, pensé, lu ou en- « tendu, appris ou deviné, et de rechercher, épier « ce qui s'offrirait à mes yeux.

« Je jure de fuir la tentation, de révéler ce que « j'entendrai, sachant que le tonnerre n'est pas plus « prompt que le glaive à m'atteindre, en quelque lieu « que je puisse être.

« Que la vie me soit accordée, au nom du Père, du « Fils et du Saint-Esprit. »

Le serment prêté, les assistans se prosternaient, et le récipiendaire était introduit dans une cellule où il y avait un bain, et après, on lui servait des restaurans.

Quelle association monstrueuse! elle abjure tous les liens qui unissent les hommes, et elle a existé au milieu des nations policées.

Il a été long-tems contentieux, et il l'est encore à présent, de définir la vraie religion des Jésuites. Leurs *Grands Elus* ne prient presque pas; ce qui fit croire à quelques personnes qu'ils étaient athées.

Ils mettaient le plus grand soin à former leurs initiés; cinq ans étaient employés aux études élémentaires, dans les colléges de l'Ordre; deux à ceux de la religion, quatre aux humanités, quatre à la philosophie, en tout, quinze années; pendant ce tems, les supérieurs étudiaient leur caractère attentivement, pour les exclure ou les admettre; alors deux

ans de noviciat, et ils étaient créés professeurs; par ce moyen, le nouvel adepte recommençait ses études.

Comment se fait-il que les abbés Baruel, le Franc, et l'auteur du Voile levé, de Liége, n'aient donné aucune notice de ces sermens sacrilèges que nous venons d'insérer? Peut-être qu'ils regardaient les sermens de l'initiation Jésuitique comme très-catholiques, car deux de ces écrivains firent partie de cette société; ils purent les supposer ordonnés par les Evangiles, et les regarder comme loi divine, d'autant plus que, pour les rendre tels, ils pouvaient en avoir fait la comparaison avec l'obligation que St.-Luc attribue avoir été répétée par Jésus, Ch. XIV, § 26:

« Si quelqu'un vient vers moi, et ne *hait* pas son « père et sa mère, et sa femme et ses enfans, ses « frères et ses sœurs, et même sa propre vie, *il ne* « *peut être mon disciple* (1). »

§ 33. « Ainsi donc, chacun de vous qui ne re- « nonce à tout ce qu'il a, *ne peut être mon disciple.*

§ 35. « Il n'est propre, ni pour la terre, ni pour « le fumier, *mais on le jette dehors*; qui a des oreilles, « entende. »

(1) Il est étonnant que les deux écrivains, M. Salvador et Dupin aîné, qui s'occupèrent du procès de Jésus-Christ (comme homme), aient gardé le silence sur ce chef d'accusation que pour sûr les Scribes et les Pharisiens n'auront pas oublié.

L'Evangile de St.-Luc est admis par la communion de Rome. Si on demandait à un Musulman, ou à un Chinois, ce qu'il pense des conditions qu'on veut être prescrites par Jésus-Christ, pour l'admission à son initiation; certes, d'un commun accord, ils répondraient que ces prescriptions ne peuvent être attribuées à la Divinité, et que ces maximes, pareilles à celles qu'on voit dans plusieurs endroits de la Bible, furent mises au jour par des prêtres, afin d'établir leur théocratie; ils diraient, de plus, que ces conditions sont subversives de l'ordre qui se trouve établi, et en opposition avec tous les gouvernemens, avec tous les rois de la terre, avec toutes les familles, et même avec le genre humain.

Le révérend Robert Taylor, dans ses ouvrages publiés par Richard Charlile, dit, après la conviction qu'il en avait, que les Jésuites mettaient à profit de cette manière-ci les institutions Chrétiennes dans leurs initiations; il dit, de plus, que la Bible et les Evangiles contiennent d'excellentes maximes, mais qu'il s'en trouve aussi quelques-unes contre la charité, la bienveillance et la civilisation. « Ces ouvrages, dit-il, ressemblent à des magasins de drogues, où, près des médecines salutaires, il y a des poisons mortels dont l'usage est toujours pernicieux. » C'est par cette raison, que le clergé de Rome cherche à entretenir le monde dans l'ignorance sur le contenu

de l'Ancien et du Nouveau Testament; c'est par cette raison qu'il apostrophe les hommes qui raisonnent, et qu'il s'écrie, qu'ils sont des athées, des incrédules.

L'homme qui raisonne adopte les vérités évangéliques sur l'unité de Dieu, en écarte le merveilleux, se tient à sa pure morale, et regrette de voir que les interprètes de tous les Dieux qu'on admet sur notre globe, entretiennent le monde dans l'ignorance, au lieu de l'instruire dans la morale, dans les devoirs de citoyen et de sujet. Cet homme qui raisonne, regrette de découvrir dans ces interprètes divins, ou des ignorans fanatiques, ou des fourbes qui, par ce moyen facile, cherchent à s'emparer du pouvoir civil, commençant par duper ceux qui gouvernent.

Le Capitaine Smits dit que l'histoire a prouvé la puissance et les intrigues des Jésuites, et que tous les hommes de bon sens applaudirent à leur destruction. Il ajoute : « malheureusement la bulle du Pape Gan-
« ganelli n'a supprimé que leur habit et leur grand
« chapeau; mais leurs doctrines régicides subsistent;
« il y a des Jésuites partout, dans les conseils, dans
« les administrations, à la tête des armées, dans le
« parlement d'Angleterre, à Versailles, à l'Escurial;
« les gouvernemens le reconnaîtront un jour, peut-
« être trop tard!... »

Dans un rapport fait naguère en France, sur les Pères de la Foi et les Missionnaires, M. Portalis

a dit, en parlant d'eux, « il est certain que ceux-ci observent la même règle que les Jésuites, qu'ils se lient par les mêmes vœux, et font profession de ne dépendre que du *Pape seul.* »

Les écrits des Jésuites, sur le pouvoir suprême, enseignent que les anciens Lévites étaient indépendans de toute puissance séculière; ainsi, ces Clercs, sous le Nouveau Testament, doivent l'être pareillement.

Ils prétendent que les Rois et les Gouvernemens n'ont aucune jurisdiction sur eux. Les membres de cette société ont une double règle : l'une publique, à l'aide de laquelle, par un extérieur mielleux, ils s'emparent des consciences; l'autre secrète, qu'on ne communique qu'aux supérieurs, et qui leur sert à envahir les biens d'autrui et l'autorité publique, ce qu'ils expliquent dans leur *Codex Monita Secreta,* « Code d'avis secrets, » mis au jour dans leurs instructions secrètes.

Les Jésuites, dans leurs Ordres, ont gardé les initiales des premiers mots des *premiers Grades* Maçonniques :

GRADES MAÇONNIQUES.		GRADES JÉSUITIQUES.
1 App.·.	*T*umbalkain.	1 T*emporalis.*
2 Comp.·.	*S*chiboleth.	2 S*cholasticus.*
3 Maît.·.	*C*hiblim.	3 C*oadjutor.*
4 M.·. Ecoss.·.	*N*otuma.	4 N*oster.*

Ce furent les Jésuites qui traduisirent dans leurs œuvres, Maison par *Latomia*, Maçon par *Latomos*.

Ce dernier mot veut dire proprement, tailleur de pierre; et Latomia, une carrière, une prison, une demeure secrète et cachée.

Ils adaptèrent ces deux mots aux Frères Maçons, pour expliquer qu'ils ne sont que des hommes sans lumière, pareils aux pierres brutes des carrières, et qu'il faut les employer avec adresse, à leur profit, pour relever leur Ordre. Ce sont ces révérends Pères et leurs coryphées les apostoliques, qui persécutent de nos jours les Maçons, de la manière la plus cruelle (1).

L'Hermès, dans son IIe vol., page 283, rapporte ce qui suit : « On écrit de Murcie, que deux per-
« sonnes très-connues ont expiré dans les cachots de
« cette ville : l'une d'elles était un colonel d'artille-
« rie. Ces infortunés n'ont pu résister à une tor-
« ture prolongée, pour leur arracher des aveux; ils
« étaient accusés de Franc-Maçon.·..

« Cette persécution est d'autant plus étrange, qu'il
« est certain que le Ministre de Justice, M. Lozano
« de Torres est Franc-Maçon lui-même. On assure

(1) La Junte Apostolique est un fac simile du Saint-Office; quoique ce ne soit pas de notre ressort de parler de cet affreux tribunal, néanmoins nous nous permettrons de présenter aux

« qu'il a été reçu en 1791, dans une Loge de Paris, « et que, pendant la dernière guerre, sa maison de « Cadix, rue de la Amargura, a souvent servi de

Frères le tableau des condamnés par l'inquisition d'Espagne de 1431 à 1808, pendant l'espace de 377 ans qu'elle a existé sous cette dénomination.

Époques.	Grands Inquisiteurs et Souverains.	1re Classe. Brûlés vifs.	2e Classe. Brûlés en effigie.	3e Classe. Emprisonnés et leur biens confisqués.	Total des Victimes.
1431—1498	Torquemada.	10220	6860	97321	114391
1498—1507	Diza, Archevêque.	2592	896	84953	106441
1507—1517	Ximenes, Cardinal.	3564	1232	48953	53749
1517—1522	Adrian, depuis Pape.	1520	560	21815	23895
1522—1523	Interègne.	324	112	4369	4845
1523—1538	Manrique, Card.	250	1125	11250	12625
1538—1545	Tavera, Card.	840	420	5460	6220
1545 —	Louisa, Card.	120	60	600	780
— 1556	Charles V.	1200	600	6000	7800
1556—1597	Philippe II.	3600	1845	18450	23895
1597—1621	Philippe III.	1840	920	13848	16608
1621—1665	Philippe IV.	2816	1408	10386	14610
1665—1700	Charles II.	1728	864	6912	9504
1700—1746	Philippe V.	1564	782	11700	14048
1746—1754	Ferdinand VI.	10	5	100	115
1754—1788	Charles III.	4	....	56	60
1788—1808	Charles IV.	....	....	48	49
		32382	17609	291450	341441

Le Drapeau qui marchait devant les exécutions des auto-da-fé, portait la légende, Charité, Justice, Miséricorde. Voyez le catéchisme par Lawther, 1827, Londres, ouvrage que nous avons cité.

« point de réunion pour célébrer les banquets, alors « innocens. » Ceci se trouve rapporté dans le Constitionnel du 16 octobre 1819.

Le The New-Monthly, Magazine and Literary, journal sous la date du 1er avril 1826, rapporte le fait suivant :

Le F.·. J. P. Quartero, italien, de la ville de Casal de Monferrato, d'une famille des plus anciennes, servit dans les dragons de la Reine, sous les drapeaux de son pays, et suivit les aigles françaises jusqu'à Moscou. Après la rentrée de la famille Carignan, se refusant de servir, il se retira en Espagne, où, sachant très-bien la langue, il fut breveté lieutenant, dans un régiment Espagnol.

Lors de la dernière occupation de la ville d'Alicante, par les Français; une Ordonnance Royale invita les officiers de la garnison de se retirer à leur maison, et d'indiquer quel domicile ils choisiraient, afin de jouir d'un tiers de leurs appointemens, à titre de retraite; par ce fait, le F.·. Quartero se fixa à Villa-Nueva de Sigas, située à 13 heures de Barcelonne, où il vivait tranquillement, avec sa pension de retraite.

Après neuf mois de demeure dans cet asile, six familiers de la junte apostolique forçent, après minuit, son domicile, y font une perquisition rigoureuse; on lui saisit ses papiers, ses livres, dont un

servit de pièce de conviction qu'il professait une Philosophie contraire à l'Inquisition ; c'était un volume de la Nouvelle Héloïse, par J.-J. Rousseau ; et un diplôme de Maît.·. Maçon.·. ; il n'en fallut pas davantage : on saisit son argent et l'on séquestra canoniquement ses meubles et ses effets ; après quoi on l'enleva de chez lui, pendant la nuit, et on l'enferma dans une tour de la ville.

La police des prêtres d'Espagne, qui a des armées et des bourreaux à ses gages, ne voit que des ennemis dans tous les hommes les plus modérés ; Quartero, sans aucune autre cause, fut persécuté par elle.

Après trois jours d'emprisonnement, à deux heures après minuit, ce Frère fut lié, garotté, et conduit au couvent de Saint-François de la même ville.

A cette heure, les Moines l'attendaient à la porte du couvent ; il n'était pas pour ainsi dire entré, que ces furieux se jettent sur lui, lui crachent à la figure, lui arrachent les favoris et les moustaches, lui donnent des coups de poing dans la poitrine, en lui disant : Ah ! te voilà, vilain Negros, Hérétique, Franc-Maçon. Après l'avoir tout meurtri de coups, couvert de sang, le Rév.·. Gardien fit venir une voiture, on le jeta dedans presque mort, et, dans cet état, on l'envoya à la police ou junte apostolique de Barcelonne, avec ordre aux chargés de le conduire,

de dire, en chemin, que c'était un fou que l'on conduisait à l'hôpital.

Après cet ordre, les satellites lui jetèrent sur la tête une couverture de laine, et, pendant 15 heures, il fut roulé dans cet état jusqu'à la prison de St.-Pierre de Barcelonne, où il fut jeté dans un cachot appelé le *Dormitorio*, qui n'avait que quatre pieds et demi de hauteur, sur 60 de long, et 24 de large, et qui ne tirait d'air que de la porte, dans laquelle on avait pratiqué des ouvertures grillées qui donnaient une faible lumière, et très-peu d'air.

Le F.·. Quartero trouva là-dedans 80 autres malheureux, enfermés par ordre des différens Tribunaux de l'audience royale, du tribunal civil, de la commission militaire, de la police ou junte apostolique (tribunal remplaçant l'Inquisition), dirigé par le fanatisme de ses juges et par le caprice de l'Evêque.)

Observons, que les détenus, par ordre des tribunaux, étaient nourris par le Gouvernement, très-misérablement; mais ceux qui étaient enfermés par le bon plaisir de l'Evêque et de la junte apostolique, ne recevaient d'autres vivres que ceux que des personnes charitables, en faisant la quête pour ces victimes, trouvaient dans la ville, et qui étaient distribués le matin du jour suivant. Il est bien facile de juger que, outre la misère et l'horreur d'une telle

prison, les détenus politiques souffraient une faim à enrager.

Le F.·. Quartero resta deux mois dans cet affreux tombeau ; pendant ce tems, trois détenus périrent victimes du besoin et des violences brutales que se permettaient les gardiens, qui, à tout instant, entraient pour la visite, armés de sabres et de poignards, ordonnant avant d'entrer, aux détenus, de se placer en ligne contre les murs, bras tendus en l'air et jambes écartées.

Un nommé Vidali, italien, mourut dans cette affreuse prison, le 10 février, par suite des meurtrissures et des mauvais traitemens des gardiens. Le jour après le décès, il se présenta, au cachot, un prêtre et un commis aux enterremens : ils sortirent le cadavre, mais l'ayant trouvé tout nu, et qu'il n'avait rien de valeur sur lui, pour l'ensevelir, ils le remirent dans le cachot, s'excusant de ne pouvoir le transporter, disant qu'ils ne pouvaient pas exposer le cadavre tout nu au cimetière, dans l'état où il était : ce cadavre resta dans le *Dormitorio*, trois autres jours, où les détenus, à cause de la puanteur qu'exhalait le cadavre, se disputaient pour s'approcher des fentes de la porte, afin de respirer un peu d'air qui ne fût pas empoisonné ou brûlant d'une odeur à suffoquer. Sur ces entrefaites, le bourreau, plus charitable que les prêtres, quêta dans toutes les salles et cachots de

la prison, où il y avait onze cents prisonniers, et il ramassa de ces pauvres détenus de quoi payer l'enterrement et les prêtres. Eh bien! ce sont ces mêmes prêtres qui se sont emparé de l'éducation publique de la jeunesse, et qui partout agiraient comme en Espagne, si la faiblesse des Gouvernemens les laissait faire.

Cinq jours après son arrivée dans cet horrible cachot, le F.·. Quartero fut introduit secrètement devant le tribunal de la junte apostolique de Barcelonne, qui tient ses séances au même local de la prison, dans une grande salle tapissée en noir parsemé de flammes rouges, comme la chambre de réception des Jésuites; tout au fond, il y avait un trône avec un dais tout noir, sous lequel était assis l'Evêque; en avant de lui, étaient trois prêtres placés près d'une table couverte d'un tapis noir, sur laquelle était une croix qui portait un grand Christ, et, de plus, les deux pièces conviction, le volume de l'Héloïse, et le diplôme Maçon.·..

Après l'introduction du F.·., on réclama de lui le serment qu'il ne parlerait jamais qu'après être interrogé. Toutes les interrogations, qui durèrent près de trois heures, roulaient sur le diplôme Maçon.·., sur les secrets des Maîtres Maçons. Comme ce F.·. ne donna aucune réponse satisfaisante à la curiosité de Monseigneur, il fut remis au cachot, et, au bout de

quelques jours, il fut reconduit au même tribunal, où il subit un second interrogatoire : ce F.·. persista toujours dans sa fidélité envers la fraternité; on lui promit alors, s'il voulait découvrir d'autres Maçons, ou dévoiler les doctrines de l'Ordre, qu'il obtiendrait son élargissement, et, en outre, une protection qui le replacerait dans la carrière militaire, avec des récompenses.

Ce tribunal, voyant que ses efforts étaient inutiles et qu'il n'en pouvait tirer aucun avantage à ses vues, renvoya le procès et les pièces de conviction à la Commission Militaire, afin que ce F.·. fût jugé dans les 24 heures, comme rebelle au Roi, comme n'ayant pas remis son Diplôme, selon les ordonnances royales.

La Commission trouvant que le fait ne méritait ni la mort, ni même aucune punition, le jugea innocent; néanmoins, les prêtres, après ce jugement, ne lâchèrent pas leur prise; ils le renvoyèrent au tribunal de l'Audience Royale, qui améliora un peu le sort du détenu; on le fit sortir du cachot pestiféré, et on lui accorda la permission de se promener dans l'intérieur des cours de cette vaste prison. Il eut alors l'avantage de se voir visiter par des Frères charitables, qui travaillèrent à son élargissement, qui eut lieu après 13 mois d'angoisses : ces Frères obtinrent un décret du Roi, sous la date du 9 mars 1826 (et qui se trouve tout au long dans le susdit Journal New-Monthly Magazine), qui accordait la liberté au

Loge des Arts Réunis de l'O.·.de Macon, dans lequel on aurait indiqué le cas du F.·. Quartero. Des F.·. de Perpignan lui donnèrent même une seconde adresse pour le F.·. Petriconi, Ch.·. de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur, Député de la susdite Loge de Perpignan près du G.·. O.·. de France, et une troisième, pour le secrétariat-général du même Grand Orient, à Paris; mais on lui avait gardé son passeport et donné une feuille de route, comme à un malvivant; il ne put aucunement profiter de la générosité des Frères de Perpignan, il lui fallut suivre la route tracée, et ne point s'en écarter.

La police de Perpignan avait eu le soin d'instruire d'avance celles des villes où ce F.·. devait passer. Arrivé à Lyon, on ne lui accorda que trois heures de repos, et après un voyage pénible, il arriva à Lille; là, un agent de police l'accompagna immédiatement jusqu'aux frontières de la Belgique, où arrivés, l'agent descendit de la diligence, et lui remit son passeport, en retirant la feuille de route, qui aura été renvoyée à Perpignan, pour faire voir que la police est très-bien exercée, lorsqu'il s'agit de consommer une violence ou une injustice.

